

NATIONS UNIES

PREVISIONS BUDGETAIRES
POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1953
et
Annexe explicative



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : SEPTIEME SESSION
SUPPLEMENT No 5 (A/2125)

New-York
1952

NOTE

Les documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

Pages

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	vii
---	-----

Projets de résolution concernant les prévisions budgétaires

A. PROJET DE RÉSOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1953.....	xi
B. PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AUX DÉPENSES IMPRÉVUES ET EXTRAORDINAIRES.....	xiii
C. PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT.....	xiii
D. OBSERVATIONS CONCERNANT LES PROJETS DE RÉSOLUTION.....	xiv

*
* *

CATÉGORIES, CLASSES ET ÉCHELLES DES TRAITEMENTS PRÉVUES DANS LE BARÈME DES TRAITEMENTS.....	xv
---	----

POSTES PERMANENTS, 1953. RÉPARTITION PAR CATÉGORIES ET PAR CLASSES.....	xvi
---	-----

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1953

ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1953.....	3
RELEVÉ, PAR CHAPITRE, DES MONTANTS TOTAUX APPROUVÉS POUR 1952 ET INSCRITS DANS L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1953.....	27

Annexe explicative des prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier 1953

A. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TITRE PREMIER. SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Chapitres

1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités.....	31
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités.....	33
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités.....	33
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	35
3b. Commissions économiques régionales.....	36
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.....	37

TITRE II. ENQUÊTES ET RECHERCHES

Chapitres

5. Enquêtes et recherches.....	38
5a. Service mobile des Nations Unies.....	38

TITRE III. SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK

Chapitres

6. Cabinet du Secrétaire général	41
6a. Bibliothèque	42
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	45
8. Secrétariat du Comité d'état-major	48
9. Administration de l'assistance technique	49
10. Département des questions économiques	56
11. Département des questions sociales	65
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	74
13. Département de l'information	81
14. Département juridique	91
15. Conférences et services généraux	94
16. Services administratifs et financiers	102
17. Dépenses communes afférentes au personnel du siège	109
18. Charges communes	111
19. Matériel	115
19a. Améliorations apportées aux locaux	116

TITRE IV. BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Chapitres

20. Bureau des Nations Unies à Genève	117
20a. Haut-Commissariat pour les réfugiés	131

TITRE V. CENTRES D'INFORMATION

Chapitre

21. Centres d'information	134
-------------------------------------	-----

TITRE VI. COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (À L'EXCEPTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE)

Chapitres

22. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	152
23. Commission économique pour l'Amérique latine	158

TITRE VII. DÉPENSES DE REPRÉSENTATION

Chapitre

24. Dépenses de représentation	163
--	-----

TITRE VIII. TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE 164

Chapitres

25. Documents officiels	164
26. Publications	165

TITRE IX. PROGRAMMES TECHNIQUES..... 170

Chapitres

27. Activités sociales..... 170
 28. Développement économique..... 170
 29. Administration publique..... 171

TITRE X. DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitres

30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations..... 172
 31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège de l'Organisation des Nations Unies..... 172

B. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

TITRE XI. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre

32. Cour internationale de Justice..... 173

C. PREVISIONS DE RECETTES ACCESSOIRES..... 176

D. RECAPITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1953
PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES..... 179

AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

1. J'ai l'honneur de présenter ci-après les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1953, le huitième de l'Organisation des Nations Unies.

2. Les dépenses prévues s'élèvent au total à 47 765 200 dollars et les recettes à 6 112 500 dollars, laissant un montant net de dépenses de 41 652 700 dollars. Ce chiffre de 47 765 200 dollars, afférent à 1953, doit être rapproché de celui de 48 096 780 dollars qui avait été voté pour 1952, et du montant total des dépenses de 1951, qui a atteint 48 628 383 dollars.

3. Les principaux éléments des prévisions budgétaires pour 1953 sont indiqués dans le tableau ci-après, où l'on trouvera, titre pour titre, une comparaison avec les crédits alloués pour 1952:

	<i>1953</i> Dollars	<i>1952</i> Dollars
I. Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités...	936 900	1 716 470
II. Enquêtes et recherches.....	2 565 200	2 867 460
III. Siège de l'Organisation à New-York	30 432 600	29 613 440
IV. Bureau des Nations Unies à Genève (y compris le Haut-Commissariat pour les réfugiés).....	5 053 600	4 946 520
V. Centres d'information (à l'exception du Centre d'information de Genève)	892 300	892 300
VI. Commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe).....	1 924 800	1 708 500
VII. Dépenses de représentation.....	20 000	20 000
VIII. Travaux contractuels d'imprimerie..	1 756 600	1 649 830
IX. Programmes techniques.....	1 392 900	1 392 900
X. Dépenses spéciales.....	2 149 500	2 649 500
XI. Cour internationale de Justice.....	640 800	639 860
TOTAUX	47 765 200	48 096 780

4. Les crédits ouverts pour 1952 comprenaient un montant de 776 500 dollars pour couvrir les dépenses de 1952 afférentes à la sixième session de l'Assemblée générale, tenue à Paris, et un montant de 1 million de dollars pour couvrir partiellement les dépenses (3 millions de dollars) à engager pour achever le siège permanent de l'Organisation. Il n'est pas demandé de crédit à cette fin dans les prévisions pour 1953. On ignore encore quels sont les montants qu'il faudra prélever en 1953 sur le crédit supplémentaire de 2 millions de dollars dont l'Assemblée générale, dans sa résolution 585 B (VI), a autorisé l'ouverture pour l'achèvement du siège; l'Assemblée générale sera saisie de prévisions supplémentaires dès que ces montants auront pu être déterminés. Conformément à l'Accord conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le crédit demandé pour 1953 en vue d'amortir l'emprunt contracté pour la construction du siège est toutefois supérieur à celui du dernier exercice; il s'élève à 1 500 000 dollars, alors que le montant approuvé pour 1952 était de 1 million de dollars.

Les autres majorations principales des prévisions pour 1953 s'expliquent comme suit: expansion des activités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine (215 000 dollars); gestion et entretien, pendant la totalité de l'exercice, des bâtiments du siège, y compris le bâtiment de l'Assemblée générale (370 000 dollars); augmentation des dépenses communes afférentes au personnel du siège, en raison particulièrement des frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine, des contributions à la Caisse des pensions et de l'indemnité pour charges de famille (315 000 dollars); augmentation des dépenses afférentes

au programme de publications (100 000 dollars). Le montant supplémentaire (environ 750 000 dollars) qui est nécessaire pour les augmentations normales de traitements des fonctionnaires du siège et des bureaux régionaux est compensé par des économies dues à la suppression d'un certain nombre de postes permanents au siège (200 000 dollars), à la diminution du nombre des missions politiques (350 000 dollars) et à une réduction des dépenses afférentes au matériel (295 000 dollars). Si l'on examine les prévisions en tenant compte de ces divers éléments, on constate que les crédits demandés pour les postes comparables accusent une augmentation de 945 000 dollars en 1953.

5. J'ai mentionné la diminution appréciable des montants inscrits au titre premier du budget; cette réduction tient au fait qu'une partie des crédits ouverts pour 1952 était destinée à couvrir les dépenses de 1952 afférentes à la sixième session de l'Assemblée générale, tenue à Paris. Sauf pour ce qui est de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine, les prévisions de ce titre reposent sur l'hypothèse qu'en 1953 toutes les sessions de l'Assemblée générale, des Conseils et des Commissions se tiendront au siège. Les prévisions concernant le Conseil économique et social, ses commissions et ses comités sont fondées sur les résolutions que le Conseil a adoptées à sa treizième session. Si le Conseil, en examinant à sa quatorzième session le calendrier des conférences pour 1953, prenait des décisions différentes, je serais dans l'obligation de présenter des prévisions supplémentaires à l'Assemblée générale.

Je m'efforcerais, comme je l'ai déjà fait au cours des années précédentes, de veiller à ce que les divers organes des Nations Unies utilisent le plus possible les installations du siège pour leurs réunions, non seulement en raison des dépenses supplémentaires qu'entraîne la tenue de réunions en dehors du siège, mais aussi parce qu'il importe de désorganiser le moins possible les services techniques de l'Organisation. Il est très coûteux de maintenir ces services au niveau qu'exige l'accomplissement efficace du travail considérable qu'entraîne un programme complet de conférences. L'Organisation doit viser, lorsqu'elle engage des dépenses de cette nature, à obtenir les meilleurs résultats possible. Les faits constatés en 1951 montrent à quel point les difficultés administratives se multiplient lorsqu'un nombre important de fonctionnaires est déplacé pendant une période prolongée, ce qui suffit à réduire la production effective et le volume total de travail accompli. A l'heure actuelle, les services de traduction au siège ont un arriéré de quelque 20 000 pages à traduire en français, qui se sont accumulées au cours de l'exercice écoulé. Je ne demande aucun personnel supplémentaire pour liquider cet arriéré, car mon intention est de recourir à d'autres moyens. Je ne cite cet exemple que pour montrer avec quelle rapidité des services techniques, qui sont la cheville ouvrière de notre travail de conférences et que nous n'avons constitués qu'en surmontant d'innombrables difficultés de recrutement et au prix de dépenses considérables, peuvent se trouver désorganisés lorsqu'on les déplace. Pour résoudre ce problème, il faut arrêter longtemps d'avance des programmes de conférences bien équilibrés et observer rigoureusement le calendrier établi. Je ne pense pas qu'il faille charger le Bureau de Genève d'effectuer une partie appréciable des travaux qui incombent normalement aux services du siège. Les locaux du Palais des Nations sont déjà tous occupés et, en utilisant

comme il convient les installations et services existants, on peut mener à bien un programme dans lequel Genève joue le rôle d'un centre de conférences. Les institutions spécialisées de même que la Commission économique pour l'Europe tiennent un nombre considérable de réunions et, si les organes compétents intéressés prennent les dispositions voulues, les gouvernements des Etats Membres peuvent faire en sorte que l'on tire le plus grand parti possible des services dont on dispose à Genève.

6. De même que pour les exercices précédents, les prévisions du titre II (Enquêtes et recherches) sont provisoires. Le Commissariat des Nations Unies en Libye, la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et la Commission des Nations Unies pour l'Erythrée ayant cessé ou devant cesser leurs activités en 1952, le montant total des dépenses actuellement prévues accuse une certaine diminution.

7. Pour le titre III (Siège de l'Organisation à New-York), l'augmentation totale qu'accusent les crédits demandés pour 1953 par rapport à ceux qui ont été alloués pour 1952 se monte à 819 160 dollars.

Pour que les ressources fournies soient utilisées avec une économie rigoureuse, l'organisation administrative du Secrétariat fait l'objet d'un examen constant qui vise à assurer l'exécution la plus efficace possible du travail. Aucun effort n'a été négligé pour que les dépenses n'excèdent pas le minimum indispensable, comme on pourra le constater à la lecture du texte du budget. Les prévisions pour 1953 accusent une diminution du nombre des postes permanents, qui est ramené de 4 032 en 1952 à 4 013 en 1953. Cette réduction est particulièrement marquée dans le cas des départements du siège, dans lesquels 37 postes au total sont supprimés. Pour aucun de ces départements, je ne demande un nombre de postes permanents supérieur à celui de l'an dernier. En outre, alors que je propose de ramener quelque 30 postes à une classe inférieure, le nombre des postes à faire passer dans une classe supérieure est limité au strict minimum: 9 au siège, 2 à Genève.

Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de prévoir actuellement une augmentation de l'effectif du personnel du siège, si le volume annuel de travail demeure constant, et les gouvernements des Etats Membres sont en droit d'estimer que, pour ce qui est de l'effectif et de la composition du personnel, on est arrivé à donner au Secrétariat international une stabilité assez grande. Travaillant de concert avec les autres organes des Nations Unies, le Secrétariat s'efforcera d'ordonner les tâches qui lui sont confiées de manière à les mener à bien sans qu'il soit besoin d'accroître l'effectif actuel.

8. Dans le cadre des mesures de contrôle budgétaire, j'ai aussi continué d'appliquer au total relatif à chaque tableau d'effectif une réduction de 4 pour 100, comme en 1952 et en 1951, pour tenir compte tant des mouvements de personnel que du fait que certains postes vacants ne sont pas immédiatement pourvus. La réduction obtenue de la sorte est de 1 122 500 dollars, somme sensiblement supérieure au montant total des crédits demandés pour les augmentations annuelles de traitements, qui s'élève à 750 000 dollars environ.

La stabilité des fonctionnaires dans leur emploi tend à augmenter le rendement et à réduire les mouvements de personnel. C'est là un état de choses très souhaitable, qu'il faut encourager, mais qui, de toute évidence, rend de plus en plus difficile de continuer à réduire chaque année d'un montant important, au titre des postes non pourvus et des mouvements de personnel, le total des crédits demandés.

9. Je mentionnerai deux autres points, qui se rapportent directement à la question de la stabilité du Secrétariat. Quand

l'Assemblée générale, à sa sixième session, étudiait le statut du personnel, j'ai fait connaître mon intention d'examiner le cas des fonctionnaires engagés à titre temporaire avant le 1er janvier 1950, pour déterminer quels étaient parmi ces fonctionnaires ceux à qui il convenait d'accorder un contrat permanent, ceux auxquels il y avait lieu de faire accomplir une autre année de stage et ceux qu'il fallait licencier. Pour m'aider dans cette tâche, j'ai proposé de constituer un comité qui grouperait un petit nombre de fonctionnaires compétents et objectifs du Secrétariat et serait présidé par un administrateur étranger à l'Organisation.

J'ai maintenant nommé un Comité de sélection, dont les travaux se poursuivent régulièrement, et j'espère qu'à la septième session de l'Assemblée générale, je pourrai rendre compte avec précision des résultats auxquels ce comité aura abouti durant la première phase de ses travaux.

L'adoption du nouveau statut du personnel à la sixième session de l'Assemblée générale a rendu nécessaire une révision du règlement du personnel. Cette révision est en cours et sera terminée cette année, à une date aussi rapprochée que possible avant la septième session ordinaire de l'Assemblée. Je suis convaincu que les efforts déployés à propos de toutes ces importantes questions de personnel serviront l'Organisation et nous rapprocheront sensiblement du moment où sera constitué un secrétariat international dont la valeur et la compétence seront définitivement établies et dans lequel la proportion des fonctionnaires ne possédant pas les hautes qualités requises par la Charte sera réduite, alors que les autres membres du personnel — j'ai toujours été persuadé qu'il s'agissait de la grande majorité du Secrétariat — se verront garantir un minimum raisonnable de sécurité et de stabilité dans leur emploi.

10. Les crédits demandés pour les consultants et pour le personnel temporaire sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été alloués pour 1952. Malgré l'économie de quelque 200 000 dollars résultant de la suppression d'un certain nombre de postes, les prévisions pour les traitements et salaires dépassent de 432 000 dollars les chiffres de 1952, en raison des augmentations normales de traitements. Une autre augmentation, d'un montant de 370 000 dollars, s'explique par les frais afférents à l'entretien, pour la première fois pendant une année entière, de la totalité du siège permanent et par la hausse des prix de certains services et fournitures.

11. Les prévisions budgétaires pour 1953 indiquent les remaniements qu'il a fallu apporter au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité en raison de la dissolution de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique et de leur remplacement par une Commission du désarmement (résolution 502 (VI) de l'Assemblée générale). En conséquence, le Groupe de la Commission de l'énergie atomique et la Section des armements et des mesures de coercition ont été fondus en un Groupe des affaires concernant le désarmement, qui comprend deux sections. La Division générale et administrative a aussi été réorganisée conformément aux recommandations du Comité consultatif qui, dans son deuxième rapport de 1951¹, avait exprimé le vœu qu'il fût procédé à une nouvelle répartition des attributions en fonction de la tâche à accomplir.

Le Service des bâtiments ne continuera à dépendre des Services administratifs et financiers que jusqu'à la fin de 1952. Les Membres de l'Organisation se rappelleront que j'ai déjà fait connaître mon intention de rattacher de nouveau ce service au Département des conférences et des services généraux lorsque la construction du siège serait achevée, en 1952.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément n° 7, paragraphes 100 à 102.

Ce transfert apparaît donc dans les prévisions budgétaires pour 1953. La structure interne du service reste inchangée.

12. L'augmentation des crédits inscrits au titre IV (Bureau des Nations Unies à Genève) est due principalement aux augmentations normales de traitements. L'effectif reste le même qu'en 1952, à l'exception d'une légère modification qui intéresse le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Il a fallu, en 1952, ajuster les traitements du personnel des services généraux à Genève par une majoration de 5 pour 100 non soumise à retenue au titre de la Caisse des pensions, de manière à faire correspondre ces traitements au plus favorable des taux locaux en vigueur. Cette mesure, qui a été prise au cours de 1952, avait été préalablement examinée avec le Comité consultatif, à sa session de printemps.

Il est vraisemblable que le Bureau international des déclarations de décès sera prochainement constitué à Genève, à la suite de l'adhésion d'un nombre suffisant d'Etats à la convention. Comme on ignore en la date exacte à laquelle le Bureau commencera son activité, il est proposé que l'Assemblée m'autorise à prélever sur le Fonds de roulement les sommes nécessaires pour assurer, le cas échéant, son fonctionnement.

13. Pour arrêter les prévisions relatives aux centres d'information (titre V), il a été tenu compte de la suppression du Centre d'information de Varsovie et du fait que le Centre d'information de Changhaï n'aurait sans doute qu'une activité réduite en 1953.

Le Conseil économique et social, à sa treizième session, a étudié l'avenir des commissions économiques régionales (titre VI) et a décidé que ces commissions resteraient en fonction de manière permanente. La Commission économique pour l'Europe a pu stabiliser ses dépenses, mais j'estime nécessaire de demander un crédit supplémentaire de 70 000 dollars pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et un crédit supplémentaire de 145 000 dollars pour la Commission économique pour l'Amérique latine, afin de permettre l'accomplissement efficace du surcroît de travail qui résulte des décisions prises par les deux commissions.

14. En ce qui concerne les dépenses spéciales (titre X), j'ai déjà indiqué qu'aucun crédit pour l'achèvement du siège permanent n'était demandé dans les présentes prévisions et que l'Assemblée générale pourrait être saisie ultérieurement de prévisions supplémentaires.

Pour 1953, ce poste n'accuse qu'une réduction de 500 000 dollars par rapport à 1952, étant donné que le montant demandé au titre de l'amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège de l'Organisation est supérieur au chiffre de l'exercice précédent.

15. Les prévisions de dépenses pour la Cour internationale de Justice (titre VI) sont soumises telles que la Cour les a présentées.

16. Les prévisions concernant le programme d'assistance technique appellent des observations particulières. Conformément au vœu de la Cinquième Commission, les chapitres 9, 27, 28 et 29 du budget donnent une évaluation d'ensemble des programmes techniques en ce qui concerne tant la partie des dépenses imputables au budget de l'Organisation (le montant demandé correspond à celui qui a été alloué pour les exercices précédents) que la partie supplémentaire du programme qui doit être financée au moyen des contributions bénévoles que les Etats Membres versent pour l'exécution du programme élargi. L'Assemblée générale recevra du Conseil économique et social des rapports complets qui indiqueront l'essor considérable pris par ces activités. Il me suffit d'indiquer ici que pour ce qui est de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies, le programme ne tardera pas

à prendre toute l'ampleur prévue. L'AAT s'attachera tout particulièrement à améliorer encore les services fournis aux gouvernements bénéficiaires et à assurer, en ce qui concerne ces activités, une gestion et un contrôle garantissant que les résultats obtenus correspondent aux généreuses contributions qui appuient l'effort déployé dans ce domaine. Je considère comme un résultat remarquable que de si nombreuses et si diverses difficultés administratives aient été affrontées et surmontées en un laps de temps si bref et que ce programme soit devenu un facteur qui, de manière continue, sert grandement le progrès et le développement économique et social dans une partie considérable du monde.

17. De même que précédemment, les prévisions de recettes pour le prochain exercice comprennent un montant approprié pour les recettes escomptées de l'Administration postale des Nations Unies. Pour 1953, le total de ce montant est d'environ 400 000 dollars. Aucun effort n'est épargné pour augmenter les recettes et diminuer le montant de la contribution annuelle des Etats Membres, mais, si l'on veut que le projet de budget corresponde à la réalité, il est sage de ne pas dépasser une certaine limite pour les prévisions de recettes. C'est pourquoi je me suis fondé, pour arrêter les prévisions de recettes pour 1953, sur les faits constatés jusqu'à présent.

18. Les Membres de l'Organisation se rappelleront qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, j'ai exprimé mes préoccupations touchant, d'une part, le rapport entre les ressources du Fonds de roulement et le montant des dépenses annuelles que l'on peut raisonnablement prévoir et, d'autre part, les difficultés auxquelles on se heurte pour financer de manière satisfaisante l'ensemble du programme de l'Organisation lorsque les Etats Membres n'ont pas encore fait parvenir leurs contributions.

J'espère être en mesure de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa septième session ordinaire, sur les méthodes qui, dans le cadre de leur procédure constitutionnelle, permettraient aux gouvernements des Etats Membres de verser au cours du premier trimestre de chaque exercice une fraction importante de leur contribution. Etant donné que les difficultés à cet égard ont persisté pendant 1952, il me faudra peut-être proposer à la prochaine session de l'Assemblée générale que l'excédent des crédits de 1951 soit viré au Fonds de roulement, selon la procédure suivie pour l'excédent de 1950.

19. En établissant les présentes prévisions, je n'ai jamais perdu de vue les multiples et graves difficultés pratiques auxquelles se heurtent les Etats Membres qui ont sur le plan international des engagements financiers dont leurs obligations touchant le budget de l'Organisation ne constituent qu'une faible partie. En conséquence, les prévisions budgétaires pour le huitième exercice financier ne portent que sur les dépenses qui, à mon avis, sont justifiées si l'on veut mener à bien un programme d'ensemble qui a déjà reçu l'appui de la majorité des Etats Membres et dont l'exécution répond aux vœux de l'Assemblée générale. C'est sur des décisions de cet ordre que reposent les prévisions pour 1953; je les présente avec la certitude que les Etats Membres se rendront compte qu'il est indispensable d'exécuter en une période difficile mais d'importance capitale le programme arrêté pour l'Organisation.



Trygve LIE,
Secrétaire général

16 juin 1952

PROJETS DE RESOLUTION RELATIFS AUX PREVISIONS BUDGETAIRES

A.—PROJET DE RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1953

L'Assemblée générale

Décide que pour l'exercice financier 1953:

1. Un crédit de 47 765 200 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

A.—ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TITRE PREMIER.—SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités	674 000
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	—
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	89 000
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	23 700
3b. Commissions économiques régionales	100 200
	212 900
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	50 000
TOTAL DU TITRE PREMIER	936 900

TITRE II.—ENQUÊTES ET RECHERCHES

5. Enquêtes et recherches	2 000 000
5a. Service mobile des Nations Unies	565 200
TOTAL DU TITRE II	2 565 200

TITRE III.—SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK

6. Cabinet du Secrétaire général	467 100
6a. Bibliothèque	491 400
	958 500
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	769 200
8. Secrétariat du Comité d'état-major	137 400
9. Administration de l'assistance technique	386 700
10. Département des questions économiques	2 348 500
11. Département des questions sociales	1 776 500
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	963 700
13. Département de l'information	2 775 000
14. Département juridique	462 100
15. Conférences et services généraux	9 527 500
16. Services administratifs et financiers	1 620 600
17. Dépenses communes afférentes au personnel	4 459 900
18. Charges communes	3 934 100
19. Matériel	282 200
19a. Améliorations apportées aux locaux	30 700
TOTAL DU TITRE III	30 432 600

TITRE IV.—BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE

20. Bureau des Nations Unies à Genève (à l'exception des dépenses directement imputables au Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants qui sont prévues à l'article III)	4 323 600
	56 100
20a. Haut-Commissariat pour les réfugiés	4 379 700
	673 900
TOTAL DU TITRE IV	5 053 600

TITRE V.—CENTRES D'INFORMATION

Dollars des Etats-Unis

Chapitres

21. Centres d'information (à l'exception du Centre d'information du Bureau de Genève).....	892 300	
TOTAL DU TITRE V		892 300
TITRE VI.—COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)		
22. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	1 043 800	
23. Commission économique pour l'Amérique latine.....	881 000	
TOTAL DU TITRE VI		1 924 800
TITRE VII.—DÉPENSES DE REPRÉSENTATION		
24. Dépenses de représentation.....	20 000	
TOTAL DU TITRE VII		20 000
TITRE VIII.—TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE		
25. Documents officiels (à l'exception des dépenses prévues à l'article VI pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants) . . .	788 720	
Article VI.—Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.....	11 780	
26. Publications.....	800 500 956 100	
TOTAL DU TITRE VIII		1 756 600
TITRE IX.—PROGRAMMES TECHNIQUES		
27. Activités sociales.....	768 500	
28. Développement économique.....	479 400	
29. Administration publique.....	145 000	
TOTAL DU TITRE IX		1 392 900
TITRE X.—DÉPENSES SPÉCIALES		
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649 500	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège.....	1 500 000	
TOTAL DU TITRE X		2 149 500
B.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE		
TITRE XI.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE		
32. Cour internationale de Justice.....	640 800	
TOTAL DU TITRE XI		640 800
TOTAL GENERAL		47 765 200

2. Les crédits ouverts au paragraphe 1 sont couverts par les contributions des Etats Membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier. A cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1953 sont estimées à 6 112 500 dollars des Etats-Unis.

3. Le Secrétaire général est autorisé :

i) A gérer comme un tout les crédits prévus au chapitre 3a, au chapitre 20, article III, et au chapitre 25, article VI;

ii) Avirer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1, une somme de 13 000 dollars des Etats-Unis provenant du revenu de la Fondation Rockefeller pour la bibliothèque est affectée, conformément à l'objet et aux dispositions de cette fondation, à l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque.

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice financier 1953,

Le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires; il est entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

- a) Les engagements ne dépassant pas au total 2 millions de dollars des Etats-Unis, si le Secrétaire général certifie qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique;
- b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses occasionnées:
- i) Par la désignation de juges *ad hoc* (Statut, Article 31);

ii) Par la désignation d'assesseurs (Statut, Article 30) ou de témoins et d'experts (Statut, Article 50);

iii) Par les sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Statut, Article 22), et qui ne dépassent pas 24 000, 25 000 et 75 000 dollars respectivement, pour chacune des trois rubriques ci-dessus;

c) Les engagements, ne dépassant pas au total 40 000 dollars, nécessaires à la création d'un Bureau international des déclarations de décès, en vertu des dispositions de l'article 8 de la Convention concernant la déclaration de décès de personnes disparues.

Le Secrétaire général présentera au Comité consultatif et à l'Assemblée générale, à la prochaine session ordinaire, un rapport sur les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement; de plus, il présentera à l'Assemblée générale des prévisions supplémentaires relatives à ces engagements.

C.—PROJET DE RESOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

L'Assemblée générale

Décide que:

1. Le Fonds de roulement sera maintenu pour l'exercice financier 1953 à 21 239 203 dollars des Etats-Unis, et il sera alimenté comme suit:

a) 20 millions de dollars proviendront des avances en espèces faites par les Etats Membres conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 de la présente résolution;

b) 1 239 203 dollars proviendront du virement temporaire du solde de l'excédent au 31 décembre 1950, qui n'est pas déjà venu en déduction du montant des contributions des Etats Membres pour 1951, conformément à la résolution 585 A (VI) de l'Assemblée générale;

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement, en application de l'alinéa a du paragraphe 1 ci-dessus, et conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au huitième budget annuel;

3. Il sera effectué une compensation entre ces nouvelles avances et les sommes versées par les Etats Membres au Fonds de roulement pour l'exercice 1952, conformément au paragraphe 2 de la résolution 585 A (VI) de l'Assemblée générale, étant entendu qu'au cas où l'avance versée par un Etat Membre au Fonds de roulement pour l'exercice 1952 serait supérieure à l'avance que doit consentir cet Etat aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, le surplus viendrait en déduction du montant des contributions dues par l'Etat Membre au titre du huitième budget annuel ou de tout autre budget antérieur;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement:

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions; les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt qu'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Le Secrétaire général demandera, dans les prévisions budgétaires, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour

le même objet, ne dépassent pas 250 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer des achats et activités divers qui s'amortissent d'eux-mêmes. Des avances au-delà du total de 250 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administrative et budgétaires. Le Secrétaire général présentera, en même temps que les comptes annuels, un exposé des avances non remboursées à la fin de chaque exercice au fonds d'avances remboursables;

d) Des sommes, à titre de prêt, à des institutions spécialisées et à des commissions préparatoires d'institutions à établir par accord intergouvernemental conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour financer leurs travaux, en attendant que les institutions intéressées aient encaissé des montants suffisants sur les contributions prévues par leurs propres budgets. En faisant ces prêts, qui seront normalement remboursables en deux ans, le Secrétaire général devra tenir compte des ressources financières envisagées pour l'institution intéressée; il devra obtenir l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant de prêter une somme à une institution si, du fait de ce prêt, le montant global des prêts non remboursés devait dépasser à un moment quelconque 3 millions de dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) et avant de prêter à une institution une somme qui porterait à plus de 1 million de dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées) le montant total prêté à cette institution et non remboursé;

e) Des sommes qui, jointes aux montants déjà avancés pour le même objet et non remboursés, ne dépasseront pas 420 000 dollars, pour continuer les opérations de la Caisse de logement du personnel et couvrir le paiement des loyers, les dépôts de garantie et les besoins en fonds de roulement afférents au logement du personnel du Secrétariat. Ces avances devront être remboursées au Fonds de roulement dès que les avances de loyer, les dépôts de garantie et les avances de fonds de roulement auront été recouverts;

f) Les sommes, ne dépassant pas 90 000 dollars, qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance et de dépôts si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice financier au cours duquel le versement est effectué. Ce montant pourra être augmenté avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Secrétaire géné-

rai inscrit au budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les frais ainsi encourus au cours de l'exercice;

g) Le cas échéant, les sommes qui pourraient être nécessaires pour rembourser les membres du personnel de l'impôt

sur le revenu payé par eux au titre des sommes reçues de l'Organisation des Nations Unies en 1953, ou au titre des sommes reçues de l'Organisation des Nations Unies au cours d'années antérieures et pour lesquelles le remboursement n'aurait pas déjà été effectué.

D.—OBSERVATIONS CONCERNANT LES PROJETS DE RESOLUTION

PROJET DE RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1953

Le texte de ce projet de résolution doit être rapproché de celui des résolutions 583 (VI) et 592 (VI) de l'Assemblée générale. Les paragraphes 3 et 6 de la résolution 583 (VI), adoptée avant le 1er janvier 1952, concernaient les dépenses extraordinaires entraînées par la prolongation de la session en 1952. Il n'y aura pas lieu de faire figurer des dispositions analogues dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1953. A cette exception près, le texte du projet de résolution portant ouverture de crédits est le même que celui de la résolution 583 (VI).

Une résolution analogue à la résolution 592 (VI) ne sera pas nécessaire pour l'exercice 1953.

PROJET DE RESOLUTION RELATIF AUX DEPENSES IMPREVUES ET EXTRAORDINAIRES

Des dispositions analogues à celles des points iii et v de l'alinéa b de la résolution 584 A (VI) ne seront pas nécessaires en 1953, étant donné qu'on ne prévoit aucune élection de juge à la Cour internationale de Justice pendant l'exercice 1953.

Une disposition relative à la création d'un Bureau international des déclarations de décès est reprise dans la résolution concernant 1953, pour le cas où il ne serait pas possible de créer ce bureau en 1952.

Le projet de résolution ne contient pas de dispositions analogues à celles des alinéas d et e de la résolution 584 B (VI), qui ont trait aux dépenses afférentes à la mise en œuvre du programme du Comité du travail forcé, ainsi qu'aux dépenses afférentes à une mission de visite dans les Territoires sous tutelle. Les crédits demandés aux chapitres 3 et 4 du budget couvrent les dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 1953.

PROJET DE RESOLUTION RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

En ce qui concerne les paragraphes 1 à 3 de ce projet de résolution, il est proposé, pour l'exercice 1953, de maintenir le montant du Fonds à 21 239 203 dollars en laissant inscrit à son compte créditeur le solde de l'excédent au 31 décembre 1950, soit 1 239 203 dollars, viré temporairement au Fonds de roulement en exécution de la résolution 585 A (VI).

On a constaté que les contributions avaient été recouvrées dans un délai un peu moins long qu'en 1951. Mais cette amélioration n'a pas été suffisamment marquée pour modifier de façon appréciable la proportion des crédits dont on peut disposer pour faire face aux dépenses qu'il faut engager pendant la première partie de l'exercice. Il continue de ressortir de la situation à cet égard que les méthodes financières de l'Organisation présentent un grave défaut. Non seulement il est indispensable de maintenir le montant du Fonds de roulement au chiffre approuvé pour 1952, mais il sera peut-être nécessaire de demander à l'Assemblée générale, à sa septième session, d'augmenter encore ce montant.

L'alinéa d du paragraphe 4 du projet de résolution ne mentionne pas le solde des prêts qui ont été consentis à la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce. L'Assemblée générale sera informée de l'état de la question à sa septième session.

Le projet de résolution ne contient pas d'alinéa analogue à celui de la résolution 585 B (VI) qui autorise le Secrétaire général à avancer les sommes nécessaires pour achever le siège. Dans la mesure où le Secrétaire général pourra faire connaître à l'Assemblée générale, à sa septième session, le montant des dépenses à engager effectivement en 1952 ou 1953, des prévisions supplémentaires devront peut-être être présentées, ce qui amènerait à modifier le texte du projet de résolution.

En attendant que l'Assemblée générale examine cette question à sa septième session, on n'a pas fait figurer dans le projet de résolution de dispositions analogues à celles de l'alinéa i de la résolution 585 B (VI) qui a trait aux avances pour l'aide aux réfugiés de Palestine.

CATEGORIES, CLASSES ET ECHELLES DES TRAITEMENTS PREVUES DANS LE BAREME DES TRAITEMENTS

Catégories et classes	Echelons									
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<i>Secrétaire général adjoint</i>										
Traitement brut.....	23 000									
Traitement net.....	15 000									
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>										
<i>Directeur principal</i>										
Traitement brut.....	17 000	18 000								
Traitement net.....	12 000	12 500								
<i>Directeur</i>										
Traitement brut.....	15 000	15 800	16 600	17 400						
Traitement net.....	11 000	11 400	11 800	12 200						
<i>Administrateur général</i>										
Traitement brut.....	13 330	14 000	14 670	15 400	16 200	17 000				
Traitement net.....	10 000	10 400	10 800	11 200	11 600	12 000				
<i>Services organiques</i>										
<i>Administrateur hors classe</i>										
Traitement brut.....	11 310	11 690	12 080	12 500	13 000	13 500	14 000	14 500	15 000	
Traitement net.....	8 750	9 000	9 250	9 500	9 800	10 100	10 400	10 700	11 000	
<i>Administrateur de 1ère classe</i>										
Traitement brut.....	9 140	9 460	9 790	10 150	10 540	10 920	11 310	11 690	12 080	12 500
Traitement net.....	7 300	7 525	7 750	8 000	8 250	8 500	8 750	9 000	9 250	9 500
<i>Administrateur de 2ème classe</i>										
Traitement brut.....	7 330	7 600	7 870	8 180	8 500	8 820	9 140	9 460	9 790	10 150
Traitement net.....	6 000	6 200	6 400	6 625	6 850	7 075	7 300	7 525	7 750	8 000
<i>Administrateur adjoint de 1ère classe</i>										
Traitement brut.....	5 750	6 000	6 270	6 530	6 800	7 070	7 330	7 600	7 870	
Traitement net.....	4 800	5 000	5 200	5 400	5 600	5 800	6 000	6 200	6 400	
<i>Administrateur adjoint de 2ème classe</i>										
Traitement brut.....	4 250	4 500	4 750	5 000	5 250	5 500	5 750	6 000		
Traitement net.....	3 600	3 800	4 000	4 200	4 400	4 600	4 800	5 000		
<i>Services généraux</i>										
<i>Agent de 1ère classe</i>										
Traitement brut.....	4 250	4 500	4 750	5 000	5 250	5 500	5 750	6 000	6 270	6 530
Traitement net.....	3 600	3 800	4 000	4 200	4 400	4 600	4 800	5 000	5 200	5 400
<i>Agent de 2ème classe</i>										
Traitement brut.....	3 530	3 710	3 880	4 060	4 250	4 440	4 620	4 810	5 000	
Traitement net.....	3 000	3 150	3 300	3 450	3 600	3 750	3 900	4 050	4 200	
<i>Agent de 3ème classe</i>										
Traitement brut.....	3 060	3 180	3 300	3 410	3 530	3 650	3 760	3 880	4 000	4 120
Traitement net.....	2 670	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500
<i>Agent de 4ème classe</i>										
Traitement brut.....	2 590	2 710	2 820	2 940	3 060	3 180	3 300	3 410	3 530	
Traitement net.....	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	
<i>Agent de 5ème classe</i>										
Traitement brut.....	2 230	2 350	2 470	2 590	2 710	2 820	2 940	3 060		
Traitement net.....	1 900	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600		
<i>Service mobile</i>										
<i>Administrateur général</i>										
Traitement brut.....	4 730	4 990	5 250	5 510	5 780	6 040	6 300	6 580	6 860	
Traitement net.....	3 980	4 190	4 400	4 610	4 820	5 030	5 230	5 440	5 650	
<i>Administrateur hors classe</i>										
Traitement brut.....	3 710	3 900	4 070	4 260	4 460	4 660	4 850	5 050	5 250	
Traitement net.....	3 150	3 320	3 460	3 610	3 770	3 930	4 080	4 240	4 400	
<i>Agent de 3ème classe</i>										
Traitement brut.....	2 960	3 090	3 210	3 340	3 470	3 580	3 710	3 830	3 950	
Traitement net.....	2 520	2 630	2 730	2 840	2 950	3 040	3 150	3 260	3 360	
<i>Agent de 4ème classe</i>										
Traitement brut.....	2 470	2 590	2 720	2 850	2 960	3 090	3 210	3 340	3 470	
Traitement net.....	2 100	2 200	2 310	2 420	2 520	2 630	2 730	2 840	2 950	
<i>Garde</i>										
Traitement brut.....	2 120	2 230	2 350	2 470	2 590	2 720	2 850	2 960	3 090	
Traitement net.....	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	2 310	2 420	2 520	2 630	
<i>Agent de 5ème classe</i>										
Traitement brut.....	1 880	2 000	2 120	2 230	2 350	2 470	2 590			
Traitement net.....	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200			

POSTES PERMANENTS, 1953¹.

Postes permanents	Cabinet du Secrétaire général	Bibliothèque	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	Secrétariat du Comité d'état-major	Département des questions économiques	Département des questions sociales	Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	Département de l'information	Département juridique
I.—Secrétaire général adjoint	—	—	1	—	1	1	1	1	1
II.—Directeurs et administrateurs généraux									
Directeur principal	2	—	1	—	1	1	1	1	1
Directeur	—	1	2	—	3	4	1	2	2
Administrateur général	2	—	5	—	7	3	2	7	2
<i>Totaux, II</i>	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>8</u>	<u>—</u>	<u>11</u>	<u>8</u>	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>5</u>
III.—Services organiques									
Administrateur hors classe	6	2	10	—	28	19	13	18	5
Administrateur de 1ère classe	—	3	9	1	42	31	21	46	9
Administrateur de 2ème classe	7	6	13	9	35	29	13	45	2
Administrateur adjoint de 1ère classe	2	14	6	—	27	25	19	26	6
Administrateur adjoint de 2ème classe	—	10	11	—	38	20	6	9	—
<i>Totaux, III</i>	<u>15</u>	<u>35</u>	<u>49</u>	<u>10</u>	<u>170</u>	<u>124</u>	<u>72</u>	<u>144</u>	<u>22</u>
TOTAUX, I, II, III	<u>19</u>	<u>36</u>	<u>58</u>	<u>10</u>	<u>182</u>	<u>133</u>	<u>77</u>	<u>155</u>	<u>28</u>
IV.—Services généraux									
Agent de 1ère classe	7	1	3	1	6	11	4	16	2
Agent de 2ème classe	6	10	9	2	29	22	5	37	8
Agent de 3ème classe	14	19	19	7	65	50	23	73	14
Agent de 4ème classe	—	14	1	—	7	3	5	10	—
Agent de 5ème classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Totaux, IV</i>	<u>27</u>	<u>44</u>	<u>32</u>	<u>10</u>	<u>107</u>	<u>86</u>	<u>37</u>	<u>136</u>	<u>24</u>
V.—Service mobile									
Administrateur général									
Administrateur hors classe									
Agent de 3ème classe									
Agent de 4ème classe									
Garde									
Agent de 5ème classe									
<i>Totaux, V</i>									
TOTAL GÉNÉRAL	<u>46</u>	<u>80</u>	<u>90</u>	<u>20</u>	<u>289</u>	<u>219</u>	<u>114</u>	<u>291</u>	<u>52</u>
NOMBRE DE POSTES APPROUVÉS POUR 1952	<u>50</u>	<u>80</u>	<u>93</u>	<u>21</u>	<u>289</u>	<u>219</u>	<u>114</u>	<u>196</u>	<u>52</u>

¹ A l'exception de la Cour internationale de Justice.

REPARTITION PAR CATEGORIES ET CLASSES

Département des conférences et des services généraux	Département des services adminis- tratifs et financiers	TOTAL Siège	Service mobile	Bureau de Genève	Haut- Commis- sariat pour les réfugiés	Centres d'informa- tion	Commissions économiques régionales	TOTAL GENERAL	
1	1	8	—	—	1	—	—	9	I.—Secrétaire général adjoint
									II.—Directeurs et administrateurs généraux
1	2	11	—	2	1	—	2	16	Directeur principal
2	3	20	—	4	—	—	—	24	Directeur
5	5	38	1	6	4	4	4	57	Administrateur général
<u>8</u>	<u>10</u>	<u>69</u>	<u>1</u>	<u>12</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>6</u>	<u>97</u>	Totaux, II
									III.—Services organiques
12	8	121	—	16	10	8	12	167	Administrateur hors classe
125	26	313	2	37	5	17	33	407	Administrateur de 1ère classe
280	28	467	2	60	9	7	34	579	Administrateur de 2ème classe
52	21	198	3	22	5	1	14	243	Administrateur adjoint de 1ère classe
12	6	112	—	36	13	1	7	169	Administrateur adjoint de 2ème classe
<u>481</u>	<u>89</u>	<u>1 211</u>	<u>7</u>	<u>171</u>	<u>42</u>	<u>34</u>	<u>100</u>	<u>1 565</u>	Totaux, III
<u>490</u>	<u>100</u>	<u>1 288</u>	<u>8</u>	<u>183</u>	<u>48</u>	<u>38</u>	<u>106</u>	<u>1 671</u>	TOTAUX, I, II, III
									IV.—Services généraux
65	10	126	—	} 420	} 57	} 37	} 164		Agent de 1ère classe
186	36	350	2						Agent de 2ème classe
375	50	709	3						Agent de 3ème classe
274	9	323	—						Agent de 4ème classe
39	—	39	—						Agent de 5ème classe
<u>939</u>	<u>105</u>	<u>1 547</u>	<u>5</u>	<u>420</u>	<u>57</u>	<u>37</u>	<u>164</u>	<u>2 230</u>	Totaux, IV
									V.—Service mobile
			3					3	Administrateur général
			10					10	Administrateur hors classe
			19					19	Agent de 3ème classe
			60					60	Agent de 4ème classe
			20					20	Garde
			—					—	Agent de 5ème classe
			<u>112</u>					<u>112</u>	Totaux, V
<u>1 429</u>	<u>205</u>	<u>2 835</u>	<u>125</u>	<u>603</u>	<u>105</u>	<u>75</u>	<u>270</u>	<u>4 013</u>	TOTAL GÉNÉRAL
<u>1 453</u>	<u>205</u>	<u>2 872</u>	<u>134</u>	<u>603</u>	<u>100</u>	<u>75</u>	<u>248</u>	<u>4 032</u>	NOMBRE DE POSTES APPROUVÉS POUR 1952

**PREVISIONS BUDGETAIRES
POUR
L'EXERCICE FINANCIER 1953**

ETAT DETAILLE DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars	Dépenses de 1950 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars			
A.—ORGANISATION DES NATIONS UNIES						
TITRE IER.—SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS						
<i>Chapitre Ier.—L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>						
Article Ier.—Session de l'Assemblée générale						
i) Frais de voyage des représentants	186 000			186 000		186 000
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	15 000			15 000		11 663
iii) Personnel temporaire	218 000			187 970		283 873
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	55 000			50 600		84 820
v) Entretien du matériel	22 500			21 630		21 000
vi) Service de radio	8 000			7 500		11 500
vii) Transports locaux						102 000
viii) Services téléphoniques						11 216
ix) Eclairage, chauffage, énergie et eau						27 838
x) Fournitures et services divers						4 918
xi) Entretien des locaux						23 046
xii) Déficit d'exploitation de la cafétéria						8 297
Sixième session de l'Assemblée générale				776 500 ^b	1 573 440 ^c	
Cinquième session de l'Assemblée générale					129 291 ^d	
	504 500			1 245 200	1 702 731	776 171 ^e

^a Ouvertures de crédits afférentes à la septième session seulement.
^b Ouvertures de crédits pour la sixième session après le 1er janvier 1952.

^c Dépenses afférentes à la sixième session jusqu'au 31 décembre 1951.
^d Dépenses de 1951 afférentes à la cinquième session.
^e Dépenses de 1950 afférentes à la cinquième session.

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
<i>Report de l'article premier ci-dessus</i>					
Article II.—Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	50 000			46 000	52 974
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					3 520
		50 000		46 000	56 494
Article III.—Comité des contributions					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	10 000			12 000	4 545
		10 000		12 000	4 545
Article IV.—Commission du droit international					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	63 500			59 100	55 256

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
ii) Consultants					450
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					14 926
		63 500		59 100	70 632
Article V.—Comité des commissaires aux comptes					
i) Frais de vérification extérieure des comptes de l'Organisation		36 000		36 000	35 010
Article VI.—Tribunal administratif					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	10 000			10 000	11 278
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					2 761
		10 000		10 000	14 039
Conférence sur le statut des réfugiés					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					2 857
Comité pour une juridiction criminelle internationale					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					5 327
Commission spéciale pour les prisonniers de guerre					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				25 000	5 057
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					1 036
				25 000	6 093
Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'Article 73, e, de la Charte					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					9 475
Comité chargé du projet de convention relative à la liberté de l'information					
i) Transports locaux					530
Commission internationale chargée d'enquêter sur les conditions qui permettraient de procéder à des élections libres en Allemagne					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				8 000	
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				5 600	
iii) Communications				1 500	
iv) Fournitures et services divers				2 000	
				17 100	
TOTAL DU CHAPITRE 1ER			674 000	1 450 400	1 907 733
Chapitre 2.—Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités					
TOTAL DU CHAPITRE 2			—	—	—
Chapitre 3.—Le Conseil économique et social, ses commissions et comités					
Article 1er.—Conseil économique et social					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					274 956
ii) Câblagrammes, télégrammes, communications par radio et communications téléphoniques interurbaines et internationales					6 374

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Transport de marchandises, camionnage et messageries					16 462
Transports locaux					769
Personnel temporaire					2 610
Fournitures et services divers					1 669
Assurances					1 577
					<u>304 417</u>
II.—Commission des droits de l'homme					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	10 800			10 800	10 210
Consultants	900			900	
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					13 102
		<u>11 700</u>		<u>11 700</u>	<u>23 312</u>
III.—Commission des stupéfiants					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	9 000			9 000	9 453
Consultants	2 600			2 600	
		<u>11 600</u>		<u>11 600</u>	<u>9 453</u>
IV.—Commission de la population					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	7 200				7 419
Transports locaux	1 300				320
		<u>8 500</u>			<u>7 739</u>
V.—Commission des finances publiques					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	9 000				9 727
Transports locaux					535
		<u>9 000</u>			<u>10 262</u>
VI.—Commission des transports et des communications					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres		9 000			10 016
VII.—Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	2 000			2 700	
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	1 100			1 100	
		<u>3 100</u>		<u>3 800</u>	
VIII.—Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres		6 100			
IX.—Comité spécial du travail forcé					
Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	5 800			20 000	4 118
Consultants				25 000	
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	5 800			9 700	1 930
Personnel temporaire	18 400			9 500	—
		<u>30 000</u>		<u>64 200</u>	<u>6 048</u>

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Article X.—Commission des questions sociales					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				10 800	10 787
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					13 846
				<hr/> 10 800	<hr/> 24 633
Article XI.—Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres					9 823
Article XII.—Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				14 700	
Article XIII.—Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres					11 620
Article XIV.—Commission de statistique					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				9 000	8 369
ii) Transports locaux					497
				<hr/> 9 000	<hr/> 8 866
Article XV.—Sous-Commission des sondages statistiques					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres					4 395
ii) Consultants					1 191
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel					2 613
					<hr/> 8 199
Article XVI.—Groupe d'experts en matière d'obligations alimentaires					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				4 100	
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				2 100	
				<hr/> 6 200	
Article XVII.—Groupe d'experts en matière de signalisation routière					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				9 970	
Article XVIII.—Commission de la condition de la femme					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				7 800	9 365
ii) Transports locaux					668
				<hr/> 7 800	<hr/> 10 033
Comité d'experts pour l'unification du système de signalisation routière					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres					7 656

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....					3 576
					<u>11 232</u>
Comité spécial de l'esclavage					5 909
Mission sur l'habitation dans les régions tropicales...					8 320
i) Consultants.....					8 320
TOTAL DU CHAPITRE 3			<u>89 000</u>	<u>149 770</u>	<u>469 882</u>
<i>Chapitre 3a.—Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants</i>					
Article Ier.—Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....		23 700		16 000	10 840
TOTAL DU CHAPITRE 3a			<u>23 700</u>	<u>16 000</u>	<u>10 840</u>
<i>Chapitre 3b.—Commissions économiques régionales</i>					
Article Ier.—Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	25 000			23 000	19 513
ii) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....	1 500			1 500	2 901
iii) Communications.....	1 500			500	842
iv) Fournitures et services divers.....	1 300			200	2 031
v) Personnel temporaire.....				2 300	930
vi) Services contractuels d'entretien des locaux...				400	
vii) Transports locaux.....					75
			<u>29 300</u>	<u>28 000</u>	<u>26 292</u>
Article II.—Conférence de la CEAE0 sur le développement du commerce					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	4 000				
ii) Dépenses diverses.....	1 600				
			<u>5 600</u>		3 917
Article III.—Sous-Comités de la CEAE0					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	3 000				
ii) Communications.....	1 300				
iii) Fournitures et services divers.....	1 300				
			<u>5 600</u>		
Article IV.—Commission économique pour l'Amérique latine					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....	50 000			20 000	23 909
ii) Location de matériel de télécommunication...	2 700			1 500	1 846
iii) Transports de marchandises, camionnage et messageries.....	5 000			500	5 640
iv) Communications.....	1 000			300	1 341
v) Dépenses diverses.....	1 000				220
vi) Personnel temporaire.....					1 400
vii) Papeterie et fournitures de bureau.....					3 100
			<u>59 700</u>	<u>22 300</u>	<u>37 456</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3b			<u>100 200</u>	<u>50 300</u>	<u>67 655</u>

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
<i>Chapitre 4.—Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</i>					
Article Ier.—Conseil de tutelle					
i) Transports locaux.....				—	2 876
Article II.—Mission de visite de 1953.....					
Mission de visite de 1952.....		50 000		50 000	
Mission de visite de 1951.....					41 512
				50 000	41 512
TOTAL DU CHAPITRE 4				50 000	44 388
TOTAL DU TITRE PREMIER				936 900	2 500 508 *
TITRE II.—ENQUÊTES ET RECHERCHES					
<i>Chapitre 5.—Enquêtes et recherches</i>					
Article Ier.—Commission spéciale pour les Balkans					
i) Personnel temporaire.....				14 300	159 644
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....				15 500	82 190
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs.....				20 900	76 086
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				27 500	115 184
v) Communications.....				600	4 510
vi) Location et entretien des locaux et du matériel..				1 800	23 251
vii) Papeterie et fournitures de bureau.....				50	4 132
viii) Entretien et utilisation du matériel de transport				750	24 223
ix) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....				1 500	3 990
x) Assurances.....				600	1 953
xi) Dépenses diverses.....				1 500	2 328
xii) Transports locaux.....					57 419
xiii) Matériel de transport.....					14 845
xiv) Matériel divers.....					1 794
xv) Dépenses de représentation.....					354
				85 000	571 903
Article II.—Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan					
i) Personnel temporaire.....				54 600	88 720
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs.....				385 400	264 648
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel.....				90 200	151 838
iv) Communications.....				5 000	4 871
v) Location de locaux.....				10 000	8 745
vi) Papeterie et fournitures de bureau.....				2 500	3 816
vii) Transports locaux.....				62 800	81 533
viii) Entretien et utilisation du matériel de transport				10 000	
ix) Transport de marchandises, camionnage et messageries.....				15 000	3 556
x) Assurances.....				7 500	5 725
xi) Fournitures et services divers.....				12 000	14 383
xii) Matériel de transport.....				10 000	1 615
xiii) Matériel divers.....				14 500	7 088

* Y compris 3 917 dollars virés du chapitre 22 au titre de la Conférence de la CEAE0 sur le développement du commerce.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
xiv) Dépenses de représentation				500	684
xv) Consultants					539
				<hr/> 680 000	<hr/> 637 791 *
Article III.—Commission pour l'Indonésie					74 253
Article IV.—Rapatriement des enfants grecs					
i) Personnel temporaire				14 000	12 206
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				12 000	7 547
iii) Communications				1 000	834
iv) Fournitures et services divers				3 000	3 572
				<hr/> 30 000	<hr/> 24 159
Article V.—Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine					
i) Personnel temporaire				120 700	199 177
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				25 000	21 621
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs et du personnel technique militaire				117 360	167 154
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				149 740	224 313
v) Communications				8 000	12 949
vi) Location et entretien des locaux				10 000	17 259
vii) Papeterie et fournitures de bureau				3 600	4 335
viii) Transports locaux				2 000	936
ix) Entretien et utilisation du matériel de transport				25 000	34 360
x) Transport de marchandises, camionnage et messageries				3 000	5 976
xi) Assurances				5 600	4 656
xii) Fournitures et services divers				14 000	6 808
xiii) Services contractuels auxiliaires (aériens)				43 500	40 346
xiv) Mobilier et installations fixes				1 000	306
xv) Achat de véhicules automobiles				15 000	36 861
xvi) Matériel divers				1 000	902
xvii) Dépenses de représentation				500	457
				<hr/> 545 000	<hr/> 778 416
Article VI.—Commission pour l'unification et le relèvement de la Corée					
i) Personnel temporaire				39 500	103 907
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				15 000	58 649
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				70 000	170 886
iv) Communications				8 000	48 356
v) Location et entretien des locaux				1 000	3 827
vi) Papeterie et fournitures de bureau				1 000	2 486
vii) Transports locaux				500	672
viii) Entretien et utilisation du matériel de transport				4 500	35 730
ix) Transport de marchandises, camionnage et messageries				2 000	11 205
x) Assurances				1 800	210
xi) Dépenses diverses				1 000	134 336
xii) Mobilier et installations fixes				200	
xiii) Améliorations apportées aux locaux				4 000	
xiv) Matériel divers				1 000	2 441
xv) Consultants					1 010
xvi) Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs					1 854
xvii) Matériel de transport					16 822
xviii) Dépenses de représentation					164
				<hr/> 150 000	<hr/> 592 555

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Article VII.—Commission pour la Libye					
i) Personnel temporaire				35 000	277 134
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				8 700	40 320
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				30 300	169 242
iv) Communications				1 500	14 062
v) Location et entretien des locaux				750	7 811
vi) Papeterie et fournitures de bureau				100	2 079
vii) Transports locaux				5 000	52 468
viii) Entretien et utilisation du matériel de transport				500	5 510
ix) Transport de marchandises, camionnage et mesageries				500	4 416
x) Assurances				150	732
xi) Fournitures et services divers				500	4 189
xii) Mobilier et installations fixes					3 939
xiii) Matériel de transport					2 243
xiv) Matériel divers					652
xv) Dépenses de représentation					770
				<hr/>	<hr/>
				83 000	585 567 ^b
Article VIII.—Conseil consultatif pour la Somalie italienne					
i) Personnel temporaire				46 850	45 879
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				26 500	21 551
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				45 200	46 993
iv) Communications				6 600	5 053
v) Modifications apportées aux locaux				1 500	317
vi) Location et entretien des locaux				4 200	2 709
vii) Papeterie et fournitures de bureau				3 000	2 366
viii) Entretien et utilisation du matériel de transport				3 700	1 923
ix) Transport de marchandises, camionnage et mesageries				3 800	2 297
x) Assurances				1 000	309
xi) Fournitures et services contractuels divers				6 700	3 769
xii) Mobilier et installations fixes				1 200	194
xiii) Livres et cartes pour la bibliothèque				750	
xiv) Matériel divers				9 000	2 401
xv) Transports locaux					262
xvi) Dépenses de représentation					545
				<hr/>	<hr/>
				160 000	136 568
Article IX.—Commission des Nations Unies pour l'Erythrée					
i) Consultants				11 000	12 841
ii) Personnel temporaire				75 300	115 974
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				32 700	71 852
iv) Communications				2 000	4 327
v) Location et entretien des locaux				2 700	3 200
vi) Papeterie et fournitures de bureau				1 800	1 224
vii) Transports locaux				4 500	6 978
viii) Transport de marchandises, camionnage et mesageries				2 000	4 933
ix) Assurances				100	504
x) Fournitures et services contractuels divers				2 500	4 878
xi) Mobilier, installations fixes et matériel de bureau				200	2 722
xii) Matériel divers				200	750
xiii) Matériel de transport					4 267
xiv) Dépenses de représentation					450
				<hr/>	<hr/>
				135 000	234 900

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars	
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars			
Article X.—Médailles de Corée						
i) Fournitures et services divers				327 500		
				<u>327 500</u>		
Article XI.—Tribunal des Nations Unies en Erythrée						
i) Personnel temporaire				8 000		
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres				5 900		
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				13 000		
iv) Fournitures et services divers				2 000		
				<u>28 900</u>		
Article XII.—Tribunal des Nations Unies en Libye						
i) Personnel temporaire				93 800		
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel				21 300		
iii) Communications				2 000		
iv) Location et entretien des locaux				2 800		
v) Papeterie et fournitures de bureau				1 000		
vi) Transports locaux				1 000		
vii) Transport de marchandises, camionnage et messageries				500		
viii) Fournitures et services divers				1 000		
ix) Mobilier et installations fixes				1 500		
x) Matériel divers				1 000		
				<u>125 900</u>		
TOTAL DU CHAPITRE 5				<u><u>2 000 000</u></u>	<u><u>2 350 300</u></u>	<u><u>3 636 112</u></u>
Chapitre 5a.—Service mobile des Nations Unies						
Article Ier.—Traitements et salaires						
i) Postes permanents	426 700			376 660	395 770	
ii) Personnel temporaire	8 000			12 000	16 742	
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5 000			7 700	5 061	
			<u>439 700</u>	<u>396 360</u>	<u>417 573</u>	
Article II.—Autres frais de service						
i) Frais de voyage du personnel en mission	5 000			8 000	16 781	
ii) Entretien et utilisation du matériel de transport				1 000	86	
iii) Fournitures et services divers	18 000			19 500	36 261	
iv) Matériel divers	3 000			3 000	17 268	
			<u>26 000</u>	<u>31 500</u>	<u>70 396</u>	
Article III.—Dépenses communes afférentes au personnel						
i) Frais de voyage et de déménagement	5 500			10 000	11 158	
ii) Prime d'installation	5 000			10 500	15 171	
iii) Indemnité pour charges de famille	13 000			7 000	10 397	
iv) Contributions à la Caisse des pensions	46 000			42 000	11 688	
v) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	30 000			19 800		
			<u>99 500</u>	<u>89 300</u>	<u>48 414</u>	
TOTAL DU CHAPITRE 5a				<u><u>565 200</u></u>	<u><u>517 160</u></u>	<u><u>536 383^d</u></u>
TOTAL DU TITRE II				<u><u>2 565 200</u></u>	<u><u>2 867 460</u></u>	<u><u>4 172 495^d</u></u>

^a Ces dépenses se rapportent à la Mission des Nations Unies dans l'Inde et au Pakistan.

^b Ces dépenses comprennent celles qui se rapportent au Tribunal des Nations Unies en Libye.

^c Les dépenses pour 1951 figurent à l'article VII—Commission pour la Libye.

^d Y compris 109 813 dollars virés du chapitre 16, au titre du Service mobile.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
TITRE III.—SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK					
<i>Chapitre 6.—Cabinet du Secrétaire général</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	410 600			426 600	376 031
ii) Consultants	1 000			1 000	9 796
iii) Personnel temporaire	12 000			18 500	79 431
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit . .	3 500			3 760	2 090
		427 100		449 860	467 348
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission	25 000			25 000	22 163
ii) Résidence du Secrétaire général	15 000			15 000	12 324
		40 000		40 000	34 487
TOTAL DU CHAPITRE 6				489 860	501 835
<i>Chapitre 6a.—Bibliothèque</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	440 100			425 950	381 159
ii) Consultants	900			900	846
iii) Personnel temporaire	32 000			29 900	41 129
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit . .	1 400			1 400	468
		474 400		458 150	423 602
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission	2 000			2 000	1 113
ii) Services contractuels de bibliothèque	15 000			13 300	13 112
		17 000		15 300	14 225
TOTAL DU CHAPITRE 6a				473 450	437 827
<i>Chapitre 7.—Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	749 200			766 190	678 155
ii) Consultants	3 000			3 000	1 200
iii) Personnel temporaire	6 500			8 400	9 821
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit . .	4 500			6 450	2 164
		763 200		784 040	691 340
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		6 000		7 000	4 832
TOTAL DU CHAPITRE 7				791 040	696 172
<i>Chapitre 8.—Secrétariat du Comité d'état-major</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	136 700			139 800	106 689
ii) Personnel temporaire	500			530	537
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit . .	100			370	
		137 300		140 700	107 226
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		100		100	1
TOTAL DU CHAPITRE 8				140 800	107 227

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
<i>Chapitre 9.—Administration de l'assistance technique</i>			386 700	386 700 ^a	351 420 ^a
<i>Chapitre 10.—Département des questions économiques</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	2 183 500			2 146 360	1 867 014
ii) Consultants	40 200			73 500	63 593
iii) Personnel temporaire	56 700			56 700	52 844
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5 350			5 350	3 787
		2 285 750		2 281 910	1 987 238
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		28 000		28 000	39 398
Article III.—Réunions spéciales d'experts					
i) Consultants		34 750		—	—
TOTAL DU CHAPITRE 10			2 348 500	2 309 910	2 026 636
<i>Chapitre 11.—Département des questions sociales</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	1 670 000			1 597 080	1 362 690
ii) Consultants	43 000			45 000	54 384
iii) Personnel temporaire	34 000			36 150	40 905
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	4 500			4 680	2 349
		1 751 500		1 682 910	1 460 518
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		25 000		21 500	27 655
TOTAL DU CHAPITRE 11			1 776 500	1 704 410	1 488 173
<i>Chapitre 12.—Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	941 200			916 700	822 187
ii) Consultants	4 000			2 000	440
iii) Personnel temporaire	10 000			5 670	13 001
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	2 500			2 100	2 437
		957 700		926 470	838 065
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		6 000		7 500	4 078
TOTAL DU CHAPITRE 12			963 700	933 970	842 143
<i>Chapitre 13.—Département de l'information</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	2 145 750			2 112 460	1 961 210
ii) Consultants	4 800			5 000	8 932
iii) Personnel temporaire	41 000			49 700	51 099
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	6 000			6 250	6 506
		2 197 550		2 173 410	2 027 747
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants d'organisations nationales et internationales		6 000		6 000	14 670

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
ii) Frais de voyage du personnel en mission	21 000			20 000	20 645
iii) Fournitures et services photographiques	38 000			38 000	31 293
iv) Fournitures et services cinématographiques	168 600			168 600	227 515
v) Services de radio	340 850			323 000	340 973
vi) Services de télétype et de télécommunication	1 700			2 000	5 914
vii) Abonnement à des services d'information	1 300			1 300	3 457
			577 450	558 900	650 467
TOTAL DU CHAPITRE 13			2 775 000	2 732 310	2 678 214
 <i>Chapitre 14.—Département juridique</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	443 700			436 600	393 834
ii) Consultants	4 000			4 000	2 351
iii) Personnel temporaire	7 500			6 800	8 103
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 200			1 270	748
			456 400	448 670	405 036
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		5 700		5 700	5 632
TOTAL DU CHAPITRE 14			462 100	454 370	410 668
 <i>Chapitre 15.—Conférences et services généraux</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	9 019 600			8 779 530	7 929 250
ii) Consultants	2 000			4 000	505
iii) Personnel temporaire	175 000			201 900	314 096
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	190 000			177 300	194 933
			9 386 600	9 162 730	8 438 784
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission		8 500		8 500	9 032
Article III.—Administration postale des Nations Unies					
i) Postes permanents	39 000			23 650	33 842
ii) Personnel temporaire	69 400			91 950	62 227
iii) Frais de voyage du personnel en mission	2 000			2 500	1 017
iv) Impression de timbres-poste	20 000			15 000	23 949
v) Fournitures et services divers	2 000			300	291
			132 400	133 400	121 326
TOTAL DU CHAPITRE 15			9 527 500	9 304 630	8 569 142^d
 <i>Chapitre 16.—Services administratifs et financiers</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	1 379 270			1 342 600	1 324 200
ii) Consultants	25 200			21 000	29 236
iii) Personnel temporaire	33 500			38 430	82 788
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5 100			11 420	6 346
			1 443 070	1 413 450	1 442 570

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Article II.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission.....	17 400			25 600	15 181
ii) Fournitures et services divers.....	500				1 950
			17 900	25 600	17 131
Article III.—Programme de recrutement hors des Etats-Unis					
i) Honoraires et personnel temporaire.....	5 500			5 000	5 287
ii) Frais de voyage du personnel en mission.....	2 000			3 500	662
iii) Fournitures et services divers.....	6 500			7 500	6 325
			14 000	16 000	12 274
Article IV.—Secrétariat du Comité consultatif					
i) Postes permanents.....			17 000	16 800	
Article V.—Secrétariat du Tribunal administratif de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline					
i) Postes permanents.....	26 070			26 860	
ii) Frais de voyage du personnel en mission.....	1 500			500	
			27 570	28 360	
Article VI.—Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies					
i) Postes permanents.....	51 860			51 000	
ii) Consultants.....	12 500			10 000	
iii) Personnel temporaire.....	4 000			280	
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....	9 000			1 000	6 944
v) Frais de voyage du personnel en mission.....	3 200				5 555
			80 560	62 280	12 499
Article VII.—Comité consultatif de la fonction publique internationale					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....			9 000	9 700	7 223
Article VIII.—Comité des placements					
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres.....			2 500	2 900	1 435
Article IX.—Comité de sélection.....					
			9 000		
TOTAL DU CHAPITRE 16			1 620 600	1 575 090	1 493 132°

Chapitre 17.—Dépenses communes afférentes au personnel

Article Ier.—Frais de recrutement, d'installation et de licenciement					
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	362 750			379 500	335 445
ii) Prime d'installation.....	62 000			70 200	57 086
iii) Indemnité de licenciement.....	232 000			211 500	269 603
iv) Prime de rapatriement.....	63 000			58 200	15 484
			719 750	719 400	677 678
Article II.—Dépenses au bénéfice du personnel					
i) Contributions à la Caisse des pensions.....	2 153 500			1 998 700	2 035 132
ii) Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant.....	452 000			410 000	419 931

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
iii) Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	133 400			110 000	106 079
iv) Pertes sur les appartements de l'Organisation	20 000			25 000	11 232
v) Prestations au titre du régime de sécurité sociale	51 000			50 100	9 601
vi) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	838 000			732 240	838 481
vii) Indemnité de logement	—				398 753
		3 647 900		3 326 040	3 819 209
Article III.—Formation professionnelle et autres services destinés au personnel					
i) Formation professionnelle	63 250			70 560	77 520
ii) Programme de stage	25 000			25 000	21 345
iii) Bien-être du personnel	4 000			4 000	1 538
		92 250		99 560	100 403
Remboursement de l'impôt national sur le revenu					1 391 000
TOTAL DU CHAPITRE 17			4 459 900	4 145 000	5 988 230'
 <i>Chapitre 18.—Charges communes</i>					
Article Ier.—Téléphone, services postaux, transport de marchandises, camionnage et messageries					
i) Services téléphoniques (y compris les communications interurbaines et internationales)	254 200			217 400	216 288
ii) Câblogrammes, télégrammes et communications par radio	50 000			71 000	90 585
iii) Services postaux	163 000			163 000	207 316
iv) Transport de marchandises, camionnage et messageries	32 000			32 000	41 964
v) Envois par avion	54 000			55 000	70 137
		553 200		538 400	626 290
Article II.—Location et entretien des locaux					
i) Location des locaux	800				800
ii) Fournitures pour l'entretien des locaux	310 500			256 000	118 502
iii) Services contractuels d'entretien des locaux	1 299 000			1 162 900	789 337
iv) Eclairage, chauffage, énergie et eau	614 000			535 400	380 217
v) Modifications apportées aux locaux	25 000			30 000	14 768
		2 249 300		1 984 300	1 303 624
Article III.—Papeterie et fournitures					
i) Papeterie et fournitures de bureau	130 000			150 000	115 209
ii) Fournitures pour la reproduction des documents	300 000			305 000	330 656
		430 000		455 000	445 865
Article IV.—Location et entretien du matériel					
i) Fournitures pour les installations de télécommunication	70 000			60 000	44 067
ii) Entretien et utilisation du matériel de télécommunication	440 000			360 000	302 295
iii) Location de matériel de bureau et d'autre matériel	22 100			21 000	22 546
iv) Entretien du matériel de bureau et d'autre matériel	19 500			19 500	20 303
v) Entretien et utilisation du matériel de transport	15 000			15 000	20 570
		566 600		475 500	409 781
Article V.—Autres fournitures et services					
i) Assurances	66 000			55 000	52 967
ii) Fournitures et services divers	39 000			34 000	16 994

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Journaux et périodiques	15 000			15 000	16 805
Fertes afférentes à l'exploitation de la cafétéria . .					8 266
		120 000		104 000	95 032
VI.—Secours accordés à titre gracieux et créances et ajustements divers					
Secours accordés à titre gracieux	14 000			6 000	6 295
Créances et ajustements divers	1 000			100	4 044
		15 000		6 100	10 339
TOTAL DU CHAPITRE 18			3 934 100	3 563 300^b	2 890 931^a
<i>e 18a.—Transfert au siège permanent</i>					658 524
<i>e 19.—Matériel</i>					
I.—Mobilier, installations fixes et matériel de bureau					
Mobilier et installations fixes	83 000			285 000	277 791
Matériel de bureau	111 400			92 700	129 873
Matériel de télécommunication	5 000			10 000	8 992
		199 400		387 700	416 656
II.—Livres et matériel de bibliothèque					
Livres et cartes pour la bibliothèque	35 400			46 900	34 760
Matériel de bibliothèque	3 500			3 500	30 372
		38 900		50 400	65 132
III.—Matériel d'information					
Matériel de photographie et de cinéma		7 700		39 200	44 618
IV.—Autre matériel					
Matériel de transport	21 200			16 800	6 555
Matériel divers	15 000			23 000	48 899
		36 200		39 800	55 454
TOTAL DU CHAPITRE 19			282 200	517 100	581 860
<i>e 19a.—Améliorations apportées aux locaux</i>			30 700	91 500	
TOTAL DU TITRE III			30 432 600	29 613 440	29 722 134

compris 86 700 dollars virés comme suit: 9 600 dollars du 18, 53 400 dollars du chapitre 20 et 23 700 dollars du chapitre 19 de l'Administration de l'assistance technique.
 0 dollars virés au chapitre 9, au titre de l'Administration de ce technique.
 compris 64 931 dollars virés comme suit: 53 250 dollars du 20, 11 681 dollars du chapitre 26, au titre de l'Administration technique.
 compris 1 327 402 dollars virés du chapitre 16, au titre du des bâtiments.
 montant de 1 494 085 dollars a été viré comme suit: 109 813

dollars au chapitre 5a, au titre du Service mobile, 1 327 402 dollars au chapitre 15, au titre du Service des bâtiments, 52 826 dollars au chapitre 17, au titre du programme de formation administrative de stagiaires des services organiques, 4 044 dollars au chapitre 18, au titre des réclamations et ajustements divers et des pertes sur créances.
^a Y compris 52 826 dollars virés du chapitre 16, au titre du programme de formation administrative de stagiaires des services organiques; 6 295 dollars ont été virés au chapitre 18, au titre des secours accordés à titre gracieux.
^b Y compris 4 044 dollars virés au chapitre 16, au titre des réclamations et ajustements divers et des pertes sur créances, et 6 295 dollars virés du chapitre 17, au titre des secours accordés à titre gracieux.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
vii) Fourniture pour la reproduction des documents	107 000			108 000	93 608
viii) Matériel de télécommunication	1 500				1 695
ix) Location de matériel de bureau et d'autre matériel	10 000			7 100	6 395
x) Entretien et utilisation du matériel de transport	5 500			5 000	4 729
xi) Transport de marchandises, camionnage et messageries	14 000			7 000	12 797
xii) Envois par avion	2 500			1 000	2 180
xiii) Assurances	6 900			6 900	5 624
xiv) Pertes afférentes à l'exploitation de la cafétéria	1 500			3 000	4 015
xv) Fournitures et services divers	4 500			4 370	10 811
xva) Fournitures médicales	3 000			3 000	—
xvi) Location de matériel de télécommunication	—				2 798
		408 000		397 080	366 514
Article VII.—Matériel					
i) Mobilier et installations fixes	30 000			43 000	24 610
ii) Matériel de bureau	24 500			30 000	26 948
iii) Matériel de télécommunication	500			5 000	5 204
iv) Livres et cartes pour la bibliothèque	27 000			24 000	19 400
v) Matériel de transport	3 000			—	—
vi) Améliorations apportées aux locaux	12 000			17 000	77 566
vii) Matériel divers	6 000			8 500	6 168
		103 000		127 500	159 896
TOTAL DU CHAPITRE 20			4 379 700	4 307 420 ^a	4 427 020 ^b
<i>Chapitre 20a.—Haut-Commissariat pour les réfugiés</i>					
Article Ier.—Bureau du Haut-Commissaire au siège					
i) Postes permanents	281 000			257 000	151 529
ii) Consultants	1 000			2 000	2 268
iii) Personnel temporaire	1 000			14 000	8 734
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	200			200	—
v) Frais de voyage du personnel en mission	22 000			22 000	14 909
		305 200		295 200	177 440
Article II.—Bureaux régionaux					
i) Postes permanents	245 700			205 100	22 695
ii) Personnel temporaire	1 000			1 000	392
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 000			1 000	—
iv) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	7 000			11 000	309
v) Prime d'installation	4 000			11 000	1 040
vi) Contributions à la Caisse des pensions	30 000			23 000	2 016
vii) Indemnité pour charges de famille	5 000			8 000	192
viii) Contributions aux assurances-maladie	2 000			2 000	25
ix) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	2 000			—	—
x) Frais de voyage du personnel en mission	19 000			15 800	2 203
xi) Communications	10 500			12 000	354
xii) Location et entretien des locaux	24 000			18 800	595
xiii) Papeterie et fournitures de bureau	7 000			7 200	158
xiv) Entretien et utilisation du matériel de transport	7 000			4 000	—
xv) Fournitures et services divers	2 500			4 000	292
xvi) Matériel divers	1 000			20 000	10 642
		368 700		343 900	40 913
TOTAL DU CHAPITRE 20a			673 900	639 100	218 353
TOTAL DU TITRE IV			5 053 600	4 946 520 ^a	4 645 373 ^b

^a A l'exclusion d'un montant de 53 400 dollars viré au chapitre 9, au titre de l'Administration de l'assistance technique.

^b A l'exclusion d'un montant de 53 250 dollars viré au chapitre 9, au titre de l'Administration de l'assistance technique.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
TITRE V.—CENTRES D'INFORMATION (À L'EXCEPTION DU CENTRE D'INFORMATION DE GENÈVE)					
<i>Chapitre 21.—Centres d'information</i>					
Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	445 960			470 180	416 368
ii) Personnel temporaire	20 800			20 200	31 315
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3 000			3 300	3 181
iv) Personnel employé de façon intermittente	38 950			42 600	39 752
		508 710		536 280	490 616
Article II.—Dépenses communes afférentes au personnel					
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	5 000			5 000	3 814
ii) Contributions à la Caisse des pensions	55 200			55 000	45 362
iii) Prime de rapatriement	1 000			1 000	87
iv) Indemnité pour charges de famille	13 780			12 310	12 179
v) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	21 830			7 200	15 125
vi) Contributions aux assurances-maladie et aux assurances sociales	2 250			6 580	4 798
vii) Prime d'installation et indemnité de licenciement	6 600			4 000	8 262
		105 660		91 090	89 627
Article III.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission	35 000			30 000	33 309
ii) Services postaux	24 250			24 000	23 490
iii) Communications	31 250			32 250	28 607
iv) Fournitures et services de radio, de photographie et de cinéma	7 050			6 980	4 876
v) Location et entretien des locaux et du matériel	62 550			62 650	60 324
vi) Papeterie et fournitures de bureau	17 500			18 000	14 041
vii) Fournitures pour la reproduction des documents	21 700			21 000	16 881
viii) Entretien et utilisation du matériel de transport	8 730			11 350	8 936
ix) Transport de marchandises, camionnage et messageries	17 350			15 500	16 996
x) Fournitures et services divers	42 000			28 750	28 572
		267 380		250 480	236 032
Article IV.—Matériel					
i) Mobilier et installations fixes	3 900			2 850	14 149
ii) Livres et cartes pour la bibliothèque	4 950			7 800	4 256
iii) Matériel de transport	—			2 000	1 375
iv) Matériel de radio, de photographie et de cinéma	1 700			1 800	2 025
		10 550		14 450	21 805
TOTAL DU CHAPITRE 21 (TITRE V)			892 300	892 300	838 080

TITRE VI.—COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (À L'EXCEPTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE)

Chapitre 22.—Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	610 600			584 600	485 028
ii) Consultants	18 000			15 000	14 364

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
iii) Personnel temporaire	16 000			17 500	6 116
iv) Heures supplémentaires	2 800			1 500	2 847
		647 400		618 600	508 355
Article II.—Bureau d'hydraulique fluviale					
i) Postes permanents	70 450			73 600	60 832
ii) Consultants	15 000			15 000	12 672
		85 450		88 600	73 504
Article III.—Dépenses communes afférentes au personnel					
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	24 000			16 000	22 538
ii) Contributions à la Caisse des pensions	65 000			64 000	57 997
iii) Prime de rapatriement	5 000			1 000	1 306
iv) Indemnité pour charges de famille	34 000			32 700	28 162
v) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	35 000			24 500	19 446
vi) Formation professionnelle du personnel	500			500	
vii) Bien-être du personnel	500			400	899
viii) Contributions aux assurances-maladie	6 000			6 000	1 014
ix) Prime d'installation et indemnité de licenciement	11 000			9 000	20 004
		181 000		154 100	151 366
Article IV.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission	50 000			50 000	35 124
ii) Communications	18 000			13 000	17 915
iii) Services contractuels d'entretien des locaux	6 000			5 000	5 138
iv) Papeterie et fournitures de bureau	22 000			17 000	25 004
v) Entretien et utilisation du matériel de transport	7 500			7 500	6 869
vi) Transport de marchandises, camionnage et messageries	10 000			6 000	11 399
vii) Fournitures et services divers	6 000			4 000	6 901
		119 500		102 500	108 350
Article V.—Matériel					
i) Mobilier et installations fixes	6 450			5 000	6 965
ii) Livres et cartes pour la bibliothèque	4 000			4 000	3 753
		10 450		10 000	10 718
TOTAL DU CHAPITRE 22			1 043 800	973 800	852 293

Chapitre 23.—Commission économique pour l'Amérique latine

Article Ier.—Traitements et salaires					
i) Postes permanents	549 700			481 800	318 034
ii) Consultants	75 000			54 400	70 857
iii) Personnel temporaire	25 000			8 200	27 606
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 500			1 500	1 721
		651 200		545 900	418 218
Article II.—Dépenses communes afférentes au personnel					
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	15 000			15 000	15 348
ii) Contributions à la Caisse des pensions	60 000			50 000	34 321
iii) Prime de rapatriement	1 000			1 000	
iv) Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant	16 500			17 000	10 162

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
v) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	16 000			16 000	6 244
vi) Bien-être du personnel	1 700			2 000	1 555
vii) Assurance-maladie	10 000				
viii) Prime d'installation et indemnité de licenciement	8 000			9 000	6 157
		128 200		110 000	73 787
Article III.—Autres frais de service					
i) Frais de voyage du personnel en mission	40 000			28 600	34 104
ii) Communications	7 300			10 000	9 340
iii) Services contractuels d'entretien des locaux	29 500			15 700	13 979
iv) Papeterie et fournitures de bureau	6 000			7 000	12 646
v) Entretien et utilisation du matériel de transport	800			1 000	811
vi) Transport de marchandises, camionnage et messageries	5 000			6 000	9 096
vii) Fournitures et services divers	2 000			2 500	1 351
		90 600		70 800	81 327
Article IV.—Matériel					
i) Mobilier et installations fixes	7 000			4 000	5 359
ii) Livres et cartes pour la bibliothèque	4 000			4 000	2 661
iii) Matériel de transport					2 250
		11 000		8 000	10 270
TOTAL DU CHAPITRE 23				881 000	734 700
TOTAL DU TITRE VI				1 924 800	1 708 500
TITRE VII.—DÉPENSES DE REPRÉSENTATION					
<i>Chapitre 24.—Dépenses de représentation</i>					
TOTAL DU CHAPITRE 24 (TITRE VII)				20 000	20 000
TITRE VIII.—TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE					
<i>Chapitre 25.—Documents officiels</i>					
Article Ier.—L'Assemblée générale, ses Commissions et Comités	446 000			500 000	431 377
Article II.—Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	161 000			80 030	75 209
Article III.—Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	41 120			48 320	72 820
Article IV.—Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	40 600			50 030	60 448
Article V.—Commissions et Comités d'enquête et de recherche				23 500	21 890
Article VI.—Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	11 780			8 960	7 956
Article VII.—Documents officiels (arriéré 1946-1949)	100 000			90 000	111 414
Article VIII.—Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles				22 690	44 293
TOTAL DU CHAPITRE 25				800 500	823 530

^a A l'exclusion d'un montant de 3 917 dollars viré au chapitre 3b, au titre de la Conférence de la CEAE0 sur le développement du commerce.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
<i>Chapitre 26.—Publications</i>					
Article Ier.—Publications des départements du siège					
i) Cabinet du Secrétaire général.....	3 500			4 990	1 445
ii) Bibliothèque.....	7 250			6 580	7 022
iii) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	4 650			2 780	858
iv) Département des questions économiques.....	206 090			185 730	199 658
v) Département des questions sociales.....	142 790			123 550	98 790
vi) Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes.....	34 620			24 820	31 615
vii) Département de l'information.....	252 650			220 000	319 884
viii) Département juridique.....	108 350			95 830	100 310
ix) Conférences et services généraux.....	10 000			7 360	12 170
x) Services administratifs et financiers.....	1 000			1 630	4 048
xi) Publicité.....	22 000			17 980	29 376
		792 900		691 250	805 176
Article II.—Publications du Bureau des Nations Unies à Genève					
i) Services généraux.....	9 000			7 360	10 207
ii) Services d'information.....	2 300			670	952
iii) Commission économique pour l'Europe.....	78 300			63 840	52 844
		89 600		71 870	64 003
Article III.—Publications de la Commission économi- que pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....		40 600		31 680	22 752
Article IV.—Publications de la Commission économi- que pour l'Amérique latine.....		33 000		31 500	24 810
			956 100	826 300 ^a	916 741 ^b
TOTAL DU CHAPITRE 26					
			1 756 600	1 649 830 ^a	1 742 148 ^b
TITRE VIII					
TITRE IX.—PROGRAMMES TECHNIQUES					
<i>Chapitre 27.—Activités sociales</i>					
Article Ier.—Conseillers					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de per- sonnel.....				162 100	122 859
ii) Frais de voyage.....				30 000	37 280
iii) Dépenses diverses.....				7 900	441
				200 000	160 580
Article II.—Bourses de perfectionnement et bourses d'études					
i) Bourses.....				280 000	141 269
ii) Frais de voyage.....				104 000	112 987
iii) Dépenses diverses.....				16 000	8 940
				400 000	363 196
Article III.—Projets témoins et centres de formation professionnelle					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de per- sonnel.....				20 000	
ii) Frais de voyage.....				4 000	
iii) Dépenses diverses.....				1 000	
iv) Matériel divers.....				50 000	
				75 000	

^a A l'exclusion d'un montant de 23 700 dollars pour l'Administration de l'assistance technique.

^b A l'exclusion d'un montant de 11 681 dollars pour l'Administration de l'assistance technique.

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Article IV.—Publications et films techniques					
i) Ouvrages techniques.....				20 600	
ii) Matériel de photographie et de cinéma.....				25 000	
				<hr/> 45 600	
Article V.—Cycles d'études régionaux					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de personnel.....				23 000	21 120
ii) Frais de voyage.....				11 000	10 593
iii) Dépenses diverses.....				4 500	3 123
iv) Dépenses de représentation.....					269
				<hr/> 38 500	<hr/> 35 105
Article VI.—Estimation des crédits nécessaires pour mettre en oeuvre la résolution 58 (I)					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de personnel.....				7 000	
ii) Frais de voyage.....				2 400	
				<hr/> 9 400	
Matériel.....					118 055
Création et développement de centres sociaux.....					8 563
TOTAL DU CHAPITRE 27			<hr/> 768 500	<hr/> 768 500	<hr/> 685 499
 Chapitre 28.—Développement économique					
Article 1er.—Experts					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de personnel.....				215 000	140 610
ii) Frais de voyage du personnel en mission.....				40 000	7
iii) Dépenses diverses.....				11 000	65
				<hr/> 266 000	<hr/> 140 682
Article II.—Bourses de perfectionnement et bourses d'études					
i) Bourses.....				117 000	122 277
ii) Frais de voyage du personnel en mission.....				43 300	86 056
iii) Dépenses diverses.....				7 000	5 631
				<hr/> 167 300	<hr/> 213 964
Article III.—Centres de formation professionnelle et projets témoins					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de personnel.....				10 000	37 202
ii) Frais de voyage du personnel en mission.....				2 000	
iii) Dépenses diverses.....				1 000	7 157
				<hr/> 13 000	<hr/> 44 359
Article IV.—Assistance en vue de l'établissement de statistiques de base					
i) Traitements, salaires et autres dépenses de personnel.....				30 600	10 669
ii) Frais de voyage du personnel en mission.....				2 500	80
				<hr/> 33 100	<hr/> 10 749
Missions générales.....					68 971
TOTAL DU CHAPITRE 28			<hr/> 479 400	<hr/> 479 400	<hr/> 478 725

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
<i>Chapitre 29.—Administration publique</i>					
Article Ier.—Cycles d'études sur les problèmes d'administration publique					
i)				15 000	19 137
ii)				10 000	
iii)				500	160
iv)					9 300
				<hr/> 25 500	<hr/> 28 597
Article II.—Bourses de perfectionnement et bourses d'études					
i)				75 000	73 257
ii)				30 000	28 531
iii)				4 500	2 881
				<hr/> 109 500	<hr/> 104 669
Article III.—Aide financière accordée à l'Institution internationale des sciences administratives					
i)				10 000	10 000
				<hr/> 145 000	<hr/> 143 266
				<hr/> TOTAL DU CHAPITRE 29	<hr/> TOTAL DU CHAPITRE 29
				<hr/> TOTAL DU TITRE IX	<hr/> TOTAL DU TITRE IX
				<hr/> 1 392 900	<hr/> 1 392 900
				<hr/> 1 392 900	<hr/> 1 307 490

TITRE X.—DÉPENSES SPÉCIALES

<i>Chapitre 30.—Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations</i>					
				649 500	649 470
<i>Chapitre 31.—Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège de l'Organisation des Nations Unies</i>					
				1 500 000	1 000 000
					1 000 000
<i>Chapitre 31a.—Frais de construction du siège permanent</i>					
					1 000 000
				<hr/> 2 149 500	<hr/> 2 649 500
				<hr/> TOTAL DU TITRE X	<hr/> TOTAL DU TITRE X
				<hr/> 2 149 500	<hr/> 1 649 470

B.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

TITRE XI.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 32.—Cour internationale de justice

Article Ier.—Traitements et indemnités des membres de la Cour

i)	Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges	307 800		307 800	293 309
ii)	Contributions à la Caisse des pensions	100		—	—
iii)	Pensions	13 750		1 750	1 133
iv)	Frais de voyage du personnel en mission	2 250		2 250	551
v)	Voyages annuels et voyages de congé	18 000		15 000	8 219
vi)	Frais de voyage et de déménagement des membres de la Cour et des personnes à leur charge	1 000		1 000	757
vii)	Fournitures et services divers	200		200	139
viii)	Juges <i>ad hoc</i> , assesseurs, témoins et experts				3 848
		<hr/> 343 100		<hr/> 328 000	<hr/> 307 956

Etat détaillé des prévisions budgétaires pour l'exercice 1953

	Prévisions pour 1953			Crédits approuvés pour 1952 Dollars	Dépenses de 1951 Dollars
	Postes Dollars	Articles Dollars	Chapitres Dollars		
Article II.—Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe					
i) Postes permanents	158 000			152 380	149 675
ii) Personnel temporaire	28 000			33 700	37 600
iii) Heures supplémentaires	900			900	669
iv) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	600			1 000	609
v) Prime d'installation	700			—	735
vi) Contributions à la Caisse des pensions	21 550			20 730	19 351
vii) Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant	5 900			5 900	4 888
viii) Contributions aux assurances-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	1 000			1 420	80
ix) Prestations au titre du régime de sécurité sociale	150			150	—
x) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	1 000			3 500	726
xi) Bien-être du personnel	200			200	106
xii) Frais de voyage du personnel en mission	9 500			11 500	4 865
		227 500		231 380	219 304
Article III.—Charges communes à la Cour et au Greffe					
i) Contribution à la Fondation Carnegie	18 000			18 000	12 632
ii) Amortissement des frais d'aménagement des nouveaux locaux	2 640			2 640	2 631
iii) Amortissement supplémentaire du coût des nouveaux locaux	2 640			2 640	2 631
iv) Frais de distribution des documents	1 420			1 200	1 428
v) Services téléphoniques	900			900	787
vi) Câblogrammes, télégrammes et communications par radio	1 800			1 800	1 625
vii) Services postaux	2 300			2 300	2 015
viii) Papeterie et fournitures de bureau	7 500			7 000	7 116
ix) Travaux contractuels d'imprimerie	25 000			36 000	31 931
x) Frais de vérification des comptes	500			500	—
xi) Fournitures et services divers	700			700	295
xii) Dépenses diverses (archives de Nuremberg)	100			100	—
		63 500		73 780	63 091
Article IV.—Matériel					
i) Mobilier et installation d'aménagements supplémentaires	3 500			3 500	3 620
ii) Bibliothèque	3 200			3 200	2 568
		6 700		6 700	6 188
			640 800	639 860	596 539
TOTAL DU CHAPITRE 32 (TITRE XI)					
			47 765 200	48 096 780	48 628 383

RELEVÉ, PAR CHAPITRE, DES MONTANTS TOTAUX APPROUVÉS POUR 1952 ET INSCRITS DANS L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1953

Budget de 1953	Prévisions approuvées pour 1952 Rés. 585 (VI) 1 592 (VI) 1	Virements autorisés			Montants en plus ou en moins (aux fins de comparaison)	Totaux par chapitres indiqués dans l'état détaillé
		5ème Commission 337ème séance	Rés. 592 (VI) 2 (i)	Rés. 592 (VI) 2 (ii)		
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
A.—ORGANISATION DES NATIONS UNIES						
TITRE PREMIER.—SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE						
<i>Chapitres</i>						
1er. L'Assemblée générale, ses commissions et comités	1 401 500		42 100	6 800		1 450 400
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités						
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	130 300	9 500	9 970			149 770
3a. Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	16 000					16 000
3b. Commissions économiques régionales	50 300					50 300
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	50 000					50 000
TOTAUX DU TITRE PREMIER	1 648 100	9 500	52 070	6 800		1 716 470
TITRE II.—ENQUÊTES ET RECHERCHES						
5. Enquêtes et recherches			2 350 300			2 350 300
5a. Service mobile des Nations Unies			510 000	7 160		517 160
TOTAUX DU TITRE II			2 860 300	7 160		2 867 460
TITRE III.—SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK						
6. Cabinet du Secrétaire général	465 700			24 160		489 860
6a. Bibliothèque	440 000			33 450		473 450
7. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	743 800			47 240		791 040
8. Secrétariat du Comité d'état-major	131 200			9 600		140 800
9. Administration de l'assistance technique	300 000				86 700*	386 700
10. Département des questions économiques	2 167 200			142 710		2 309 910
11. Département des questions sociales	1 605 000	(9 500)		108 910		1 704 410
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	875 000			58 970		933 970
13. Département de l'information	2 587 400			144 910		2 732 310
14. Département juridique	428 000			26 370		454 370
15. Conférences et services généraux	7 275 000			536 940	1 492 690 ^b	9 304 630
16. Services administratifs et financiers	2 800 000		100 000	167 780	(1 492 690) ^b	1 575 090
17. Dépenses communes afférentes au personnel	4 130 000			15 000		4 145 000
18. Charges communes	3 572 900				(9 600)*	3 563 300
18a. Transfert au siège permanent						
19. Matériel	517 100					517 100
19a. Améliorations apportées aux locaux	91 500					91 500
TOTAUX DU TITRE III	28 129 800	(9 500)	100 000	1 316 040	77 100	29 613 440
TITRE IV.—BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE						
20. Bureau des Nations Unies à Genève	4 340 820		20 000		(53 400)*	4 307 420
20a. Haut-Commissariat pour les réfugiés	500 000		139 100			639 100
TOTAUX DU TITRE IV	4 840 820		159 100		(53 400)	4 946 520
TITRE V.—CENTRES D'INFORMATION						
21. Centres d'information	892 300					892 300
TOTAUX DU TITRE V	892 300					892 300
TITRE VI.—COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES						
22. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	973 800					973 800
23. Commission économique pour l'Amérique latine	734 700					734 700
TOTAUX DU TITRE VI	1 708 500					1 708 500

Budget de 1953	Prévisions approuvées pour 1952 Rés. 583 (VI) 1 592 (VI) 1	Virements autorisés			Montants en plus ou en moins (aux fins de comparaison)	Totaux par chapitre indiqués dans l'état détaillé
		5ème Commission 337ème séance	Rés. 592 (VI) 2 (i)	Rés. 592 (VI) 2 (ii)		
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
TITRE VII.—DÉPENSES DE REPRÉSENTATION						
24. Dépenses de représentation	20 000					20 000
TOTAUX DU TITRE VII	20 000					20 000
TITRE VIII.—TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE						
25. Documents officiels	825 000		23 500			823 500
26. Publications	850 000		(24 970)		(23 700)*	826 300
TOTAUX DU TITRE VIII	1 675 000		(1 470)		(23 700)	1 649 830
TITRE IX.—PROGRAMMES TECHNIQUES						
27. Activités sociales	768 500					768 500
28. Développement économique	479 400					479 400
29. Administration publique	145 000					145 000
TOTAUX DU TITRE IX	1 392 900					1 392 900
TITRE X.—DÉPENSES SPÉCIALES						
30. Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	649 500					649 500
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la cons- truction du siège de l'Organisation des Nations Unies	1 000 000					1 000 000
31a. Frais de construction du siège permanent			1 000 000			1 000 000
TOTAUX DU TITRE X	1 649 500		1 000 000			2 649 500
B.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE						
TITRE XI.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE						
32. Cour internationale de Justice	639 860					639 860
TOTAUX DU TITRE XI	639 860					639 860
C.—PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES						
TITRE XII.—PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES						
33. Enquêtes, recherches et activités diverses	5 500 000		(5 500 000)			—
34. Ajustement de l'indemnité de cherté de vie au siège permanent			1 330 000	(1 330 000)		—
TOTAUX DU TITRE XII	5 500 000		(4 170 000)	(1 330 000)		—
TOTAL GENERAL	48 096 780					48 096 780

* Virements au chapitre 9 des crédits des chapitres 18, 20 et 26 affectés à l'Administration de l'assistance technique.

^b Virements au chapitre 15 des crédits du chapitre 16 affectés au Service des bâtiments.

ANNEXE EXPLICATIVE

DES

PREVISIONS BUDGETAIRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POUR L'EXERCICE FINANCIER 1953

A.—ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TITRE PREMIER

SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITES

936 900 dollars (1952: 1 716 470 dollars; 1951: 2 496 591 dollars)

Chapitre premier.—L'Assemblée générale, ses commissions et comités

674 000 dollars (1952: 1 450 400 dollars¹; 1951: 1 907 733 dollars²)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Session de l'Assemblée générale.....	504 500
	1952: 468 700
	1950: 776 171 ³

Pour établir les prévisions de dépenses de la huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, on a tablé sur la participation de représentants de 60 Etats Membres à une session d'une durée de 10 semaines qui se tiendra au siège de l'Organisation.

Les chiffres inscrits au présent article pour 1952 représentant uniquement le montant destiné à couvrir les dépenses afférentes à la septième session de l'Assemblée générale qui se tiendra au siège à l'automne de 1952. En plus du montant de 468 700 dollars indiqué ci-dessus, l'ouverture de crédits pour 1952 comprenait une somme de 776 500 dollars destinée à couvrir les dépenses qu'entraînerait en 1952 la sixième session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Paris.

On n'a pas rappelé les chiffres de 1951 pour le présent article (1 702 731 dollars), car ils correspondent aux dépenses entraînées en 1951 par la tenue de la sixième session de l'Assemblée à Paris (1 573 440 dollars) et par la prolongation de la cinquième session de l'Assemblée, à Flushing, de janvier à juin (129 291 dollars) et ne peuvent donc servir de base de comparaison. On a indiqué, au lieu de chiffre de 1951, le chiffre des dépenses de 1950 qui couvre les frais afférents à la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'était également tenue à Flushing Meadow.

	Dollars
i) Frais de voyage des représentants	186 000
	1952: 186 000
	1950: 186 000

Ce crédit est demandé au titre des frais de voyage aller et retour de 5 représentants de chacun des 60 Etats Membres pour la session ordinaire de l'Assemblée générale. Pour établir les prévisions de 1953 on a tablé sur une dépense moyenne de 620 dollars par représentant.

	Dollars
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	15 000
	1952: 15 000
	1950: 11 663

¹ Y compris une somme de 25 000 dollars pour la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre et un montant de 17 100 dollars pour la Commission internationale chargée d'enquêter sur les conditions qui permettraient de procéder à des élections libres en Allemagne.

² Y compris les montants suivants: 2 857 dollars pour la Conférence sur le statut des réfugiés, 5 327 dollars pour le Comité pour une juridiction criminelle internationale, 6 093 dollars pour la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre, 9 475 dollars pour le Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'Article 73, e, de la Charte et 530 dollars pour le Comité chargé du projet de convention relative à la liberté de l'information.

³ Y compris un montant de 177 315 dollars pour des dépenses relatives à l'utilisation du bâtiment de Flushing, savoir: les frais de transports locaux, services téléphoniques, éclairage, chauffage, énergie et eau, fournitures et services divers, entretien des locaux et déficit de l'exploitation de la cafétéria.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de recrutement de 8 sténographes de séance de langue espagnole, de 4 rédacteurs de séance de langue française et de 11 personnes recrutées à titre temporaire en dehors de la région du siège.

	Dollars
iii) Personnel temporaire	218 000
	1952: 187 970
	1950: 283 873

Les prévisions relatives au personnel qu'il faudra engager à titre temporaire pendant la session de l'Assemblée générale pour assurer le service d'un plus grand nombre de séances et répondre à des besoins accrus s'établissent comme suit:

	Nombre de personnes	Dépenses prévues Dollars
Cabinet du Secrétaire général	3	2 250
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité....	2	1 330
Département de l'information	35	29 870
Services administratifs et financiers....	6	4 000
Conférences et services généraux		
Section des conférences	4	3 440
Division des communications et des archives	20	10 000
Division des achats et des transports	6	3 800
Service des bâtiments	45	26 690
Bureau des documents		
Services linguistiques	20	41 700
Services de sténodactylographie...	43	38 500
Contrôle des documents	5	4 790
Division des publications et des impressions	57	51 630
TOTAL	246	218 000

Bien que l'on ait ramené de 272 à 246 le nombre des personnes auxquelles il faudra faire appel à titre temporaire et bien que la durée moyenne des services ne soit que de 11 semaines alors qu'elle était de 12 en 1952, il a fallu demander des crédits plus élevés que pour 1952 en raison de l'augmentation du barème local des traitements, qui est intervenue après l'établissement des prévisions pour 1952.

	Dollars
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.	55 000
	1952: 50 600
	1950: 84 820

Le crédit demandé comprend une somme de 47 500 dollars pour le paiement des heures supplémentaires et une somme de 7 500 dollars pour le sursalaire de nuit et pour les équipes de nuit qu'il faudra organiser pour faire face au travail de l'Assemblée générale. Bien que le crédit demandé accuse une diminution par rapport aux dépenses de 1950 qui avaient trait à la session qui s'est tenue à Flushing, il est plus élevé que le montant des ouvertures de crédit pour 1952 en raison de l'augmentation du barème local des traitements.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Entretien du matériel</i>	22 500
	1952: 21 630
	1950: 21 000

Ces prévisions correspondent au traitement des techniciens qui assurent le fonctionnement du matériel d'interprétation simultanée et du matériel de transmission et d'enregistrement du son. Ce crédit couvrira la rémunération de 7 techniciens pendant 11 semaines et de 8 techniciens pendant 12 semaines, à raison de 130 dollars (traitement brut) par personne et par semaine.

vi) <i>Services de radio</i>	<i>Dollars</i>
	8 000
	1952: 7 500
	1950: 11 500

Ces prévisions correspondent à la location d'installations de transmission pour les émissions qui seront diffusées le samedi pendant la durée de l'Assemblée générale.

ARTICLE II

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	<i>Dollars</i>
	50 000
	1952: 46 000
	1951: 56 494

Nombre de sessions: 3;
Lieu de réunion: siège;
Durée: 23 semaines;
Nombre de membres: 9.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	<i>Dollars</i>
	50 000
	1952: 46 000
	1951: 52 974

Ce comité est composé d'experts élus par l'Assemblée générale.

Les membres du Comité ont droit, en tant qu'experts, à une indemnité de subsistance de 25 dollars par jour. Le crédit demandé correspond au versement de l'indemnité pendant 160 jours pour les 3 sessions, durée du voyage comprise.

ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	<i>Dollars</i>
	—
	1952: —
	1951: 3 520

Il n'est demandé aucun crédit à ce titre puisque le Comité doit se réunir au siège.

ARTICLE III

Comité des contributions	<i>Dollars</i>
	10 000
	1952: 12 000
	1951: 4 545

Nombre de sessions: une;
Lieu de réunion: siège;
Durée: 4 semaines;
Nombre de membres: 10.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	<i>Dollars</i>
	10 000
	1952: 12 000
	1951: 4 545

Ce comité est composé d'experts élus par l'Assemblée générale.

Les membres du Comité ont droit, en tant qu'experts, à une indemnité de subsistance de 25 dollars par jour. Le crédit demandé correspond au versement de l'indemnité pendant 35 jours, durée du voyage comprise.

ARTICLE IV

Commission du droit international	<i>Dollars</i>
	63 500
	1952: 59 100
	1951: 70 632*

Nombre de sessions: une;
Lieu de réunion: siège;
Durée: 12 semaines;
Nombre de membres: 15.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	<i>Dollars</i>
	63 500
	1952: 59 100
	1951: 55 256

Cette commission est composée d'experts élus par l'Assemblée générale. Conformément aux dispositions de la résolution 485 (V) de l'Assemblée générale, les membres de cette commission ont droit, en tant qu'experts, à une indemnité de subsistance de 35 dollars par jour; les frais de voyage sont évalués en moyenne à 600 dollars par personne.

Les crédits demandés correspondent à une période de 84 jours, durée du voyage comprise.

Les prévisions comprennent une somme de 9 000 dollars destinée à couvrir les honoraires du président et des 5 rapporteurs.

Conformément à la recommandation formulée en 1949 par le Comité consultatif, il est prévu sous cette rubrique un crédit destiné à couvrir les frais de voyage et le versement de l'indemnité de subsistance pour le Président de la Commission du droit international, qui assistera à la session de l'Assemblée générale en qualité de représentant de la Commission (1 400 dollars).

ARTICLE V

Comité des commissaires aux comptes	<i>Dollars</i>
	36 000
	1952: 36 000
	1951: 35 010

Ce crédit, calculé d'après les faits constatés pendant les exercices précédents, est destiné à couvrir en 1953 les dépenses relatives au Comité des commissaires aux comptes qui a été créé en vertu des résolutions 74 (I) et 150 (II) de l'Assemblée générale; il servira aussi à couvrir les frais de participation des membres du Comité aux travaux du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes des Nations Unies et des institutions spécialisées.

ARTICLE VI

Tribunal administratif	<i>Dollars</i>
	10 000
	1952: 10 000
	1951: 14 039

Il est recommandé d'inscrire au budget de 1953 un crédit d'un montant égal à celui qui a été approuvé pour 1952.

* Y compris les dépenses afférentes aux consultants (450 dollars) ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel (14 926 dollars).

Chapitre 2.—Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités

— dollars

(1952: — dollars; 1951: — dollars)

Le présent chapitre est maintenu dans les prévisions budgétaires pour le cas où le Conseil de sécurité tiendrait une session hors du siège. Le cas échéant, l'Assemblée générale sera saisie, en temps opportun, de prévisions supplémentaires pour les dépenses autres que celles afférentes aux travaux

contractuels d'imprimerie.

Les prévisions de dépenses relatives à l'impression des documents officiels du Conseil de sécurité sont présentées au chapitre 25 des prévisions budgétaires.

Chapitre 3.—Le Conseil économique et social, ses commissions et comités

89 000 dollars

(1952: 149 770 dollars; 1951: 469 882 dollars)

1. Il n'est prévu de crédits au titre du présent chapitre que pour les sessions du Conseil économique et social, des commissions et comités dont la réunion a été autorisée avant le 1er avril 1952.

2. Lorsqu'on a établi les prévisions relatives à deux sessions du Conseil en 1953 et à une session des commissions techniques, on a supposé que ces réunions auraient lieu au siège. Deux réunions d'experts doivent se tenir à Genève. Compte tenu des décisions que le Conseil aura prises lors de son examen du calendrier des conférences pour 1953, des prévisions supplémentaires de dépenses seront présentées, le cas échéant, à la septième session de l'Assemblée générale.

3. On évalue à 815 dollars environ le prix moyen du voyage aller et retour de chaque représentant à partir de la capitale de son pays jusqu'au siège de l'Organisation. Etant donné que l'on a constaté que les États Membres des Nations Unies choisissent souvent des représentants qui, en fait, ne partent pas de la capitale de leur pays, on a admis pour toutes ces prévisions que le prix du voyage était en moyenne de 600 dollars par représentant aux commissions techniques. Il pourra être nécessaire toutefois, en raison de la composition particulière de chaque commission ou sous-commission, d'opérer des ajustements entre les crédits inscrits aux divers articles.

4. En vertu de la résolution 231 (III) de l'Assemblée générale, seuls les membres des comités d'experts ont droit à une indemnité de subsistance. Cette indemnité de subsistance a été calculée, dans les cas appropriés, à raison de 25 dollars par an jour au siège et de 20 dollars par jour à Genève.

5. Les crédits nécessaires à l'impression des rapports du Conseil, de ses commissions et de ses comités ont été inscrits au chapitre 25.

6. Il est difficile de comparer en tous points les crédits alloués pour 1952 et les prévisions pour 1953. En effet, la plupart des commissions, sous-commissions et comités qui se sont réunis en 1952 ne siégeront pas en 1953 et certains organes qui ne tiennent pas de session en 1952 se réuniront en 1953. De plus, pour le Comité spécial du travail forcé, il n'est prévu de crédits que pour 6 mois en 1953, alors que pour 1952 les crédits ouverts avaient trait à l'année tout entière. Le montant des dépenses pour 1951 comprend les frais entraînés par la tenue de deux sessions du Conseil en dehors du siège (une session à Santiago de Chili, l'autre à Genève) et ne peut donc se comparer ni avec les chiffres de 1952, ni avec les prévisions pour 1953.

ARTICLE PREMIER

Dollars

Conseil économique et social.....	—
1952:	—
1951:	304 417

On a supposé que les sessions que le Conseil tiendrait en 1953 auraient lieu au siège.

ARTICLE II

Dollars

Commission des droits de l'homme.....	11 700
1952:	11 700
1951:	23 312 ¹

Durée de la session: 5 semaines;

Nombre de membres: 18.

Dollars

i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	10 800
1952:	10 800
1951:	10 210

Ces prévisions ne couvrent que les frais de voyage.

Dollars

ii) Consultants	900
1952:	900
1951:	—

Ce crédit couvre les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, à raison de 25 dollars par jour, d'une représentante de la Commission de la femme, conformément à la résolution 46 (IV) du Conseil économique et social.

ARTICLE III

Dollars

Commission des stupéfiants	11 600
1952:	11 600
1951:	9 453

Durée de la session: 4 semaines;

Nombre de membres: 15.

Dollars

i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	9 000
1952:	9 000
1951:	9 453

Ces prévisions ne couvrent que les frais de voyage.

Dollars

ii) Consultants	2 600
1952:	2 600
1951:	—

Ce crédit couvre les frais de voyage d'un représentant du Comité central permanent de l'opium et d'un représentant de l'Organe de contrôle des stupéfiants ainsi que le versement de l'indemnité de subsistance, à raison de 25 dollars par jour, conformément aux résolutions 9 (I) et 201 (VIII) du Conseil économique et social.

¹ Y compris 13 102 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel, la session s'étant tenue à Genève.

ARTICLE IV

Commission de la population	Dollars	8 500
	1952:	—
	1951:	7 739

Durée de la session: 3 semaines;
Nombre de membres: 12.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	Dollars	7 200
	1952:	—
	1951:	7 419

Ces prévisions ne couvrent que les frais de voyage.

ii) <i>Consultants</i>	Dollars	1 300
	1952:	—
	1951:	320

Ce crédit couvre les frais de voyage d'un représentant de la Commission de statistique et d'un représentant de la Commission des questions sociales, ainsi que le versement de l'indemnité de subsistance à raison de 25 dollars par jour, conformément à la résolution 3 (III) du Conseil économique et social.

ARTICLE V

Commission des finances publiques	Dollars	9 000
	1952:	—
	1951:	10 262

Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 15.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	Dollars	9 000
	1952:	—
	1951:	9 727

Ces prévisions ne couvrent que les frais de voyage.

ARTICLE VI

Commission des transports et des communications	Dollars	9 000
	1952:	—
	1951:	10 016

Durée de la session: 2 semaines;
Nombre de membres: 15.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	Dollars	9 000
	1952:	—
	1951:	10 016

Ces prévisions ne couvrent que les frais de voyage.

ARTICLE VII

Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base	Dollars	3 100
	1952:	3 800
	1951:	—

Lieu de la session: Genève;
Durée: 2 semaines;
Nombre de membres: 3.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	Dollars	2 000
	1952:	2 700
	1951:	—

Ces prévisions couvrent les frais de voyage et le versement de l'indemnité de subsistance, à raison de 20 dollars par jour.

ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	Dollars	1 100
	1952:	1 100
	1951:	—

Ces prévisions couvrent le déplacement à Genève, pour la session, du Secrétaire de la Commission.

ARTICLE VIII

Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants	Dollars	6 100
	1952:	—
	1951:	—

Durée de la session: une semaine;

Nombre de membres: 7.

Par sa résolution 415 (V), l'Assemblée générale a approuvé la constitution d'un Comité consultatif spécial d'experts, composé d'un petit nombre de membres et chargé de conseiller le Secrétaire général et la Commission des questions sociales sur les moyens de formuler des programmes pour l'étude, sur une base internationale, du problème de la prévention du crime et du traitement des délinquants et de formuler une ligne de conduite en vue d'adopter des mesures internationales dans ce domaine. La première réunion du Comité aura vraisemblablement lieu en 1953; par la suite, le Comité se réunira chaque année au siège. Le Comité ne comptera pas plus de 7 membres.

i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	Dollars	6 100
	1952:	—
	1951:	—

Ces prévisions couvrent les frais de voyage et le versement de l'indemnité de subsistance pour 7 experts.

ARTICLE IX

Comité spécial du travail forcé	Dollars	30 000
	1952:	64 200
	1951:	6 048

Lieu de la session: Genève;

Durée: 6 semaines;

Nombre de membres: 3.

Le Comité spécial du travail forcé a été constitué conformément à la résolution 350 (XII) du Conseil économique et social; c'est un comité mixte de l'Organisation des Nations Unies et du Bureau international du Travail.

Les deux organisations sont convenues de prendre chacune à leur charge la moitié du montant total des dépenses effectivement encourues par l'une et l'autre organisation au cours d'une année, le Secrétaire général et le Directeur général de l'OIT prélevant en premier lieu sur les fonds de leur organisation respective les crédits nécessaires pour fournir au Comité le personnel organique et le personnel de secrétariat nécessaires.

Le programme de travail du Comité pour 1953 dépendra des décisions prises lors de ses deuxième et troisième sessions en 1952. En conséquence, les prévisions relatives à la quatrième session, qui figurent ci-dessous, ne concernent que les dépenses qui, selon toute probabilité, seront effectivement encourues en 1953 et dont les Nations Unies devront à l'origine assurer le paiement. Si, par suite de changements

dans le programme, il est nécessaire de reviser ces prévisions (par exemple pour pouvoir procéder à des enquêtes sur place ou avoir recours à des consultants), l'Assemblée générale en sera avisée à sa septième session, en même temps que lui sera communiqué un état de l'ensemble des crédits dont on aura besoin pour 1952 ainsi que des montants qui reviendront à l'Organisation des Nations Unies du fait de l'accord avec l'OIT. On pense que les dépenses de 1952 seront en fait très inférieures au montant des crédits ouverts.

Lors de sa sixième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 583 (VI), a ouvert un crédit de 73 165 dollars (64 200 dollars au chapitre 3 et le solde au titre d'autres chapitres) et a prévu, par sa résolution 584 B (VI), que des sommes dont le montant ne dépasserait pas 72 000 dollars pourraient être prélevées sur le Fonds de roulement pour financer certains aspects du programme, à la suite de décisions que le Comité pourrait prendre au cours de ses deuxième et troisième sessions.

De même, les prévisions pour 1953, dont le montant total s'élève à 30 000 dollars pour les dépenses qu'il est possible de prévoir, devront peut-être être complétées pour permettre l'achèvement d'un programme d'ensemble, conformément aux propositions du Comité.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	5 800
	1952: 20 000
	1951: 4 118

Les prévisions couvrent les frais de voyage de 3 membres du Comité et le versement de l'indemnité de subsistance à raison de 20 dollars par jour pour chaque membre, pendant une durée de 6 semaines.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	5 800
	1952: 9 700
	1951: 1 930

a) Ces prévisions couvrent les frais de voyage du secrétaire du Comité ainsi que de 2 fonctionnaires des services organiques qui se rendront de New-York à Genève pour assurer le secrétariat de la session (4 200 dollars) ;

b) Les prévisions couvrent également les frais de voyage d'un conseiller technique ainsi que le versement de l'indemnité de subsistance pendant une durée de 2 mois (1 600 dollars).

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	18 400
	1952: 9 500
	1951: —

Ce crédit permettra :

a) De pourvoir à titre temporaire un poste d'administrateur de 2ème classe et 3 postes de secrétaire de 3ème classe, nécessaires pour le secrétariat du Comité (7 400 dollars) ;

b) De pourvoir à titre temporaire (pour 2 mois) un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe dont le titulaire aidera le président du Comité (1 000 dollars) ;

c) De recruter le personnel temporaire nécessaire pour traduire les documents originaux ainsi que le rapport du Comité qui, d'après les prévisions, représenteront au total 2 000 pages (10 000 dollars).

Pour les dépenses communes afférentes au personnel qu'entraînera le recrutement du personnel temporaire énuméré ci-dessus et dont le montant est évalué à 1 000 dollars, les crédits seront prélevés sur le chapitre 17.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Consultants</i>	—
	1952: 25 000
	1951: —

S'il est nécessaire d'avoir recours à des consultants en 1953, des prévisions supplémentaires seront présentées.

Les crédits nécessaires pour couvrir d'autres dépenses (1 000 dollars pour fournitures et services divers et 4 600 dollars pour l'impression du rapport du Comité) sont inscrits aux chapitres 18 et 25 respectivement.

Chapitre 3a.—Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants

23 700 dollars (1952: 16 000 dollars; 1951: 10 840 dollars)

Nombre de sessions :

Comité central permanent de l'opium: 3 sessions;

Organe de contrôle des stupéfiants: 2 sessions.

Lieu de réunion: Genève;

Durée: 8 semaines au total.

	<i>Dollars</i>
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres</i>	23 700
	1951: 16 000
	1950: 10 840

Ces prévisions correspondent aux frais de voyage de 8 membres du Comité pour 3 sessions et de 4 membres de l'Organe de contrôle pour 2 sessions. Comme on espère

pouvoir prendre des dispositions pour que les réunions du Comité central permanent de l'opium et celles de l'Organe de contrôle des stupéfiants se succèdent immédiatement, toutes les fois que cela sera possible, on a présumé, pour établir les prévisions relatives aux frais de voyage, que les 3 membres qui assisteraient à toutes les sessions feraient chacun un seul voyage (15 390 dollars).

Les prévisions comprennent également le versement d'une indemnité de subsistance de 20 dollars par jour, durée du voyage comprise; ces frais se répartissent comme suit:

	<i>Dollars</i>
Comité central permanent de l'opium.....	6 020
Organe de contrôle des stupéfiants.....	2 290

Chapitre 3b.—Commissions économiques régionales

100 200 dollars (1952: 50 300 dollars; 1951: 67 665 dollars)

1. Le présent chapitre a trait aux dépenses directement imputables aux sessions des commissions économiques régionales et de leurs organes subsidiaires. D'autres dépenses prévues pour le secrétariat de ces commissions sont inscrites aux chapitres 20, 22 et 23.

2. Les prévisions ne sont faites que pour une session de chacune des commissions économiques régionales en 1953.

3. Le règlement intérieur des commissions économiques régionales autorise ces commissions à se réunir hors de leur siège. Pour établir les prévisions du présent chapitre, on a supposé: a) que la Commission économique pour l'Europe se réunirait à Genève, où l'impression d'un rapport est la seule dépense envisagée (voir paragraphe 4 ci-dessous); b) que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient se réunirait à Bandoung (Indonésie) comme elle l'a décidé à sa huitième session; c) que la Commission économique pour l'Amérique latine se réunirait à Rio-de-Janeiro (Brésil) comme elle l'a décidé à sa quatrième session. Pour établir les prévisions, on a présumé aussi, conformément à l'expérience acquise, que ce seraient les pays d'accueil, et non pas l'Organisation des Nations Unies, qui prendraient à leur charge les dépenses afférentes aux services locaux, savoir: transports locaux, salles de conférences, bureaux, personnel (secrétaires, commis, plantons), services téléphoniques urbains et frais entraînés par les émissions radio-phoniques consacrées aux sessions.

4. Les crédits nécessaires pour l'impression des rapports des commissions sont inscrits au chapitre 25 (Documents officiels).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	29 300
	1952 ¹ : 28 000
	1951 ² : 26 292

Nombre de sessions: une;

Durée: 5 semaines;

Lieu: Bandoung (Indonésie);

Nombre de membres: 14 membres titulaires et 8 membres associés.

	Dollars
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	25 000
	1952: 23 000
	1951: 19 513

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et le versement de l'indemnité de subsistance pour 45 fonctionnaires qui assureront le service des réunions de la Commission, du Comité de l'industrie et du commerce et du Comité des transports intérieurs.

	Dollars
ii) Transport de marchandises, camionnage et messageries	1 500
	1952: 1 500
	1951: 2 901

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au transport de Bangkok à Bandoung des documents, des fournitures et du matériel nécessaires.

¹ Y compris une somme de 2 300 dollars pour le personnel temporaire et une somme de 500 dollars pour les services contractuels d'entretien des locaux.

² Y compris une somme de 930 dollars pour le personnel temporaire et une somme de 75 dollars pour les transports locaux.

	Dollars
iii) Communications	1 500
	1952: 500
	1951: 842

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de communication supplémentaires qu'entraînera la tenue de la session à Bandoung.

	Dollars
iv) Fournitures et services divers	1 300
	1952: 200
	1951: 2 031

Ces prévisions correspondent au coût du matériel, des fournitures et des services accessoires.

ARTICLE II

	Dollars
Conférence de la CEAEO sur le développement du commerce	5 600
	1952: — ³
	1951: 3 917

Durée de la conférence: 10 jours;

Lieu: Manille (Philippines).

	Dollars
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	4 000
	1952: —
	1951: 3 237

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et le versement de l'indemnité de subsistance pour 8 membres du personnel détachés de Bangkok.

	Dollars
ii) Dépenses diverses	1 600
	1952: —
	1951: 680

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de communication, de transport de marchandises, de camionnage et de messageries ainsi que le coût de divers services et fournitures.

ARTICLE III

	Dollars
Sous-Comités de la CEAEO	5 600
	1952: —
	1951: —

	Dollars
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	3 000
	1952: —
	1951: —

Les 5 Sous-Comités de la CEAEO doivent se réunir en 1953 en dehors du siège de la Commission (le Sous-Comité des transports routiers et le Sous-Comité des chemins de fer se réuniront dans l'Inde; le Sous-Comité des voies navigables se réunira en Birmanie; le Sous-Comité de l'énergie électrique et le Sous-Comité du fer et de l'acier se réuniront à Saïgon). Dans toute la mesure du possible, on s'efforcera de faire coïncider les voyages que les fonctionnaires devront faire pour aller assurer le service des sous-comités avec les missions officielles qui auront lieu dans les régions intéressées, et ce de manière à réduire au minimum les dépenses. Il n'est donc demandé qu'un crédit d'un montant de 3 000 dollars.

³ Aucune conférence ne doit avoir lieu en 1952.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Communications</i>	1 300
	1952: —
	1951: —
Ce crédit est destiné à couvrir les frais de câblogrammes et de services postaux.	
	<i>Dollars</i>
iii) <i>Fournitures et services divers</i>	1 300
	1952: —
	1951: —
Ce crédit est destiné à couvrir les frais de papeterie, de transports locaux et autres frais accessoires.	

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Commission économique pour l'Amérique latine.	59 700
	1952: 22 300
	1951: 37 456
Nombre de sessions: une;	
Durée: 2 à 3 semaines;	
Lieu: Rio-de-Janeiro;	
Nombre de membres: 24.	

	<i>Dollars</i>
i) <i>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel</i>	50 000
	1952: 20 000
	1951: 23 909

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et le versement de l'indemnité de subsistance pour 50 fonctionnaires (11 fonctionnaires des services techniques, 2 fonctionnaires chargés de l'information, 12 interprètes, 14 traducteurs-rédacteurs de séance, 3 opérateurs de télécommunications, 5 fonctionnaires chargés du service des documents et

3 fonctionnaires d'administration). Treize fonctionnaires seront détachés de Santiago, 2 de Mexico, 2 de Washington et 33 du siège.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Location de matériel de télécommunication</i> ..	2 700
	1952: 1 500
	1951: 1 846

Ce crédit est destiné à couvrir les frais du service d'interprétation simultanée et notamment les frais de location et d'entretien des casques d'écoute, des émetteurs ou appareils analogues, ainsi que l'installation de cabines d'interprétation.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Transport de marchandises, camionnage et messagerie</i>	5 000
	1952: 500
	1951: 5 640

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport des documents, des fournitures et du matériel nécessaires.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Communications</i>	1 000
	1952: 300
	1951: 1 341

	<i>Dollars</i>
v) <i>Dépenses diverses</i>	1 000
	1952: —
	1951: 220

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Personnel temporaire</i>	—
	1952: —
	1951: 1 400

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	—
	1952: —
	1951: 3 100

Chapitre 4.—Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités

50 000 dollars (1952: 50 000 dollars; 1951: 44 388 dollars)

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Conseil de tutelle	—
	1952: —
	1951: 2 876

Comme il est prévu que les deux sessions du Conseil de tutelle qui doivent avoir lieu en 1953 se tiendront au siège, aucun crédit n'est demandé à ce titre. Les prévisions relatives à l'impression des documents officiels du Conseil figurent au chapitre 25.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Mission de visite de 1953	50 000
	1952: 50 000
	1951: 41 512

Les Missions de visite du Conseil de tutelle ont pour objet d'exercer les fonctions prévues à l'Article 87, c, de la Charte,

qui est ainsi conçu: "L'Assemblée générale et, sous son autorité, le Conseil de tutelle, dans l'exercice de leurs fonctions peuvent... faire procéder à des visites périodiques dans les Territoires administrés par ladite Autorité à des dates convenues avec elles." Le Conseil de tutelle a traité de ces fonctions dans son règlement intérieur (articles 94 à 99) et a adopté, le 28 avril 1947, la résolution 9 (I), recommandant "à l'Assemblée générale de prévoir d'une façon régulière, dans le budget de l'Organisation des Nations Unies, des visites périodiques aux Territoires sous tutelle comme une dépense périodique à inscrire au budget normal, sur la base d'une mission par an".

Le Conseil n'a toutefois pas encore arrêté en détail les dispositions à prendre pour la Mission de visite de 1953. En attendant qu'il prenne une décision à cet égard, on a fait figurer dans les prévisions pour cet objet un montant nominal de 50 000 dollars. Des prévisions supplémentaires seront présentées, s'il y a lieu, lorsque le Conseil de tutelle se sera prononcé à ce sujet.

TITRE II

ENQUETES ET RECHERCHES

2 565 200 dollars (1952: 2 867 460 dollars; 1951: 4 172 495 dollars)

Chapitre 5.—Enquêtes et recherches

2 000 000 de dollars (1952: 2 350 300 dollars; 1951: 3 636 112 dollars)

En 1952, des crédits étaient prévus à ce chapitre pour couvrir, pendant toute l'année, les dépenses afférentes au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, à la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, aux Tribunaux des Nations Unies en Libye et en Erythrée et au Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne. Des crédits étaient également prévus pour le Commissariat des Nations Unies en Erythrée jusqu'au mois de septembre 1952, pour la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée pendant les premiers mois de 1952 et pour la liquidation de la Commission spéciale pour les Balkans et du Commissariat des Nations Unies en Libye. En outre, des crédits étaient demandés pour couvrir les dépenses afférentes à la fabrication de médailles attribuées à ceux qui participent, en Corée, à la défense des principes de la Charte;

les prévisions couvraient également les dépenses encourues par des organismes de la Croix-Rouge internationale pour le rapatriement des enfants grecs.

Etant donné que la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et le Commissariat des Nations Unies en Libye ont cessé leur activité et que le Commissaire des Nations Unies en Erythrée doit cesser ses fonctions au cours de 1952, on ne prévoit aucune dépense à ces divers titres en 1953. La prorogation en 1953 du mandat des autres organes est subordonnée, de même que l'étendue de leurs attributions, aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général présentera donc, au cours de la septième session de l'Assemblée générale, en tenant compte des décisions prises, des prévisions détaillées concernant le montant des crédits dont ces divers organes auront besoin en 1953.

Toutefois, pour donner une idée d'ensemble des prévisions pour 1953, un crédit de 2 millions de dollars est inscrit à titre provisoire au présent chapitre.

Chapitre 5a.—Service mobile des Nations Unies

565 200 dollars (1952: 517 160 dollars; 1951: 536 383 dollars)

Le Service mobile des Nations Unies, qui fonctionne au siège et dans les bureaux auxiliaires, a pour attribution principale d'assurer et de surveiller le bon fonctionnement des missions spéciales, politiques ou autres, que l'Organisation envoie hors du siège.

En application de la recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée dans son 32ème rapport de 1950 (A/1649¹), et conformément à la présentation suivie pour le budget de 1952, les prévisions concernant l'ensemble du Service mobile des Nations Unies, y compris le Groupe du siège, sont réunies dans le présent chapitre. Les fonctions et l'organisation du Service des missions sont exposées dans le chapitre 13 du *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation; le Département des services administratifs et financiers reste responsable de l'activité du Service mobile.

Le nombre total de postes est ramené de 134, chiffre approuvé pour 1952, à 125. Un poste d'administrateur hors classe de la catégorie des services organiques est supprimé dans le Groupe du siège (tableau 5a-1) et le Service mobile proprement dit comptera 8 postes de moins (tableau 5a-2).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	439 700
	1952: 396 360
	1951: 417 573

i) Postes permanents	426 700
	1952: 376 660
	1951: 395 770

Pour rester dans les limites des crédits qui ont été ouverts pour un total de 134 postes permanents en 1952, le Secrétaire général a décidé de ne pas pourvoir immédiatement certains postes et de remettre à une date indéterminée le recrutement pour plusieurs autres. Etant donné les besoins actuellement prévus pour 1953, le nombre de postes permanents peut être réduit de 9 par rapport à 1952, grâce à la suppression d'un poste d'administrateur hors classe de la catégorie des services organiques du Groupe du siège (tableau 5a-1) et à la suppression de 8 postes du Service mobile (tableau 5a-2).

En conséquence, les prévisions portent sur un total de 125 postes pour les deux groupes. Elles comprennent 6 760 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 120 dollars pour le versement de la prime de connaissances linguistiques et 480 dollars pour le versement de l'indemnité de non-résident au personnel du Groupe du siège.

Les traitements des membres du Service mobile ont été ajustés à partir du 1er janvier 1952. La majoration approuvée (5 pour 100) est conforme au taux de rémunération généralement appliqué pour le personnel des services généraux appartenant à une classe équivalente à Genève.

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Annexes*, point 39 de l'ordre du jour.

Tableau 5a-1.—Groupe du siège

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
Directeurs et administrateurs généraux			
1	1	Administrateur général	13 330
<i>Services organiques</i>			
1	—	Administrateur hors classe	—
2	2	Administrateur de 1ère classe	19 580
2	2	Administrateur de 2ème classe	15 430
3	3	Administrateur adjoint de 1ère classe	22 050
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 150
3	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	14 620
14	13		95 160
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			6 760
			101 920
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			4 090
TOTAL			97 830

Tableau 5a-2.—Service mobile

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
3	3	Administrateur général	14 650
10	10	Administrateur hors classe	38 310
20	19	Agent de 3ème classe	58 660
67	60	Agent de 4ème classe	170 680
20	20	Garde	60 340
120	112		342 640
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			13 770
TOTAL			328 870

<i>Dollars</i>	
ii) Personnel temporaire	8 000
1952:	12 000
1951:	16 742

Ces prévisions couvrent les dépenses afférentes au recrutement, sur une base temporaire, d'instructeurs chargés d'as-

Tableau 5a-3.—Récapitulation

Groupe	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement	Ajustement	Totaux
	1952	1953		de l'indemnité de cherté de vie	pour mouvements de personnel	
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Groupe du siège	14	13	95 160	6 760	4 090	97 330
Service mobile	120	112	342 640	—	13 770	328 870
TOTAUX	134	125	437 800	6 760	17 860	426 700

sur la formation technique du personnel, ainsi que les dépenses afférentes au personnel temporaire qu'il faut engager pour remplacer les fonctionnaires en congé annuel, en congé dans leur pays d'origine ou en congé de maladie.

<i>Dollars</i>	
iii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5 000
1952:	7 700
1951:	5 061

Les prévisions correspondent au paiement d'heures supplémentaires au personnel du Service mobile qui doit travailler à des heures irrégulières pour assurer les communications et la sécurité de façon satisfaisante.

ARTICLE II

<i>Dollars</i>	
Autres frais de service	26 000
1952:	31 500
1951:	70 396
i) Frais de voyage du personnel en mission	5 000
1952:	8 000
1951:	16 781

Ces prévisions couvrent les frais afférents aux voyages nécessaires pour assurer la liaison avec les missions hors du siège ainsi que la formation du personnel du Service mobile.

<i>Dollars</i>	
ii) Entretien et utilisation du matériel de transport	—
1952:	1 000
1951:	86
iii) Fournitures et services divers	18 000
1952:	19 500
1951:	36 261

Ces prévisions couvrent les frais afférents à l'achat d'uniformes à raison de 300 dollars par an dans le cas des fonc-

tionnaires nouvellement recrutés et de 150 dollars par an pour le reste du personnel. Elles couvrent également les frais afférents à l'achat de divers articles dont le personnel du Service mobile a besoin dans l'accomplissement de ses fonctions.

<i>Dollars</i>	
iv) Matériel divers	3 000
1952:	3 000
1951:	17 268

Ces prévisions couvrent les frais afférents au remplacement et à l'achat de matériel pour le réseau de communications.

ARTICLE III

<i>Dollars</i>	
Dépenses communes afférentes au personnel	99 500
1952:	89 300
1951:	48 414
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	5 500
1952:	10 000
1951:	11 158

Ces prévisions couvrent les frais de voyage du personnel recruté ou rapatrié, à raison de 550 dollars en moyenne par personne.

<i>Dollars</i>	
ii) Prime d'installation	5 000
1952:	10 500
1951:	15 171

Les membres du Service mobile qui se trouvent au siège perçoivent une indemnité de subsistance dont le montant est de 5 dollars par jour pendant les 90 premiers jours et ensuite de 2 dollars 65 par jour pendant toute la durée de l'affecta-

tion. Il est prévu que 3 à 6 membres du Service mobile, en moyenne, se trouveront au siège pendant l'année.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Indemnité pour charges de famille</i>	13 000
1952:	7 000
1951:	10 397

Compte tenu des faits constatés, ces prévisions couvrent le versement de l'indemnité pour 65 enfants à charge, à raison de 200 dollars par an pour chaque enfant.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Contributions à la Caisse des pensions</i>	46 000
1952:	42 000
1951:	11 688

Ces prévisions couvrent les contributions de l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel pour ceux des membres du Service mobile qui réunissent les conditions requises pour être affiliés à la Caisse.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine</i>	30 000
1952:	19 800
1951:	—

Ces prévisions couvrent les dépenses afférentes aux frais de voyage, par les itinéraires les plus économiques, de 30 membres du Service mobile qui ont droit au congé dans le pays d'origine en 1953.

TITRE III

SIÈGE DE L'ORGANISATION A NEW-YORK 30 432 600 dollars

(1952: 29 613 440 dollars; 1951: 29 722 134 dollars)

Chapitre 6.—Cabinet du Secrétaire général

467 100 dollars

(1952: 489 860 dollars; 1951: 501 835 dollars)

L'organisation et les fonctions du Cabinet du Secrétaire général sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	427 100
	1952: 449 860
	1951: 467 348

Il est prévu une réduction de 4 postes pour 1953. On propose également de réduire les crédits demandés au titre du personnel temporaire, des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit. Il sera de la sorte possible de faire face aux augmentations normales de traitements, dans le cadre de crédits dont le montant total sera inférieur à celui des sommes allouées pour 1952.

	Dollars
i) Postes permanents	410 600
	1952: 426 600
	1951: 376 031

Tableau 6-1.—Cabinet du Secrétaire général

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
1	1	Secrétaire général	
		Traitement	33 000
		Indemnités	20 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	5 500
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 000
2	2	Administrateur général	31 070
<i>Services organiques</i>			
7	6	Administrateur hors classe	74 480
		Indemnité de représentation pour un administrateur hors classe	1 000
5	6	Administrateur de 2ème classe	50 980
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	8 930
4	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	15 200
<i>Services généraux</i>			
7	7	Secrétaire administratif de 1ère classe	39 090
1	—	Secrétaire administratif de 2ème classe	—
6	6	Secrétaire ou commis de 2ème classe	27 900
15	14	Secrétaire ou commis de 3ème classe	58 960
51	47		405 110
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			22 620
			427 730
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			17 130
TOTAL			410 600

Les prévisions portent sur 47 postes permanents (tableau 6-1) contre 51 en 1952; elles comprennent 22 620 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 740 dollars pour le versement de la prime de connaissances linguistiques et 1 920 dollars pour celui de l'indemnité de non-résident.

Outre le poste de Secrétaire général, les 46 postes demandés se répartissent entre les services suivants:

a) *Bureau du Directeur du Cabinet du Secrétaire général.*—Ce bureau compte 12 fonctionnaires: un directeur principal, un administrateur général, 2 administrateurs hors classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, 3 assistants spécialisés de 1ère classe et 4 secrétaires ou commis, soit 2 fonctionnaires de moins qu'en 1952. Un poste d'administrateur de 2ème classe a été transféré à la Section des affaires de l'Assemblée générale et des services administratifs, et un poste de secrétaire ou commis de 2ème classe a été supprimé. Un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe est devenu un poste d'assistant spécialisé de 1ère classe.

b) *Section des affaires de l'Assemblée générale et des services administratifs.*—Cette section compte 12 postes: un poste d'administrateur hors classe, 3 postes d'administrateur de 2ème classe (dont un fonctionnaire d'administration) et 8 postes de secrétaire ou commis, soit 2 postes de moins qu'en 1952. Une nouvelle répartition des fonctions dévolues au Cabinet du Secrétaire général a entraîné certaines modifications des effectifs de cette section; 4 postes ont été supprimés (un poste d'administrateur hors classe, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, 1 poste d'assistant spécialisé de 2ème classe et un poste de secrétaire ou commis de 3ème classe) et il a été créé un poste de secrétaire ou commis de 2ème classe; d'autre part, un poste d'administrateur de 2ème classe a été transféré du Bureau du Directeur du Cabinet du Secrétaire général.

c) *Section du protocole et de la liaison.*—Cette section compte 8 postes: un poste d'administrateur hors classe, 2 postes d'administrateur de 2ème classe, 3 postes d'assistant spécialisé de 1ère classe et 2 postes de secrétaire ou commis, soit un poste de plus qu'en 1952. Un des 2 postes d'administrateur de 2ème classe est actuellement pourvu à titre temporaire; étant donné le caractère permanent des fonctions afférentes à ce poste, il est proposé d'en faire en 1953 un poste permanent.

Il est prévu d'accorder une indemnité de représentation d'un montant de 1 000 dollars au chef de la Section du protocole et de la liaison, afin de lui permettre de faire face aux dépenses élevées de représentation afférentes à l'exercice de ses fonctions.

d) *Bureau du Directeur pour la coordination des institutions spécialisées et des questions économiques et sociales et Section des institutions spécialisées.*—Le Bureau du Directeur compte 7 fonctionnaires comme en 1952, savoir: un directeur principal, un administrateur général, un administrateur hors

classe, un assistant spécialisé de 1ère classe et 3 secrétaires ou commis.

La Section des institutions spécialisées, placée sous l'autorité du Directeur pour la coordination, comprend 7 fonctionnaires: un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et 3 secrétaires ou commis, soit un fonctionnaire de moins qu'en 1952 (assistant spécialisé de 1ère classe).

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	1 000
	1952: 1 000
	1951: 9 796

Pour établir ces prévisions, qui couvrent les émoluments de consultants auxquels le Secrétaire général pourra faire appel pour l'examen de problèmes particuliers qui se posent de temps à autre, on a tablé sur une période de 20 jours et sur une rémunération de 50 dollars par jour.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	12 000
	1952: 18 500
	1951: 79 431

Ces prévisions comprennent un crédit pour l'engagement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe dans le travail et pour le remplacement de secrétaires ou commis en congé annuel, en congé dans leur pays d'origine ou en congé de maladie.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i> .	3 500
	1952: 3 760
	1951: 2 090

Ce crédit est prévu pour le règlement des heures supplémentaires que le personnel des services généraux doit faire pendant les périodes de pointe dans le travail.

ARTICLE II

<i>Autres frais de service</i>	<i>Dollars</i>	40 000
	1952:	40 000
	1951:	34 487

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	25 000
	1952: 25 000
	1951: 22 163

Ce crédit doit couvrir les frais de voyage en mission du Secrétaire général ainsi que des hauts fonctionnaires de son Cabinet.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Résidence du Secrétaire général</i>	15 000
	1952: 15 000
	1951: 12 324

Le crédit prévu se répartit comme suit: 10 000 dollars pour le loyer de l'habitation du Secrétaire général et 5 000 dollars pour les frais d'entretien.

Travaux contractuels d'imprimerie

Le programme détaillé des publications que fera paraître le Cabinet du Secrétaire général figure au chapitre 26 des prévisions budgétaires.

Chapitre 6a.—Bibliothèque

491 400 dollars (1952: 473 450 dollars; 1951: 437 827 dollars)

L'organisation et les fonctions de la bibliothèque sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Conformément à une recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée dans son deuxième rapport de 1951 à l'Assemblée générale (A/1853, paragraphe 92¹), on a examiné, avec le concours d'un expert n'appartenant pas à l'Organisation, la façon dont le personnel est utilisé, tant à la bibliothèque principale que dans les bibliothèques annexes.

Au cours de cet examen, on s'est systématiquement attaché à apprécier à nouveau les services que fournit la bibliothèque et le volume de travail qu'ils exigent, en tenant compte de l'expérience acquise depuis plus d'un an que la bibliothèque est installée dans les locaux du siège. Il ressort de cet examen qu'il n'y a pas lieu de modifier l'organisation et le fonctionnement actuels de la bibliothèque.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	474 400
	1952: 458 150
	1951: 423 602
i) <i>Postes permanents</i>	440 100
	1952: 425 950
	1951: 381 159

On demande pour 1953 le même nombre de postes permanents qu'en 1952. Le montant plus élevé des prévisions s'ex-

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément n° 7.

plique par les augmentations normales de traitements. Les crédits demandés comprennent 32 500 dollars au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 1 350 dollars au titre de la prime de connaissances linguistiques et 960 dollars au titre de l'indemnité de non-résident.

Tableau 6a.—Bibliothèque

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			<i>Dollars</i>
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	15 400
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	24 070
3	3	Administrateur de 1ère classe	28 880
5	5	Administrateur de 2ème classe	39 300
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	9 460
14	14	Administrateur adjoint de 1ère classe	89 820
11	10	Administrateur adjoint de 2ème classe	52 270
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 250
3	3	Assistant spécialisé de 2ème classe	13 380
6	7	Secrétaire ou commis de 2ème classe	28 690
19	19	Secrétaire ou commis de 3ème classe	75 250
14	14	Secrétaire ou commis de 4ème classe	44 210
—	—		425 980
80	80		425 980
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			32 500
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			458 480
			18 380
TOTAL			440 100

Cabinet du Directeur

Le Cabinet du Directeur compte 5 postes; l'effectif comprend: un directeur, un fonctionnaire d'administration de 2ème classe, un secrétaire administratif de 1ère classe et 2 secrétaires (2ème classe et 3ème classe).

Section technique

Le bureau du chef de la Section technique compte 2 postes: un d'administrateur hors classe et un de secrétaire de 3ème classe. Outre ce bureau, la section comprend les 3 services suivants:

Service des acquisitions.—On estime qu'en 1953 ce service recevra 9 500 ouvrages, soit 13 300 volumes; 1 900 périodiques et journaux, soit 65 000 numéros (110 000 exemplaires environ); 2 550 documents, soit 102 500 exemplaires; 1 350 brochures; et 10 journaux microfilmés, soit 155 bobines. En outre, 44 200 numéros de périodiques et 61 000 exemplaires de documents seront transmis au Secrétariat aussitôt reçus.

Sur les 9 400 ouvrages acquis en 1951, 5 300 environ ont été achetés et 4 100 reçus au titre du programme de dons et d'échanges. On estime qu'en 1953 la bibliothèque achètera 5 000 volumes environ et recevra de 4 000 à 4 500 volumes au titre du programme de dons et d'échanges. Sur les 1 719 périodiques que la bibliothèque a ajoutés aux collections en 1951, 769 ont été acquis à titre onéreux et 950 à titre de dons ou d'échanges. En ce qui concerne les dons, la bibliothèque, en 1951, a refusé, écarté ou retiré de la circulation 500 autres périodiques, soit parce qu'ils portaient sur des sujets qui n'offrent pas un intérêt immédiat pour l'Organisation des Nations Unies, soit parce qu'ils avaient cessé de paraître. Elle a rayé de ses catalogues un nombre égal de documents. Ces mesures témoignent des efforts que fait la bibliothèque pour maintenir ses collections dans des limites raisonnables.

Les statistiques indiquent que, depuis 1950, le pourcentage de périodiques acquis par voie d'achat est tombé de 50 à 45, alors que celui des périodiques reçus par voie de dons et d'échanges s'est élevé dans les mêmes proportions. On prévoit que cette tendance persistera en 1953.

La bibliothèque reçoit des documents de 52 Etats Membres de 70 Territoires sous tutelle et territoires non autonomes. Ces documents sont presque tous envoyés à titre de dons. La bibliothèque reçoit également des documents que lui font parvenir 20 Etats non membres, surtout comme dons ou en échange de documents des Nations Unies.

Parmi les organisations et institutions privées avec lesquelles la bibliothèque échange des publications ou de qui elle reçoit des dons, les deux tiers envoient leur documentation à titre gracieux et un tiers reçoit en échange des documents des Nations Unies. Parmi les organisations qui composent ce dernier tiers se trouvent 41 bibliothèques, réparties dans 19 pays, qui ont été désignées comme dépositaires des documents des Nations Unies, en qualité de centres d'études internationaux. Cent quarante-quatre autres bibliothèques dépositaires constituent aussi des sources auxquelles la bibliothèque peut s'adresser pour acquérir de la documentation par voie d'échanges.

Le service commande également des livres, documents, périodiques, journaux, microfilms et photocopies destinés aux centres d'information, aux missions et aux commissions, ainsi qu'aux départements du Secrétariat qui distribuent cette documentation aux pays où sont entrepris des programmes spéciaux de développement. En 1948, 1949 et 1950, le groupe a passé annuellement en moyenne 430 commandes de cette nature, portant sur 6 900 ouvrages. En 1951, le nombre d'ouvrages est passé à 9 365 représentant une valeur totale de 29 900 dollars. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre d'un programme de distribution de livres par l'Ad-

ministration de l'assistance technique; on prévoit que cette tendance persistera au cours de l'année 1953. En 1951, le montant des dépenses afférentes à ces acquisitions a dépassé celui des achats de livres et de cartes effectués avec les crédits de la bibliothèque.

On demande 14 postes pour le service qui comprendra: un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, un assistant spécialisé de 2ème classe et 9 secrétaires ou commis (un de 2ème classe, 4 de 3ème classe et 4 de 4ème classe). Le service comptera donc un poste de plus qu'en 1952, par suite du transfert d'un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe du service de l'index analytique des documents.

Service des catalogues.—On prévoit qu'en 1953 ce service devra s'occuper d'environ 9 000 nouveaux livres, documents, suites et autres ouvrages destinés à la bibliothèque principale et aux bibliothèques annexes des départements (le chiffre correspondant était de 7 563 en 1951 et ne sera que de 8 300 en 1952, d'après les prévisions). Le travail que le service devra effectuer en 1953 comprendra: a) l'établissement d'environ 50 000 fiches pour le catalogue, au lieu de 40 000 en 1951 et de 45 000 qui sont prévues pour 1952; b) la préparation d'environ 18 000 volumes pour la mise en rayons (étiquetage, fixation de pochettes à l'intérieur des volumes, etc.); c) la préparation de 8 350 volumes environ pour la reliure.

L'activité courante du service pour ce qui est de la réception et du transfert d'ouvrages provenant des bibliothèques annexes et des collections spéciales exigera, en 1953, l'élaboration d'un catalogue topographique comptant 22 000 volumes, contre 15 693 en 1951 et 18 000 qui sont prévus pour 1952. C'est principalement à l'accroissement du nombre de suites dont le service doit dresser le catalogue topographique qu'il faut imputer cette augmentation: en effet, on estime que ces suites formeront 12 000 volumes au total en 1953, au lieu de 7 461 en 1951 et de 9 000 qui sont prévus pour 1952.

Le service prépare et édite le bulletin mensuel des acquisitions, intitulé: *New publications in the United Nations Headquarters Library*.

Douze postes sont demandés pour ce service qui comprendra: un administrateur de 1ère classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe et 7 secrétaires ou commis (3 de 2ème classe, 2 de 3ème classe et 2 de 4ème classe). Le transfert, du service de lecture, d'un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe, transféré en poste de commis de 2ème classe, permettra au service des catalogues, qui disposera ainsi d'un poste supplémentaire de commis, de faire face à l'augmentation de travail qu'entraîne l'établissement du catalogue topographique des suites.

Service de l'index analytique des documents.—Ce service reçoit de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées environ 95 000 documents différents par an, dont beaucoup en plusieurs exemplaires; sur ce nombre, le service en analyse 10 000 environ, qu'il groupe par cotes et dont il dresse le répertoire analytique par sujet et par auteur. Les fichiers que constitue ainsi le service, joints à toute une série de publications, permettent de tenir à jour une bibliographie de la vaste documentation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Au titre de son programme de publications pour 1953, le service doit faire paraître les ouvrages suivants:

1. Les 12 numéros mensuels du *United Nations Documents Index*;

2. Le troisième volume (1952) de l'index récapitulatif annuel du *United Nations Documents Index*;
3. Un volume de la série de l'*Index général du Recueil des Traités des Nations Unies*, en anglais et en français;
4. Six numéros de la série *Disposition of Agenda Items*;
5. Six numéros de la série des *Index Notes* (index des résolutions des organes principaux, etc.).

Pour préparer et éditer les publications ci-dessus, le groupe a besoin de 7 préposés au répertoire: 5 seront chargés de répertorier les documents qui figureront dans le *United Nations Documents Index*, de préparer les séries *Disposition of Agenda Items* et *Index Notes*; le sixième sera chargé d'éditer le *United Nations Documents Index* et l'index récapitulatif qui l'accompagne; le septième sera chargé de préparer l'index du *Recueil des Traités*.

Le service compte 16 postes, soit un de moins qu'en 1952, et comprend: un administrateur de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 4 administrateurs adjoints de 2ème classe et 8 secrétaires ou commis (un de 2ème classe, 5 de 3ème classe et 2 de 4ème classe). Par suite de l'achèvement de la liste complète des documents des Nations Unies (*Check List of United Nations Documents*) pour les années 1946-1949, on a pu supprimer des effectifs du service un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe. Un poste de commis de 2ème classe a été transféré au service de lecture en échange d'un poste de commis de 3ème classe.

Section de documentation

Le bureau du chef de la Section de documentation comprend un administrateur hors classe et un secrétaire de 3ème classe.

On a continué à adapter les services fournis par la section aux conditions qui résultent de l'installation dans le bâtiment actuel. Les collections et les services, qui avaient été, à titre d'expérience, réorganisés sur une base nouvelle après le transfert au siège, ont été coordonnés en vue d'obtenir des deux groupes qui composent la section le maximum d'efficacité.

Service de lecture.—Le service, qui utilise les installations de la bibliothèque principale et collabore étroitement avec les 4 bibliothèques annexes des départements, s'acquitte des fonctions suivantes:

1. Documentation.—Le service:

a) Sert les lecteurs qui viennent, tant à la bibliothèque principale qu'aux bibliothèques annexes des départements, emprunter ou consulter des ouvrages ou solliciter une aide pour leurs travaux de recherche;

b) Répond à 310 demandes de renseignements en moyenne par jour.

2. Prêt.—Le service:

a) Prête environ 56 480 livres, documents et périodiques par an. Près des deux tiers de ces ouvrages doivent être réclamés aux personnes qui les ont empruntés, ce qui ajoute au travail de secrétariat que ce service doit accomplir;

b) Fait parvenir aux fonctionnaires et aux bureaux intéressés près de 117 000 documents et périodiques provenant des bibliothèques annexes des départements;

c) Emprunte à d'autres bibliothèques des livres, périodiques et documents que la bibliothèque du siège ne possède pas. Le service emprunte chaque année 6 500 volumes environ, et doit exécuter, à cette fin, des recherches bibliographiques sur le titre des ouvrages et remplir pour chaque demande d'emprunt des imprimés qu'il envoie aux autres bibliothèques.

3. Bibliographie.—Le service:

a) Constitue des bibliographies mensuelles choisies sur l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées;

b) Prépare en moyenne, chaque année, à l'intention du Secrétariat, plus de 35 bibliographies et répertoires spéciaux dont certains sont fort longs; ce chiffre comprend les bibliographies et les répertoires dont le service envisage la préparation dans le cadre du programme de services contractuels;

c) Répertoire et annote des articles qui concernent l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, et qui sont extraits de nombreux périodiques en diverses langues. Le service établit à cette fin une moyenne de 150 fiches par mois.

Afin de s'acquitter des tâches mentionnées ci-dessus, le service continuera en 1953 de tenir à jour:

a) La collection centrale de livres qu'abrite la bibliothèque principale et qui compte environ 135 000 volumes;

b) Une collection d'environ 10 000 volumes installée dans la grande salle de référence;

c) Une collection de périodiques et de journaux usuels, qui s'augmente d'environ 20 000 numéros par an;

d) Une collection de documents et de journaux officiels, qui s'enrichit de près de 30 000 exemplaires nouveaux par an;

e) Une collection microfilmée de journaux et bulletins officiels;

f) Une collection de brochures, qui s'accroît de 1 350 exemplaires environ par an;

g) Une importante collection de cartes, à laquelle s'ajoute environ 3 000 cartes nouvelles par an;

h) Une collection complète, en toutes langues, des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi qu'une documentation choisie sur ces organisations. Le service classe environ 95 000 documents par an et prépare 2 000 volumes pour la reliure. Il classe en moyenne 225 fiches par jour;

i) La collection de documents et publications édités par la Société des Nations et concernant cette organisation; cette collection provient de la Woodrow Wilson Memorial Library et compte environ 19 000 volumes.

Le service de lecture compte 18 postes, soit un de moins qu'en 1952, et comprend: un administrateur de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 3 administrateurs adjoints de 2ème classe, 2 assistants spécialisés de 2ème classe et 6 secrétaires ou commis (un de 2ème classe, 2 de 3ème classe et 3 de 4ème classe). Un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe, transformé en poste de commis de 2ème classe, a été transféré au service des catalogues. Un poste de commis de 3ème classe a été transféré au service de l'index analytique des documents, en échange d'un poste de commis de 2ème classe.

Service des bibliothèques départementales.—Sous l'étroite surveillance administrative et technique de la bibliothèque principale, 4 bibliothèques annexes continuent à desservir 5 départements: Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes, Département juridique, Département des questions économiques et Département des questions sociales conjointement. Ces bibliothèques annexes servent le personnel de ces départements qui effectue des travaux de recherche, et possèdent à cet effet des collections restreintes qui comprennent les ouvrages de référence et la documentation spécialisée les plus souvent demandés; la bibliothèque principale leur fait

parvenir tous les jours, aux fins de prêt et de consultation, des livres, des périodiques et des documents officiels. Lorsque des recherches spéciales l'exigent, les bibliothèques annexes préparent également des bibliographies et des listes d'ouvrages à consulter.

Les 4 bibliothèques annexes reçoivent chaque jour en moyenne 450 articles de la bibliothèque principale; elles prêtent 145 livres, périodiques et documents au personnel des départements, et font parvenir chaque jour aux fonctionnaires et aux bureaux intéressés 460 autres articles. Elles répondent en moyenne, chaque jour, à 175 demandes de références d'une complexité variable.

L'effectif de ce service comprend: 4 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe et 6 secrétaires ou commis (3 de 3ème classe et 3 de 4ème classe).

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	900
	1952: 900
	1951: 846

Ce crédit de 900 dollars est destiné à rémunérer les services fournis pendant de courtes périodes par des experts appelés à donner des avis sur l'utilisation de nouvelles techniques et à étudier de nouvelles méthodes qui permettront de réduire les frais de gestion.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	32 000
	1952: 29 900
	1951: 41 129

Ce crédit couvrira les dépenses afférentes à: a) 7 postes de commis pour le service de lecture, qui permettront de faire face au travail qu'entraîne le service des collections et des salles de lecture situées à des étages différents, d'assurer la circulation régulière de la documentation à l'intérieur de la bibliothèque et de classer les documents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que les fiches concernant ces documents. La disposition des locaux où est actuellement installée la bibliothèque ne permet en effet pas de grouper davantage les collections et rend par conséquent nécessaire ce nombre de

postes; b) un poste de commis, pour 6 mois, afin d'achever le dernier tiers du programme de rassemblement et de reliure des documents de l'Organisation des Nations Unies publiés avant 1950; c) l'engagement de personnel temporaire pour remplacer des fonctionnaires en congé annuel, en congé dans leur pays d'origine, en congé de maladie ou de maternité.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	1 300
	1952: 1 400
	1951: 468

Ce crédit est demandé pour permettre de maintenir la bibliothèque ouverte lorsque des séances ont lieu en dehors des heures normales de travail.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	17 000
	1952: 15 300
	1951: 14 225
i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	2 000
	1952: 2 000
	1951: 1 113

Ce crédit couvrira les frais de voyage du personnel chargé de négocier des accords concernant un complément d'assistance ou la fourniture de services spécialisés de de bibliothèque, et de représenter la bibliothèque aux réunions importantes de spécialistes où sont débattus des problèmes concernant la documentation de l'Organisation des Nations Unies. Ce crédit couvre également les frais du voyage en Europe d'un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison avec la bibliothèque de Genève.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Services contractuels et fournitures de bibliothèque</i>	15 000
	1952: 13 300
	1951: 13 112

Ces prévisions comprennent 13 000 dollars pour couvrir le coût des travaux de bibliographie qu'effectueront sous contrat de grandes bibliothèques de recherches; ces prévisions comprennent également 2 000 dollars pour l'acquisition de fiches de catalogue et autres fournitures de bibliothèque.

Chapitre 7.—Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

769 200 dollars (1952: 794 040 dollars; 1951: 696 172 dollars)

L'organisation et les fonctions du département sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation. Le titre (Département des affaires du Conseil de sécurité) a été modifié de manière à indiquer de façon plus précise les attributions du département.

L'Assemblée générale, par sa résolution 502 (VI), a dissous la Commission de l'énergie atomique et institué, sous l'autorité du Conseil de sécurité, une Commission du désarmement. En outre, comme le recommandait cette résolution, le Conseil de sécurité a décidé à sa 571ème séance, tenue le 30 janvier 1952, de dissoudre la Commission des armements de type classique. A la suite de ces modifications, et pour tenir compte des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son deuxième rapport de 1951, le département a été réorganisé. Les principales caractéristiques de cette réorganisation sont: a) la constitution d'un groupe des affaires concernant de désarmement, qui a à sa tête un directeur et qui

comprend les deux sections qui assuraient précédemment les services de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique; b) une réduction du nombre de sections et de fonctionnaires de la Division générale et administrative.

La réorganisation permettra de demander 3 postes de moins en 1953 et de ramener 4 postes à une classe inférieure. Les crédits demandés pour le personnel temporaire, les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit ainsi que pour les frais de voyage du personnel en mission accusent aussi une diminution. Il sera donc possible de faire face aux augmentations normales de traitement dans le cadre de crédits d'un montant moins élevé qu'en 1952.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	763 200
	1952: 784 040
	1951: 691 340

i) *Postes permanents* 749 200
 1952: 766 190
 1951: 678 155

Les crédits demandés pour les postes permanents couvrent les dépenses afférentes à 90 postes, soit une réduction de 3 postes par rapport à 1952. Ils comprennent 47 070 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 1 770 dollars au titre de la prime de connaissances linguistique et 2 450 dollars au titre de l'indemnité de non-résident.

Tableau 7-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
1	1	Secrétaire général adjoint	
		Traitement.....	23 000
		Indemnités.....	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement.....	18 000
		Indemnité de représentation.....	3 500
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 370
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 780
6	6		76 440
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.....			3 360
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			79 800
			3 190
TOTAL			76 610

Comme en 1952, le nombre de postes demandés pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint (tableau 7-1) est de 6.

Tableau 7-2.—Division des affaires politiques générales

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement.....	17 400
		Indemnité de représentation.....	1 200
3	2	Administrateur général	31 680
<i>Services organiques</i>			
5	6	Administrateur hors classe	75 490
5	4	Administrateur de 1ère classe	41 730
5	7	Administrateur de 2ème classe	57 930
5	4	Administrateur adjoint de 1ère classe	26 950
4	5	Administrateur adjoint de 2ème classe	23 330
<i>Services généraux</i>			
3	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 350
8	9	Secrétaire ou commis de 3ème classe	39 810
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 170
40	41		329 040
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.....			21 870
			350 910
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			14 070
TOTAL			336 840

Le nombre de postes demandés pour la *Division des affaires politiques générales* (tableau 7-2) est de 41, soit un poste de plus qu'en 1952; un poste d'administrateur de 1ère classe est en effet transféré de la Division générale et administrative à la Division des affaires politiques générales. Un poste de

secrétaire ou commis de 2ème classe est transféré de cette division au Groupe des affaires concernant le désarmement en échange d'un poste de secrétaire ou commis de 3ème classe. On propose de ramener 4 postes à une classe inférieure; un poste d'administrateur général deviendrait un poste d'administrateur hors classe, 2 postes d'administrateurs de 1ère classe deviendraient des postes d'administrateur de 2ème classe et un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe deviendrait un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe. Par suite de ces modifications et de certains transferts à l'intérieur de la division, la répartition des postes entre les divers services est la suivante:

1) Le *Cabinet du directeur* compte 3 postes: un poste de directeur et 2 postes de secrétaire ou commis;

2) La *Section des questions politiques générales et des procédures de règlement pacifique* compte 11 postes: un poste d'administrateur général, 2 postes d'administrateurs de 1ère classe, 2 postes d'administrateurs de 2ème classe, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, 2 postes d'administrateur adjoint de 2ème classe et 3 postes de secrétaire ou commis.

3) La *Section des affaires d'Europe* compte 8 postes: 3 postes d'administrateur hors classe, un poste d'administrateur de 1ère classe, 2 postes d'administrateur de 2ème classe et 2 postes de secrétaire ou commis.

4) La *Section des affaires du Moyen-Orient et d'Afrique* compte 7 postes: un poste d'administrateur hors classe, 3 postes d'administrateur de 2ème classe, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe et 2 postes de secrétaire ou commis.

5) La *Section des affaires d'Asie et du Pacifique* compte 8 postes: un poste d'administrateur général, un poste d'administrateur hors classe, un poste d'administrateur de 1ère classe, un poste d'administrateur de 2ème classe, 2 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe et 2 postes de secrétaire ou commis.

6) La *Section des affaires de l'hémisphère occidentale et des accords régionaux* compte 4 postes: un poste d'administrateur hors classe, un poste d'administrateur de 2ème classe, un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe et un poste de secrétaire ou commis.

Tableau 7-3.—Division générale et administrative

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	—	Directeur	—
2	2	Administrateur général	30 340
<i>Services organiques</i>			
4	3	Administrateur hors classe	36 490
2	1	Administrateur de 1ère classe	10 000
1	1	Fonctionnaire d'administration de 1ère classe	9 790
2	2	Administrateur de 2ème classe	16 450
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12 500
5	5	Administrateur adjoint de 2ème classe	24 460
<i>Services généraux</i>			
3	3	Secrétaire administratif	17 300
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 480
9	8	Secrétaire ou commis de 3ème classe	34 870
33	29		201 680
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.....			13 820
			215 500
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.....			8 620
TOTAL			206 880

La *Division générale et administrative* (tableau 7-3) a été réorganisée et le nombre de sections a été ramené de 4 à 3. Le groupe de la Commission intérimaire a été supprimé en tant que tel et est devenu un service qui fera partie de l'une des deux sections techniques. L'appellation de deux sections a été modifiée et deux services (service chargé de la Commission intérimaire et service chargé de la Commission d'observation pour la paix et de la Sous-Commission des Balkans) font maintenant partie de la Section chargée du service organique des comités et commissions politiques.

Le nombre de postes demandé pour la division est de 29, soit une diminution de 4 postes par rapport à 1952. Le poste de directeur a été transféré au nouveau Groupe des affaires concernant le désarmement; un poste d'administrateur de 1ère classe a été transféré à la Division des affaires politiques générales et 2 postes ont été supprimés, savoir un poste d'administrateur hors classe et un poste de secrétaire ou commis de 5ème classe. Par suite de ces mesures (et aussi d'un transfert de poste à l'intérieur de la division) les postes sont répartis entre les divers services de la manière indiquée ci-après:

La division se compose actuellement de 3 sections:

1) La *Section chargée du service organique du Conseil de sécurité* (précédemment Section chargée des services du Conseil de sécurité) compte 12 postes: un poste d'administrateur général, un poste d'administrateur hors classe, un poste d'administrateur de 1ère classe, un poste d'administrateur de 2ème classe, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, 3 postes d'administrateur adjoint de 2ème classe, un poste de secrétaire administratif et 3 postes de secrétaire ou commis.

2) La *Section chargée du service organique des comités et commissions politiques* (précédemment Section chargée des services des comités) compte 11 postes: un poste d'administrateur général, 2 postes d'administrateur hors classe, un poste d'administrateur de 2ème classe, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, 2 postes d'administrateur adjoint de 2ème classe et 4 postes de secrétaire ou commis.

3) La *Section administrative* compte 6 postes: un poste d'administrateur de 1ère classe (fonctionnaire d'administration), 2 postes de secrétaire administratif et 3 postes de secrétaire ou commis.

Tableau 7-4.—Groupe des affaires concernant le désarmement:

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
—	1	Directeur	16 130
1	1	Administrateur général	16 400
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	13 370
2	2	Administrateur de 1ère classe	22 910
4	4	Administrateur de 2ème classe	33 390
<i>Services généraux</i>			
2	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	15 420
3	2	Secrétaire ou commis de 3ème classe	8 600
1	—	Secrétaire ou commis de 4ème classe	—
14	14		126 220
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			8 020
			134 240
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			5 370
TOTAL			128 870

Ce nouveau groupe (tableau 7-4) compte 14 postes, c'est-à-dire le nombre de postes approuvé pour 1952 pour les deux sections qui assuraient précédemment le service de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique.

Le poste de directeur a été transféré de la Division générale et administrative. Un poste de secrétaire de 4ème classe a été supprimé et un poste de secrétaire de 2ème classe a été transféré de la Division des affaires politiques générales à ce groupe, en échange d'un poste de secrétaire de 3ème classe.

Le groupe comprend 3 services, savoir:

1) Le *Cabinet du directeur*, qui compte 2 postes: un poste de directeur et un poste de secrétaire de 2ème classe;

2) La *Section de l'énergie atomique* (précédemment Groupe de la Commission de l'énergie atomique), qui compte 6 postes: un poste d'administrateur général, 3 postes d'administrateur de 2ème classe et 2 postes de secrétaire ou commis;

3) La *Section des armements de type classique et des mesures de coercition* (précédemment Section des armements et des mesures de coercition), qui compte 6 postes: un poste d'administrateur hors classe, 2 postes d'administrateur de 1ère classe, un poste d'administrateur de 2ème classe et 2 postes de secrétaire ou commis.

Tableau 7-5.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
Cabinet du Secrétaire général adjoint	6	6	Dollars 76 440	Dollars 3 360	Dollars 3 190	Dollars 76 610
Division des affaires politiques générales	40	41	329 040	21 870	14 070	336 840
Division générale et administrative	33	29	201 680	13 820	8 620	206 880
Groupe des affaires concernant le désarmement	14	14	126 220	8 020	5 370	128 870
TOTAUX	93	90	733 380	47 070	31 250	749 200

ii) *Consultants*
 1952: 3 000
 1951: 1 200

Le département fait appel à des consultants lorsque sont examinées des questions d'ordre scientifique, en particulier à l'occasion des travaux de la Commission du désarmement. Le département se propose, en particulier, de continuer à

faire paraître des suppléments aux bibliographies relatives aux aspects scientifiques ainsi qu'aux aspects politiques, économiques et sociaux du développement de l'énergie atomique.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	6 500
	1952: 8 400
	1951: 9 821

Ce crédit permettra de pourvoir au remplacement temporaire des fonctionnaires en congé et au recrutement de personnel supplémentaire pour les périodes de pointe dans le travail. Ces prévisions accusent une diminution de 1 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1952.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	4 500
	1952: 6 450
	1951: 2 164

Les secrétaires ou commis sont souvent appelés à faire des heures supplémentaires pour que les comptes rendus des

séances paraissent sans délai. Ces prévisions accusent une diminution de 1 950 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1952.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	6 000
	1952: 7 000
	1951: 4 832

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	6 000
	1952: 7 000
	1951: 4 832

Le montant du crédit demandé est inférieur de 1 000 dollars au montant des crédits ouverts pour 1952; on s'est fondé pour le calculer sur les faits constatés jusqu'ici.

Travaux contractuels d'imprimerie

On trouvera au chapitre 26 des indications détaillées sur le programme de publications du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.

Chapitre 8.—Secrétariat du Comité d'état-major

137 400 dollars (1952: 140 800 dollars; 1951: 107 227 dollars)

Le secrétariat du Comité d'état-major, qui, en raison même de la nature du Comité d'état-major, constitue un groupe indépendant, assure tous les services dont le Comité a besoin pour remplir les fonctions qui lui sont déléguées par le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies. L'organisation et les fonctions du secrétariat sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	137 300
	1952: 140 700
	1951: 107 226
i) <i>Postes permanents</i>	136 700
	1952: 139 800
	1951: 106 689

Les prévisions portent sur 20 postes (tableau 8-1), soit un poste de moins que pour 1952; elles comprennent une somme

Tableau 8-1.—Secrétariat du Comité d'état-major

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	12 400
8	8	Administrateur de 2ème classe	68 030
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	7 330
<i>Services généraux</i>			
1	—	Secrétaire administratif	—
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 830
1	1	Assistant spécialisé de 2ème classe	4 170
1	1	Mécanographe de 2ème classe	4 990
1	1	Mécanographe de 3ème classe	4 490
6	6	Secrétaire ou commis de 3ème classe	25 400
21	20		132 640
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			9 770
			142 410
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			5 710
TOTAL			136 700

de 9 770 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, une somme de 540 dollars pour le versement de la prime de connaissances linguistiques et 1 440 dollars pour le versement de l'indemnité de non-résident.

Les 20 postes sont répartis comme suit entre les 3 sections du secrétariat:

a) *Section administrative*.—Ce service est assuré par un fonctionnaire d'administration de 2ème classe, le poste de secrétaire administratif étant supprimé dans les prévisions pour 1953.

b) *Section des documents*.—Cette section comprend 2 assistants spécialisés, 2 mécanographes et 6 secrétaires ou commis.

c) *Section linguistique*.—Cette section comprend un administrateur de 1ère classe et 8 administrateurs de 2ème classe.

En 1951, le secrétariat du Comité d'état-major a assuré le service de 82 séances du Comité et a publié 668 documents totalisant 5 169 pages de texte et 865 891 pages au tirage; en outre, il a traduit dans les quatre langues utilisées par le Comité 4 823 pages, dont 2 054 pour d'autres départements du Secrétariat des Nations Unies. Le secrétariat du Comité d'état-major a aussi effectué pour le compte d'autres départements 293 journées de travail, en prêtant du personnel au titre de services d'administration, d'interprétation et de traduction. Au cours du premier trimestre de 1952, le secrétariat du Comité d'état-major a assuré le service de 18 séances et publié 221 documents totalisant 1 452 pages de texte et 164 563 pages au tirage; il a traduit 1 331 pages, dont 631 pour d'autres départements du Secrétariat. En outre, il a effectué pour le compte d'autres départements 64 journées de travail, en prêtant du personnel au titre de services d'administration, d'interprétation et de traduction.

ii) <i>Personnel temporaire</i>	<i>Dollars</i>
	500
	1952: 530
	1951: 537

Ce crédit est prévu pour permettre le remplacement du personnel des services généraux en congé de maladie, en congé annuel ou en congé dans le pays d'origine.

	Dollars
) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	100
1952:	370
1951:	—

Ce crédit est destiné à rétribuer le personnel des services néraux qui peut être appelé à faire des heures supplé- mentaires pour fournir immédiatement les comptes rendus procès-verbaux de séances.

ARTICLE II		Dollars
Autres frais de service		100
1952:		100
1951:		1
i) Frais de voyage du personnel en mission		100
1952:		100
1951:		1

Ce crédit est demandé en prévision des frais de voyage extraordinaires des membres du secrétariat en mission.

Chapitre 9.—Administration de l'assistance technique

386 700 dollars (1952: 386 700 dollars; 1951: 351 420 dollars¹)

Les diverses activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique ont été coordonnées dans le cadre d'un programme unifié que l'Administration de l'assistance technique est chargée de mettre en œuvre avec concours des départements techniques de l'Organisation. Le financement de ce programme est assuré au moyen: a) des crédits prévus au budget pour couvrir les dépenses d'administration et d'exécution encourues au titre de la résolution 8 (V) de l'Assemblée générale relative aux fonctions consultatives en matière de service social, de la résolution 200 (II) relative au développement économique des pays insuffisamment développés, ainsi que de la résolution 246 (III) relative à la formation professionnelle en matière d'administration publique; et b) des prélèvements effectués en faveur de l'Organisation des Nations Unies sur le compte spécial alimenté par les contributions volontaires des gouvernements, dont l'ouverture a été autorisée par la résolution 304 (IV) de l'Assemblée générale, relative au programme élargi d'assistance technique.

Pour établir les prévisions de dépenses afférentes à l'administration du programme unifié en 1953, on s'est fondé sur l'expérience acquise au cours de 1951 et de 1952 et l'on a supposé que le programme entraînerait en 1953 des dépenses d'un ordre de 10 millions de dollars environ (y compris les frais d'administration).

On prévoit que les frais d'exécution, dans les trois principaux domaines d'activité, atteindront un montant global de 350 000 dollars; on s'est basé sur ce chiffre pour établir les prévisions relatives aux dépenses afférentes à l'administration centrale et aux frais qu'entraînera indirectement l'exécution du programme. Le nombre et la nature des demandes, ainsi que les négociations poursuivies avec les gouvernements au cours des deux dernières années, ont permis à l'Administration de l'assistance technique de déterminer avec précision la portée du programme de formation en matière d'administration publique (voir le chapitre 29) dont la préparation a été très minutieuse. Afin d'assurer une répartition équilibrée des dépenses qu'elle prévoit pour les principales activités que comporte le programme d'assistance technique dans son ensemble, l'Administration de l'assistance technique se propose de consacrer à la formation en matière d'administration publique une somme globale qui ne dépassera pas 1 410 000 dollars. Elle a, pour des raisons identiques, limité le montant global des dépenses prévues pour les activités sociales en 1953 au chiffre de 1 615 000 dollars (voir

le chapitre 27). C'est dans le domaine du développement économique (voir le chapitre 28) que les dépenses prévues atteindront le chiffre le plus élevé. En se basant sur les demandes des gouvernements déjà reçues ou attendues en 1952, auxquelles il convient d'ajouter les nouvelles demandes qui seront reçues en 1953, en nombre d'ailleurs inférieur, pense-t-on, à celui de 1952, on estime que le montant total des dépenses en 1953 sera approximativement de 5 825 000 dollars.

Selon les prévisions, le montant brut des dépenses d'administration sera, en 1953, de 1 639 000 dollars (1 370 900 dollars après déduction des contributions du personnel). Pour couvrir ces dépenses, on demande l'ouverture d'un crédit budgétaire de 386 700 dollars, qui représente le montant total des sommes qui ont été affectées à la même fin, en 1951 et en 1952, au titre des chapitres 9 (300 000 dollars), 18 (9 600 dollars), 20 (53 400 dollars) et 26 (23 700 dollars). On propose que, pour l'exercice financier 1953, ce crédit net soit inscrit à un poste unique en tant que participation de l'Organisation des Nations Unies aux frais d'administration du programme intégré, afin de couvrir les dépenses qu'entraîne, d'une manière permanente, l'administration de la partie du programme d'action dont l'exécution a été approuvée.

Conformément à la résolution 594 (VI) de l'Assemblée générale, qui dispose que la partie administrative du programme d'assistance technique exécuté par l'Organisation des Nations Unies sera soumise au même examen de la part du Comité consultatif que les dépenses prévues au budget ordinaire, on trouvera ci-après un état détaillé de l'ensemble des dépenses d'administration prévues pour 1953. Les indications que renferme le présent chapitre sur l'organisation et les fonctions de l'Administration de l'assistance technique remplacent celles qui figurent au volume I, Organisation, du *Recueil des règlements administratifs*. La distinction entre dépenses afférentes à l'administration centrale et frais indirects d'exécution qui a été établie à la fin du présent chapitre est conforme à la décision qu'a prise le Bureau de l'assistance technique au sujet de la façon dont il convient de lui faire rapport sur les dépenses financées par prélèvement sur le compte spécial.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	1 340 900
1952:	1 023 100
1951:	735 613
i) Postes permanents	1 144 900
1952:	877 700
1951:	644 743

¹ Pour des raisons de comptabilité, les dépenses et les charges communes afférentes au personnel de l'Administration de l'assistance technique chargé de la gestion des programmes d'action approuvés ne sont pas comprises dans le chiffre indiqué pour 1951 au chapitre 9; elles sont inscrites sous les rubriques pertinentes des chapitres 17 et 18.

On prévoit que l'Administration de l'assistance technique au siège de l'Organisation des Nations Unies comptera, en 1953, 162 postes contre 144 en 1952. Les tableaux qui figurent au présent chapitre indiquent les effectifs de chacun des principaux services de l'Administration de l'assistance technique, mais, tant que le programme, avec l'ampleur qu'il a actuellement, n'aura pas été appliqué pendant une période plus longue, le Secrétaire général souhaite se réserver la possibilité d'apporter des modifications à la répartition des postes, tout en restant dans les limites de l'effectif total. Il est en outre proposé que 20 postes, contre 18 en 1952, soient affectés au service européen et à d'autres missions, ainsi qu'il ressort des tableaux 9-11 et 9-12.

Tableau 9-1.—Cabinet du Directeur général

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
1	1	Directeur général	
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	2 650
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 690
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	6 270
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	8 810
1	1	Secrétaire ou commis de 3ème classe	3 260
7	7		76 680
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			3 510
			80 190
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			3 190
TOTAL			77 000

Le Cabinet du Directeur général comprend le Directeur général et ses collaborateurs immédiats.

Tableau 9-2.—Services administratifs centraux

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Fonctionnaire d'administration hors classe	11 820
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	7 920
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif de 1ère classe	6 160
3	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 390
3	2	Secrétaire ou commis de 3ème classe	6 940
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 140
10	8		45 370
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			3 410
			48 780
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			1 980
TOTAL			46 800

Les Services administratifs centraux s'acquittent de fonctions administratives analogues à celles des services administratifs des autres départements et sont, en outre, chargés d'établir les prévisions financières et d'assurer la surveillance technique et le contrôle de la partie administrative du programme d'assistance technique. En 1952, certaines des fonc-

tions de ces services touchant la préparation budgétaire des projets et les rapports administratifs avec les experts en mission ont été transférées aux divisions chargées de l'exécution, ainsi que 2 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe et un poste de secrétaire de 3ème classe. On pense qu'en 1953 il sera possible de confier certaines fonctions comptables de ces services au bureau financier, et partant, de supprimer un poste de commis de 2ème classe. Un poste de secrétaire de 3ème classe a été transféré au Service central de dactylographie.

Tableau 9-3.—Direction de la coordination et du planning

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	15 800
		Indemnité de représentation	1 000
<i>Services organiques</i>			
3	3	Administrateur hors classe	38 430
1	1	Administrateur de 1ère classe	11 110
3	3	Administrateur de 2ème classe	26 140
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10 830
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	6 220
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	5 000
3	4	Secrétaire ou commis de 3ème classe	15 230
1	2	Secrétaire ou commis de 4ème classe	5 400
16	18		135 160
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			9 190
			144 350
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			5 750
TOTAL			138 600

La Direction de la coordination et du planning a pour fonctions principales de représenter l'Administration de l'assistance technique, d'assurer la liaison avec les différentes parties intéressées au programme et d'établir les projets.

Au titre de ses fonctions de représentation et de liaison, la Direction est chargée de:

- Préparer et négocier des accords avec les gouvernements qui ont sollicité une assistance technique;
- Assurer, au nom de l'Organisation des Nations Unies, la liaison avec les autres programmes multilatéraux ou bilatéraux d'assistance technique;
- Représenter l'Organisation des Nations Unies lors des réunions du Bureau de l'assistance technique et mettre au point, par l'entremise du Comité interdépartemental de l'assistance technique et en consultation avec le secrétariat exécutif du Bureau de l'assistance technique ou tout autre organe intéressé, la politique à suivre en ce qui concerne les diverses questions dont le BAT est appelé à connaître; en particulier, la Direction transmet au BAT les demandes d'affectation de crédits, examine les projets concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies que les institutions spécialisées soumettent au BAT, règle les questions de principe concernant les relations avec les gouvernements bénéficiaires et étudie les problèmes qui peuvent surgir à propos de l'utilisation de certaines contributions, de l'administration des diverses missions, ainsi que de nombreuses autres questions;
- Rassemble la documentation relative à l'assistance technique que requièrent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions.

Dans le domaine du planning, la direction s'acquitte, en consultation avec les divisions chargées de l'exécution, des fonctions suivantes :

a) Elle examine les demandes d'experts émanant de tous les pays, les demandes et les propositions relatives à des cycles d'études, à des centres de formation, à des programmes de démonstrations et à des projets témoins; elle arrête, dans chacun des divers domaines énumérés ci-dessus, des méthodes d'exécution qui respectent l'équilibre et l'homogénéité du programme général;

b) Elle coordonne le programme d'octroi de bourses de perfectionnement et d'études avec l'envoi d'experts chargés de donner des avis;

c) Elle intègre au programme général l'activité des conseillers en matière économique et sociale qui sont détachés à l'échelon régional;

d) Elle assure la coordination avec les institutions spécialisées dans le cas de projets qui intéressent plusieurs de ces institutions, spécialement les projets communs;

e) Elle met en œuvre dans le programme d'assistance technique, grâce à une étroite coopération avec les départements organiques, les recommandations que les commissions techniques et régionales du Conseil ont formulées sur les méthodes à suivre pour fournir une assistance technique ou sur l'utilisation des fonds de l'AAT à des fins déterminées.

La direction aura besoin, en 1953, de 2 postes supplémentaires de secrétaire (3ème et 4ème classes), afin de faire face à l'accroissement continu du travail qu'elle doit accomplir.

Tableau 9-4.—Direction des opérations

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
<i>Dollars</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	16 330
		Indemnité de représentation	1 000
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 530
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 990
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	3 910
1	1	Secrétaire ou commis de 3ème classe	3 120
5	5		37 880
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			2 300
			40 180
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			1 580
TOTAL			38 600

La *Direction des opérations* est chargée de contrôler toutes les activités qui résultent de l'exécution du programme, y compris l'activité de la Division des missions, de la Division de formation et de perfectionnement, de la Division des projets spéciaux et du Service des rapports.

La *Division des missions* a pour tâche d'organiser les missions d'experts en matière d'assistance technique et de leur fournir les services nécessaires; à ce titre, la division prépare les définitions d'emplois, se met en rapport avec le Bureau du personnel pour le recrutement, donne des renseignements et directives aux experts et assure les services administratifs des diverses missions. La division fournit également aux représentants résidents du Bureau de l'assistance technique les directives et les services nécessaires. Elle donne à la Direction de la coordination et du planning des renseigne-

Tableau 9-5.—Division des missions

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	14 390
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 500
3	4	Administrateur de 1ère classe	40 460
3	3	Administrateur de 2ème classe	25 080
3	3	Administrateur adjoint de 1ère classe	19 050
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	13 720
<i>Services généraux</i>			
—	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	7 060
8	8	Secrétaire ou commis de 3ème classe	30 930
22	25		163 190
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			11 570
			174 760
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			6 960
TOTAL			167 800

ments et des avis sur les propositions relatives au programme et sur l'élaboration des accords. Elle prépare des directives et autre documentation à l'intention des hauts fonctionnaires de l'Administration de l'assistance technique et d'autres départements qui doivent assister à des réunions ou se rendre dans certains pays. La division procède aussi à l'étude préliminaire des rapports des experts et prend part à l'élaboration des programmes envisagés pour l'avenir. Elle se met en rapport avec les gouvernements et les autres organisations participantes afin de régler les détails de l'activité des missions.

Le personnel de la division a été réparti en groupes régionaux spécialisés. Chacun de ces groupes est responsable de l'activité des experts et des missions à l'intérieur de la zone géographique qui lui a été assignée.

Etant donné l'accroissement du volume de travail auquel elle doit faire face, la division demande un poste supplémentaire d'administrateur de 1ère classe afin de doter l'un des groupes régionaux d'un directeur à temps complet. Elle demande également 2 postes supplémentaires de secrétaire ou commis de 2ème classe afin de pouvoir accomplir le travail toujours croissant qu'entraînent, d'une part, le dépouillement de la correspondance qu'envoient les experts en mission, et, d'autre part, la nécessité de fournir les services

Tableau 9-6.—Division des projets spéciaux

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	2	Administrateur hors classe	22 840
2	1	Administrateur de 1ère classe	11 920
3	3	Administrateur de 2ème classe	24 590
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12 170
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10 870
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	3 620
4	4	Secrétaire ou commis de 3ème classe	15 150
2	2	Secrétaire ou commis de 4ème classe	5 330
17	17		106 490
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			7 970
			114 460
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			4 560
TOTAL			109 900

dont ils ont besoin aux experts qui viennent au siège se mettre au courant de leur mission.

La *Division des projets spéciaux* prépare, de concert avec la Direction de la coordination et du planning, le programme annuel de cycles d'études, de conférences, de centres de démonstrations et de formation, sauf en ce qui concerne l'administration publique. Elle est chargée de l'exécution des projets qui ont été approuvés, et notamment de tous les travaux préparatoires que nécessite une telle exécution, ainsi que de la direction et de l'administration des projets. Lorsqu'elle élabore un programme spécial, qu'elle choisit la documentation appropriée à la formation en une matière déterminée ou qu'elle organise la participation aux diverses activités, la division fait appel aux ressources techniques des départements organiques et des commissions régionales.

La division comprend 2 sections, dont l'une s'occupe des projets qui relèvent du domaine économique et l'autre des projets qui relèvent du domaine social. La complexité des activités d'ordre économique ne cesse de croître; la division propose en conséquence que soit créé un poste d'administrateur hors classe dont le titulaire assumerait, avec le chef de la division, la direction des travaux.

Tableau 9-7.—*Division de formation et de perfectionnement*

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	11 530
2	2	Administrateur de 1ère classe	21 810
3	3	Administrateur de 2ème classe	23 750
5	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	37 410
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 730
<i>Services généraux</i>			
3	4	Assistant spécialisé de 1ère classe	19 300
4	4	Secrétaire ou commis de 2ème classe	19 590
8	8	Secrétaire ou commis de 3ème classe	29 270
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	2 650
28	30		171 040
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			12 830
			183 870
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			7 370
TOTAL			176 500

La *Division de formation et de perfectionnement* reçoit et étudie les candidatures aux bourses de perfectionnement et aux bourses d'études que font parvenir les gouvernements; elle assure le secrétariat des comités interdépartementaux qui arrêtent la liste définitive des boursiers et décident de leur affectation; elle reçoit les rapports que lui adressent les boursiers après avoir terminé leurs stages et, avec le concours des départements organiques, analyse ces rapports, en apprécie la valeur et leur donne la suite voulue. La division est également chargée d'assurer aux boursiers les services administratifs dont ils peuvent avoir besoin au cours de leur période d'étude.

La division se compose de 3 groupes principaux qui s'occupent respectivement des activités du domaine économique, de celui du service social et de celui de l'administration publique. Il conviendrait d'ajouter un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe et un poste d'assistant spécialisé de 1ère classe à l'effectif du groupe chargé de l'administration publique; l'ampleur de la tâche qui incombe à ce groupe justifie en effet un tel accroissement du nombre de ses membres.

Tableau 9-8.—*Division des rapports*

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	14 290
1	2	Administrateur de 1ère classe	19 800
1	2	Administrateur de 2ème classe	14 980
2	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	14 070
<i>Services généraux</i>			
—	1	Secrétaire administratif	4 250
3	4	Secrétaire ou commis de 3ème classe	13 950
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	2 710
9	14		84 050
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			6 180
			90 230
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			3 630
TOTAL			86 600

La *Division des rapports* met au point les instructions relatives à la forme et à la teneur des rapports que doit rédiger le personnel des missions; elle reçoit et publie tous les rapports provisoires (mensuels) et tous les rapports définitifs des experts, ainsi que tous les rapports définitifs des centres de formation et de démonstrations et tous les rapports qui lui sont remis à la clôture des cycles d'études et des conférences. Elle obtient l'assentiment des départements organiques et autres pour ce qui est des renseignements qui figureront dans les rapports définitifs et qui intéressent ces divers départements; elle donne des avis sur la teneur de ces rapports et prend les dispositions nécessaires pour les faire reproduire et distribuer. La division extrait également des rapports les suggestions et les propositions dont il lui semble que les services chargés du planning et de l'exécution pourraient tirer profit lors de l'élaboration et de la réalisation des programmes futurs.

Afin de permettre à l'Administration de l'assistance technique d'aider et de diriger les experts pendant toute la durée de leur mission, on est en train d'améliorer considérablement la procédure de transmission des rapports mensuels sur l'état d'avancement des travaux et d'accélérer la procédure de présentation des rapports définitifs. De ce fait, le volume de travail qui incombe à la division a notablement augmenté. C'est ainsi qu'il lui faudra, selon les prévisions, s'occuper

Tableau 9-9.—*Division de l'administration publique*

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	14 910
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateurs hors classe	23 000
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 270
2	2	Administrateur de 2ème classe	16 430
1	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12 710
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	4 330
<i>Services généraux</i>			
4	4	Secrétaire ou commis	13 540
12	13		94 190
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			6 660
			100 850
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			4 050
TOTAL			96 800

en 1953 de 2 400 rapports mensuels et de 240 rapports définitifs. Il est donc indispensable de renforcer les effectifs de la division en leur adjoignant un poste d'administrateur de 1ère classe, un poste d'administrateur de 2ème classe et un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe, ainsi qu'un poste de secrétaire administratif et un autre de secrétaire de 3ème classe.

La Division de l'administration publique a essentiellement pour tâche d'organiser les cycles d'études, les centres de formation et toutes les autres activités qui relèvent du domaine de l'administration publique. Elle doit également procéder elle-même aux travaux de recherches et d'organisation nécessaires, car les départements organiques ne peuvent offrir dans ce domaine qu'une assistance beaucoup moins importante que pour la plupart des autres sujets.

La division s'acquitte des fonctions principales suivantes :

a) Elle rassemble de la documentation technique en matière d'administration publique, qui facilitera le choix et la mise au point de méthodes propres à assurer dans ce domaine l'assistance technique la plus efficace et permettra de mieux apprécier les conditions particulières qui règnent dans les régions insuffisamment développées ainsi que les besoins éventuels de ces régions en matière d'assistance technique;

b) Elle encourage et facilite, de concert avec l'Institution internationale des sciences administratives et d'autres organisations spécialisées, le rassemblement et l'échange de cette documentation technique;

c) Elle analyse les problèmes d'administration publique, en particulier ceux qui se posent dans les pays insuffisamment développés, et étudie l'incidence de ces problèmes sur le développement économique et social;

d) Elle arrête et administre un programme de cycles d'études, de conférences et de groupes de travail qui a trait à des sujets importants de nature à améliorer l'administration publique; au titre de ce programme, la division donne des avis aux gouvernements et leur fournit l'assistance nécessaire pour la création ou le perfectionnement des institutions tant nationales que régionales qui assurent dans les pays insuffisamment développés une formation en matière d'administration publique;

e) Elle participe au choix et à l'affectation des bénéficiaires de bourses de perfectionnement ou de bourses d'études en matière d'administration publique et elle aide également à donner à ces boursiers directives et renseignements;

f) Elle aide à la mise au point et à la réalisation des projets d'assistance technique dont certains aspects intéressent l'administration publique; la division aide, à cette fin, à recruter les experts, à leur donner les directives nécessaires et à apprécier leurs rapports.

On s'attend, en 1953, à un accroissement considérable de

Tableau 9-10.—Service central de secrétariat

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services généraux</i>			
—	1	Secrétaire ou commis de 1ère classe	4 990
9	11	Secrétaire ou commis de 3ème classe	37 900
9	13	Secrétaire ou commis de 4ème classe	35 840
18	25		78 730
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			7 600
			86 330
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3 430
TOTAL			82 900

l'activité de l'Administration de l'assistance technique dans le domaine de l'administration publique. Le personnel actuel de la division parviendra à absorber une partie de ce surcroît de travail, mais il paraît indispensable de créer un poste supplémentaire d'administrateur adjoint de 1ère classe. On a fixé le montant des crédits demandés pour le recrutement de personnel temporaire en tenant compte du fait qu'il sera peut-être nécessaire de renforcer, dans le courant de l'année 1953, les effectifs proposés actuellement, savoir 13 postes.

Le Service central de secrétariat a été créé en 1952. Un poste a été transféré des services administratifs centraux et l'on demande, pour 1953, la création de 6 autres postes supplémentaires. Indépendamment des travaux qu'il exécute normalement pour le département, le service central devra assurer des services de secrétariat et de dactylographie pour les experts de passage au siège, en particulier lors de la préparation des rapports définitifs.

Tableau 9-11.—Personnel des missions

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>ASIE ET EXTRÊME-ORIENT (BANGKOK)</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	11 850
—	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	4 250
			16 100
A ajouter: Taux différentiel (10 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)			1 210
			17 310
<i>Services généraux</i>			
—	1	Secrétaire de 5ème classe	1 230
			18 540
<i>AMÉRIQUE LATINE (SANTIAGO)</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	11 500
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire de 5ème classe	1 860
			13 360
<i>AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT (BEYROUTH)</i>			
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur de 1ère classe	18 060
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis	1 800
6	8		19 860
			51 760
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			2 060
TOTAL			49 700

Le Personnel des missions a pour tâche d'aider à éclaircir les demandes d'assistance technique et à leur donner suite; il doit également prêter son concours pour les négociations d'accords qui ne sont pas menées au siège, et s'acquitter des fonctions qui peuvent lui être déléguées en matière d'exécution des programmes. Les membres de ce personnel qui sont détachés en Asie et en Extrême-Orient, ainsi qu'en Amérique latine, résident au siège des commissions économiques régionales; ils sont en outre chargés d'assurer la liaison entre l'Administration de l'assistance technique et les commissions régionales pour tout ce qui touche l'assistance technique.

Tableau 9-12.—Service de l'Administration de l'assistance technique, Bureau européen

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	28 130
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 850
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 620
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 420
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	4 930
			57 950
A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements).....			2 170
			55 780
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, selon le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
1	1	Secrétaire administratif (G-6)	4 810
3	3	Secrétaire ou commis (G-5)	9 730
2	2	Secrétaire ou commis (G-4)	5 400
			19 940
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.....			1 000
			20 940
			76 720
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			3 020
TOTAL			73 700

Le Service de l'Administration de l'assistance technique, Bureau européen, agit au nom de l'Administration au siège pour tout ce qui a trait au recrutement des experts européens et aux instructions qu'ils reçoivent, à l'affectation des bénéficiaires de bourses de perfectionnement dans les pays d'Europe, à l'application du programme d'échange entre les pays d'Europe de conseillers en matière de service social et de toute autre activité sociale. Le service assure également la liaison avec les institutions spécialisées dont le siège est à Genève pour toutes les questions d'assistance technique; par

l'entremise du Service européen, l'AAT obtient des éclaircissements sur les demandes qui lui sont présentées, négocie des accords avec les gouvernements de certains pays de l'Europe continentale qui reçoivent une assistance technique et met au point les programmes destinés à ces pays.

ii) Consultants	<i>Dollars</i>
	8 000
	1952: 7 000
	1951: 15 470

Lorsqu'elle établit des programmes d'ensemble dans des domaines spécialisés, l'Administration de l'assistance technique doit faire appel à des consultants dans tous les cas où le Secrétariat n'est pas en mesure de mettre à sa disposition les experts dont les avis et les services lui paraissent indispensables à l'élaboration de ces programmes. C'est surtout en matière de développement économique, pour des questions très techniques ou des questions industrielles spéciales que l'AAT est tenue de recourir à des consultants pour mettre au point un programme d'assistance technique.

iii) Personnel temporaire	<i>Dollars</i>
	185 500
	1952: 135 900
	1951: 73 600

Les prévisions ci-dessus tiennent compte:

a) Du personnel temporaire dont on a normalement besoin pour remplacer le personnel en congé;

b) De la nécessité de fournir, dans certains cas, du personnel temporaire à d'autres départements du Secrétariat qui s'acquittent, pour le compte de l'Administration de l'assistance technique, de fonctions importantes qui les amènent à dépasser les limites de leurs effectifs budgétaires.

En 1952, grâce aux crédits ouverts à l'AAT pour le recrutement de personnel temporaire, il a été possible d'affecter à des départements qui ont apporté leur concours à l'Administration de l'assistance technique 18 postes se répartissant comme suit: 14 au Bureau du personnel afin d'exécuter un programme de recrutement pour les missions et pour les projets; 4 au Bureau financier pour permettre à ce dernier d'effectuer certaines opérations de comptabilité et de procéder à des versements de fonds à l'occasion de missions, de projets spéciaux et de bourses de perfectionnement et d'études.

L'augmentation qui apparaît, par rapport à l'exercice

Tableau 9-13.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953	1953	de vie	de personnel	
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cabinet du Directeur général.....	7	7	76 680	3 510	3 190	77 000
Services administratifs centraux.....	10	8	45 370	3 410	1 980	46 800
Direction de la coordination et du planning..	16	18	135 160	9 190	5 750	138 600
Direction des opérations.....	5	5	37 880	2 300	1 580	38 600
Division des missions.....	22	25	163 190	11 570	6 960	167 800
Division des projets spéciaux.....	17	17	106 490	7 970	4 560	109 900
Division de formation et de perfectionnement.....	28	30	171 040	12 830	7 370	176 500
Division des rapports.....	9	14	84 050	6 180	3 630	86 600
Division de l'administration publique.....	12	13	94 190	6 660	4 050	96 800
Service central de secrétariat.....	18	25	78 730	7 600	3 430	82 900
Personnel régional.....	6	8	51 760	—	2 060	49 700
Service de l'Administration de l'assistance technique, Bureau européen.....	12	12	76 720	—	3 020	73 700
TOTAUX	162	182	1 121 260	71 220	47 580	1 144 900

précédent, dans les prévisions pour 1953, provient du fait que l'AAT a voulu disposer de fonds pour le recrutement du personnel supplémentaire qui ne manquera pas d'être nécessaire si le programme atteint, en 1953, le niveau prévu de 10 millions de dollars. Au cas où les parties du programme qui seront effectivement réalisées en 1953 représenteraient un chiffre nettement inférieur à 10 millions de dollars, les crédits proposés pour le recrutement du personnel temporaire ne seraient pas entièrement utilisés.

	Dollars
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	2 500
1952:	2 500
1951:	1 800

Les crédits demandés couvrent le paiement des heures supplémentaires que le personnel est appelé à faire pendant les périodes de pointe dans le travail.

ARTICLE II

	Dollars
Autres frais de service et charges communes	90 500
1952:	114 700
1951:	76 501

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	52 500
1952:	52 500
1951:	45 350

Les prévisions ci-dessus reposent sur les considérations suivantes:

a) L'Administration de l'assistance technique doit être représentée aux réunions du Bureau de l'assistance technique qui, d'habitude, se tiennent alternativement au siège de l'Organisation des Nations Unies et dans les villes d'Europe où se trouve le siège des organisations participantes;

b) Des fonctionnaires de l'AAT doivent se déplacer pour recruter des experts; ils doivent en particulier effectuer à cet effet des séjours de courte durée dans divers pays d'Europe;

c) Certains fonctionnaires de l'AAT doivent également avoir un minimum de rapports personnels avec les fonctionnaires qui résident au siège des commissions économiques régionales; d'autre part, il est parfois nécessaire que de hauts fonctionnaires de l'Administration soient représentés à des conférences avec les gouvernements sur des questions d'assistance technique.

On a établi ces prévisions en tenant compte de la nécessité de faire coïncider, dans toute la mesure du possible, ces déplacements des fonctionnaires avec les voyages pour le congé dans le pays d'origine.

	Dollars
ii) <i>Communications (y compris les communications téléphoniques interurbaines et internationales)</i>	35 000
1952:	36 000
1951:	18 023

Pour établir ces prévisions, on s'est fondé principalement sur le montant des dépenses effectives de 1952. On espère remplacer, dans la plus large mesure possible, les câblagrammes par des communications par poste ordinaire ou aérienne.

	Dollars
iii) <i>Envois par avion</i>	1 000
1952:	1 000
1951:	244

Ces prévisions couvrent les frais d'envoi, par courrier aérien, de documents et d'articles divers aux bureaux régionaux, aux conférences, etc.

	Dollars
iv) <i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	1 000
1952:	23 700
1951:	11 681

Les prévisions ci-dessus couvrent les dépenses afférentes à divers travaux d'imprimerie qui ne sont pas imputables à un projet particulier. La diminution qu'accusent ces prévisions par rapport à 1952 provient de ce que les dépenses afférentes à des travaux d'imprimerie qui relèvent nettement d'un projet déterminé sont inscrites au budget d'exécution de ce projet (voir les chapitres 27, 28 et 29).

	Dollars
v) <i>Charges communes diverses</i>	1 000
1952:	1 500
1951:	1 203

Ces crédits sont destinés à couvrir l'achat de fournitures diverses et la rémunération de services contractuels qui ne rentrent pas dans le cadre des dépenses afférentes aux projets.

ARTICLE III

	Dollars
Dépenses communes afférentes au personnel	207 600
1952:	152 500
1951:	63 663

Le crédit demandé est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux postes énumérés à l'article premier du présent chapitre. Le montant en a été fixé en partie d'après les besoins effectifs; pour les cas où ceux-ci ne sont pas connus, on a adopté le mode de calcul employé au chapitre 17 pour les autres départements du Secrétariat.

	Dollars
i) <i>Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge</i>	11 000
1952:	11 000
1951:	4 100
ii) <i>Prime d'installation</i>	9 600
1952:	7 000
1951:	4 600
iii) <i>Indemnité de licenciement</i>	6 000
1952:	6 000
1951:	4 800
iv) <i>Contributions à la Caisse des pensions</i>	124 000
1952:	90 000
1951:	35 820
v) <i>Prime de rapatriement</i>	3 500
1952:	3 500
1951:	700
vi) <i>Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant</i>	20 000
1952:	18 000
1951:	11 570
vii) <i>Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</i>	2 500
1952:	2 000
1951:	—
viii) <i>Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine</i>	31 000
1952:	15 000
1951:	2 073

RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 1953 ENTRE DÉPENSES D'ADMINISTRATION CENTRALE ET FRAIS INDIRECTS D'EXÉCUTION

Le décompte détaillé qui est présenté ci-après est conforme au modèle de rapport qu'a établi le Bureau de l'assistance technique. La définition de ces deux catégories de dépenses figure au document TAB/R.137/Rev.1/Add.2. Les dépenses d'administration centrale représentent les dépenses encourues au siège du fait:

a) De fonctions d'ordre général, telles que celles dont s'acquitte le personnel qui est chargé de déterminer la politique d'ensemble de l'AAT et de mettre au point les programmes généraux d'action;

b) Du travail général de bureau; et

c) Des déplacements qu'effectuent les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour se rendre aux réunions du Bureau de l'assistance technique, et des dépenses connexes qu'entraînent ces déplacements.

Les frais indirects d'exécution englobent toutes les dépenses qui ne sont pas directement imputables à un projet particulier mais qui relèvent néanmoins de l'exécution du programme.

	Dépenses d'administration centrale	Frais indirects d'exécution	Total
	Dollars	Dollars	Dollars
ARTICLE IER.—TRAITEMENTS ET SALAIRES			
i) Postes permanents	301 000	843 900	1 144 900
ii) Consultants	3 000	5 000	8 000
iii) Personnel temporaire	90 000	95 500	185 500
iv) Heures supplémentaires	800	1 700	2 500
TOTAUX	394 800	946 100	1 340 900

	Dépenses d'administration centrale	Frais indirects d'exécution	Total
	Dollars	Dollars	Dollars
ARTICLE II.—AUTRES FRAIS DE SERVICE			
i) Frais de voyage du personnel en mission	25 000	27 500	52 500
ii) Communications	17 500	17 500	35 000
iii) Envois par avion	—	1 000	1 000
iv) Travaux d'imprimerie	200	800	1 000
v) Charges communes diverses	200	800	1 000
TOTAUX	42 900	47 600	90 500
ARTICLE III.—DÉPENSES COMMUNES AFFÉRENTES AU PERSONNEL			
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	2 750	8 250	11 000
ii) Prime d'installation	1 600	8 000	9 600
iii) Indemnité de licenciement	1 500	4 500	6 000
iv) Contributions à la Caisse des pensions	30 000	94 000	124 000
v) Prime de rapatriement	1 000	2 500	3 500
vi) Indemnité pour charges de famille, etc.	6 000	14 000	20 000
vii) Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	900	1 600	2 500
viii) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	10 000	21 000	31 000
TOTAUX	53 750	153 850	207 600
TOTAUX GÉNÉRAUX	491 450	1 147 500	1 639 000
<i>A déduire: Recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel</i>			
	79 050	189 050	268 100
TOTAUX NETS	412 400	958 500	1 370 900

Chapitre 10.—Département des questions économiques

2 348 500 dollars (1952: 2 309 910 dollars; 1951: 2 026 636 dollars)

L'organisation et les fonctions du Département des questions économiques sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Par rapport à 1952, on envisage de n'apporter aucun changement à l'organisation du département ou au nombre des postes permanents. Le seul reclassement proposé est celui du poste de chef de la Division des finances publiques. A cette exception près, la majoration de 37 140 dollars des prévisions afférentes aux postes permanents est uniquement due aux augmentations normales de traitements.

Une somme de 34 750 dollars est inscrite au nouvel article III des prévisions de dépenses au titre de la réunion de groupes spéciaux d'experts. En conséquence, les crédits demandés au titre des consultants qui, les années précédentes, avaient assisté à des réunions analogues, ont été réduits d'autant. Les prévisions correspondant aux autres frais de service ont été maintenues aux chiffres de 1952.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	2 285 750
1952:	2 281 910
1951:	1 987 910
i) Postes permanents	2 183 500
1952:	2 146 360
1951:	1 867 014

Les prévisions couvrent les dépenses afférentes au même nombre de postes qu'en 1952 et comprennent une somme de 145 900 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 3 080 dollars pour le versement de la prime de connaissances linguistiques et 6 950 dollars pour le versement de l'indemnité de non-résident.

Le *Cabinet du Secrétaire général adjoint* se compose du personnel affecté directement au service du Secrétaire général adjoint (4 postes), du Cabinet proprement dit (8 postes), ainsi que du groupe qui s'occupera des commissions régionales, de l'assistance technique et de toutes autres tâches intéressant l'ensemble du département (15 postes).

Le *Cabinet du Directeur* compte 12 postes, comme en 1952, et comprend: le Directeur, un administrateur général, un administrateur hors classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, un secrétaire administratif, 2 secrétaires de 2ème classe et 3 secrétaires de 3ème classe.

La *Section de la stabilité économique* compte 16 postes, comme en 1952, et comprend: un administrateur général, 2 administrateurs hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 4 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, un secrétaire de 2ème classe et 3 secrétaires de 3ème classe.

Cette section est chargée d'étudier et d'analyser la situation

Tableau 10-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
1	1	Secrétaire général adjoint	
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	17 000
		Indemnité de représentation	2 000
1	1	Administrateur général	16 400
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	26 330
1	1	Fonctionnaire d'administration hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
1	1	Fonctionnaire d'administration de 1ère classe	9 790
2	2	Administrateur de 2ème classe	16 020
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	15 680
<i>Services généraux</i>			
2	2	Assistant spécialisé de 1ère classe	11 300
1	1	Secrétaire administratif	5 460
3	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	16 030
7	7	Secrétaire ou commis de 3ème classe	30 430
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 530
27	27		221 840
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			13 360
			235 200
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			9 500
TOTAL			225 700

Tableau 10-2.—Division de la stabilité et du développement économiques

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	17 400
		Indemnité de représentation	800
3	3	Administrateur général	49 800
<i>Services organiques</i>			
15	15	Administrateur hors classe	189 850
16	16	Administrateur de 1ère classe	160 310
14	14	Administrateur de 2ème classe	117 870
8	8	Administrateur adjoint de 1ère classe	52 010
13	13	Administrateur adjoint de 2ème classe	66 980
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	6 070
1	1	Assistant spécialisé de 2ème classe	5 210
5	5	Secrétaire ou commis de 2ème classe	22 930
24	24	Secrétaire ou commis de 3ème classe	100 060
4	4	Secrétaire ou commis de 4ème classe	13 120
105	105		802 410
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			55 070
			857 480
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			34 280
TOTAL			823 200

économique des différents pays considérés individuellement ou par groupes, ce qui implique des études sur l'évolution de la production, de la consommation et des investissements; la section est aussi chargée d'indiquer les mesures prises sur le plan national et international en vue de maintenir le plein emploi et d'empêcher l'inflation. Ces études découlent des résolutions 26 (IV), 61 (V), 102 (VI), 221 (IX) et 290

(XI) du Conseil économique et social, et des résolutions 118 (II) et 405 (V) de l'Assemblée générale.

La *Section du développement économique* compte 46 postes, comme en 1952 et comprend: 8 administrateurs hors classe, 9 administrateurs de 1ère classe, 5 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, 6 administrateurs adjoints de 2ème classe, 13 secrétaires ou commis de 3ème classe et 3 secrétaires de 4ème classe.

Les principaux domaines qui font l'objet des études et des analyses que la section effectue de façon suivie peuvent se répartir sous les rubriques ci-après; dans chacun de ces domaines, les études particulières sont entreprises consécutivement, l'ordre de priorité dépendant des décisions prises par les organes compétents des Nations Unies et du personnel disponible:

a) *Etudes relatives au progrès du développement économique des pays insuffisamment développés et aux problèmes que pose ce développement:*

Les études entreprises par la division au titre de cette rubrique portent sur les questions suivantes:

i) Recherches relatives au financement du développement économique des pays insuffisamment développés, y compris les problèmes et méthodes de financement des projets non amortissables au moyen de capitaux nationaux et de capitaux étrangers;

ii) Etude et analyse des progrès et des problèmes économiques actuels dans différentes branches du développement économique, y compris l'analyse des réponses au questionnaire annuel sur le plein emploi, amendé conformément aux résolutions 371 B (XIII) du Conseil et 520 B (VI) de l'Assemblée générale. Le premier rapport paraîtra probablement en 1952 et d'autres rapports seront par la suite publiés chaque année;

iii) Etudes sur la structure, l'évolution et les tendances de la production mondiale, notamment comparaison de la production agricole et industrielle dans les pays insuffisamment développés et dans les pays industrialisés. Les résultats de ces études seront surtout à la rédaction du *Rapport sur l'économie mondiale*.

Ces études sont effectuées en exécution des résolutions 26 (IV), 368 (XIII) et 371 B (XIII) du Conseil économique et social, ainsi que des résolutions 400 (V), 520 B (VI), 521 (VI), 522 (VI) et 523 (VI) de l'Assemblée générale.

b) *Etude des ressources et de leur utilisation pour le développement économique des pays insuffisamment développés:*

Cette tâche comprend:

i) Des études sur les disponibilités possibles en diverses ressources, sur leur exploitation et leur utilisation, compte tenu des besoins immédiats ou à long terme des pays industrialisés et des pays insuffisamment développés, ainsi qu'un exposé des méthodes modernes d'exploration, d'utilisation et de conservation de ces ressources. Ces études sont effectuées en exécution des résolutions 26 (IV) du Conseil et 522 (VI) et 523 (VI) de l'Assemblée générale;

ii) L'exploration et l'inventaire des ressources non agricoles, conformément à la résolution 345 A (XII) du Conseil. Les ressources en minerai de fer ont été choisies pour faire l'objet de la première enquête visant à déterminer l'importance mondiale de ces ressources. Cette étude, qui sera terminée en 1953, sera suivie d'autres études analogues.

c) *Etudes sur la réforme agraire:*

Ces études, qui sont entreprises conformément aux résolutions 370 (XIII) du Conseil et 524 (VI) de l'Assemblée

générale, en coopération avec les institutions spécialisées intéressées, comprennent :

i) Une analyse des renseignements fournis par les gouvernements en réponse à un questionnaire périodique sur les progrès réalisés en matière de réforme agraire. En vertu des dispositions actuelles, les réponses au premier questionnaire devront être fournies en 1953 et l'analyse de ces réponses sera terminée pendant ce même exercice;

ii) Une analyse des résultats obtenus dans divers pays grâce à la coopération agricole, ainsi que des possibilités offertes par le régime coopératif dans ce domaine. Ce rapport doit être terminé en 1953.

d) *Analyses et rapports sur la situation économique et sur l'évolution économique actuelle de l'Afrique et du Moyen-Orient:*

Ces travaux, entrepris en exécution des résolutions 266 (X) et 367 B (XIII) du Conseil, constitueront soit une contribution aux études sur les progrès réalisés en matière de développement économique, soit des suppléments distincts au *Rapport sur l'économie mondiale*.

La *Section des relations financières et commerciales internationales* compte 21 postes, comme en 1952, et comprend: un administrateur général, 3 administrateurs hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, 4 administrateurs adjoints de 2ème classe, un assistant spécialisé de 2ème classe, un secrétaire de 2ème classe, 3 secrétaires ou commis de 3ème classe et un secrétaire de 4ème classe.

La section est chargée d'étudier et d'analyser, de façon suivie, les sujets suivants:

a) *Relations financières et commerciales internationales:*

Ces études, entreprises en exécution des résolutions 26 (IV), 28 (IV), 290 (XI), 371 A (XIII), 374 (XIII) et 375 (XIII) du Conseil économique et social et 118 (II) et 405 (V) de l'Assemblée, porteront sur les sujets suivants:

i) Etudes de la balance des paiements et des principes appliqués par les gouvernements pour les questions connexes, et analyse des réponses au questionnaire annuel. Préparation d'études spéciales sur les mouvements internationaux des capitaux soit en vue de l'élaboration du *Rapport sur l'économie mondiale*, soit pour répondre à des demandes des commissions économiques régionales ou des institutions spécialisées;

ii) Etudes sur le règlement multilatéral des comptes internationaux, y compris l'analyse du développement et de la décadence du système multilatéral d'échanges commerciaux;

iii) Etudes sur les investissements analogues à l'*Etude des politiques qui influencent les investissements de capitaux privés étrangers* (E/1614/Rev.1), qui fait l'objet d'une révision avant sa publication.

b) *Problèmes internationaux relatifs aux produits de base:*

Cette tâche comprend la préparation, à l'intention de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, d'études qui sont publiées chaque année dans le *Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base* (résolutions 30 (IV) et 296 (XI) du Conseil économique et social). Ces études comprennent la rédaction d'exposés relatifs à la situation du commerce des principaux produits primaires ainsi qu'un examen des problèmes qui découlent de ce commerce et des mesures prises pour résoudre ces problèmes.

c) En outre, la section s'occupe de certains travaux spéciaux qui relèvent de sa compétence. En 1953, plusieurs

fonctionnaires, précédemment affectés aux tâches ci-dessus, se verront confier temporairement les travaux suivants:

i) Etudes relatives aux travaux du Comité spécial chargé des pratiques commerciales restrictives, conformément à la résolution 375 (XIII) du Conseil économique et social;

ii) Rédaction de rapports destinés au Conseil économique et social touchant la production et la répartition du papier journal et du papier d'édition (résolution 374 (XIII) du Conseil économique et social).

La *Section d'étude de l'évolution des échanges internationaux* compte 10 postes, comme en 1952, et comprend: un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un administrateur adjoint de 2ème classe, un commis de 2ème classe et 2 secrétaires de 3ème classe.

Cette section est chargée de réunir et d'analyser de façon ininterrompue les données sur l'évolution des échanges internationaux de biens et de services; elle étudie les modifications qui interviennent dans la composition des importations et des exportations des divers types de pays commerçants et dans la répartition géographique du commerce international. Cette section a pour tâche principale de rédiger, en tenant compte des faits nouveaux intervenus dans la situation économique mondiale, les chapitres du *Rapport sur l'économie mondiale* qui ont trait à l'évolution des échanges internationaux.

Tableau 10-3.—Division des finances publiques

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
		Directeurs et administrateurs généraux	
—	1	Administrateur général	15 220
		Services organiques	
2	1	Administrateur hors classe	12 260
3	3	Administrateur de 1ère classe	30 660
2	2	Administrateur de 2ème classe	15 070
3	4	Administrateur adjoint de 1ère classe	25 680
3	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	8 840
		Services généraux	
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	4 970
6	6	Secrétaire ou commis de 3ème classe	24 230
20	20		136 930
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			9 680
			146 610
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			5 860
			140 750
TOTAL			140 750

La *Division des finances publiques* suit, dans ses travaux, l'ordre de priorité arrêté par la Commission des finances publiques (résolution 378 I (XIII) du Conseil économique et social). On a insisté particulièrement sur les aspects de la gestion des finances publiques, notamment la comptabilité publique et l'administration des finances publiques, ainsi que sur les problèmes fiscaux des pays insuffisamment développés. Etant donné l'accroissement des demandes d'assistance technique en matière de finances publiques, la division devra continuer de faire face à un travail de plus en plus lourd dans les domaines de l'administration comparée des finances publiques, de la gestion budgétaire et de la politique monétaire et fiscale.

Le nombre des postes permanents (tableau 10-3) reste fixé à 20, comme en 1952. On propose de faire du poste de chef de la division un poste d'administrateur général au

lieu d'un poste d'administrateur hors classe. Ce reclassement est motivé par l'accroissement des responsabilités qui incombent au chef de la division, notamment du fait du programme d'assistance technique; il a aussi pour but d'assimiler ce poste aux postes de même nature du Secrétariat. Un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe est remplacé par un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, par voie d'échange avec la Division des transports et des communications (voir aussi tableau 10-4).

Le *Cabinet du Directeur* compte 3 postes, comme en 1952: un poste d'administrateur général (administrateur hors classe en 1952), un poste de secrétaire administratif de 1ère classe et un poste de secrétaire de 3ème classe.

La *Section des recherches budgétaires* compte 9 postes, comme en 1952, et comprend: un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe et 3 secrétaires de 3ème classe.

La section est chargée des travaux suivants:

i) Rédaction du chapitre de l'*Annuaire statistique des Nations Unies* relatif aux finances publiques;

ii) Analyse, en vue de la publication dans la revue du Fonds monétaire international intitulée *International Financial Statistics*, des renseignements reçus en réponse au questionnaire commun de l'Organisation des Nations Unies et du Fonds monétaire international;

iii) Préparation de documents d'information relatifs aux finances publiques contenant une analyse des données relatives à certains pays et, en coopération avec la Section des problèmes fiscaux internationaux, préparation d'aperçus sur les finances publiques contenant un compte rendu complet de l'évolution dans certains pays;

iv) Préparation d'un nouveau volume intitulé *Statistiques des finances publiques*, qui doit paraître en 1953 et qui contiendra des renseignements quantitatifs sur la nature des dépenses et des recettes des gouvernements, ainsi que de la dette publique;

v) En outre, la section entreprend des projets spéciaux relatifs aux problèmes de l'administration et de la gestion des finances publiques; elle prépare une étude de l'exécution et du contrôle budgétaires, ainsi que de la vérification des comptes et rédige, en s'attachant particulièrement aux besoins des pays moins développés, un manuel sur la classification des comptes publics.

La *Section des problèmes fiscaux internationaux* compte 8 postes, comme en 1952, et comprend: 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe et 2 secrétaires de 3ème classe.

Cette section est chargée des travaux suivants:

i) Publication du recueil des *Conventions fiscales internationales* (résolution 226 B (IX) du Conseil économique et social), qui reproduit le texte et donne une analyse critique des conventions tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale;

ii) Etude des répercussions de l'impôt sur les investissements étrangers, fondée sur les renseignements fournis par les gouvernements en réponse au questionnaire sur le régime fiscal auquel sont soumis les ressortissants étrangers, les transactions internationales et les avoirs étrangers (pour faciliter l'étude continue des régimes fiscaux des Etats Membres, le Conseil économique et social a demandé la publication d'un Répertoire fiscal international);

iii) Préparation (en coopération avec la Section des recherches budgétaires) d'études périodiques des événements survenus en matière fiscale, conformément à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 378 (XIII);

iv) Travaux spéciaux portant principalement sur le rôle de l'impôt dans le développement économique. Une étude des problèmes fiscaux que pose l'agriculture sera entreprise à la demande de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et en coopération avec cette institution. A la demande de la Commission économique pour l'Amérique latine et en collaboration avec son secrétariat, la Section préparera une étude qui aura pour objet d'apprécier le rôle que joue le régime fiscal des pays exportateurs et importateurs de capitaux dans le courant des investissements privés en Amérique latine.

Tableau 10-4.—Division des transports et des communications

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	17 400
		Indemnité de représentation	1 200
<i>Services organiques</i>			
4	4	Administrateur hors classe	53 680
5	5	Administrateur de 1ère classe	51 140
3	3	Administrateur de 2ème classe	23 040
3	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	15 010
—	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 250
<i>Services généraux</i>			
3	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	16 050
7	7	Secrétaire ou commis de 3ème classe	30 740
26	26		213 510
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			14 140
			227 650
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			9 100
TOTAL			218 550

Le nombre des postes permanents de la *Division des transports et des communications* (tableau 10-4) demeure le même qu'en 1952: un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe est remplacé par un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe (voir tableau 10-3, Division des finances publiques).

En 1953, la division poursuivra l'examen critique, au point de vue économique, technique et administratif, de toutes les questions d'assistance technique qui intéressent les transports et les communications et que l'Administration de l'assistance technique pourra renvoyer au département.

La division continuera également à prêter son concours au Bureau de statistique pour les questions relatives aux statistiques des transports.

En consultation avec les organes internationaux compétents et, s'il y a lieu, avec les organes nationaux, la division continuera d'examiner les divers éléments du problème du transport des marchandises dangereuses en vue de déterminer lesquels de ces éléments peuvent donner lieu à une réglementation uniforme ou presque uniforme applicable aux divers moyens de transport (résolution 379 E (XIII) du Conseil économique et social).

Parmi les tâches que la division assume à titre permanent figure l'étude des problèmes relatifs aux obstacles au transport des marchandises d'un pays à l'autre, et en particulier la simplification des formalités douanières et autres formalités connexes.

Cabinet du Directeur.—Le cabinet compte 5 postes, comme en 1952, et comprend : un directeur, un administrateur hors classe, un secrétaire administratif de 2ème classe et 2 secrétaires (2ème classe et 3ème classe).

Section des transports intérieurs.—La section compte 6 postes, comme en 1952, et comprend : un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe et 2 secrétaires de 3ème classe.

Parmi les questions particulières de transports intérieurs, de caractère partiellement régional et partiellement international, dont s'occupe de façon suivie la Section des transports intérieurs figure la coordination des transports intérieurs (résolution 298 H (XI) du Conseil économique et social).

Parmi les tâches que la section assume à titre permanent figurent : l'examen de l'évolution de la situation des transports routiers internationaux, et notamment la question des mesures internationales à prendre sur le plan mondial pour compléter la Convention sur les transports routiers (résolution 272 (X) du Conseil économique et social) ; la préparation d'études spéciales dans le domaine des transports routiers touchant l'établissement d'un système mondial uniforme de signalisation routière (résolution 272 (X) du Conseil économique et social) et le problème de l'établissement de règlements uniformes pour la délivrance des permis de conduire des véhicules automobiles (résolution 379 B (XIII) du Conseil économique et social).

Conformément à la résolution 35 (IV) du Conseil économique et social, la section est chargée de se tenir au courant et de rendre compte des questions internationales intéressant le domaine des voyages, et en particulier des activités des nombreux organismes internationaux qui s'occupent de ces questions. En outre, conformément à la résolution 227 F (IX) du Conseil économique et social, la section suit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Réunion d'experts en matière de passeports et de formalités de frontières qui s'est tenue en 1947.

Comme tâche particulière dans le domaine des transports, la Section des transports intérieurs continuera d'étudier les problèmes touchant la conclusion éventuelle, sur le plan mondial, de deux conventions relatives aux formalités douanières : la première visant l'importation temporaire des véhicules de tourisme et de leur équipement ; et la seconde visant le tourisme (résolution 379 D (XIII) du Conseil économique et social).

Section de l'aviation, de la navigation maritime et des télécommunications.—Comme en 1952, cette section compte 6 postes et comprend : un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe et 2 secrétaires de 3ème classe. Conformément à la résolution 7 (II) du Conseil économique et social, cette section prépare des études sur la discrimination en matière d'assurances de transport, ainsi que sur la mise en œuvre de celles des décisions de la Conférence des télécommunications, tenue à Atlantic-City en 1947, qui relèvent de sa compétence. Elle se tient constamment au courant de l'état d'avancement des travaux de toutes les institutions spécialisées dont les fonctions se rapportent, en totalité ou en partie, aux transports et aux communications ; elle s'occupe en particulier de coordonner l'activité de ces institutions spécialisées.

La section exécute aussi à titre provisoire des travaux de secrétariat pour l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime dont la création est à l'étude ; elle examine notamment la question des mesures intergouvernementales relatives à la normalisation du jaugeage des navires, ainsi que la question de la pollution de l'eau de mer (résolution 379 F (XIII) du Conseil économique et social).

Section de recherche et de documentation.—Comme en 1952, cette section compte 9 postes et comprend : un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, un secrétaire ou commis de 2ème classe et 2 secrétaires de 3ème classe.

Cette section est chargée de la publication de la *Revue des transports et des communications* (résolution 7 (II) du Conseil économique et social), qui fournit des renseignements sur les aspects internationaux des questions de transports et de communications et trace un tableau général de l'activité des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans ce domaine.

Pour ce qui est des questions qui intéressent les transports et les communications, la section recueille et classe des renseignements et établit des bibliographies ; elle communique des observations et de la documentation pour la préparation des études sur la situation et les tendances de l'économie mondiale (résolutions 26 (IV) du Conseil économique et social et 118 (II) de l'Assemblée générale) ; elle donne des avis et prête son assistance en ce qui concerne les aspects économiques de toutes les demandes et travaux soumis à la division par l'Administration de l'assistance technique ; et, en collaboration avec le Département juridique, elle prépare des listes périodiques des conventions et accords multilatéraux relatifs aux transports et aux communications.

Tableau 10-5.—Bureau de statistique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	15 800
1	1	Administrateur général	14 670
<i>Services organiques</i>			
4	4	Administrateur hors classe	53 350
13	13	Administrateur de 1ère classe	135 730
10	10	Administrateur de 2ème classe	80 700
12	12	Administrateur adjoint de 1ère classe	74 870
19	19	Administrateur adjoint de 2ème classe	98 880
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 320
6	6	Assistant spécialisé de 2ème classe	26 820
8	8	Secrétaire ou commis de 2ème classe	36 460
16	16	Secrétaire ou commis de 3ème classe	60 840
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	2 770
92	92		606 210
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			43 480
			649 690
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			25 990
TOTAL			623 700

Le Bureau de statistique fait fonction de service central de statistique pour l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Le bureau réunit et classe de façon systématique et comparable des données statistiques portant sur le plus grand nombre possible de pays ; il fait ensuite paraître ces statistiques dans des annuaires, des publications trimestrielles ou semestrielles, ou les communique, sous forme inédite, aux autres départements et aux institutions spécialisées.

Cet échange de statistiques entre les organismes internationaux a pour effet de réduire les frais de l'ensemble de ces organismes ; d'autre part, comme ces statistiques sont à leur

disposition, les gouvernements des divers pays n'ont plus, dans bien des cas, à se charger eux-mêmes de ces compilations.

L'établissement de statistiques nationales exige la mise au point des normes internationales et la rédaction de manuels pratiques; c'est ainsi, en effet, que l'on pourra donner satisfaction aux gouvernements des Etats Membres qui demandent une assistance pour refondre ou améliorer leur système statistique afin d'en faire un instrument que l'on puisse employer plus utilement pour résoudre les problèmes économiques et sociaux, tant nationaux qu'internationaux. La *Classification type pour le commerce international*, par exemple, a été établie après trois années d'efforts incessants par le bureau, la Commission de statistique et un groupe d'experts, de concert avec des statisticiens des services officiels des Etats Membres. Après avoir terminé ce travail en 1950, le bureau a dû aider un nombreux Etats Membres à utiliser la nouvelle classification, soit pour leurs statistiques commerciales nationales, soit pour l'élaboration de tableaux comparables sur le plan international. Une grande partie de la mise en œuvre, notamment des travaux sur place, est exécutée en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique et les services correspondants des institutions spécialisées. Cette tâche est accomplie grâce à des centres de formation ou des cycles d'études, à la préparation de manuels techniques ou encore des avis donnés aux statisticiens consultants demandés par des pays insuffisamment développés.

Les travaux du Bureau de statistique sont répartis entre trois groupes, chacun étant chargé d'une question générale: statistiques économiques (autres que les statistiques du revenu national), statistiques démographiques et sociales, et statistiques du revenu national et statistiques connexes. Les principales attributions de chaque groupe sont analogues, à savoir: 1) recueillir et publier des statistiques (y compris analyse et évaluation); 2) établir des normes statistiques internationales; et 3) donner des avis sur l'élaboration de statistiques nationales.

Cabinet du Directeur.—Comme en 1952, le cabinet compte 8 postes et comprend: un directeur, un administrateur de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, 4 commis de 2ème classe, un secrétaire de 2ème classe, 3 secrétaires ou commis de 3ème classe et un secrétaire de 4ème classe. Le personnel assure les travaux de secrétariat pour les 3 groupes.

Groupe des statistiques économiques.—Comme en 1952, ce groupe compte 41 postes et comprend: un administrateur général, 2 administrateurs hors classe, 6 administrateurs de 1ère classe, 5 administrateurs de 2ème classe, 9 administrateurs adjoints de 1ère classe, 11 administrateurs adjoints de 2ème classe, 3 assistants spécialisés de 2ème classe, un secrétaire de 2ème classe et 3 secrétaires ou commis de 3ème classe.

On n'envisage pas d'apporter, en 1953, de modifications au programme de publication des statistiques économiques. Afin d'en accroître l'intérêt, ces publications seront revisées pour tenir compte des nouvelles données communiquées par les Etats Membres; on accordera moins de place aux renseignements qui, avec le temps, ont perdu de leur utilité et qui pourraient même ne pas être reproduits. En raison du nombre accru de données statistiques récentes publiées dans l'*Annuaire statistique*, on a réduit, en 1952, le nombre des années sur lesquelles portent les statistiques contenues dans le *Bulletin mensuel de statistique*. Ce changement, accompagné d'une alternance et d'une simplification des tableaux, permet de faire figurer de nouvelles données dans le bulletin, sans entraîner de dépenses supplémentaires. La portée de l'*Annuaire statistique* qui paraît en 1952 sera limitée, pour éviter des doubles emplois avec d'autres publications spécialisées.

Bien que l'on puisse estimer que l'ensemble du programme est relativement stable, la publication du bulletin trimestriel intitulé *Commodity Trade Statistics* augmentera le volume des statistiques publiées. Ce sera là la conséquence de l'application plus généralisée de la *Classification type pour le commerce international* et de l'amélioration du degré de comparabilité des statistiques des échanges internationaux qui en résulte.

Pour certains travaux, le premier stade a été déjà franchi; des notions, définitions et classifications types ont été adoptées. La Commission de statistique accorde la priorité à l'application de ces normes aux statistiques nationales; pour cela, elle prépare des index, des guides et des manuels de chiffrage, et elle donne directement des avis aux gouvernements qui en font la demande.

On pense poursuivre au même rythme que précédemment les travaux entrepris au sujet des normes internationales applicables aux statistiques économiques.

Le groupe est également en train de donner une forme définitive aux notions et définitions qu'on a recommandé d'employer pour recueillir et publier les statistiques industrielles dont le besoin est urgent. A cette fin, le groupe se fonde sur les avis des experts, les observations des gouvernements et les opinions exprimées par la Commission de statistique. La Commission a estimé que cette question méritait la priorité à l'heure actuelle, en raison des plans de développement économique adoptés par de nombreux pays et aussi du fait que certains de ces pays n'ont pas encore une expérience suffisante de la gestion industrielle pour pouvoir arrêter des méthodes satisfaisantes de réunion des statistiques industrielles. De même, le groupe élabore des normes applicables aux statistiques de la production et de l'utilisation de l'énergie sous toutes ses formes.

Le Bureau de statistique met aussi au point des notions, définitions et classifications types qui permettront aux gouvernements d'établir des statistiques des prix de gros correspondant beaucoup mieux à leurs besoins que les statistiques actuelles.

Parmi les tâches importantes, figure également l'élaboration de définitions et pratiques types pour l'établissement des statistiques du commerce international. Ces travaux font suite à ceux entrepris par la Société des Nations, notamment la Convention internationale concernant les statistiques économiques de 1928.

Les définitions et les notions types applicables aux statistiques industrielles, aux statistiques des prix de gros et aux statistiques du commerce seront appliquées à l'aide des manuels pratiques dont l'Assemblée générale a demandé la préparation dans sa résolution 407 (V); ces manuels décriront les buts, méthodes et formules qu'il pourra être utile d'adopter pour établir ces statistiques. Les travaux entrepris dans ce domaine se poursuivront en 1953.

La Commission de statistique a appelé l'attention sur d'autres travaux visant à développer et à améliorer les statistiques économiques, mais elle a reconnu que tous ces travaux ne pouvaient être exécutés simultanément. En conséquence, elle a décidé notamment de ne pas attribuer une priorité absolue aux questions suivantes: a) nomenclature des produits pour l'analyse économique; b) méthodes à employer pour améliorer l'exactitude des statistiques; c) recensements de la distribution; d) statistiques des accidents de la route; e) statistiques de l'acier. Si le Secrétariat dispose du personnel nécessaire, il entreprendra certains de ces travaux en 1953, mais il n'envisage pas de les mener à bien avant la fin de l'exercice.

Le bureau a dû faire face à une tâche de plus en plus lourde du fait qu'il exécute tous les travaux statistiques du Secrétariat de l'Organisation. On ne pense pas que cette situation change en 1953. Le bureau s'attache en particulier à recueillir des statistiques et à calculer les indices du coût de la vie du personnel international. Des événements récents ont entraîné une augmentation considérable des travaux de ce genre.

Groupe des statistiques démographiques et sociales.— Comme en 1952, ce groupe compte 22 postes et comprend : un administrateur hors classe, 5 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, 4 administrateurs adjoints de 2ème classe, 3 assistants spécialisés de 2ème classe, un secrétaire de 2ème classe et 4 secrétaires ou commis de 3ème classe.

En 1953, la tâche principale de ce groupe sera de recueillir et de publier de façon continue des données détaillées en matière de statistiques démographiques et sociales, conformément à la résolution 41 (IV) du Conseil économique et social.

Dans le domaine des statistiques démographiques et des statistiques de l'état civil, le groupe s'est attaché en 1952 à calculer les chiffres totaux de la population tels qu'ils ressortent des recensements démographiques qui ont eu lieu en 1950 ou aux environs de cette époque. La publication des résultats de ces recensements vient de commencer. Le groupe continuera, en 1953, de recueillir, analyser et publier d'autres résultats. On accordera une importance particulière à l'analyse statistique des résultats en vue de présenter des tableaux d'une comparabilité plus certaine.

L'*Annuaire démographique*, publié chaque année conformément à la résolution 41 (IV) du Conseil économique et social, contient des statistiques complètes sur la population, la natalité et la mortalité pour tous les pays du monde pour lesquels on dispose de données. Pour réduire les dépenses de personnel et les frais d'impression, on a mis au point un programme de cinq ans qui permettra d'alterner la publication des données : c'est ainsi que l'annuaire de 1949-50 contenait des données détaillées sur la fécondité, que celui de 1951 a fourni, sur les statistiques de la mortalité, les renseignements les plus complets qu'on ait jamais publiés et que l'annuaire de 1952 est consacré surtout aux premiers résultats des recensements démographiques de 1950-51 (il contient notamment les totaux par unité politique ou administrative). Le volume de 1953 présentera les résultats de ces recensements dans des tableaux à double entrée. On se propose d'accorder une place importante, dans l'annuaire de 1954, aux statistiques des migrations. La publication courante des renseignements concernant les chiffres totaux de la population sera poursuivie dans les *Rapports sur les statistiques démographiques et les statistiques de l'état civil*.

Entre autres tâches importantes, le groupe est chargé d'étudier l'amélioration des normes statistiques et l'application de méthodes uniformes et rationnelles pour le rassemblement des données; il donne aussi des avis touchant les mesures administratives que doivent prendre les pays qui n'ont pas encore généralisé l'emploi de ces méthodes.

La Commission de statistique a estimé qu'il était indispensable de continuer par priorité, au rythme voulu, les travaux concernant les méthodes de recensement entrepris en 1947 à la demande du Conseil économique et social. Si plusieurs pays ont terminé, ou presque terminé, leurs recensements, d'autres envisagent d'organiser un recensement au cours des deux prochaines années. Le Bureau de statistique fournira les avis qu'on lui demandera au sujet des plans de recensement et collaborera avec l'Administration de l'assistance technique pour fournir des experts consultants, afin de rendre les résultats et leur présentation aussi exacts et comparables que possible.

On se propose de continuer en 1953 l'étude préliminaire de l'expérience acquise par les pays qui ont procédé à un recensement en 1950-1951 et d'en publier les résultats dans une édition révisée du manuel qui paraîtra avant le prochain cycle de recensements décennaux.

On a poursuivi, dans le cadre des travaux prioritaires, l'élaboration de normes applicables aux définitions et notions utilisées dans les statistiques de l'état civil et portant sur les naissances et les décès, la mortalité infantile, les mariages et les divorces. Selon toute vraisemblance, ces principes seront définitivement approuvés en 1952. Les normes une fois fixées et approuvées, il faudra rédiger les instructions sur les méthodes et formules d'application. Ces instructions seront groupées dans un manuel analogue au *Manuel de recensement de la population* qui sera publié en exécution de la résolution 407 (V) de l'Assemblée générale. La majeure partie de ce travail devra être effectuée en 1953.

L'application des normes envisagées sera facilitée par le manuel, par la fourniture de conseils d'experts aux pays qui en font la demande au titre du programme d'assistance technique et, enfin, par des centres de formation, régionaux et nationaux, en matière de statistiques de l'état civil et de statistiques sanitaires analogues à ceux qui ont été déjà organisés en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Administration de l'assistance technique.

La Commission de statistique a également accordé la priorité au développement et à l'amélioration des statistiques sociales. Cette tâche a été entreprise en collaboration avec les institutions spécialisées particulièrement compétentes dans chacun des aspects de ce domaine. Un rapport sur l'état des travaux, qui sera soumis à la Commission de statistique en 1952, montrera que les institutions internationales et les gouvernements intéressés devront procéder à nombre de travaux nouveaux si l'on veut améliorer sensiblement les statistiques sociales. Il faudra notamment élaborer des notions et définitions appropriées ainsi que des recommandations touchant les nouvelles méthodes statistiques qui doivent être appliquées au rassemblement et à l'analyse de ces statistiques.

Groupe de la comptabilité nationale et des statistiques financières.— Comme en 1952, ce groupe compte 12 postes et comprend : un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, 3 administrateurs adjoints de 2ème classe, un secrétaire de 2ème classe et un secrétaire ou commis de 3ème classe.

La compilation et la publication des statistiques du revenu national et de la comptabilité nationale est une tâche permanente. Il faut corriger les chiffres du revenu national publiés par divers pays pour les rendre conformes aux définitions et classifications types proposées. Tandis que le nombre des pays qui publient des statistiques du revenu national va croissant, cette documentation est de plus en plus demandée, non seulement par les institutions internationales, mais encore par les gouvernements. Le programme de travail régulier comprend la publication des *Statistiques du revenu national de divers pays* et des études statistiques, série H, *Statistics of National Income and Expenditure*.

La Commission de statistique a accordé la priorité absolue au développement et à l'application de normes internationales pour les statistiques du revenu national et les questions connexes. On pense que ce travail sera considérablement facilité en 1953 par suite des recommandations tendant à l'emploi de notions et classifications uniformes adoptées par le Comité d'experts en matière de revenu national, nommé par le Secrétaire général en 1952.

L'adoption de ces normes pour l'établissement des statistiques du revenu national imposera cependant un travail initial assez lourd au Secrétariat qui devra donner des avis aux pays quant à l'interprétation et à la présentation des données.

Sur les recommandations de la Commission de statistique, le Secrétariat accordera plus d'importance, au cours des années à venir, à l'élaboration de méthodes appropriées d'évaluation du revenu national, en tenant compte, notamment, de la possibilité d'appliquer ces méthodes aux études du développement économique. Au titre de ce programme, le groupe aidera les pays insuffisamment développés à appliquer les notions et définitions types et il poursuivra, en 1953, la rédaction d'un manuel sur les méthodes d'évaluation du revenu national.

La Commission de statistique a également accordé la priorité absolue à l'étude des méthodes permettant d'évaluer la formation du capital. A cette fin, il faut réunir et évaluer les statistiques de la formation du capital, et étudier les méthodes. Le groupe terminera en 1953 un rapport technique sur la définition et la mesure de la formation du capital, qui sera utile aux pays qui demandent des avis sur les méthodes permettant de préparer des évaluations.

Le groupe assume aussi les fonctions permanentes du Bureau de statistique en matière de sondage statistique. En interrompant l'activité de la Sous-Commission des sondages statistiques, le Conseil économique et social a décidé de confier les fonctions de la sous-commission au Secrétariat ou à des organes spéciaux, suivant le cas. Parmi les tâches qui lui incombent dans ce domaine, le groupe réunit et communique aux gouvernements les renseignements techniques relatifs à l'application des méthodes statistiques et fournit des avis touchant la mise en œuvre des recommandations de la sous-commission; il examine également les programmes de sondage qui lui sont soumis pour examen par les statisticiens nationaux.

On entreprendra en 1953 l'étude des problèmes de méthode que pose l'évaluation du revenu national en prix constants, étude qu'il a été impossible de commencer en 1952. Le Secrétariat devra également s'attacher à réunir les statistiques de la répartition du revenu d'après l'ordre de grandeur et le groupe économique-social, ainsi qu'à étudier les méthodes de compilation.

On ne propose pas d'apporter de changements au Secrétariat du Conseil économique et social qui comptera 19 postes, comme en 1952 (tableau 10-6).

Tableau 10-6.—Secrétariat du Conseil économique et social

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
Directeurs et administrateurs généraux			
1	1	Administrateur général	17 000
Services organiques			
1	1	Administrateur hors classe	12 120
3	3	Administrateur de 1ère classe	32 590
4	4	Administrateur de 2ème classe	38 060
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 940
Services généraux			
1	1	Secrétaire administratif	5 400
1	1	Assistant spécialisé de 2ème classe	5 000
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	4 970
5	5	Secrétaire ou commis de 3ème classe	21 910
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	2 800
19	19		147 790
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			10 170
			157 960
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			6 360
			TOTAL 151 600

Tableau 10-7.—Récapitulation

Divisions ou services	Postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Secrétaire général adjoint	27	27	221 840	13 360	9 500	225 700
Division de la stabilité et du développement économiques	105	105	802 410	55 070	34 280	823 200
Division des finances publiques	20	20	136 930	9 680	5 860	140 750
Division des transports et des communications	26	26	213 510	14 410	9 100	218 550
Bureau de statistique	92	92	606 210	43 480	25 990	623 700
Secrétariat du Conseil économique et social	19	19	147 790	10 170	6 360	151 600
TOTAUX	289	289	2 128 690	145 900	91 090	2 183 500

ii) *Consultants* Dollars
 1952: 73 500
 1951: 63 593

Les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses entraînées par la réunion des groupes spéciaux d'experts que crée le Secrétaire général pour l'aider à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, sont inscrits dans un nouvel article III, ce qui explique la réduction, par rapport à 1952, des crédits demandés au titre des consultants.

La présente rubrique a trait aux consultants qui ne sont pas désignés pour faire partie des groupes spéciaux. L'utilisation des crédits approuvés dépend du travail à accomplir qui est lui-même fonction de l'ordre de priorité. L'état des prin-

cipaux besoins déjà prévus pour 1953 s'établit comme suit: *Division de la stabilité et du développement économiques*

1. Deux consultants à l'occasion de l'étude des ressources et de leur utilisation en vue du développement économique des pays insuffisamment développés; un consultant, pour une durée de six mois, s'occupera des matériaux destinés à la construction industrielle.

2. Deux consultants chargés de travaux relatifs à l'exploration et l'inventaire des ressources non agricoles; le premier, dont les services seront requis pour une durée d'un mois, terminera les travaux entrepris en ce qui concerne le minerai de fer et le second effectuera pendant deux jours par mois, en moyenne, des travaux préparatoires sur le charbon et les lignites.

3. a) Un consultant, pour une durée de quatre mois, analysera les réponses des gouvernements à un questionnaire relatif à la réforme agraire et collaborera à la rédaction d'un rapport au Conseil économique et social;

b) Un consultant, pour une période de deux mois, aidera à l'achèvement d'un rapport sur la coopération agricole, destiné au Conseil économique et social.

Ces deux études découlent de la résolution 378 (XIII) du Conseil économique et social; les frais en sont assumés pour moitié par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Division des finances publiques

Cette division aura besoin de 3 consultants, pour une durée de six mois chacun; ces consultants aideront le Secrétariat à exécuter les parties du programme de travail de 1953 pour lesquelles la connaissance spécialisée, soit d'un domaine soit de techniques et méthodes d'amélioration des régimes fiscaux, est nécessaire.

Bureau de statistique

1. Un consultant, pour une durée de quatre mois, chargé de collaborer à l'étude complexe des méthodes d'évaluation du revenu national en prix constants et de comparaison du revenu réel des divers pays.

2. Un consultant, pour une durée de trois mois, chargé d'aider à l'étude de la qualité de certaines des statistiques sociales, étude à laquelle la Commission de statistique a accordé la priorité à sa sixième session.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	56 700
	1952: 56 700
	1951: 52 844

La somme demandée couvre la rémunération du personnel nécessaire pendant les périodes de pointe dans le travail, notamment à l'occasion des réunions du Conseil économique et social, pour la préparation des annuaires et en d'autres occasions analogues où un poste permanent ne serait pas justifié; ces prévisions sont également destinées à couvrir les frais de remplacement des membres du personnel en congé dans leur pays d'origine, en congé de maladie ou de maternité.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires</i>	5 350
	1952: 5 350
	1951: 3 787

Ce crédit couvre le paiement des heures supplémentaires effectuées à l'occasion des conférences, réunions de commissions et séances du Conseil dont le secrétariat est assuré par le département, et aussi pendant les périodes de pointe dans le travail.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	28 000
	1952: 28 000
	1951: 39 398

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	28 000
	1952: 28 000
	1951: 39 398

Les prévisions pour frais de voyage sont justifiées par la nécessité d'assurer la liaison avec les commissions régionales, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les Etats Membres à propos des programmes du département. On considère aussi qu'il sera possible, grâce à ces contacts, d'assurer entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées une meilleure coordination des programmes se rapportant au domaine économique.

Les prévisions tiennent compte de la nécessité de faire coïncider ces voyages, dans toute la mesure du possible, avec le congé dans le pays d'origine et avec les réunions des commissions qui doivent avoir lieu hors du siège de l'Organisation. Le crédit demandé servira également à couvrir les frais de déplacement du représentant du Secrétaire général qui assistera aux sessions des 3 commissions économiques régionales.

ARTICLE III

		<i>Dollars</i>
Groupes spéciaux d'experts		34 750
	1952:	—
	1951:	—

Dans ce nouvel article, les crédits nécessaires à la réunion des groupes spéciaux d'experts sont inscrits de façon distincte; au cours des exercices antérieurs, ces montants étaient compris dans les crédits approuvés au titre des consultants.

On prévoit pour 1953 la réunion des deux groupes spéciaux d'experts suivants:

1. Par sa résolution 376 (XIII), le Conseil économique et social avait prévu de réunir un groupe d'experts en 1952 à l'occasion du programme d'inventaire international des ressources en minerai de fer. On envisage pour 1953 une réunion analogue, chargée d'étudier les ressources en charbon et lignite; il est donc demandé un crédit équivalent, soit 19 950 dollars, pour couvrir les frais de voyage de 6 experts, ainsi que le versement de leurs honoraires et de leur indemnité de subsistance pendant une période de 6 à 7 semaines.

2. A sa cinquième session, la Sous-Commission des sondages statistiques a recommandé au Secrétaire général de réunir en 1953 un groupe spécial d'experts qui ferait des recommandations sur les sujets suivants: a) le développement et l'application d'enquêtes et de plans de technique expérimentale ayant pour objet l'amélioration et l'augmentation de la production industrielle et agricole; b) le développement et l'application du sondage statistique, en vue d'obtenir pour chaque pays les données d'importance primordiale, par exemple: production, productivité, statistiques démographiques essentielles et totaux du revenu national en classifications appropriées. Ce travail exigera, estime-t-on, la réunion de 7 experts pendant 2 semaines environ. Les frais de voyage, honoraires et indemnité de subsistance sont évalués à 14 800 dollars.

Travaux contractuels d'imprimerie

On trouvera au chapitre 26 des indications détaillées sur le programme de publications du Département des questions économiques.

Chapitre 11.—Département des questions sociales

1 776 500 dollars (1952: 1 704 410 dollars; 1951: 1 488 173 dollars)

L'organisation et les fonctions du Département des questions sociales sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Par rapport à 1952, il n'est prévu aucun changement dans l'organisation du département ni dans le nombre ou le classement des postes permanents.

Bien que le volume du travail qu'il doit exécuter ait nettement tendance à augmenter, le département pense que grâce à une utilisation assez souple du personnel, il lui sera possible de faire face, en 1953, à toutes les demandes de services dans le cadre des crédits demandés.

ARTICLE PREMIER

Dollars

Traitements et salaires	1 751 500
	1952: 1 682 910
	1951: 1 460 518
i) Postes permanents	1 670 000
	1952: 1 597 080
	1951: 1 362 690

Les prévisions concernent 219 postes permanents, soit le nombre approuvé pour 1952. Le crédit demandé comprend 111 880 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 5 580 dollars pour le versement de la prime de connaissances linguistiques et 9 120 dollars pour le versement de l'indemnité de non-résident.

Tableau 11-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
1	1	Secrétaire général adjoint	Dollars
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	17 000
		Indemnité de représentation	2 000
<i>Services organiques</i>			
1	1	Fonctionnaire d'administration hors classe	12 080
1	1	Administrateur hors classe	11 500
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	8 820
1	1	Administrateur de 2ème classe	9 410
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	6 580
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 440
3	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	15 230
7	7	Secrétaire ou commis de 3ème classe	26 520
18	18		144 580
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.</i>			8 600
			153 180
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.</i>			6 130
TOTAL			147 050

L'effectif demandé pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint pour 1953 correspond à celui qui a été approuvé pour 1952.

On n'envisage d'apporter en 1953 aucune modification importante à la structure de la Division des droits de l'homme. Le nombre de postes permanents reste fixé, comme les années précédentes, à 55.

Tableau 11-2.—Division des droits de l'homme

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	17 400
		Indemnités	1 200
1	1	Administrateur général	16 140
<i>Services organiques</i>			
5	5	Administrateur hors classe	55 990
10	10	Administrateur de 1ère classe	101 070
8	8	Administrateur de 2ème classe	68 130
6	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	38 600
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	15 350
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 870
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 270
18	18	Secrétaire ou commis de 3ème classe	80 430
55	55		410 450
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.</i>			28 860
			439 310
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.</i>			17 570
TOTAL			421 740

Pour des raisons d'ordre administratif, la division comprend 5 sections. Toutefois, le Comité de répartition des travaux de la division, constitué il y a quelques années et dont l'activité a donné d'heureux résultats, continuera à examiner le programme de travail de la division, qui s'étend sans cesse, et à affecter le personnel aux tâches prioritaires.

Cabinet du Directeur.—Le personnel se compose du Directeur, d'un administrateur général qui remplit les fonctions de Directeur adjoint et de 2 secrétaires de 2ème classe.

Section I.—Cette section prête son concours à la Commission des droits de l'homme, et aussi au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale lorsque ceux-ci étudient des rapports et des recommandations concernant les travaux de la Commission. A la demande de l'Assemblée générale [résolutions 421 et 422 (V) et 543 et 549 (VI)], la Commission a donné la priorité à la rédaction d'un pacte relatif aux droits civils et politiques et à celle d'un pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tâche d'une ampleur considérable aussi bien pour les délégations que pour le Secrétariat. Plus la Commission consacre de temps à la rédaction des pactes, plus difficile et nécessaire devient la tâche du Secrétariat, qui doit réunir méthodiquement la documentation sur les questions soulevées ainsi que sur les vues exprimées par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales. Outre les pactes, la Commission a inscrit à son ordre du jour un certain nombre de questions telles que l'institution d'un système de rapports annuels sur les droits de l'homme, l'organisation de comités nationaux des droits de l'homme, la révision et le perfectionnement des méthodes actuellement appliquées pour donner suite aux communications relatives aux droits de l'homme, la préparation de recommandations, de déclarations ou de conventions relatives à certains droits précis ou à certains groupes de droits. La Commission doit établir un ordre de priorité pour les questions de fond inscrites à son ordre du jour.

Le personnel de la section comprend un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 2 administra-

teurs de 2ème classe et 2 administrateurs adjoints de 1ère classe.

Section II.—Cette section continuera à prêter son concours aux organes des Nations Unies dont l'activité s'exerce dans les domaines ci-après: liberté de l'information et de la presse, travail forcé, plaintes relatives à des atteintes aux droits syndicaux et moyens de remédier à la situation de ceux qui, dans les camps de concentration, ont été victimes d'expériences prétendues scientifiques. En plus de ces divers travaux, la section continuera à fournir plusieurs administrateurs, notamment son secrétaire, au Comité spécial du travail forcé, dont le secrétariat est assuré conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail et qui se livre à une enquête sur la nature et l'étendue des systèmes de travail forcé et sur les conséquences économiques de l'application de ces systèmes.

Le personnel de la section comprend 7 fonctionnaires: un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe et un administrateur adjoint de 1ère classe.

Section III.—Cette section continuera à prêter son concours aux divers organes des Nations Unies qui seront appelés à s'occuper de questions concernant la condition de la femme. La section étudiera en 1953 des problèmes relatifs à la condition de la femme en droit privé, et notamment:

a) Préparera des études des lois relatives à la situation de la femme dans la famille ainsi que des rapports sur les droits de la femme en matière de propriété, en se fondant sur les réponses des gouvernements à la deuxième partie du questionnaire sur la condition juridique et le traitement de la femme;

b) Préparera un étude des réponses des organisations non gouvernementales concernant les modifications qu'il y aurait intérêt à apporter aux dispositions de la législation de divers pays qui intéressent la famille et la propriété.

La section III rédigera également des rapports sur les droits politiques de la femme, sur la condition de la femme dans les Territoires sous tutelle et les territoires non autonomes et aussi sur la condition de la femme dans les fonctions et services publics.

Le personnel de la section comprend 6 fonctionnaires: un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et 2 administrateurs adjoints de 2ème classe.

Section IV.—Cette section continuera à prêter son concours aux organes des Nations Unies qui s'occupent des questions suivantes: lutte contre les mesures discriminatoires, protection des minorités, abolition de l'esclavage, de la servitude et apatridie.

Le personnel de la section comprend 6 fonctionnaires: un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe.

Section V.—Cette section continuera à prêter son concours à la Commission spéciale des prisonniers de guerre. En 1953, elle recueillera auprès des gouvernements, pour les classer et les analyser, des renseignements sur les prisonniers de guerre capturés au cours de la deuxième guerre mondiale qui n'ont pas été rapatriés et dont le sort n'a fait l'objet d'aucun compte rendu (résolution 427 (V) de l'Assemblée générale). En outre, cette section s'occupera en 1953 de:

a) La préparation de l'*Annuaire des droits de l'homme* de 1952 (résolution 303 H (XI) du Conseil économique et social);

b) La mise en œuvre des résolutions 75 (V) et 76 (V), telles qu'elles ont été amendées, et 116 (VI) et 197 (VIII) du Conseil économique et social, relatives à la suite à donner aux communications concernant les droits de l'homme;

c) La préparation de publications spéciales relatives aux droits de l'homme.

La section s'occupera également, pour ce qui est des questions de fond, de la coopération avec les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales au sujet des droits de l'homme et des programmes éducatifs en la matière (résolution 217 D (III) de l'Assemblée générale et résolutions 116 B (VI) et 303 G (XI) du Conseil économique et social); elle aidera aussi à préparer la célébration de la Journée des droits de l'homme (résolution 423 (V) de l'Assemblée générale).

Le personnel de cette section comprend 6 fonctionnaires: un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe et un administrateur adjoint de 1ère classe.

Service central d'administration et de secrétariat.—Ce service comprend 19 postes: un poste de secrétaire administratif, 17 postes de secrétaire de 3ème classe et un poste de commis de 3ème classe.

Tableau 11-3.—Division des stupéfiants

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	16 530
		Indemnité de représentation	1 500
<i>Services organiques</i>			
3	3	Administrateur hors classe	41 500
4	4	Administrateur de 1ère classe	43 090
3	3	Administrateur de 2ème classe	25 450
4	4	Administrateur adjoint de 1ère classe	25 350
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10 270
<i>Services généraux</i>			
3	3	Assistant spécialisé de 1ère classe	17 980
4	4	Assistant spécialisé de 2ème classe	21 250
7	7	Secrétaire ou commis de 3ème classe	29 300
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 040
32	32		235 260
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			15 940
			251 200
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			10 050
			TOTAL 241 150

La Division des stupéfiants est chargée des travaux techniques et des travaux administratifs d'ordre international nécessaires pour permettre au Conseil économique et social, à la Commission des stupéfiants et au Secrétaire général d'exercer les fonctions et pouvoirs qui leur sont dévolus en vertu des conventions internationales relatives aux stupéfiants.

Pour une part, les tâches de la division découlent directement des conventions elles-mêmes; elles sont aussi déterminées par les décisions que la Commission prend conformément à son mandat, aux termes duquel elle est priée notamment d'aider le Conseil à surveiller l'application des conventions et des accords internationaux concernant les stupéfiants, de donner des avis au Conseil sur toutes les questions relatives au contrôle international des stupéfiants et pour la rédaction de tous les projets de conventions internationales qui pourraient être nécessaires.

Pour des raisons administratives, la division continuera de comprendre 3 sections et un groupe, tous directement responsables devant le Directeur. Lorsque les circonstances l'exigent, le personnel de toute la division travaille comme un groupe unique, sans que soit maintenue une répartition stricte en sections. Sous réserve de ces cas, les travaux de la division sont généralement répartis entre les sections comme il est exposé dans les paragraphes ci-après. Sauf indication contraire, les programmes mentionnés ont tous un caractère continu.

Section I.—Cette section est chargée de la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle international des stupéfiants et elle fournit aussi, sur demande, des renseignements aux gouvernements; enfin, elle est chargée d'exécuter les décisions de la Commission des stupéfiants relatives à la répression du trafic illicite.

Ses principales tâches sont les suivantes:

1. Revision périodique d'une liste des autorités gouvernementales habilitées à délivrer des certificats d'importation et des autorisations d'exportation pour le commerce international des stupéfiants (assistance aux gouvernements pour la mise en œuvre du chapitre V de la Convention de 1925; résolution 49 (IV) du Conseil économique et social).

2. Elaboration de rapports sur les administrations gouvernementales spéciales créées conformément à l'article 15 de la Convention de 1931.

3. Publication des rapports annuels transmis au Secrétaire général par les parties à la Convention de 1931 et traitant de l'application de ladite convention sur leurs territoires; publication d'un résumé annuel de ces rapports.

(Justification pour les travaux mentionnés aux paragraphes 2 et 3: articles 15 et 21 de la Convention de 1931; décisions de la Commission des stupéfiants à sa première session, en 1946; résolutions 123 A (VI) et 246 A (IX) du Conseil économique et social.)

4. Revision périodique d'une liste d'entreprises autorisées à fabriquer des stupéfiants (article 20 de la Convention de 1931).

5. Préparation de résumés bimestriels de transactions illicites et de saisies de stupéfiants et d'un mémoire annuel sur le trafic illicite (article 23 de la Convention de 1931; décisions de la Commission des stupéfiants à ses première et deuxième sessions; résolutions 49 (IV) et 123 (VI) du Conseil économique et social).

6. Notifications aux gouvernements, à l'Organisation mondiale de la santé, à la Commission des stupéfiants et au Comité central permanent de l'opium au sujet:

- i) Des stupéfiants non soumis au contrôle international,
- ii) De l'extension du contrôle international à des stupéfiants qui n'étaient pas soumis précédemment à ce contrôle.

Les travaux relatifs à ce programme ont un caractère périodique; leur volume a augmenté en 1952 (articles 8 et 10 de la Convention de 1925; article 11 de la Convention de 1931; articles 1, 2 et 3 du Protocole de 1948).

7. Notification aux gouvernements des manquements, ou manquements possibles, aux obligations prévues par les conventions (article 24 de la Convention de 1925 et article 14 de la Convention de 1931).

8. Réunion de données ou d'explications complémentaires sur les renseignements fournis par les gouvernements (résolution 246 B (IX) du Conseil économique et social).

Le personnel de cette section comprend 6 fonctionnaires: un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère

classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, 2 assistants spécialisés de 1ère classe et un commis de 2ème classe.

Section II.—Cette section procède aux recherches, notamment d'ordre juridique ou scientifique, dans le domaine des stupéfiants; elle s'acquitte à l'heure actuelle des travaux suivants:

1. Publication des lois et règlements promulgués en vue de donner effet aux conventions internationales relatives aux stupéfiants (article 21 de la Convention de 1912; article 30 de la Convention de 1925; article 21 de la Convention de 1931 et article 16 de la Convention de 1936).

2. Préparation et publication d'une liste, d'un résumé annuel et d'un aperçu des lois et règlements mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus (résolution 49 (IV) du Conseil économique et social; décision de la Commission des stupéfiants à sa quatrième session; résolution 246 A (IX) du Conseil économique et social).

3. Réunion de renseignements touchant les progrès réalisés en ce qui concerne l'abolition de l'usage de l'opium à fumer en Extrême-Orient (résolution 159 II B (VII) du Conseil économique et social).

4. Préparation d'études sur le chanvre indien, en vue d'établir éventuellement un contrôle international de ce produit et des drogues préparées à partir de ce produit (décision de la Commission des stupéfiants, à sa quatrième session, 1949; résolution 246 (IX) du Conseil économique et social).

5. Travaux découlant du rapport de la Commission d'étude sur la feuille de coca; le caractère de ces travaux dépendra des décisions que le Conseil économique et social prendra à sa quatorzième session (résolution 134 (II) de l'Assemblée générale; résolutions 246 (IX) et 395 D (XIII) du Conseil économique et social).

6. Recherches scientifiques concernant la nature de l'opium. Ces travaux, dont la portée s'est élargie depuis qu'ils ont été entrepris en janvier 1949, doivent se poursuivre pendant un certain nombre d'années (résolution 246 F (IX) du Conseil économique et social; décision de la Commission des stupéfiants à sa cinquième session, 1950; résolution 355 A (XII) du Conseil économique et social).

7. Préparation, publication et revision d'une liste de drogues, préparations et spécialités médicales visées dans les conventions internationales sur les stupéfiants (résolution 49 (IV) du Conseil économique et social).

Le personnel de cette section comprend 7 fonctionnaires: un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe et 2 administrateurs adjoints de 2ème classe.

Section III.—Cette section est chargée d'étudier et de formuler de nouvelles mesures tendant à renforcer le contrôle international des stupéfiants, ainsi que de fournir des services de secrétariat et de liaison aux organes des Nations Unies et des institutions spécialisées qui s'occupent exclusivement ou partiellement de ce contrôle.

1. Elle élabore les mesures nouvelles qui sont parfois nécessaires pour élargir ou diminuer la portée du contrôle international des stupéfiants (résolution 9 (I) du Conseil économique et social et résolutions du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale recommandant l'adoption de telles mesures).

2. Elle élabore ou met en application des mesures propres à assurer la participation de tous les Etats aux conventions internationales relatives aux stupéfiants.

3. Elle s'acquitte des travaux périodiques relatifs à la rédaction et à la conclusion d'une convention ayant pour objet

de limiter la production de l'opium; ces travaux exigeront plusieurs années.

4. Elle s'acquitte des travaux périodiques relatifs à la rédaction d'une convention unique sur les stupéfiants ayant pour objet d'unifier et par suite de remplacer les instruments existants et de renforcer le contrôle international des stupéfiants.

(Justification pour les travaux mentionnés aux paragraphes 3 et 4: résolutions 246 D (IX) et 395 B (XIII) du Conseil économique et social pour le paragraphe 3 et 355 B (XII) pour le paragraphe 4.)

5. Cette section s'occupe également des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui ont trait aux stupéfiants; elle prépare, sur demande, la documentation nécessaire pour les réunions du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants et assiste à ces réunions; elle tient à jour, pour la division, un centre de référence et exécute les travaux de recherche d'ordre général; enfin, elle assure les services administratifs et les services de secrétariat de la division.

Le personnel de cette section comprend 15 fonctionnaires: 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un assistant spécialisé de 1ère classe, 2 assistants spécialisés de 2ème classe, 7 secrétaires de 3ème classe et un secrétaire de 4ème classe.

Groupe du bulletin et des publications.—1. Préparation et publication du *Bulletin des stupéfiants*, qui paraît tous les trois mois en anglais et en français, avec des résumés en chinois, en russe, en espagnol (résolution 159 II F (VII) du Conseil économique et social).

2. Préparation d'une documentation concernant les stupéfiants, à l'intention du Département de l'information.

Le personnel du Groupe du bulletin et des publications comprend 3 fonctionnaires: un administrateur hors classe, un administrateur de 2ème classe et un assistant spécialisé de 2ème classe.

Tableau 11-4.—Division de la population

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	15 800
1	1	Administrateur général	15 280
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	23 580
3	3	Administrateur de 1ère classe	33 570
2	2	Administrateur de 2ème classe	15 340
6	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	37 720
10	10	Administrateur adjoint de 2ème classe	47 790
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 290
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 170
2	2	Secrétaire ou commis de 3ème classe	7 330
30	30		211 870
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			14 550
			226 420
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			9 060
TOTAL			217 360

Comme en 1952, la division ne comprendra pas de sections; les membres du personnel seront affectés aux divers programmes selon le volume de travail, l'ordre de priorité et les dates limites prévues pour l'achèvement des travaux.

Lorsqu'on a recommandé de n'apporter aucun changement au tableau d'effectif de 1952, on n'a pas tenu compte des propositions dont est saisi le Conseil, par exemple de la proposition tendant à la réunion d'une Conférence mondiale de la population, proposition qui, si le Conseil lui donne une suite favorable, exigera des crédits supplémentaires. Les travaux auxquels la division se consacrera en 1953 sont les suivants:

1. *Aspects démographiques de l'assistance technique en vue du développement économique des régions insuffisamment développées.*—La division continuera à prêter son concours à l'Administration de l'assistance technique pour ce qui est des aspects démographiques de cette assistance et, en plus, exécutera en 1953 les tâches énumérées ci-après:

a) Elaboration d'un programme de cours de formation en matière de techniques et d'analyses démographiques;

b) Etablissement d'une liste des sources importantes de documentation relative aux techniques de l'analyse démographique, documentation nécessaire pour satisfaire aux demandes des gouvernements des pays insuffisamment développés Membres de l'Organisation;

c) Etude des résultats des enquêtes témoins effectuées par le Gouvernement de l'Inde, avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé sur l'interdépendance des facteurs démographiques, sociaux et économiques dans ce pays.

(Résolution 308 (XI) du Conseil économique et social et rapports ci-après de la Commission de la population: E/1711, pages 6, 7, 8, 9 et 25; E/1989, paragraphes 25 et 45.)

2. *Interdépendance des mouvements de la population et des facteurs économiques et sociaux.*—Une partie de ce programme de caractère continu, savoir le rapport résumant les conclusions des études en la matière, sera achevée en 1952. Au cours de l'année suivante, la deuxième partie de ce programme, qui présentera également de l'utilité pour les gouvernements en général, sera entreprise en collaboration avec certains gouvernements particulièrement intéressés; elle comprendra les travaux suivants:

a) Etudes sur place de l'interdépendance des mouvements de la population et du développement économique et du progrès social, analogues à l'étude qui est en cours dans l'Inde;

b) Etude des résultats des recensements de la population en vue de donner une base meilleure aux programmes de développement économique et de progrès social.

(Résolutions 41 (IV) et 308 (XI) du Conseil économique et social et rapports ci-après de la Commission de la population: E/1313, pages 13 et 17; E/1711, pages 7 à 11 et 26; E/1989, paragraphes 12 à 15 et 36.)

3. *Aspects démographiques des migrations et amélioration des renseignements relatifs aux migrations.*—En plus des travaux de caractère continu, les programmes ci-après seront soit entrepris, soit poursuivis:

a) La division fera une étude démographique concise des migrations internationales en 1951 et en 1952; cette étude constituera une contribution concrète à l'examen des problèmes et à l'élaboration des plans dans ce domaine qui présente une importance particulière sur le plan international.

b) En s'appuyant sur la documentation réunie en 1951 et en 1952 et avec l'aide continue des Etats Membres et de l'Organisation internationale du Travail, la division rédigera des projets de recommandations relatifs à la réunion et au dépouillement des données sur les migrants internationaux classés par caractéristiques économiques; ces recommandations seront présentées aux commissions compétentes.

c) La division continuera de s'occuper des questions ci-après :

i) L'émigration à partir des pays d'Europe vers les régions insuffisamment développées, en collaboration avec le Bureau international du Travail et d'autres institutions spécialisées et organismes intéressés. On se préoccupera tout particulièrement de l'influence qu'exercent les migrations sur l'accroissement et la composition de l'ensemble de la population et de la population active ;

ii) Les migrations en Extrême-Orient, en collaboration avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

(Résolutions 41 (IV), 150 (VII), 156 (VIII), 308 C (XI) et 389 B (XIII) du Conseil économique et social; rapports ci-après de la Commission de la population: E/805, paragraphes 11 à 13; E/1313, paragraphes 22 à 28; E/1711, paragraphes 36 et 37; E/1989, paragraphes 17, 18 et 45.)

4. *Préparation d'estimations, de prévisions et d'études des tendances de l'accroissement de la population.*—En plus des travaux de caractère continu qui rentrent dans le cadre de cette rubrique, la division s'occupera en 1953 des questions ci-après :

a) Etablissement de prévisions relatives à la population future, par sexe et par âge; ces prévisions serviront de base pour évaluer les besoins en denrées alimentaires et autres produits, en main-d'œuvre, emploi, etc.;

b) Manuels relatifs aux méthodes permettant d'évaluer la population actuelle et future, le taux d'accroissement de la population, l'effectif actuel et futur de la main-d'œuvre, la population urbaine et la population rurale, ainsi que la population des divers groupes d'âge et de chaque sexe.

Ces manuels serviront de guides aux services qui s'occupent de statistiques, de planification et de développement dans de nombreux pays et notamment dans les pays insuffisamment développés qui demandent une assistance technique.

(Résolutions 41 (V) et 308 (XI) du Conseil économique et social; rapports ci-après de la Commission de la population: E/805, page 12; E/1711, page 21; E/1989, paragraphe 25.)

5. *Aspects démographiques des ressources en main-d'œuvre.*—Dans le cadre du programme général de travail dont sont convenues l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail, il incombera à la Division de la population de procéder à une analyse des caractéristiques démographiques de la population active, de manière à obtenir des renseignements sur certains rapports numériques, par exemple sur celui qui existe entre l'effectif et la composition de la population d'une part et l'effectif et la compositions de la main-d'œuvre, la durée de la vie active, le nombre des personnes à charge, etc., d'autre part.

(Rapports ci-après de la Commission de la population: E/1313, paragraphe 40; E/1711, paragraphe 43; E/1989, paragraphe 62.)

6. *Aspects démographiques du problème des personnes à la retraite et des vieillards.*—Cette étude, commencée en 1952, porte sur l'augmentation du nombre des personnes d'âge avancé, la proportion plus forte de ces personnes par rapport à l'ensemble de la population, les taux différentiels de vieillissement dans divers pays, les différences observées dans le vieillissement des divers groupes de la population (notamment différences selon le sexe, les origines ethniques, la situation économique et sociale), tous ces facteurs exerçant une influence sur l'emploi des vieillards et sur leur situation en tant que personnes à charge. Ces travaux constitueront une contribution à l'étude plus vaste de problèmes des vieillards,

que le Secrétaire général a entreprise à la demande de la Commission des questions sociales.

(Résolution 309 D (XI) du Conseil économique et social et rapport de la Commission de la population E/1989, paragraphes 20 et 21.)

Tableau 11-5.—Division des activités sociales

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	15 730
1	1	Administrateur général	15 400
<i>Services organiques</i>			
6	6	Administrateur hors classe	79 160
13	13	Administrateur de 1ère classe	131 660
14	14	Administrateur de 2ème classe	119 110
8	8	Administrateur adjoint de 1ère classe	55 080
5	5	Administrateur adjoint de 2ème classe	25 170
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	6 050
3	3	Assistant spécialisé de 1ère classe	17 550
8	8	Assistant spécialisé de 2ème classe	37 660
3	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	15 430
15	15	Secrétaire ou commis de 3ème classe	64 410
2	2	Secrétaire ou commis de 4ème classe	6 510
80	80		588 920
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			41 550
			630 470
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			25 270
TOTAL			605 200

L'organisation de la division a été rendue plus homogène encore en 1952 par la suppression, en tant que service distinct, du Centre de documentation sociale, qui a été rattaché à la Section des services sociaux et au Cabinet du Directeur. Une étude attentive de l'activité du Centre en 1952 a montré qu'il ne disposait pas d'un personnel suffisant pour exécuter la totalité des tâches qui lui sont confiées. Si l'on ne voulait pas demander de personnel supplémentaire, il n'y avait, semblait-il, d'autre solution que de restreindre le programme, comme le Secrétaire général l'a proposé à la Commission des questions sociales, et de procéder à une réorganisation du service de manière à utiliser de façon plus efficace le personnel disponible. Deux des principales fonctions du Centre, savoir la publication de la série de documents d'information relatifs au service social et la réunion et le classement des renseignements techniques relatifs au service social, seront rattachées à l'exécution de programmes spéciaux qui incombent à la Section des services sociaux. La troisième tâche principale du Centre, savoir la publication de la *Série législative*, intéresse les activités les plus importantes de la division et c'est le Cabinet du Directeur qui veillera à son accomplissement. Un poste d'administrateur de 1ère classe a été libéré de manière que son titulaire puisse être affecté aux travaux prioritaires du programme d'études et de développement des centres sociaux, dont s'occupera la Section de planification et de développement en matière sociale.

La division comprendra donc le Cabinet du Directeur et 4 sections (Section de planification et de développement en matière sociale; Section de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes; Section de la défense sociale et Section des services sociaux). La division continuera à attacher une importance particulière aux programmes qui auront pour conséquence une aide directe aux Etats, par exemple l'extension des mesures de protection de la mère et

de l'enfant, la formation du personnel de service social, la réadaptation des personnes diminuées, la construction de logements à bon marché et la défense sociale. L'importance attachée à ces problèmes implique une collaboration quotidienne avec l'Administration de l'assistance technique, que la division aidera à élaborer et à mettre au point les projets dont les gouvernements demandent l'exécution et à procéder à un examen périodique des activités entreprises dans les divers pays et régions du monde, de manière à assurer qu'il est bien tenu compte de l'intérêt que le Conseil économique et social porte aux aspects sociaux du développement économique. Ces programmes impliqueront également une collaboration très poussée avec l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que, dans le cas du programme de protection de l'enfance, avec le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance. Cette collaboration s'effectue au moyen de réunions périodiques de spécialistes au sein des groupes de travail constitués par le Comité administratif de coordination; elle s'effectue aussi par correspondance. L'expérience acquise prouve que l'aide fournie aux gouvernements est plus efficace si, en même temps que l'on s'occupe de la protection de l'enfance, de la réadaptation des personnes diminuées, du logement et de l'aménagement de la collectivité, on s'attache aux aspects sociaux et sanitaires de ces questions ainsi qu'aux problèmes de travail et d'éducation.

La Commission des questions sociales, à sa septième session, et le Conseil économique et social, à sa treizième session, ont aussi confié à la division de nouvelles et importantes tâches, savoir:

a) Transmettre des renseignements à la Commission et au Conseil au sujet des programmes des institutions spécialisées visant à étendre les soins médicaux, l'enseignement et la sécurité sociale;

b) Aider le Conseil à analyser ces renseignements en tenant compte des objectifs fondamentaux d'ordre social fixés par l'Assemblée générale.

C'est dans le cadre de ces fonctions permanentes d'organe centralisateur des renseignements techniques que la division peut le mieux s'acquitter des tâches définies ci-dessus. C'est ainsi que la réunion de renseignements sur les méthodes permettant d'améliorer les habitations rurales et sur les techniques de construction permettant l'emploi de matériaux locaux (par exemple du béton de terre stabilisé) constitue une base essentielle pour tout programme d'assistance technique en matière de logement à bon marché; de même, des études sur la délinquance juvénile et sur les règles minimums pour le traitement des délinquants sont indispensables pour aider les pays insuffisamment développés à procéder à des réformes de leur système pénitentiaire. L'Assemblée générale a reconnu à maintes reprises l'importance de la tâche plus vaste qui incombe à la division de recueillir des renseignements sur la situation sociale dans le monde, ces renseignements étant indispensables pour préparer, sur le plan national comme sur le plan international, des mesures en vue de relever le niveau de vie.

A l'appui des demandes de crédits présentées pour 1953, il est fourni pour chaque projet une justification. Si la justification n'est pas indiquée en termes précis, c'est parce que l'activité en question rentre dans le cadre du programme à long terme de la Commission des questions sociales (E/1982, annexe III), que le Conseil a approuvé par sa résolution 390 (XIII).

Cabinet du Directeur.—Le personnel de ce cabinet comprend 7 fonctionnaires: le Directeur, un administrateur général, un administrateur adjoint de 1ère classe, un secrétaire administratif de 1ère classe, un assistant spécialisé de 1ère classe et 2 secrétaires (une de 2ème classe et une de 3ème classe). Le personnel qui s'occupe de la publication de la *Série législative*, et qui sera placé sous l'autorité du Cabinet du Directeur, comprend 3 fonctionnaires: un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe et un assistant spécialisé de 2ème classe. Le service de secrétariat, placé également sous l'autorité du Cabinet du Directeur, comprend 7 fonctionnaires: un chef de groupe (agent de 2ème classe), 5 secrétaires de 3ème classe et une secrétaire de 4ème classe.

Section de planification et de développement en matière sociale.—En plus des attributions qui lui incombent en 1952, savoir: travaux relatifs aux conditions sociales et aux programmes de développement, liaison avec l'Administration de l'assistance technique pour les questions de fond et travaux relatifs aux migrations, cette section s'occupera en 1953 de la question des centres sociaux, programme prioritaire pour la période 1952-1954. En 1953, les principaux travaux et rapports auront trait aux questions suivantes:

1. Le centre social, moyen efficace d'assurer le progrès économique et social dans le monde (résolution 390 D (XIII) du Conseil économique et social);

2. Mesures législatives et administratives que les gouvernements ont appliquées avec succès depuis 1945 dans des domaines qui intéressent directement la Commission des questions sociales, pour élever le niveau de vie des groupes à revenu faible;

3. Réunion de documentation en vue de la rédaction du deuxième rapport sur la situation sociale dans le monde;

4. Etude des méthodes permettant d'apprécier les conclusions des enquêtes effectuées sur place au sujet des conditions de vie des régions insuffisamment développées;

5. Résultats que les mesures économiques prises en faveur de la famille ont données dans le domaine social et économique;

6. Etude sur les conséquences sociales de l'exécution, dans certaines régions, de programmes d'assistance technique internationale;

7. Etude sur les problèmes sociaux concernant les populations aborigènes du continent américain (à ce jour, trois Etats ont demandé qu'une assistance leur soit fournie dans ce domaine) (résolution 313 (XI) du Conseil économique et social);

8. Assistance aux étrangers indigents: rapport;

9. Obligations alimentaires: exécution à l'étranger;

10. Etablissement d'un recueil de textes législatifs concernant la situation juridique des immigrants dans divers pays;

11. Etude des différents aspects du statut des migrants en tant qu'étrangers;

12. Simplification des formalités administratives imposées aux migrants;

13. Services sociaux en faveur des migrants.

Le personnel de cette section comprend 18 fonctionnaires: 3 administrateurs hors classe, 5 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, 2 administrateurs adjoints de 2ème classe, 2 assistants spécialisés de 2ème classe et 2 secrétaires (une secrétaire de 2ème classe et une secrétaire de 3ème classe).

Section de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes.—Cette section s'occupe des aspects sociaux, économiques, techniques et administratifs de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes. Elle donne des avis aux secrétariats des commissions économiques régionales pour la conception générale et la mise en œuvre des programmes relatifs à l'habitation. Comme le nombre de pays qui sollicitent une assistance technique dans le domaine de l'habitation va croissant, le travail que la section a été appelée à fournir a augmenté dans des proportions sensibles. Pour 1953, le programme de travail de la section sera le suivant :

1. Publication de la revue *Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes* (trois numéros par an). On envisage pour 1953 la publication, en deux langues, de trois numéros spéciaux de cette revue. La section rassemblera la documentation et entreprendra ou achèvera les études spéciales nécessaires à la publication de ces numéros et à celle d'autres numéros spéciaux du bulletin qui paraîtront en 1954.

2. *Centre de documentation en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes.*—Le Centre travaille en collaboration étroite avec le Conseil international de la documentation du bâtiment, organisation non gouvernementale, afin de faciliter l'échange de renseignements documentaires sur l'industrie du bâtiment et sur les questions qui se rapportent à l'habitation, à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes. En 1953, le Centre s'acquittera des tâches suivantes :

a) Publier des analyses et des bibliographies ayant directement trait à certains projets ;

b) Préparer un supplément au catalogue des films techniques dont on dispose dans ces domaines ;

c) Publier sur des feuilles ou fiches d'un modèle uniforme et distribuer aux Etats Membres certains renseignements recueillis par le Conseil international de la documentation du bâtiment et par le Centre lui-même.

3. Les études spéciales entreprises en vertu de la résolution 390 (XIII) du Conseil économique et social sont les suivantes :

a) Etude des logements disponibles et des besoins actuels et futurs en matière de logement ;

b) Amélioration de l'habitation et des agréments dans les campagnes, notamment en ce qui concerne les régions tropicales et les régions insuffisamment développées ;

c) Etude des méthodes de financement ;

d) Services communs et coopération des locataires ;

e) Etude de rapports techniques sur l'organisation sociale et l'aménagement des collectivités et sur les centres sociaux ;

f) Etude des problèmes de réinstallation urbaine et rurale ;

g) Etude sur le coût de la construction en rapport avec le revenu familial.

Le personnel de cette section comprend 10 fonctionnaires : un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, 2 assistants spécialisés de 2ème classe, un secrétaire de 3ème classe et un commis de 4ème classe.

Section de la défense sociale.—Cette section constitue le service central qui permet à l'Organisation des Nations Unies d'assumer effectivement, sur le plan international, son rôle de direction en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants ; elle encourage les activités dans ce domaine ainsi que dans celui de la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

C'est avec le transfert des fonctions de la Commission internationale pénale et pénitentiaire, vers la fin de 1951 (résolution 415 (V) de l'Assemblée générale), que l'Organisation des Nations Unies a assumé ce rôle de direction. Cette fusion des fonctions a exigé que l'Organisation des Nations Unies ajoute aux attributions qui lui incombaient déjà dans le domaine de la défense sociale certaines autres tâches précises, savoir :

1. Transfert de la bibliothèque et des archives de la Commission internationale pénale et pénitentiaire à la bibliothèque des Nations Unies à Genève et aux archives au siège ;

2. Création d'un réseau international complet de correspondants officiels dans chaque pays ;

3. Convocation de réunions biennales de groupes consultatifs régionaux ;

4. Réunion d'un comité consultatif spécial d'experts ;

5. Convocation d'un congrès international quinquennal.

Conformément aux termes de l'annexe à la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale, un fonctionnaire du siège sera détaché à Genève.

Le programme de 1953 est le suivant :

1. Publication de la *Revue internationale de politique criminelle* (Nos 3 et 4, en deux langues) (résolution 415 (V) de l'Assemblée générale) ;

2. Préparation des réunions suivantes :

a) Réunion de deux groupes consultatifs régionaux (l'un pour le Proche-Orient et le Moyen-Orient, l'autre pour l'Extrême-Orient et l'Asie du Sud-Est) qui s'occuperont de questions relatives à la défense sociale ;

b) Réunion d'un groupe consultatif spécial d'experts qui sera chargé de donner au Secrétaire général des avis sur des questions techniques, telles que les établissements pénitentiaires et correctionnels ouverts, ainsi que sur certaines questions touchant la convocation du Congrès international en 1955 ;

3. Réunion, analyse et diffusion appropriée des renseignements fournis par les correspondants nationaux en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants ;

4. Etudes spéciales entreprises en vertu de la résolution 390 (XIII) du Conseil économique et social, savoir :

a) Régime de la mise à l'épreuve (*probation*) et mesures analogues : i) version abrégée de l'étude détaillée sur le régime de la mise à l'épreuve ; ii) formulation méthodique des principes de base ;

b) La délinquance juvénile dans toutes ses phases ;

c) Classification type des infractions et statistiques uniformes de la criminalité (en collaboration avec le Bureau de statistique) ;

d) Ensemble de règles pour le traitement des prisonniers ;

e) Libération conditionnelle et assistance postpénitentiaire ;

f) Etablissements correctionnels et pénitentiaires ouverts ;

g) Délinquants d'habitude et récidivistes ;

h) Sentence indéterminée et autres mesures conçues pour adapter la durée du traitement dans les établissements correctionnels ou pénitentiaires aux besoins des délinquants et aux exigences de la défense sociale ;

i) Choix et formation du personnel d'établissements pénitentiaires et correctionnels ;

j) Elaboration d'un programme d'action pour lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui ;

k) Etude des mesures prises ou recommandées en application de l'article 16 de la Convention internationale du 2

décembre 1949, en vue de la répression de la prostitution et du relèvement social des prostituées.

Le personnel de cette section comprend 11 fonctionnaires: un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, 4 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe et 2 secrétaires de 3ème classe.

Section des services sociaux.—Le programme de cette section pour 1953, qui a été établi d'après les décisions de la Commission des questions sociales et les recommandations du Comité administratif de coordination, sera le suivant:

1. *Protection de la famille et de l'enfance*

a) Préparation d'un programme coordonné dans le domaine de la protection de la maternité et de l'enfance, en collaboration avec les institutions spécialisées et le FISE, y compris une étude et des recommandations concernant l'extension des mesures de protection des mères, des nourrissons et des enfants;

b) Réunion de documentation en vue de la rédaction de la deuxième série de rapports biennaux, comprenant des résumés de rapports fournis par les gouvernements sur la protection de la collectivité, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance et concernant les années 1951 et 1952, les rapports seront publiés en 1954;

c) Etude des questions relatives à l'adoption et à la tutelle des enfants privés d'un milieu familial normal;

d) Egalité de traitement entre enfants légitimes et illégitimes;

e) Protection des enfants atteints de déficience mentale;

f) Protection des vieillards.

2. *Organisation, administration et personnel des services de protection sociale*

a) Elaboration de normes minimums relatives à la formation du personnel de service social;

b) Formation de personnel en vue de la réadaptation sociale des personnes physiquement diminuées.

3. *Réadaptation des personnes déficientes*

a) Rapport sur le matériel d'instruction et de démonstration;

b) Réadaptation des aveugles;

c) Etude sur la réadaptation des infirmes;

d) Etude, en collaboration avec les institutions spécialisées, de la réadaptation des personnes physiquement diminuées, en particulier dans les régions insuffisamment développées.

4. *Centre de documentation sociale.*—Afin de continuer à fournir les services essentiels avec le personnel dont il dispose, le Centre s'efforcera en 1953 de faire porter essentiellement ses travaux sur la protection de la famille et de l'enfance, sur la formation professionnelle et sur la réadaptation. Les travaux précis qu'entreprendra le Centre sont les suivants: a) constitution, par pays, de dossiers indiquant les organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées qui s'occupent de la protection de l'enfance, conformément à la recommandation du Comité administratif de coordination; b) publication de la *Série de documents d'information relatifs au service social*, savoir: i) publications actuelles et conférences nationales; ii) publications actuelles des organisations internationales, iii) répertoire des organismes qui, sur le plan national, s'occupent de la protection de la famille et de l'enfance.

Le personnel de cette section comprend 24 fonctionnaires: un administrateur hors classe, 5 administrateurs de 1ère

classe, 5 administrateurs de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, 2 assistants spécialisés de 1ère classe, 3 assistants spécialisés de 2ème classe, 4 secrétaires de 3ème classe et un commis de 3ème classe.

Tableau 11-6.—Bureau de cartographie

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	11 500
1	1	Administrateur de 1ère classe	13 160
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 160
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis de 3ème classe	4 860
4	4		36 680
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			2 380
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			39 060
			1 560
TOTAL			37 500

Le Bureau de cartographie est chargé de donner effet aux résolutions du Conseil économique et social relatives à la coopération internationale en matière de cartographie. En 1953, ses principales tâches seront les suivantes:

1. Préparer et publier un bulletin annuel, en français et en anglais, conformément à la résolution 261 (IX) du Conseil économique et social. Le troisième numéro du bulletin de cartographie sera publié en 1953 et comprendra:

a) Des rapports des gouvernements sur les travaux de cartographie;

b) Des études techniques, rédigées par des experts;

c) Une bibliographie choisie qui portera sur des travaux actuels et que le bureau établira en collaboration avec des organisations scientifiques internationales qui s'occupent de cartographie;

2. Assumer les fonctions qui incombent naguère au Bureau central des cartes du monde au millionième et préparer, à l'intention du Conseil économique et social, un rapport sur le transfert des fonctions et des avoirs du Bureau central à l'Organisation des Nations Unies. Des consultations se poursuivent en 1952 avec le Bureau central au sujet de ce transfert. On pense que le transfert lui-même sera achevé en 1953 (résolution 412 A II (XIII) du Conseil économique et social);

3. Préparer une étude sur les moyens qui permettraient de poursuivre et d'achever la publication des cartes du monde au millionième, aux fins de présentation à la seizième session du Conseil économique et social (résolution 412 A II (XIII) du Conseil économique et social);

4. Réunir de la documentation en vue d'une étude préliminaire sur l'élaboration de normes internationales en matière de cartographie (résolution 131 (VI) du Conseil économique et social);

5. Aider à la coordination, en matière de cartographie, des programmes et des activités des institutions spécialisées et des organisations scientifiques internationales. Assurer la liaison avec les organisations scientifiques internationales afin: a) de développer la coopération internationale en matière de cartographie; b) de faciliter l'échange international de renseignements techniques (résolutions 131 (VI) et 261 (IX) du Conseil économique et social);

Assurer la préparation et le secrétariat de réunions nationales d'experts en cartographie appartenant aux services gouvernementaux, si le Conseil économique et social en décide ainsi. Le rapport sur les consultations avec les gouvernements à ce propos est en cours de rédaction (résolution 261

(IX) du Conseil économique et social).

Le Bureau de cartographie comprendra, comme les années précédentes, un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un secrétaire.

Tableau 11-7.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1953	1952	1953	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Secrétaire général adjoint	18	18	144 580	8 600	6 130	147 050
Division des droits de l'homme	55	55	410 450	28 860	17 570	421 740
Division des stupéfiants	32	32	235 260	15 940	10 050	241 150
Division de la population	30	30	211 870	14 550	9 060	217 360
Division des activités sociales	80	80	588 920	41 550	25 270	605 200
Bureau de cartographie	4	4	36 680	2 380	1 560	37 500
TOTAUX	219	219	1 627 760	111 880	69 640	1 670 000

Consultants Dollars
 1952: 45 000
 1951: 54 384

es crédits afférents aux émoluments de tous les experts consultants, à l'exception de ceux que nommeront le Conseil économique et social et ses commissions, seront prévus à l'échelon département.

es services d'un ou plusieurs consultants seront nécessaires pour les travaux ci-après:

Droits de l'homme

a) Préparation d'études relatives aux droits de l'homme, notamment d'études sur le travail forcé, la suppression de l'esclavage et de la servitude, le rapatriement des prisonniers de guerre, la situation des survivants des camps de concentration, la condition de la femme en droit privé et autres questions connexes.

Population

a) Consultations avec les démographes au sujet de questions techniques actuelles (frais de voyage et indemnités de consultants pendant 10 jours chacun).

b) Assistance en vue de la préparation d'un dictionnaire géographique en plusieurs langues (résolution 41 (IV) du Conseil économique et social et rapport de la Commission de la population E/1313, paragraphes 8 et 9 et annexe I).

c) Manuels sur les méthodes d'estimation de la population (rapport de la Commission de la population, document E/1389, paragraphe 25).

d) Etudes de la fécondité dans une région en cours de développement économique (résolution 308 D (XI) du Conseil économique et social).

e) Etudes sur les aspects démographiques des migrations (résolutions 41 (IV), 150 (VII), 156 (VII), 308 C (XI) et 308 B (XIII) du Conseil économique et social).

Service social

a) Assistance à l'occasion du programme relatif aux centres sociaux;

b) Assistance pour les études relatives aux disponibilités en matière de logement et aux besoins actuels et futurs, aux programmes d'amélioration de l'habitation et des agréments dans les campagnes et dans les villes; aux mesures, à l'ad-

ministration et la législation en vue de l'amélioration de l'habitation et de la collectivité;

i) Assistance en vue de la préparation d'études sur les migrations;

j) Assistance pour les études sur les statistiques de la criminalité, les établissements pénitentiaires et correctionnels ouverts et la sentence indéterminée;

k) Assistance pour les études sur la protection de l'enfance, la réadaptation des personnes diminuées et la formation de personnel de services social dans les régions insuffisamment développées.

Bureau de cartographie

l) Assistance pour l'étude sur les moyens de poursuivre et d'achever la publication des cartes du monde au millionième (résolution 412 A II (XIII) du Conseil économique et social).

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	34 000
	1952: 36 150
	1951: 40 905

Le crédit demandé est destiné à pourvoir au recrutement du personnel supplémentaire pour les périodes de pointe dans le travail ainsi qu'au remplacement temporaire des fonctionnaires en congé annuel, dans leur pays d'origine ou en congé de maladie ou de maternité.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de unit.</i>	4 500
	1952: 4 680
	1951: 2 539

Le montant des crédits demandés pour 1953 est identique à celui des crédits ouverts pour 1952.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de services	25 000
	1952: 21 500
	1951: 27 655

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	25 000
	1952: 21 500
	1951: 27 655

Ces prévisions couvrent les frais de voyage des membres du personnel envoyés en mission pour prendre contact avec

les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales et pour effectuer des études sur la recommandation du Conseil économique et social ou de ses commissions. Les prévisions sont fondées sur les dépenses des années précédentes.

Les prévisions détaillées, telles qu'elles sont établies pour le moment, comprennent les voyages suivants:

Voyage des fonctionnaires désignés par le Secrétaire général pour le représenter aux conférences d'institutions spécialisées (FAO, OIT, OMS, UNESCO).

Voyages nécessaires pour obtenir la coopération active des organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre des programmes du Conseil.

Divers voyages que des fonctionnaires feront pour se rendre dans des Etats Membres ou auprès d'institutions de recherche à l'occasion de travaux courants du département.

Travaux d'imprimerie

Le détail du programme de publications du Département des questions sociales est présenté au chapitre 26 des prévisions budgétaires.

Chapitre 12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes

963 700 dollars (1952: 933 970 dollars; 1951: 842 143 dollars)

L'organisation et les fonctions du Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Aucun changement n'est envisagé par rapport à 1952, ni dans l'organisation du département, ni dans le nombre et la classe des postes permanents. Bien que le volume de travail ne cesse d'augmenter, le département espère, par des ajustements appropriés et grâce à la compétence et à l'expérience croissantes du personnel, s'acquitter d'un nombre de plus en plus grand de fonctions ordinaires et de fonctions continues, ainsi que de plusieurs programmes et tâches supplémentaires, sans avoir à demander la création de nouveaux postes dans les prévisions budgétaires pour 1953. Le département fera donc tout son possible pour s'acquitter, avec le personnel dont il dispose actuellement, de fonctions et de tâches plus lourdes. A cette fin, le département a pour principe d'observer une certaine souplesse dans l'emploi de son personnel, pour tenir compte de l'urgence et de l'importance relatives des travaux qui lui sont confiés. Il convient donc de considérer l'organisation de l'ensemble du département en groupes techniques comme une indication de la répartition générale du travail et non comme un système rigide limitant ou restreignant les attributions individuelles. Grâce à cette souplesse, et au fait que seront au besoin retardées ou ajournées les tâches moins urgentes, le département pourra déployer tous les efforts pour s'acquitter, dans les limites des crédits demandés, de la totalité du travail actuellement prévu pour l'exercice 1953.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	957 700
	1952: 926 470
	1951: 838 065
i) Postes permanents	941 200
	1952: 916 700
	1951: 822 187

Le crédit demandé est destiné à couvrir les dépenses relatives à 114 postes, nombre approuvé pour 1952; la majoration du total demandé provient presque uniquement des augmentations normales de traitements. Les prévisions comprennent 61 740 dollars au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 1 400 dollars au titre de la prime de connaissances linguistiques et 2 550 dollars pour le versement de l'indemnité de non-résident.

Outre le Secrétaire général adjoint, le Cabinet du Secrétaire général adjoint (tableau 12-1) compte 7 postes comme en 1952, et comprend: un directeur principal qui dirige également les travaux de la Division de la tutelle, un fonction-

Tableau 12-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
1	1	Secrétaire général adjoint	<i>Dollars</i>
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 350
<i>Services organiques</i>			
1	1	Fonctionnaire d'administration hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 2ème classe	10 150
1	1	Fonctionnaire d'administration adjoint de 1ère classe	7 160
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 710
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 420
13	13	Secrétaire ou commis de 3ème classe	53 570
5	5	Secrétaire ou commis de 4ème classe	14 220
26	26		164 660
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			10 360
			175 020
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			7 000
			168 020
TOTAL			168 020

naire d'administration hors classe, un administrateur de 2ème classe, un fonctionnaire d'administration adjoint de 1ère classe, un assistant spécialisé de 1ère classe et 2 secrétaires ou commis.

Le Service central de secrétariat du département, qui se compose, comme en 1952, d'un agent de 2ème classe (chef de groupe) et de 17 secrétaires, est placé sous la direction du Cabinet du Secrétaire général adjoint et assure le secrétariat de l'ensemble du département.

Le travail demandé au Service central de secrétariat a beaucoup augmenté en raison de l'accroissement sensible du nombres des pétitions reçues par les missions de visite et du fait que le Conseil de tutelle, à sa dixième session, a modifié la procédure d'examen des pétitions en même temps qu'il remplaçait l'ancien Comité *ad hoc* pour les pétitions par un Comité permanent qui doit siéger pendant la majeure partie de l'année. De plus, le Conseil de tutelle a décidé que toutes les communications qui, autrefois, étaient simplement résumées et portées à la connaissance du Conseil, seraient maintenant communiquées *in extenso* à tous les membres. Malgré cet accroissement considérable du travail, le département ne demande pour le moment aucun nouveau poste de secrétaire.

Tableau 12-2.—Division de la tutelle

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	15 670
<i>Services organiques</i>			
7	7	Administrateur hors classe	91 860
10	10	Administrateur de 1ère classe	104 270
6	6	Administrateur de 2ème classe	49 740
10	10	Administrateur adjoint de 1ère classe	66 590
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	14 460
<i>Services généraux</i>			
2	2	Assistant spécialisé de 1ère classe	11 050
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	4 620
6	6	Secrétaire ou commis de 3ème classe	28 540
46	46		386 800
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie. . . .</i>			26 530
			413 330
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel. . . .</i>			16 530
TOTAL			396 800

Le fonctionnement du système de surveillance internationale, tant au point de vue technique qu'au point de vue pratique, a imposé à la Division de la tutelle (tableau 12-2) un travail de plus en plus lourd, étant donné qu'au cours des cinq dernières années, ce système a été étendu aux 11 Territoires sous tutelle. Les dispositions de l'Accord de tutelle relatif à la Somalie et la création du Conseil consultatif à Mogadiscio ont imposé à la division des tâches supplémentaires, d'autant plus que le Conseil consultatif a besoin d'études spéciales pour fournir à l'Autorité chargée de l'administration, comme il le doit, une assistance et des avis sur les mesures à prendre dans les domaines politique, économique, social et de l'instruction. La division est appelée à aider le personnel peu nombreux détaché auprès du Conseil consultatif dans la préparation de la documentation générale nécessaire au bon fonctionnement de cet organe. On prévoit en outre qu'après la ratification du Traité de paix avec le Japon, les Etats-Unis d'Amérique négocieront avec l'Organisation des Nations Unies un Accord de tutelle relatif aux îles Bonin et Ryu-kyu qui portera à douze le nombre des Territoires sous tutelle et ajoutera encore au travail de la division.

Afin d'indiquer les principaux domaines dans lesquels on prévoit un accroissement du volume de travail, on a mentionné, ci-après, certaines questions en rapport avec les tâches supplémentaires qui incomberont à la division en 1953 et s'ajouteront à ses fonctions permanentes, déjà exposées en détail dans les prévisions budgétaires pour 1952.

Conformément aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans les résolutions 432 (V) et 560 (VI), le Conseil de tutelle a modifié la forme de son rapport à l'Assemblée générale et la division doit en conséquence rédiger tous les documents de travail nécessaires à la préparation de ce rapport. Il faut au moins 5 documents de travail pour chaque Territoire sous tutelle, dont un exposé détaillé et documenté de la situation générale, qui doit donner une idée complète des progrès accomplis dans les domaines politique, économique, social et de l'instruction dans chacun des 11 Territoires sous tutelle.

Conformément à la résolution 552 (VI) de l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle a créé, à sa dixième session, un Comité permanent des pétitions, qui se réunit chaque fois

qu'il le faut. Les services demandés par ce comité imposent à la division un surcroît de travail considérable, notamment en ce qui concerne la préparation de la documentation et la réunion de renseignements appropriés et sûrs. Qui plus est, 320 pétitions sont actuellement en instance, alors qu'au cours des trois dernières années, le Conseil n'en a examiné que 386. Et il faut prévoir pour l'avenir une augmentation régulière du nombre des pétitions.

Conformément à la résolution 553 (VI) de l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle a approuvé, à sa dixième session, le rapport de son Comité chargé d'étudier les recommandations formulées par l'Assemblée générale au sujet de l'organisation et des méthodes du fonctionnement des missions de visite. On peut donc prévoir qu'en 1953 les missions de visite demeureront plus longtemps dans les Territoires sous tutelle, ce qui aura pour effet l'absence prolongée d'environ 5 fonctionnaires.

Outre ces recommandations, qui concernant l'organisation et les méthodes de travail du Conseil de tutelle, l'Assemblée générale a adopté, à ses cinquième et sixième sessions, plusieurs recommandations de fond qui ont eu des répercussions sur le travail de la division.

Le Comité permanent des unions administratives, institué par la résolution 293 (VII) du Conseil de tutelle, doit examiner toutes les questions relatives aux unions administratives entre les Territoires sous tutelle et les territoires non autonomes adjacents. Le Comité se réunit également entre les sessions et examine les renseignements qui lui sont fournis sur les questions qui relèvent de sa compétence. La division doit se tenir au courant de tout fait nouveau touchant la législation et l'application pratique des mesures qui exercent une influence sur le fonctionnement de ces unions, et préparer, à l'intention du Comité, la documentation nécessaire.

A sa sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 563 (VI) par laquelle elle a invité le Conseil de tutelle à préparer un rapport spécial contenant une étude complète de chacune des unions administratives dont un Territoire sous tutelle fait partie.

La division fournira au Comité permanent des unions administratives toute la documentation et toutes les études dont il a besoin pour la rédaction de ce rapport spécial, notamment en ce qui concerne l'Union française, question qui n'a encore été étudiée ni par le Conseil ni par le Comité permanent.

A sa sixième session, l'Assemblée générale a adopté, sur le développement de l'économie rurale, la résolution 561 (VI) complétant sa résolution antérieure 438 (V), dans laquelle l'Assemblée constatait le caractère technique, complexe et ardu de l'étude en question et recommandait au Conseil de tutelle d'envisager d'inviter les institutions spécialisées compétentes, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail ainsi que, le cas échéant, d'autres experts, à l'aider dans son étude sur le développement de l'économie rurale dans les Territoires sous tutelle.

La division, qui assure déjà le secrétariat du Comité du développement de l'économie rurale et prépare des documents de travail et des études générales complexes sur le problème foncier dans les Territoires sous tutelle, devra en outre, conformément à cette résolution, se concerter avec les institutions spécialisées et coopérer avec des experts de ces institutions. Ce travail augmentera certainement en 1953, époque où, pense-t-on, un rapport plus complet établi d'après les documents reçus et les études entreprises sera présenté pour chacun des 11 Territoires sous tutelle.

De plus, le Conseil de tutelle a adopté, à sa dixième session, une résolution invitant le Secrétaire général à collaborer avec les Autorités chargées d'administration à la mise en œuvre de la résolution 556 (VI) de l'Assemblée générale en fournissant les renseignements voulus sur l'Organisation des Nations Unies, et en particulier sur le régime international de tutelle et, aux termes de sa résolution 36 (III), à faire de nouveaux efforts en vue d'assurer la diffusion de ces renseignements, ce qui a exigé que l'on fournisse aux habitants et aux écoles des Territoires sous tutelle de plus amples moyens d'information visuelle.

La division s'entend avec chacune des Puissances chargées d'administration ainsi qu'avec le Département de l'information pour fournir le genre de renseignements qui convient à la situation de chaque Territoire sous tutelle et pour collaborer à la diffusion de ces renseignements.

A sa sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 557 (VI) relative au développement de l'instruction dans les Territoires sous tutelle, aux termes de laquelle elle a invité les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à mettre à la disposition des étudiants des Territoires sous tutelle qui ont les aptitudes requises, des bourses de perfectionnement, des bourses d'études et des bourses de stagiaires, et à signaler au Conseil de tutelle les bourses disponibles. Le Conseil de tutelle a réglé par une procédure détaillée le rôle du Secrétariat à cet égard, notamment en ce qui concerne les dispositions à prendre avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et la préparation des rapports destinés aux gouvernements des Etats Membres et à l'Assemblée générale.

Outre les tâches normales qui découlent de ses attributions aux termes des Chapitres XII et XIII de la Charte, à savoir aider le Conseil à s'acquitter de ses fonctions, la division doit aussi aider le Comité spécial du Sud-Ouest Africain, constitué à nouveau par la résolution 570 (VI) de l'Assemblée générale, à poursuivre ses entretiens sur les moyens de mettre en œuvre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

La division a collaboré avec d'autres services et prêté du personnel particulièrement qualifié pour le travail en mission. De plus, la Division de la tutelle est maintenant chargée de fournir le personnel du Secrétariat mis à la disposition du Conseil consultatif pour le Territoire sous tutelle de la Somalie, qui restera en fonction huit ans encore; trois fonctionnaires de la division sont actuellement affectés à cette tâche.

Les 46 postes de la division se répartissent comme suit:

Le *Cabinet du Directeur* compte 7 postes comme en 1952 et comprend un administrateur général, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un assistant spécialisée et 2 secrétaires. Le Directeur principal du département, qui est compris dans l'effectif du Cabinet du Secrétaire général adjoint, est en même temps Directeur de la Division de la tutelle.

La *Section des accords de tutelle* compte 5 postes comme en 1952 et comprend 2 administrateurs hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe et un secrétaire.

L'extension du régime de tutelle à la Somalie et la création du Comité spécial du Sud-Ouest Africain ont élargi les attributions de la section. La liaison avec le secrétariat du Conseil consultatif pour la Somalie et les études à faire à propos de l'examen des rapports annuels sur l'administration de la Somalie et des pétitions qui arrivent en nombre toujours croissant, absorberont toute l'attention de cette section.

De plus, la section est chargée de la mise en œuvre de la résolution 557 (VI) de l'Assemblée générale relative aux progrès de l'instruction dans les Territoires sous tutelle, ainsi que de la liaison avec l'Administration de l'assistance technique pour toutes les questions concernant l'offre aux habitants des Territoires sous tutelle de bourses d'études, de bourses de perfectionnement et de bourses de stagiaires.

La *Section des questionnaires et des rapports territoriaux* compte 7 postes comme en 1952 et comprend un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe et un secrétaire. Le Conseil a invité les Autorités chargées d'administration à lui communiquer leurs observations sur le nouveau projet de Questionnaire provisoire.

Quand il aura terminé la révision du Questionnaire provisoire, le Conseil abordera probablement la rédaction de questionnaires particulièrement adaptés à la situation de chacun des 11 Territoires sous tutelle. A cette fin, la division devra entreprendre des recherches approfondies sur les conditions particulières existant dans les Territoires sous tutelle et préparer des projets de questions qui permettront d'obtenir les renseignements dont le Conseil aura besoin pour s'acquitter de sa tâche.

En outre, la section est chargée, avec le concours d'autres sections, d'analyser et de faire distribuer les rapports annuels, et d'obtenir des renseignements complémentaires.

La *Section des pétitions* compte 7 postes comme en 1952 et comprend un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe, un administrateur adjoint de 2ème classe, un assistant spécialisé et un secrétaire.

Le travail de cette section a beaucoup augmenté et continuera d'augmenter, comme on l'a indiqué dans les alinéas précédents. On peut prévoir que les pétitions se multiplieront en 1953, car la Mission de visite dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale, qui doit se rendre, à l'automne de 1952, au Cameroun sous administration française, au Cameroun sous administration britannique, au Togo sous administration française et au Togo sous administration britannique, recevra certainement de très nombreuses pétitions que le Conseil devra examiner en 1953.

Le seul examen matériel de cette masse de pétitions et de communications constitue un grave problème pour le personnel très restreint dont la section dispose pour ce genre de travail. La section est également chargée d'assurer le secrétariat du Comité permanent des pétitions qui compte beaucoup sur son aide pour hâter l'exécution d'une tâche très lourde. En dépit de ce gros surcroît de travail, aucun poste supplémentaire n'est demandé pour le moment et on espère que, grâce à l'amélioration des méthodes de travail, du rendement du personnel et de la coordination d'ensemble, la section sera en mesure de s'acquitter, comme il convient, de sa tâche.

La *Section des visites* compte 5 postes comme en 1952 et comprend un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un secrétaire.

La prolongation du séjour des missions dans les Territoires sous tutelle ainsi que la mise au point des dispositions matérielles relatives à ces visites viendront ajouter au travail de cette section en 1953. Les documents de fond et la documentation générale nécessaires aux missions sont préparés en collaboration avec d'autres sections de la division; ce travail se complique au fur et à mesure qu'augmente le nombre des questions soulevées au Conseil ou portées à l'attention de celui-ci par de multiples pétitions et communications.

La section est également chargée de mettre en œuvre la résolution 36 (III) du Conseil de tutelle concernant les renseignements à porter à la connaissance des populations des Territoires sous tutelle. Le Conseil de tutelle a adopté une autre résolution demandant aux missions de visite de prendre des dispositions en vue de porter ces renseignements à la connaissance des populations intéressées, pendant leur séjour dans les Territoires sous tutelle. Pour assurer la mise en œuvre de ces résolutions, la section donne des avis aux autres départements et maintient la liaison avec eux.

La *Section de recherche et d'analyse* compte 13 postes comme en 1952 et comprend 2 administrateurs hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 4 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 2 administrateurs adjoints de 2ème classe et un secrétaire.

Cette section se compose de spécialistes des diverses régions chargés de préparer, en collaboration avec d'autres sections, des analyses des rapports et pétitions concernant leur région respective et des études générales nécessaires au Conseil et à ses commissions et comités. Le travail des sections techniques s'accroît à la suite des recommandations de l'Assemblée générale au Conseil, ce qui a entraîné une augmentation correspondante du travail de la section.

Dans toute la mesure du possible, la section collabore avec les sections compétentes de la Division des renseignements provenant des territoires non autonomes et d'autres services du Secrétariat, à qui elle prête son concours ou demande de l'aider dans ses travaux. Toutefois, en raison du caractère essentiellement pratique du régime de tutelle, les travaux de recherche et d'analyse de la section diffèrent sensiblement de ceux qu'entreprend généralement l'autre division. La section doit avant tout disposer de spécialistes des divers Territoires et procéder, sur place, à des études et à des analyses qui doivent être exécutées rapidement.

La *Division des renseignements provenant des territoires non autonomes* (tableau 12-3) assure le secrétariat de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et du Comité

des renseignements relatifs aux territoires non autonomes¹, qui examinent les résumés et analyses des renseignements transmis en vertu de l'Article 73, e, de la Charte. La division rédige les études nécessaires à ces organes et aide à préparer les études destinées à d'autres organes des Nations Unies et aux institutions spécialisées.

Les attributions permanentes de la division, en ce qui concerne la Quatrième Commission et le Comité des renseignements, sont les suivantes :

1. Préparation annuelle de résumés et d'analyses de renseignements transmis au Secrétaire général auxquels sont incorporés les renseignements supplémentaires fournis par les gouvernements (résolutions 66 (I), 142 (II), 143 (II), 144 (II), 218 (III), 331 (IV), 445 (V), 447 (V) et 564 (VI) de l'Assemblée générale) ;

2. Préparation de mémoires exposant la situation dans les cas où les renseignements cessent d'être transmis au sujet d'un Territoire quelconque (résolutions 222 (III), 448 (V) et 568 (VI) de l'Assemblée générale) ;

3. Coopération aux travaux du Conseil économique et social et des institutions spécialisées qui portent sur la situation économique et sociale des territoires non autonomes et préparation de mémoires sur les études auxquelles ces travaux donnent lieu (résolutions 220 (III), 221 (III), 331 (IV) et 564 (VI) de l'Assemblée générale) ;

4. Préparation annuelle de renseignements sur l'assistance technique fournie par des organismes internationaux aux territoires non autonomes (résolutions 336 (IV) et 444 (V) de l'Assemblée générale) ;

5. Préparation annuelle de renseignements sur la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les territoires non autonomes (résolutions 327 (IV), 446 (V) et 565 (VI) de l'Assemblée générale) ;

6. Etudes spéciales prescrites par le Comité des renseignements (résolutions 333 (IV), 445 (V) et 565 (VI) de l'Assemblée générale).

Résumés et analyses.—Conformément au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 218 (III) de l'Assemblée générale, la division prépare chaque année, pour le Comité des renseignements, des résumés et analyses des renseignements concernant la situation économique, sociale et de l'instruction transmis au Secrétaire général par les Puissances administrantes. En outre, la division résume la documentation transmise volontairement. Comme la division utilise de plus en plus les renseignements complémentaires toujours plus nombreux que depuis quelques années les gouvernements mettent à sa disposition, son travail a sensiblement augmenté. De plus, le Schéma révisé destiné à servir de guide aux Etats Membres pour la transmission des renseignements (résolution 551 (VI) de l'Assemblée générale) appellera des renseignements plus détaillés sur certains points et comprendra parmi les sujets obligatoires des sujets autrefois facultatifs. Enfin, l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 447 (V), invitant le Secrétaire général à obtenir l'assentiment des Etats Membres lorsqu'il utilise des renseignements statistiques comparables portant sur la situation des Territoires autres que des territoires non autonomes, donnera lieu à des études supplémentaires et à une correspondance plus abondante.

Cessation de la transmission de renseignements.—Par les résolutions 222 (III) et 448 (V), l'Assemblée générale a

¹ Conformément à la résolution 569 (VI) de l'Assemblée générale, le Comité désigné jusqu'ici du nom de Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'Article 73, e, de la Charte s'appellera désormais "Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes".

Tableau 12-3.—Division des renseignements provenant des territoires non autonomes

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	17 400
		Indemnité de représentation	1 200
1	1	Administrateur général	16 130
<i>Services organiques</i>			
5	5	Administrateur hors classe	66 550
11	11	Administrateur de 1ère classe	112 770
6	6	Administrateur de 2ème classe	49 430
8	8	Administrateur adjoint de 1ère classe	52 980
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	16 340
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	6 000
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 010
4	4	Secrétaire ou commis de 3ème classe	18 440
42	42		367 250
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			24 850
			392 100
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			15 720
TOTAL			376 380

respectivement: a) invité les Puissances administrantes à fournir au Secrétaire général des précisions sur les motifs qui les ont amenées à cesser de transmettre les renseignements visés à l'Article 73, e, de la Charte; et b) prié le Comité des renseignements d'étudier ces renseignements et de faire rapport à leur sujet à l'Assemblée générale. En 1951, après avoir reçu du Gouvernement néerlandais une communication de cette nature, l'Assemblée générale a adopté la résolution 568 (VI) par laquelle elle a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire la question de la cessation de la communication en vertu de l'Article 73, e, de la Charte, de renseignements concernant les Antilles néerlandaises et la Surinam. L'adoption de ces résolutions oblige la division à classer et à résumer les renseignements obtenus et à en porter les points saillants à la connaissance du Comité *ad hoc* institué pour poursuivre l'étude des facteurs dont il convient de tenir compte pour décider si un territoire est ou n'est pas un territoire dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes.

Conseil économique et social et Conseil de tutelle.—La liaison entre le Conseil économique et social et le Comité des renseignements est devenue encore plus étroite, étant donné qu'en 1951 le Comité a étudié la situation et le développement économique dans les territoires non autonomes et qu'en 1952 l'exposé sur les conditions économiques en Afrique a été publié comme supplément au *Rapport sur l'économie mondiale, 1949-1950*.

Le Secrétaire général communique annuellement un mémoire au Comité des renseignements pour l'informer des décisions prises par le Conseil économique et social sur les questions intéressant les territoires non autonomes, et au Conseil économique et social pour l'informer des recommandations formulées par le Comité des renseignements et des résolutions adoptées, à la suite de ces recommandations, par l'Assemblée générale sur des questions intéressant le Conseil. Les renseignements ainsi communiqués aident ces deux organes des Nations Unies à éviter les doubles emplois et à étendre leur activité en ce qui concerne les questions découlant du Chapitre XI de la Charte qui relèvent de leur compétence.

Ces observations s'appliquent également à la liaison avec le Conseil de tutelle et, plus particulièrement, avec son Comité du développement de l'économie rurale (résolution 564 (VI) de l'Assemblée générale).

Assistance technique.—L'Assemblée générale a rappelé, par ses résolutions 336 (IV) et 444 (V), l'intérêt qu'elle continue de manifester aux mesures prises pour étendre l'assistance technique aux territoires non autonomes. En application de ces résolutions, les gouvernements intéressés communiquent des renseignements au Secrétaire général et le Comité des renseignements est tenu au courant des faits nouveaux, tels que conclusion d'accords spéciaux, communications des gouvernements, activité de l'Administration de l'assistance technique, du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, etc.

Droits de l'homme.—A la suite de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 327 (IV) et 446 (V), la question des droits de l'homme figure dans le Schéma révisé (résolution 551 (VI) de l'Assemblée générale) sous la rubrique "Conditions sociales"; de plus, l'Assemblée générale a recommandé au Comité des renseignements d'étudier en 1952, en même temps que les conditions sociales, le problème de la mise en œuvre de la Déclaration des droits de l'homme (résolution 565 (VI) de l'Assemblée générale).

Etudes spéciales.—En exécution des dispositions de la résolution 333 (IV) de l'Assemblée générale, un cycle d'études spéciales a été institué: aux termes de cette résolution, l'As-

semblée considère que la valeur des travaux du Comité serait accrue si, sans préjudice de l'examen annuel de toutes les questions techniques énumérées à l'Article 73, e (conditions économiques, sociales et de l'instruction), le Comité s'attachait particulièrement à l'étude d'une seule question chaque année.

Ainsi, en 1950, le Comité s'est attaché particulièrement à la question de l'instruction; en 1951, aux conditions économiques et aux problèmes du développement. Après consultation entre le Secrétariat des Nations Unies et celui de certaines institutions spécialisées, un programme de travail a été établi, en vertu duquel le Comité des renseignements a reçu, au sujet des conditions économiques, 24 études spéciales, dont 7 avaient été préparées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 3 par l'Organisation internationale du Travail et les autres par la division. Le Comité a décidé que ces documents constitueraient une annexe à la troisième partie du rapport du Comité spécial pour l'examen des renseignements transmis en vertu de l'Article 73, e, de la Charte (document A/1836). Cette troisième partie est le rapport sur la situation économique et les problèmes du développement économique que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 564 (VI), "comme constituant un exposé succinct mais réfléchi de la situation économique et des problèmes relatifs au développement économique dans les territoires non autonomes".

Etant donné qu'en 1951 le Comité s'est surtout attaché aux conditions économiques, il a dû collaborer régulièrement et étroitement avec certaines institutions telles que l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, mais il n'en a pas moins continué de collaborer tant avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qu'avec l'Organisation mondiale de la santé. Le Comité a été saisi de 4 études sur les conditions de l'enseignement, dont 3 préparées par l'UNESCO et une par la division.

En même temps, le Secrétaire général est toujours tenu, aux termes de la résolution 333 (IV) de l'Assemblée générale, de fournir des renseignements permettant au Comité d'étudier chaque année toutes les questions mentionnées à l'Article 73, e, et, en conséquence, de préparer des résumés et analyses des renseignements touchant tant les conditions économiques, sociales et de l'instruction que la question choisie pour faire l'objet de l'étude spéciale qui doit être entreprise pendant l'exercice.

La résolution 565 (VI) de l'Assemblée générale indique que, dans son plan de travail pour 1952, le Comité des renseignements doit s'attacher spécialement à l'étude des conditions sociales et du progrès social. Un plan d'étude ainsi conçu a été soumis au Comité après consultation avec le Département des questions sociales, le BIT et l'OMS. Après approbation, il a été communiqué au Conseil économique et social et au Conseil de tutelle, ainsi qu'aux institutions spécialisées intéressées.

Le BIT et l'OMS se sont engagés à prendre part aux travaux du Comité et du Secrétariat, en préparant pour la prochaine session des études sur les questions qui relèvent de leur compétence. Dans son rapport, la Commission d'experts de l'OIT pour la politique sociale dans les territoires non métropolitains, qui a siégé du 26 novembre au 8 décembre 1951, a pris note du plan de travail du Comité des renseignements et a déclaré que le BIT s'intéressait particulièrement à quelques-uns des sujets qui doivent être étudiés. Un échange de correspondance a eu lieu entre la division et les fonctionnaires compétents du BIT; certaines suggestions ont été formulées sur les aspects pertinents des problèmes étudiés qui pour-

raient être traités, sans risque de chevauchement, par l'Organisation des Nations Unies et l'OIT. Etant donné que le Comité a donné la priorité, dans son programme de travail pour 1952, aux questions relatives à la santé publique, l'OMS s'est chargée de préparer des études et a décidé de détacher temporairement auprès de la division l'un de ses fonctionnaires supérieurs aux fins de consultations. On pense également que le Comité recevra en 1952 un rapport de la Réunion d'experts sur l'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement, convoquée par l'UNESCO à Paris en novembre 1951, à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 329 (IV).

Tâches supplémentaires.— Suivant les instructions du Comité des renseignements et de l'Assemblée générale, la division est chargée des tâches supplémentaires suivantes :

1. Se fondant sur une étude préparée par le Secrétaire général à l'intention du Comité des renseignements, conformément aux résolutions 334 (IV) et 448 (V) de l'Assemblée générale, le Comité a nommé, en 1951, un Sous-Comité chargé de lui soumettre un rapport concernant les facteurs dont il convient de tenir compte pour décider si un territoire est ou n'est pas un territoire dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes. Ce rapport (qui constitue la quatrième partie du rapport du Comité plénier, document A/1836) a été étudié par la Quatrième Commission, qui a formulé des recommandations sur les moyens permettant de poursuivre l'étude de ces facteurs. L'Assemblée générale a repris ces recommandations dans sa résolution 567 (VI) et elle a créé un Comité *ad hoc* qui se réunira une semaine avant le début de la session que le Comité des renseignements doit tenir en 1952 et communiquera ses conclusions à la septième session de l'Assemblée générale. Par la même résolution, l'Assemblée générale a invité tous les Membres des Nations Unies à communiquer, par écrit, le 1er mai 1952 au plus tard, leurs vues touchant ces facteurs. La division a envoyé, au nom du Secrétaire général, des notes pour demander les réponses en question et c'est à la division qu'il incombera d'assurer le secrétariat du Comité *ad hoc*, de classer les réponses, et d'effectuer toutes autres recherches qui pourraient être jugées nécessaires pour le bon fonctionnement du Comité. Il n'est pas possible de prévoir la durée de la session du Comité *ad hoc*.

2. Non seulement la division coopère avec les institutions spécialisées, mais elle collabore, régulièrement et à l'occasion des études spéciales, avec la Division de la tutelle, le Département des questions économiques, le Département des questions sociales et l'Administration de l'assistance technique. Elle a étendu sa coopération avec les institutions spécialisées. Pour ce qui est des études relatives aux conditions qui règnent dans les Territoires sous tutelle, les travaux de la division et ceux des institutions spécialisées intéressées sont complémentaires, si bien que tous les aspects des différents problèmes dont le Comité avait demandé l'étude, avec l'intention de les examiner, ont été traités de façon satisfaisante. Des rapports de collaboration sont également entretenus avec les deux commissions régionales (Commission des Caraïbes et Commission du Pacifique sud) au sujet des travaux des Nations Unies qui intéressent le progrès économique et social des territoires situés dans les régions auxquelles s'intéressent ces deux commissions (résolution 336 (IV) de l'Assemblée générale).

3. Etant donné que, dans sa résolution 566 (VI), l'Assemblée générale a invité le Comité des renseignements à étudier la possibilité d'associer plus étroitement à ses travaux les territoires non autonomes et à lui présenter à sa septième session un rapport sur le résultat de cette étude, et qu'elle a préconisé l'admission des territoires non autonomes comme

membres associés de certaines institutions et commissions internationales, le Secrétariat doit fournir aux membres du Comité un document les renseignant sur les dispositions qui, dans les statuts de ces organismes internationaux, permettent aux territoires non autonomes de devenir membres associés. Le Comité se tient en rapports étroits sur ce point avec le Département juridique et avec la Division de la tutelle au sujet d'une question analogue que le Conseil de tutelle a étudiée à sa dixième session et ajournée à sa session suivante.

4. La division publie chaque année un recueil des résumés et analyses de renseignements (résolutions 218 (III) et 335 (IV) de l'Assemblée générale). Aux termes de la résolution 335 (IV) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général est invité à compléter ces recueils annuels par des suppléments périodiques. Il n'a pas été possible de faire paraître ces publications en 1951, et il ne semble pas probable, étant donné les autres travaux à exécuter, qu'on puisse en assurer la publication avant la fin de 1952. La division prête son concours au Département de l'information pour les questions se rapportant au Chapitre XI de la Charte qui sont traitées dans les publications des Nations Unies. La division répond aux communications ayant trait aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires non autonomes et fournit des résumés des renseignements communiqués par les Puissances administrantes, lorsque la demande lui en est adressée.

Programme de travail pour 1953.— En 1952, l'Assemblée générale examinera s'il y a lieu de conserver le Comité des renseignements. Néanmoins, il est possible de se faire une idée du programme de travail pour 1953 d'après les résolutions adoptées jusqu'ici par l'Assemblée générale. Les recommandations qui seront formulées en 1952 indiqueront peut-être l'importance relative des divers sujets. La division a fait l'expérience des deux méthodes : celle qui consiste à accorder la même importance à tous les sujets et celle qui consiste à s'attacher davantage à l'étude de certaines questions ; elle a constaté que la quantité de travail restait à peu près la même dans les deux cas. Un autre élément qui influe sur le volume des travaux de la division est la longueur des sessions du Comité des renseignements et du Comité *ad hoc* ou de tout autre comité qui pourrait être nommé par l'Assemblée générale. Le nombre des séances du Comité tend à se multiplier par suite des recommandations de l'Assemblée générale, de l'élargissement de la coopération internationale, de la révision du Schéma, de la tendance croissante à confier à des sous-comités des questions de caractère technique et de la participation aux débats de conseillers auprès des délégations. En 1947, il y a eu 17 séances ; en 1948, 21 ; en 1949, 20 ; en 1950, 29 réunions du Comité plénier et 7 de ses sous-comités ; en 1951, 22 réunions du Comité plénier et 14 de ses sous-comités.

Etant donné que, pour exécuter les directives du Comité des renseignements et de l'Assemblée générale, la division doit traiter de sujets de plus en plus variés, il devient toujours plus souhaitable, et même nécessaire, d'observer la plus grande souplesse possible tant dans la répartition du travail entre les différents fonctionnaires de la division que dans le choix des groupes de travail. Il faut toutefois, pour conserver leur qualité à certains travaux de caractère permanent énumérés plus haut, que certains fonctionnaires soient mis en mesure de poursuivre des travaux spécialisés et bénéficient de l'aide de fonctionnaires subalternes ayant reçu une formation spéciale.

La division a également prêté son concours à d'autres départements en leur fournissant des fonctionnaires particulièrement qualifiés pour le travail en mission. Un adminis-

trateur hors classe se trouve actuellement en Erythrée et un administrateur de 2ème classe en Somalie.

Outre le Cabinet du Directeur, la division comprend 3 sections organisées sur une base géographique et un groupe des recherches spéciales organisé sur une base technique. Etant entendu que la répartition du travail se fait avec toute la souplesse voulue comme on l'a indiqué plus haut, les sections géographiques sont chargées de résumer et de classer les rapports et les textes législatifs des Territoires qui se trouvent dans leurs régions respectives et de tenir à jour les renseignements nécessaires pour assurer le service d'autres groupes. Le groupe des recherches spéciales est chargé avant tout d'étudier des situations particulières qui se présentent dans certains Territoires, en tenant compte des renseignements comparables provenant d'autres pays où se posent des problèmes analogues et des études de la Division de la tutelle, du Département des questions économiques, du Département des questions sociales, ainsi que des institutions spécialisées. Les 42 postes de la division se répartissent comme suit:

Outre le Directeur, le *Cabinet du Directeur* compte 6 postes, comme en 1952, et comprend un administrateur général, un administrateur de 2ème classe, 2 administrateurs adjoints de 1ère classe et 2 secrétaires. L'administrateur général est également chargé de la direction du groupe des recherches spéciales.

La *Section des Antilles* compte 5 postes, comme en 1952, et comprend un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un secrétaire.

La *Section de l'Asie et du Pacifique* compte 6 postes, comme en 1952, et comprend un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un secrétaire.

La *Section d'Afrique* compte 12 postes, comme en 1952, et comprend 2 administrateurs hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 3 administrateurs adjoints de 2ème classe et un secrétaire.

Le *Groupe des recherches spéciales* compte 12 postes, comme en 1952, et comprend un administrateur hors classe, 5 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, un assistant spécialisé et un secrétaire. La collaboration qui existait entre la division et l'OMS a été étendue à la suite d'un nouvel examen; en 1952, l'OMS a détaché un médecin des cadres supérieurs auprès de la division, à New-York; cette étroite collaboration a été particulièrement fructueuse pour les deux organisations.

En 1952, le Comité des renseignements s'attachera avant tout aux conditions sociales dans les territoires non autonomes (résolution 565 (VI) de l'Assemblée générale). Ces conditions ont déjà été soigneusement étudiées et il est vraisemblable qu'après 1952 elles feront l'objet d'études encore plus approfondies. En conséquence, la division devra ménager une large place, dans ses programmes, aux recherches et à la documentation concernant des questions qui ont trait au progrès social. En outre, la coopération avec le Département des questions sociales s'est étendue comme il ressort du programme de travail du Comité des renseignements pour 1952, qui a été élaboré compte dûment tenu de celui du Département des questions sociales. En outre, la division a régulièrement invité le Département des questions sociales à lui fournir des avis et une assistance pour les questions qui se rapportent aux problèmes sociaux en général; elle a fourni à ce département des renseignements sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes.

Tableau 12-4.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Dédutions pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Secrétaire général adjoint . . .	26	26	164 660	10 360	7 000	168 020
Division de la tutelle	46	46	386 800	26 530	16 530	396 800
Division des renseignements provenant des territoires non autonomes	42	42	367 250	24 850	15 720	376 380
TOTAUX	114	114	918 710	61 740	39 250	941 200

ii) *Consultants* **Dollars**
 1952: 2 000
 1951: 440

Ces prévisions couvrent les honoraires, les frais de voyage et les indemnités de subsistance d'au moins 2 experts en matière d'agriculture et d'utilisation des terres qui, en consultation avec la FAO et le BIT, prépareront des études qui seront examinées par le Conseil de tutelle et le Comité du développement de l'économie rurale, conformément à la résolution 561 (VI) de l'Assemblée générale et à la résolution 421 (IX) du Conseil de tutelle.

iii) *Personnel temporaire* **Dollars**
 1952: 5 670
 1951: 13 001

Ce crédit est destiné à permettre le remplacement temporaire des fonctionnaires en congé annuel, en congé dans leur pays d'origine, en congé de maladie ou de maternité,

ainsi que l'engagement de personnel temporaire supplémentaire pendant les périodes de pointe, pendant les sessions du Conseil de tutelle et du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes. Ces prévisions sont établies d'après les dépenses des exercices précédents.

iv) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit* **Dollars**
 1952: 2 100
 1951: 2 437

Ce crédit couvre le paiement des heures supplémentaires effectuées par les secrétaires et commis, immédiatement avant les sessions du Conseil de tutelle et du Comité des renseignements et au cours de ces sessions.

ARTICLE II

Autres frais de services **Dollars**
 1952: 6 000
 1951: 7 500
 4 078

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	<i>Dollars</i> 6 000
1952:	7 500
1951:	4 078

Ces prévisions couvrent les frais de 7 voyages hors des Etats-Unis (Genève, Paris, Rome, Londres, Trinité, Nouvelle-Calédonie, Afrique, etc.), à l'occasion de missions de liaison

auprès des gouvernements et des institutions spécialisées; elles couvrent également le coût d'un certain nombre de courts déplacements à Washington pour des travaux de recherche.
Travaux contractuels d'imprimerie

Le programme détaillé des publications que fera paraître le département figure au chapitre 26 des prévisions budgétaires.

Chapitre 13.—Département de l'information

2 775 000 dollars (1952: 2 732 310 dollars; 1951: 2 678 214 dollars)

L'Organisation et les fonctions du Département de l'information sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Comme l'Assemblée générale l'avait recommandé à sa sixième session [résolution 595 (VI)], les prévisions budgétaires pour 1953 ont été établies conformément aux principes de base applicables à l'action des Nations Unies dans le domaine de l'information, révisés par la Sous-Commission 8 de la Cinquième Commission et approuvés par l'Assemblée générale à sa 373ème séance; il a aussi été tenu compte du paragraphe 13 du rapport de la Sous-Commission (A/C.5/L.172). L'estimation des principales catégories de services en fonction de leur nécessité et de leur efficacité, dont il est question au paragraphe 13 du rapport, figure au chapitre V du rapport annuel du Secrétaire général, consacré au développement de la compréhension du public à l'égard des Nations Unies.

Le département a ramené de 296 à 291 le nombre de ses postes permanents, mais, dans le cadre des crédits de 1952 et sans autre crédit supplémentaire que les sommes nécessaires aux augmentations annuelles de traitement (42 170 dollars), il continuera de s'efforcer, en 1953, "de développer dans toute la mesure du possible chez tous les peuples du monde, dans les limites de ses disponibilités budgétaires, une compréhension de l'œuvre et des buts des Nations Unies fondée sur des informations suffisantes". Le département accordera "une attention spéciale aux problèmes et aux besoins particuliers des régions qui, par rapport aux autres, disposent de moyens d'information moins développés". Il a pris des dispositions pour adapter dans ce sens ses programmes et sa production; ces dispositions sont exposées ci-dessous dans les prévisions détaillées des dépenses afférentes au fonctionnement et à la production du département; on s'est référé, quand il y avait lieu de le faire, aux nouveaux principes mentionnés plus haut. La réorganisation des services touchera surtout la radiodiffusion—à laquelle on se propose d'affecter environ 40 pour 100 du montant total des crédits du département—et la production de films et de graphiques. Mais il faudra également, en raison des restrictions budgétaires déjà mises en vigueur au cours de l'exercice 1952, modifier le programme des publications de manière à laisser inchangé l'équilibre établi à cet égard entre les diverses régions; l'édition française du *United Nations Bulletin* est remplacée par la *Revue des Nations Unies* publiée chaque mois en France. En même temps, on publiera un plus grand nombre de brochures en diverses langues pour répondre aux besoins régionaux.

En raison de la recommandation de multiplier les programmes susceptibles de donner lieu à des recettes ou de couvrir leurs frais, on a présenté, en regard de chaque programme de films et de publications, une estimation des dépenses nettes y afférentes, et des crédits sont demandés pour participation à un réseau mixte de télévision, dont les frais

seront supportés en majeure partie par des usagers étrangers à l'Organisation.

Le département redoublera d'efforts pour élargir la diffusion générale de sa documentation par des ventes et pour encourager des organisations gouvernementales et non gouvernementales à produire, sans qu'il en coûte rien aux Nations Unies, différentes catégories de documentation sur les buts et l'action de l'Organisation.

Le département s'efforcera également, comme par le passé, de coordonner dans la pratique ses travaux avec ceux des services d'information des institutions spécialisées, en vue, notamment, de multiplier, grâce à des services combinés, les reportages des activités communes des Nations Unies et des institutions spécialisées.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	2 197 550
1952:	2 173 410
1951:	2 027 747
i) <i>Postes permanents</i>	2 145 750
1952:	2 112 460
1951:	1 961 210

Ce crédit est destiné à couvrir les frais afférents à 291 postes, contre 296 approuvés pour 1952. Les prévisions comprennent un montant de 145 620 dollars au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, un montant de 2 660

Tableau 13-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

<i>Nombre de postes permanents</i>		<i>Catégories et classes</i>	<i>Traitements bruts</i>
<i>1952</i>	<i>1953</i>		
			<i>Dollars</i>
1	1	Secrétaire général adjoint	
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 500
1	1	Administrateur général	16 530
		<i>Services organiques</i>	
1	1	Administrateur hors classe	12 610
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 870
		<i>Services généraux</i>	
1	1	Secrétaire administratif de 1ère classe	6 070
3	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	14 850
3	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	11 630
12	12		120 060
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			5 970
			126 030
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			5 040
			120 990
TOTAL			120 990

dollars au titre de la prime de connaissances linguistiques et un montant de 5 520 dollars au titre de l'indemnité de non-résident.

Le *Cabinet du Secrétaire général adjoint* (tableau 13-1) assume la direction d'ensemble du département et fixe la ligne de conduite de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information et de relations avec l'extérieur. La coordination avec les centres d'information est assurée par la Section des services extérieurs du Cabinet du Secrétaire général adjoint. Cette section est également chargée de la coordination avec les centres d'information est assurée par pour les questions d'information, et elle assure le secrétariat du Comité consultatif de l'information, à l'Organisation des Nations Unies comme dans les institutions spécialisées.

Le Cabinet du Secrétaire général adjoint comprend le personnel placé sous les ordres immédiats du Secrétaire général adjoint, le Directeur principal, le Directeur de la Section des services extérieurs et son adjoint.

La *Division de l'administration et de la distribution* (tableau 13-2) est chargée de la vente de toutes les publications des Nations Unies et de la production des bandes pour projections fixes; elle assure la distribution de toute la documentation et négocie et fait exécuter tous les contrats nécessaires.

On pense que les recettes provenant de la vente et de la distribution de la documentation s'élèveront à 255 000 dollars en 1953. Le réseau des dépositaires et autres agents chargés de la vente continuera de s'étendre à mesure que redoubleront les efforts pour augmenter les ventes.

Le Cabinet du Secrétaire général adjoint et le Service des centres d'information qui en dépend assurent l'administration et l'organisation du département et des centres d'information.

On peut s'attendre à ce que la quantité de travail augmente, du fait de l'ampleur nouvelle donnée au programme de ventes, indispensable pour que les recettes augmentent. Mais la division s'acquittera de ce travail supplémentaire avec son effectif actuel, grâce à une organisation qui lui permettra d'économiser le temps et à d'autres remaniements intérieurs. Au début de 1952, un poste de secrétaire ou commis de 3ème classe a été transféré du Bureau de la presse et des publications à la division.

Tableau 13-3.—Division de l'administration et de la distribution

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	17 000
		Indemnité de représentation	1 400
2	2	Administrateur général	27 410
<i>Services organiques</i>			
7	7	Administrateur hors classe	88 400
14	13	Administrateur de 1ère classe	130 880
19	16	Administrateur de 2ème classe	129 140
8	8	Administrateur adjoint de 1ère classe	54 040
4	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	15 300
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 270
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 750
1	1	Assistant spécialisé de 2ème classe	4 580
5	5	Secrétaire ou commis de 2ème classe	24 710
3	3	Mécanographe de 2ème classe	13 670
23	22	Secrétaire ou commis de 3ème classe	87 160
3	3	Secrétaire ou commis de 4ème classe	8 870
92	86		613 580
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			43 530
			657 110
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			26 290
TOTAL			630 820

L'organisation et le fonctionnement du *Bureau de la presse et des publications* (tableau 13-3) comme ceux des autres divisions du Département de l'information ont été examinés en fonction des débats de la Cinquième Commission et de la Sous-Commission 8 et des décisions de l'Assemblée générale. En conséquence, aucune réorganisation générale du Bureau de la presse et des publications n'est envisagée pour 1953, mais on a remanié l'organisation et le fonctionnement du bureau de manière à utiliser de façon plus économique et plus efficace les fonds, le personnel et les installations disponibles et à développer encore les services pour répondre aux conditions linguistiques et régionales particulières des différentes parties du monde. Ce remaniement a permis de réduire de 92 à 86 le nombre de postes permanents du bureau, par la suppression d'un poste d'administrateur de 1ère classe, de 3 postes d'administrateur de 2ème classe et d'un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe, et par le transfert à la Division de l'administration et de la distribution d'un poste de secrétaire ou commis de 3ème classe. On a aussi pu réduire les frais nets du programme de publications du département (voir chapitre 26) ainsi que les frais de distribution.

Le Cabinet du Directeur comprend, outre le Directeur, 2 fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Le bureau est toujours divisé en deux grands services qui sont les Services centraux d'information et de presse et les Services des publications et des périodiques, chacun ayant à sa tête un directeur adjoint.

Services centraux d'information et de presse.—Ces services comptent un poste d'administrateur général, 30 postes des services organiques et 25 postes des services généraux. Ces postes sont répartis entre le Bureau de liaison avec la presse, le Service central d'information, les Services de l'étranger, les Services linguistiques, les équipes de reportage, les Services de rédaction d'articles divers et les Services régionaux. Parmi les tâches des Services centraux d'information et de presse, on peut citer les suivantes:

- 1) Ils rédigent, sur toutes les activités des Nations Unies

Tableau 13-2.—Division de l'administration et de la distribution

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	16 200
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
1	1	Fonctionnaire d'administration hors classe	11 690
4	4	Administrateur de 2ème classe	32 180
2	2	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	15 990
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 070
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 230
<i>Services généraux</i>			
8	8	Secrétaire ou commis de 2ème classe	38 830
14	15	Secrétaire ou commis de 3ème classe	62 590
3	3	Secrétaire ou commis de 4ème classe	10 260
36	37		212 120
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			15 030
			227 150
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			9 090
TOTAL			218 060

au siège, des comptes rendus qui servent à la fois: a) aux correspondants de la presse et de la radio qui rendent compte des travaux de l'Organisation; b) à tous les services du Département de l'information qui utilisent d'autres moyens d'information; c) aux centres d'information. Ils publient en outre, à l'intention de ces personnes et de ces services, les informations et les articles d'actualité que font parvenir les commissions et les missions des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées. De 3 000 à 4 000 communiqués de presse en tout sont ainsi publiés chaque année.

2) Ils fournissent des services à la presse; par exemple, ils accréditent des correspondants en vertu de l'Accord conclu avec les États-Unis au sujet du siège de l'Organisation, organisent des conférences de presse, font des exposés oraux, fournissent les locaux, installations et autres facilités aux correspondants et à d'autres rédacteurs étrangers à l'Organisation. On compte de 400 à 500 correspondants accrédités, en dehors des périodes où l'Assemblée générale est en session. Quand l'Assemblée est en session, leur nombre va jusqu'à 2 000.

3) Ils mettent des installations à la disposition des délégations et de leurs porte-parole et leur fournissent toute autre assistance nécessaire pour les communications des délégations à la presse et tous autres communiqués, conférences de presse et exposés oraux.

4) Ils assurent le fonctionnement d'un centre de distribution des documents qui met à la disposition de la presse et des autres divisions du département non seulement les communiqués de presse mais les documents officiels.

5) Ils fournissent, par abonnement, un service de télétypic pour transmettre aux agences de presse, aux journaux, aux stations de radiodiffusion et aux délégations les communiqués de presse et les textes importants.

6) Ils assurent, à l'intention des centres d'information et des missions des Nations Unies dans la plus grande partie du monde, des services postaux quotidiens et hebdomadaires, par avion et par bateau ou chemin de fer, ainsi que l'émission hebdomadaire de courts programmes radiodiffusés. Ils transmettent notamment le rapport quotidien aux centres, le résumé hebdomadaire, des communiqués de presse, des documents et d'autres éléments d'information mentionnés ci-dessous.

7) Ils rédigent, aux fins indiquées ci-dessus et à l'intention de certains correspondants, des articles de documentation générale et des articles d'actualité en plusieurs langues pour répondre aux besoins de pays de langues différentes qui, dans toutes les parties du monde, s'intéressent à divers aspects des travaux des Nations Unies.

8) Ils dirigent la production, en plusieurs langues, de feuilles hebdomadaires d'actualité imprimées et illustrées qu'ils envoient, sur demande seulement, à plusieurs milliers de journaux de quarante pays et qui sont également utilisées comme affiches murales dans plusieurs pays.

Le programme pour 1953 prévoit une utilisation plus efficace, au profit des États Membres, des connaissances linguistiques et autres connaissances spécialisées, théoriques et pratiques dont dispose le bureau. On a donc été amené à effectuer, sur certains points, des réductions et des économies qui rendront possible par ailleurs une meilleure adaptation aux intérêts, aux langues et aux besoins variés des divers pays du monde.

La plupart des principaux textes provenant du bureau sont rédigés en anglais, mais le bureau compte dans son personnel des fonctionnaires de 24 nations qui, en fait, rédigent en 15 langues. De plus, le Bureau de la presse et des publications,

la Division de la radiodiffusion et la Division du cinématographe et de l'information visuelle profitent mutuellement des connaissances linguistiques de leur personnel, si bien que leur production se fait en 30 langues. Le bureau comprend des services français, espagnol et arabe qui fonctionnent toute l'année et sont chargés d'assurer la liaison avec la presse et de produire régulièrement une documentation dans les trois langues en question.

Service des publications et des périodiques.—Ce service compte un poste d'administrateur général, 17 postes des services organiques et 9 postes des services généraux.

D'une façon générale, le programme de publications pour 1953 a été établi de façon à permettre au public d'obtenir sans difficulté sur les Nations Unies des renseignements objectifs imprimés dans la plupart des langues des États Membres. Pour aboutir à ce résultat par ses propres moyens, l'Organisation devrait dépenser une somme plusieurs fois supérieure aux crédits budgétaires actuels. En arrêtant le programme de publications pour 1953, on a donc décidé que le Département fournirait le minimum de documentation indispensable et aurait recours, quant au reste, à la coopération des États Membres, d'organisations non gouvernementales et d'éditeurs étrangers à l'Organisation, qui feront imprimer, traduire et distribuer cette documentation à leurs frais.

Les principales publications du Service des publications et des périodiques sont les suivantes:

1) *United Nations Bulletin*, revue bimensuelle qui a deux éditions en anglais, l'une imprimée à New-York et l'autre à Londres, ce qui réduit les frais d'impression et de distribution. Cette revue est spécialement destinée aux journalistes, aux écrivains, aux commentateurs, aux professeurs, aux fonctionnaires des gouvernements et à tous ceux qui se spécialisent dans les questions internationales et sont en mesure de renseigner et d'influencer l'opinion publique dans leurs domaines respectifs. Plus de la moitié des exemplaires de cette revue sont vendus. D'après le programme de 1953, cette publication qui paraissait autrefois sur 54 pages environ ne comptera plus que 40 pages, le nombre des exemplaires vendus doit augmenter d'au moins 5 000 et celui des exemplaires gratuits sera encore réduit. Grâce à ces modifications, il est possible, malgré l'augmentation du tirage, de diminuer le crédit demandé pour l'impression du *Bulletin*, tout en augmentant les recettes.

2) *Revue des Nations Unies*.—Cette publication remplace l'ancienne édition française du *United Nations Bulletin*. Elle est rédigée et publiée à Paris, par contrat, d'après la documentation fournie par le siège; elle est préparée de façon à répondre aux besoins particuliers de la France et des autres États Membres de la langue française. Ce nouvel arrangement permet de réaliser des économies considérables et en même temps de répondre mieux que par le passé aux besoins des pays de langue française.

3) *Boletín de las Naciones Unidas*.—Cette publication en espagnol est rédigée et préparée sans perdre de vue les intérêts culturels de l'Amérique latine. Son tirage, encore bien inférieur à celui de l'édition anglaise, augmente peu à peu et, comme pour l'édition anglaise, plus de la moitié des exemplaires sont vendus. La revue est imprimée en Amérique latine.

4) *Gazette des Nations Unies*.—Ce bulletin mensuel, d'un prix peu élevé, paraît sur 8 pages in-quarto. Il est rédigé et édité en anglais par le Bureau, mais sa publication est effectuée sous contrat en dehors de l'Organisation. Il est destiné aux organisations non gouvernementales et se vend principalement par abonnement collectif. On espère augmenter jusqu'à 100 000 en 1953 le nombre des exemplaires vendus, sans

que cela entraîne de frais supplémentaires pour l'Organisation. La seule dépense imputable au budget des travaux d'impression des Nations Unies est l'achat de quelques exemplaires pour le Secrétariat. Les éditions en langues scandinaves et en hollandais sont financées sur le plan local, sans qu'il en coûte rien à l'Organisation, et l'on espère qu'en 1953 des éditions en d'autres langues seront financées de la même façon.

5) *Annuaire des Nations Unies et Everyman's United Nations*, publications annuelles rédigées et mises au point par le personnel du Service des publications et des périodiques. L'annuaire est le seul ouvrage faisant autorité qui rende compte annuellement de l'œuvre des Nations Unies, de manière complète et objective. Jusqu'ici, il avait en moyenne 1 100 pages, mais, pour des raisons d'économie, il n'aura que 900 pages en 1953. Pour des raisons budgétaires, on n'a demandé de crédit que pour l'édition anglaise. *Everyman's United Nations* est un ouvrage en anglais, beaucoup plus court, et destiné au grand public; l'œuvre des Nations Unies, depuis ses débuts, y est passée en revue. Des publications analogues en français (*Ce qu'il faut savoir des Nations Unies*) et en espagnol paraissent deux fois par an. Les éditions anglaises de l'annuaire et de *Everyman's United Nations* couvrent tous leurs frais d'impression, à l'exception d'une partie du prix des exemplaires de l'annuaire que l'Organisation achète pour en faire le service officiel et gratuit.

6) *Réimpressions sous forme de brochures*.—On a décidé, pour réduire les frais d'impression, qu'une bonne partie des brochures publiées en 1953 consisterait en réimpressions de certains articles ou séries d'articles du *United Nations Bulletin*, de la *Revue des Nations Unies* et du *Boletín de las Naciones Unidas*. On projette de publier 500 000 brochures ainsi composées en 1953.

7) *Brochures et plaquettes*.—Un petit nombre des brochures et plaquettes les plus constamment demandées seront de nouveau publiées en 1953. On s'attachera surtout à la publication de brochures et plaquettes rédigées dans les langues des pays desservis par les centres d'information et

Tableau 13-4.—Division de la radiodiffusion

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	16 530
		Indemnité de représentation	800
1	1	Administrateur général	16 350
<i>Services organiques</i>			
6	6	Administrateur hors classe	79 780
26	26	Administrateur de 1ère classe	270 560
11	11	Administrateur de 2ème classe	92 440
8	8	Administrateur adjoint de 1ère classe	52 960
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10 790
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 350
8	8	Assistant spécialisé de 1ère classe	43 370
2	2	Assistant spécialisé de 2ème classe	9 250
2	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	13 520
20	19	Secrétaire ou commis de 3ème classe	79 030
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	2 980
89	89		693 700
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			48 760
			742 460
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			29 700
TOTAL			712 760

qui, en raison des sujets qu'elles traitent, semblent devoir bien se vendre.

8) *Documentation pour la Journée des Nations Unies*.—On doit publier en 1953 un nombre très restreint de plaquettes, brochures, affiches, etc., spéciales, en 30 ou 40 langues si possible, pour la Journée des Nations Unies. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressées paieront la grande majorité des millions d'exemplaires dont les différents Etats Membres auront besoin pour la Journée des Nations Unies.

Les changements qu'on propose d'apporter à l'organisation et aux travaux de la *Division de la radiodiffusion* (tableau 13-4) en 1953 sont conformes aux recommandations de l'Assemblée générale concernant l'information. La répartition du personnel a été modifiée de façon à faire correspondre plus étroitement les programmes aux besoins régionaux et nationaux, à faire davantage porter l'attention sur les pays insuffisamment développés et à mieux centraliser la direction des programmes et le contrôle des dépenses afférentes aux programmes. On a également pris des dispositions pour répartir équitablement entre différents pays le nombre restreint des reportages télévisés.

On trouvera à l'article II, sous la rubrique "Services de radio", des renseignements détaillés sur les programmes relatifs à la radiodiffusion en 1953; on constatera que le nombre de programmes d'actualités d'un coût peu élevé a augmenté par rapport aux exercices précédents. Les émissions sur ondes courtes ont diminué dans les mêmes proportions. L'effectif des services d'émissions pour les pays insuffisamment développés s'est augmenté de 4 postes, presque tous transférés du Service d'émissions en langue anglaise. Les crédits demandés pour les émissions destinées aux régions insuffisamment développées, particulièrement au Moyen-Orient et à l'Asie, ont augmenté et représentent maintenant les deux tiers du budget entier de la division.

Compte tenu de l'augmentation constante de la demande et de considérations budgétaires, les ressources de la division seront consacrées aux services qui donnent les meilleurs résultats. On continuera de donner satisfaction avant tout aux réseaux nationaux de radiodiffusion qui demandent de la documentation et des facilités diverses; il faudra refuser aux stations privées toute assistance qui exigerait un travail ou une dépense supplémentaires. Les seuls programmes que l'on entreprendra de mettre sur pied seront ceux auxquels il faut accorder la priorité d'urgence, c'est-à-dire ceux qui répondent le mieux à l'attente du plus grand nombre d'auditeurs. Exception faite des émissions quotidiennes en russe et en chinois, qui sont langues officielles, les programmes ne seront diffusés que si des dispositions ont prises pour qu'ils soient retransmis par une ou plusieurs stations nationales. De même qu'en 1952, les séances ne seront pas radiodiffusées sur ondes courtes.

Actuellement, la Division de la radiodiffusion émet en 25 langues et ces émissions sont retransmises quotidiennement, 5 jours par semaine, par les stations ou réseaux nationaux de 39 pays (environ 43 en période d'Assemblée générale). En outre, 5 pays (7 environ en période d'Assemblée générale) retransmettent chaque semaine les programmes hebdomadaires de l'Organisation des Nations Unies.

Le budget du Service central de radiodiffusion est à peu près le même qu'en 1952. Toutefois, un crédit de 18 000 dollars a été ajouté pour le Service de télévision, ce qui porte le total à 341 000 dollars environ, alors qu'en 1951 le chiffre total des dépenses engagées à ce titre était de 340 973 dollars. La division continuera de s'entendre avec des réseaux de télévision pour organiser collectivement les reportages télé-

les dépenses afférentes aux services techniques seront poursuivies ou assumées par les réseaux de télévision.

Le nombre de postes proposé pour cette division en 1953 est le même que celui qui a été approuvé pour 1952. On propose de reclasser un secrétaire ou commis de 3ème classe en agent de 2ème classe.

Tableau 13-5.—Division du cinématographe et de l'information visuelle

de postes demandés 1953	Catégories et classes	Traitements bruts
		Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>		
1	Administrateur général	14 970
<i>Services organiques</i>		
2	Administrateur hors classe	25 690
4	Administrateur de 1ère classe	39 870
6	Administrateur de 2ème classe	51 240
8	Administrateur adjoint de 1ère classe	54 940
3	Administrateur adjoint de 2ème classe	16 250
<i>Services généraux</i>		
1	Secrétaire administratif	5 580
1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 500
4	Assistant spécialisé de 2ème classe	17 800
2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 150
9	Secrétaire ou commis de 3ème classe	37 100
3	Secrétaire ou commis de 4ème classe	9 920
		289 010
44	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie. . . .	20 980
		309 990
	Ajustement pour mouvements de personnel. . . .	12 400
	TOTAL	297 590

En vue de la préparation du programme de la Division du cinématographe et de l'information visuelle (tableau 13-5) en 1953, on s'est efforcé de suivre d'aussi près que possible les recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa sixième session. Le programme de 1952 avait déjà été étudié dans ce sens et l'on avait notamment accordé une attention spéciale aux problèmes et aux besoins particuliers des régions insuffisamment développées. Aucun poste supplémentaire n'est demandé pour 1953; l'effectif de la division est maintenu à 44 postes, contre 53 en 1948. On propose de recruter un secrétaire ou commis de 3ème classe comme agent de 2ème classe. L'effectif de la division est réparti à peu près également entre le Service de production cinématographique et la Section d'information visuelle, qui emploient des techniques différentes, travaillent pour des moyens d'information différents et ne s'adressent pas au même public.

Les plans conçus par le département pour desservir les régions insuffisamment développées comportent la fourniture de bandes pour projections fixes, d'affiches et autres matériels de documentation graphique, qui donnent des résultats particulièrement heureux dans les pays où le nombre de spectateurs est considérable. Pour financer le surcroît de services demandés pour ces pays, on a réduit d'autres services de la Division du cinématographe et d'information visuelle. Tout en prenant en compte la réponse aux besoins de ces pays, on n'a pas négligé les pays où les moyens d'information à l'usage des masses sont insuffisamment développés et où l'on peut obtenir de meilleurs résultats. En outre, c'est surtout dans ces pays que la fourniture de ces services en question est une source de problèmes.

En ce qui concerne le cinématographe, l'ensemble du programme dépend des services de base qui comprennent le programme des séances et des activités de l'Organisation, des programmes de recherche, la préparation de scénarios et la gestion

de la cinémathèque. Grâce à ces services, il est possible de fournir une documentation aux producteurs d'actualités et à la télévision, de produire des revues de l'écran pour le grand public, d'adapter les films aux besoins spéciaux de différentes régions et d'encourager des entreprises extérieures à l'Organisation à financer et à produire des films sur les Nations Unies. L'importance de ces services augmente avec l'expansion des activités de l'Organisation.

On a constaté, à la sixième session de l'Assemblée générale comme pour les séances tenues au siège, que les firmes d'actualités et de télévision avaient sensiblement augmenté le nombre de leurs reportages sur les travaux des Nations Unies. En conséquence, on demande de plus en plus au Service de production cinématographique de fournir une documentation de base, d'assurer la liaison avec les délégations et de rendre divers services analogues. Autre manifestation de cet intérêt croissant, les bandes filmées par le service lui-même sont de plus en plus demandées par les opérateurs d'actualités qui désirent compléter les vues qu'ils ont prises et par les firmes d'actualités et de télévision des pays qui sont trop loin du siège de l'Organisation pour que des opérateurs de ces firmes puissent filmer les travaux des Nations Unies. L'une des tâches essentielles du service est de fournir à ces agents de distribution les services dont ils ont besoin; il y est aidé dans une très large mesure par les délégations qui demandent des reportages intéressants les producteurs de films d'actualités de leur pays. Le service attache également beaucoup d'importance aux reportages filmés sur les travaux que l'Organisation exécute dans diverses parties du monde, par exemple le programme d'assistance technique.

Les progrès de la télévision dans un grand nombre de pays Membres ont ajouté un nombre considérable de spectateurs au public quotidien des actualités cinématographiques, qui, dans le monde entier, se chiffrent déjà par millions. Il faut signaler à ce propos que les films fournis par la Division du cinématographe et de l'information visuelle permettent de faire figurer l'Organisation non seulement dans les programmes d'actualités télévisées, mais dans des programmes de reportages.

Le principal but demeure d'encourager des firmes étrangères à l'Organisation à produire et à financer des films sur les Nations Unies. Toutefois, en raison des efforts très considérables qu'il faut fournir pour obtenir des résultats, il convient de procéder à un choix. Ceux qui sont susceptibles de produire ou de patronner des films comptent sur la division pour leur fournir une documentation de base ou collaborer activement à la production.

Par suite de la diminution des crédits budgétaires, on a supprimé en 1952 l'unique film documentaire qui figurait encore au programme intérieur de production cinématographique des années précédentes. Le programme prévu pour 1953 comprend donc simplement 6 brèves revues de l'écran qui rendent compte des principales activités de l'Organisation, à mesure qu'elles se développent. La documentation filmée qui est communiquée aux firmes qui produisent des actualités, aux stations de télévision et aux producteurs dont on recherche la collaboration est aussi utilisée dans les revues de l'écran. En recourant aux enregistrements faits au siège, ainsi qu'aux services d'édition et à d'autres facilités analogues dont on dispose au siège, on réduit les frais de production. Ces revues de l'écran sont destinées au grand public ainsi qu'à la projection commerciale et non commerciale; elles atteignent donc le maximum de spectateurs, tant dans les pays développés que dans les pays moins développés, étant donné qu'elles sont projetées fréquemment pendant de longues périodes.

Pour des raisons d'économie, les services du siège se chargeront d'adapter ces revues de l'écran selon la région à laquelle elles sont destinées; les installations et services intérieurs seront utilisés à cette fin. Les autres dépenses afférentes à la production de films ont été réduites de façon à libérer des crédits pour cet accroissement des services régionaux et notamment pour la traduction des films en un plus grand nombre de langues.

Pendant tout le dernier exercice, le nombre des débouchés pour les films sur les Nations Unies s'est multiplié; l'une des tâches principales de la division est de les alimenter.

Le nombre de films des Nations Unies actuellement en circulation dans quelque 70 pays et territoires non autonomes est élevé et il existe des versions de ces films en 26 langues différentes. Dans la plupart des cas, les Etats Membres coopèrent activement à la distribution. L'augmentation constante du nombre de spectateurs permet de mesurer les résultats obtenus par rapport au coût initial de production: dans l'ensemble, le film constitue un moyen d'information relativement bon marché.

La multiplication des versions en langues diverses et des adaptations régionales que l'on prévoit permettra à l'avenir de distribuer un plus grand nombre de films dans les pays insuffisamment développés. Ainsi, en 1951, la section a réussi à augmenter la distribution des films en Amérique latine; en 1952, elle s'efforce d'obtenir le même résultat au Moyen-Orient et en Europe; en 1953, ses efforts s'étendront à l'Asie du Sud-Est.

En 1952, la Section d'information visuelle a sensiblement modifié ses méthodes: par souci d'économie, elle a cessé de distribuer des photographies d'actualité et d'intérêt général, pour s'attacher davantage aux besoins régionaux et distribuer à la presse des différents pays des photographies offrant un intérêt sur le plan national ou local. En 1953, elle poursuivra et redoublera ses efforts pour adapter la documentation aux besoins régionaux. A l'avenir, tant par souci d'économie que pour aboutir à de meilleurs résultats, la section distribuera des reportages en images aux grands journaux et aux grandes revues une fois par mois, et non plus, comme par le passé, à intervalles plus fréquents mais irréguliers. En outre, elle a commencé à préparer des expositions photographiques adaptées aux besoins de différentes régions. Il s'agit d'expositions d'épreuves photographiques en offset dont la production revient moins cher, à quantité égale, que celle de véritables agrandissements photographiques, et qui, de plus, donnent partout satisfaction aux organisateurs d'expositions. Aux épreuves sont jointes des instructions spéciales concernant le montage et la disposition, qui permettent à des organisateurs bénévoles et inexpérimentés de réussir leurs expositions. On se propose d'étendre en 1953 l'application de cette méthode.

Enfin, la section a l'intention de s'attacher à un plus grand nombre de programmes susceptibles de produire des recettes et de couvrir partiellement leurs frais: vente d'albums de photographie, de cartes postales, de montages photographiques, etc. La section a revu et réduit les listes de ses correspondants dans les régions très développées, et elle a trouvé de nouveaux débouchés dans d'autres régions, sans que cela augmente pour autant le volume de son travail, qui a atteint son maximum au cours des exercices précédents.

Pour étendre la portée réelle des informations visuelles sans augmenter l'effectif ni les crédits budgétaires, la section a demandé et obtenu, pour la distribution des photographies des Nations Unies à la presse de pays que ses possibilités limitées ne lui permettraient pas d'atteindre efficacement, le concours d'agences photographiques commerciales et de services nationaux d'information. Les organisations non gou-

vernementales ont également joué un rôle important dans la distribution de la documentation visuelle, notamment des affiches et d'autres pièces d'exposition. En outre, un nombre croissant de photographes et correspondants de presse accrédités produisent, avec l'aide de la section, pour leurs publications respectives, leurs propres reportages photographiques sur les activités des Nations Unies. C'est une des fonctions importantes des services d'information visuelle que d'encourager ces efforts indépendants.

Tableau 13-6.—Division des services spéciaux

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	<i>Dollars</i>
1	1	Administrateur général	14 000
		<i>Services organiques</i>	
3	3	Administrateur de 1ère classe	32 940
6	6	Administrateur de 2ème classe	51 590
		<i>Services généraux</i>	
2	2	Assistant spécialisé de 1ère classe	12 510
4	4	Assistant spécialisé de 2ème classe	20 520
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	8 330
5	5	Secrétaire ou commis de 3ème classe	21 190
23	23		161 080
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie. . . .			11 350
			172 430
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel. . . .			6 900
			TOTAL 165 530

La Division des services spéciaux (tableau 13-6) poursuit ses travaux en se conformant à la recommandation formulée par l'Assemblée générale à sa sixième session: "Le Département de l'information devrait, avant tout, aider les services des agences d'information publiques et privées existantes, des établissements d'enseignement et des organisations non gouvernementales, et s'appuyer sur les services".

La division doit répondre à un nombre croissant de demandes de personnalités, d'éducateurs et d'étudiants qui désirent visiter l'Organisation pour s'informer directement de ses activités; d'établissements d'enseignement qui veulent organiser des cours, des discussions et des réunions sur le modèle des séances des Nations Unies; de toutes sortes d'organisations qui souhaitent que des membres du Secrétariat et des délégations fassent des conférences sur les Nations Unies et les institutions spécialisées; d'organisations non gouvernementales qui désirent se procurer de la documentation et avoir la possibilité d'assister aux séances des Nations Unies et de rendre compte de ces séances, et qui s'adressent à l'Organisation pour obtenir des conseils et des éléments de nature à les aider dans un travail d'information bénévole. La division se compose de 3 sections d'effectifs à peu près égaux, qui répondent à ces demandes.

Etant donné l'effectif dont elle dispose, la division serait incapable de s'acquitter du travail qui lui incombe, si elle n'avait de plus en plus recours aux centres d'information.

A mesure que le travail augmente—plus de 2 000 organisations nationales non gouvernementales reçoivent par correspondance une documentation de base et des informations—la division fait de plus en plus appel, chaque fois qu'elle le peut, aux centres d'information, qu'elle charge de rapports

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes, point 41 de l'ordre du jour, document A/C.5/L.172, annexes.

avec les correspondants de l'Organisation et qui fournissent les services demandés. Ce transfert d'attributions sera terminé dès le milieu de 1952; il sera complété par un autre transfert analogues: les centres d'information maintiendront ou établiront la liaison avec les 385 centres bénévoles d'enseignement qui se sont créés dans 64 pays et les 295 groupes de conférenciers correspondants bénévoles qui se sont créés dans 57 pays.

Ce transfert de fonctions permet à la division de répondre aux demandes auxquelles elle ne peut se dérober et de consacrer une attention toute particulière, comme l'Assemblée générale l'a recommandé lors de sa sixième session, aux besoins des pays où les organismes d'information sont moins développés.

En 1951, l'Organisation a reçu 885 demandes de conférences; 502 fonctionnaires du Secrétariat et 171 membres des délégations ont permis de satisfaire à la majorité d'entre elles; les 212 autres demandes ont été renvoyées aux groupes de conférenciers correspondants bénévoles ou à d'autres organisations extérieures qui fournissent des conférences traitant des Nations Unies. La division a répondu en moyenne chaque mois à 3 500 demandes écrites concernant l'Organisation. En 1951, le siège a reçu un grand nombre de groupes de membres d'établissements d'enseignement et d'organisations non gouvernementales qui désiraient visiter l'Organisation des Nations Unies, sans compter les centaines de groupes analogues qui ont bénéficié à Paris, pendant l'Assemblée générale, des mêmes services et des mêmes explications. Le nombre des demandes a beaucoup augmenté depuis qu'en 1952, l'Organisation s'est complètement installée au siège.

En ce qui concerne l'enseignement relatif aux Nations Unies, l'effort porte principalement sur les points suivants: établir une documentation de base concernant le système des Nations Unies et stimuler la rédaction dans les pays Membres de textes en langue nationale, notamment dans les pays qui ne parlent aucune des langues officielles de l'Organisation; deuxièmement, rassembler dans certains centres des documents qui expliquent les buts, les objectifs, les principes,

l'œuvre et l'histoire des Nations Unies; troisièmement, faire l'essai de méthodes propres à développer, chez tous les peuples du monde, la connaissance de l'Organisation et la compréhension du public à son égard. On rédige un petit nombre de brochures éducatives spéciales qui sont destinées à des personnes de tous âges et de tous niveaux de culture et qui pourront servir de point de départ à la préparation dans les pays Membres de manuels d'enseignement en langue nationale. La division coopère pleinement avec l'UNESCO dans le domaine pédagogique, conformément à la résolution 314 (XI) du Conseil économique et social.

La coopération avec les organisations non gouvernementales est assurée principalement grâce à des "observateurs" appartenant à des organisations d'importance reconnue, nationales et internationales, qui sont accréditées, comme des correspondants de presse, et à qui l'on donne le moyen d'assister aux séances, d'obtenir de la documentation et de s'entretenir avec des fonctionnaires qui leur fournissent des explications complémentaires. Deux cents organisations à la fois, dont 60 organisations internationales, ont des observateurs au siège. A la sixième session de l'Assemblée générale, on comptait à Paris jusqu'à 400 observateurs.

Environ 450 organisations internationales non gouvernementales reçoivent des documents d'information et la documentation officielle dont elles ont besoin et sont invitées à des conférences d'information sur les Nations Unies qui ont lieu régulièrement, soit au siège, soit au Bureau de Genève. Le travail s'effectue par l'intermédiaire d'un réseau de conférences régionales auxquelles antcipent les organisations nationales. Pour l'organisation et la direction de ces conférences, la division est aidée par les centres d'information et les missions, ainsi que par des fonctionnaires en congé dans leur pays d'origine ou en mission; elle bénéficie pleinement de la coopération des services compétents des institutions spécialisées.

Bien que l'on pense que ces diverses activités entraîneront pour la division un surcroît de travail en 1953, il n'est demandé aucune augmentation d'effectif.

Tableau 13-7.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Dédutions pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
Cabinet du Secrétaire général adjoint et Services extérieurs	12	12	Dollars 120 060	Dollars 5 970	Dollars 5 040	Dollars 120 990
Division de l'administration et de la distribution	36	37	212 120	15 030	9 090	218 060
Bureau de la presse et des publications	92	86	613 580	43 530	26 290	630 820
Division de la radiodiffusion	89	89	693 700	48 760	29 700	712 760
Division du cinématographe et de l'information visuelle	44	44	289 010	20 980	12 400	297 590
Division des services spéciaux	23	23	161 080	11 350	6 900	165 530
TOTAUX	296	291	2 089 550	145 620	89 420	2 145 750

	Dollars
ii) Consultants	4 800
1952:	5 000
1951:	8 932

	Dollars
iii) Personnel temporaire	41 000
1952:	49 700
1951:	51 099

Le crédit demandé couvrira la rémunération d'experts étrangers à l'Organisation auxquels il sera fait appel à certains moments pour les programmes techniques, tels que les télécommunications par radio, les fréquences, etc.

Le crédit demandé permettra de remplacer temporairement les membres du personnel — principalement, secrétaires ou commis — en congé régulier ou en congé de maladie, et de recruter du personnel supplémentaire pour les périodes de pointe autres que les sessions de l'Assemblée générale.

	<i>Dollars</i>
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.	6 000
1952:	6 250
1951:	6 506

Le crédit demandé couvrira le paiement des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, conformément à l'usage établi, lorsqu'il y a lieu d'assurer le service des séances en dehors des heures de travail régulières.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service.....	577 450
1952:	658 900
1951:	650 467
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants d'organisations nationales et internationales	6 000
1952:	6 000
1951:	14 670

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage de représentants d'organisations nationales et internationales importantes—notamment de lauréats des concours organisés par les centres d'information—qui se rendent aux bureaux régionaux ou aux centres d'information des Nations Unies. Il n'est plus demandé de crédits pour frais de voyage et d'études au siège de l'Organisation.

	<i>Dollars</i>
ii) Frais de voyage de personnel en mission....	21 000
1952:	20 000
1951:	20 645

Cette prévision est fondée sur les dépenses réelles des années précédentes et ne concerne que les déplacements indispensables du personnel du département.

	<i>Dollars</i>
iii) Fournitures et services photographiques....	38 000
1952:	38 000
1951:	37 293

Comme il ressort de l'état détaillé ci-après, le crédit demandé pour les fournitures et les services photographiques est inférieur de 5 000 dollars au montant prévu pour 1952; une réduction analogue intervient dans le cas des bandes pour projections fixes; en conséquence, le département disposera d'une somme de 10 000 dollars pour la préparation d'expositions. Cette modification est conforme au paragraphe 8 des principes de base révisés où on lit que "le Département devrait également favoriser, au besoin par une participation directe, la production... d'affiches et autres documents graphiques exposant l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies". Le département n'a pas l'intention de préparer des montages importants qui entraîneraient de plus gros frais d'emballage et d'expédition. Il préparera une documentation peu onéreuse qui, en raison de sa nature même, se prêtera à de multiples adaptations régionales. La distribution de la documentation visuelle se fait uniquement sur demande, aux fins de publication ou d'exposition.

<i>Montant estimatif des dépenses Dollars</i>	<i>Montant estimatif des recettes Dollars</i>
---	---

1. Fournitures pour laboratoires photographiques; services essentiels tels que: achat de photographies destinées à la presse et aux publications des divers pays et aux moyens d'information visuelle énumérés ci-après	15 000
---	--------

2. Moyens d'information:

a) Documentation pour expositions: notamment matières premières, plans, travaux d'art, adaptations régionales...	10 000	
b) Bandes pour projections fixes: notamment travaux d'art, établissement des titres en cinq langues, reproductions photographiques, développement et matières premières; épreuves pour distribution et négatifs pour reproduction, plus nouvelles commandes de bandes antérieures	13 000	10 000
TOTALS	38 000	10 000

Total net: 28 000 dollars.

On estime que les recettes provenant de la vente de photographies, de bandes pour projections fixes, etc., s'élèveront à 10 000 dollars (inscrits dans les prévisions de recettes accessoires). Déduction faite de cette somme, le montant net des dépenses se trouve ramené à 28 000 dollars.

iv) Fournitures et services cinématographiques..	<i>Dollars</i>
1952:	168 600
1951:	227 515

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires concernant cette rubrique, le département a suivi une fois de plus les principes énoncés par l'Assemblée générale à sa sixième session; il s'est notamment efforcé de fournir des services sur une base régionale et d'atteindre les régions insuffisamment développées. Afin de multiplier les services demandés et aussi de répondre aux demandes plus nombreuses de films pour la télévision, le département a institué un système de priorités.

Les crédits demandés correspondent aux postes ci-après:

1. Services essentiels	<i>Dollars</i>
	57 100

Les postes ci-après correspondent aux frais d'exécution des services essentiels de documentation filmée sur les activités du siège et des missions, ainsi qu'aux frais afférents à la conservation de cette documentation pour les archives, à la fourniture de films pour les actualités, la télévision et des producteurs étrangers à l'Organisation. Ces métrages servent également à la préparation des revues de l'écran et de leurs adaptations régionales. Les prévisions relatives aux services essentiels concernent aussi la préparation de la documentation nécessaire pour encourager la production et le financement de films en dehors de l'Organisation. Les firmes de télévision, notamment celles qui projettent des actualités, se procurent auprès de ces services une documentation qu'elles utilisent pour leurs actualités ou leurs reportages, qu'elles présentent directement sous forme de films ou qu'elles incorporent à leurs programmes télévisés en direct; ces firmes ont besoin de ces services pour rendre compte des activités multiples de l'Organisation, notamment dans le domaine de l'assistance technique.

a) Actualités et films pour la télévision. Pellicules vierges (12 400) et frais de développement (14 000) pour compte rendu cinématographique des débats des Nations Unies.....	<i>Dollars</i>
	26 400

	Dollars	Dollars
b) Location de matériel dont l'emploi trop rare ne justifie pas l'achat.	900	
c) Reportages sur les activités en dehors du siège. Six métrages à raison de 2 000 dollars en moyenne. Les activités des Nations Unies dans les diverses parties du monde sont filmées pour les archives	12 000	
d) Essais et scénarios (11 à raison de 300 dollars chacun) pour présentation des thèmes fondamentaux.	3 300	
e) Fourniture de pellicules vierges aux producteurs, notamment à ceux des pays insuffisamment développés, pour les encourager à la collaboration aux programmes régionaux et la production de films en dehors de l'Organisation.	2 500	
f) Cinémathèque. Les prévisions couvrent l'achat, à des firmes commerciales, des bandes d'actualités requises et de fournitures, copies, contretypes et copies originales pour la cinémathèque.	12 000	
2. Production des revues de l'écran des Nations Unies		42 000
Six métrages à raison de 7 000 dollars en moyenne chacun. Ces films, qui montrent les travaux courants des Nations Unies, sont destinés à être diffusés dans le monde entier par les salles de cinéma, les écoles, certaines organisations et des stations de télévision. Les sujets sont traités de façon que le film ne perde pas sa valeur d'information, qu'il puisse être projeté pendant plusieurs années et garder par la suite un intérêt historique.		
3. Services régionaux		27 500
Pour assurer aux films des Nations Unies la plus large diffusion dans le plus grand nombre possible de régions et de groupes linguistiques, il faut établir, en les adaptant aux besoins des diverses régions, des versions en plusieurs langues, afin de mieux répondre aux besoins d'information des pays intéressés. Ce principe s'applique tant à la production actuelle qu'aux films plus anciens. On a réduit d'autres dépenses relatives aux films dans les prévisions concernant les fournitures et services cinématographiques, afin de couvrir les frais résultant du développement des services régionaux.		
	<i>Dollars</i>	
a) Adaptations régionales des revues de l'écran des Nations Unies. Trois adaptations régionales pour trois revues de l'écran: le montage, la rédaction des textes et les reportages supplémentaires dont on a besoin pour ces adaptations ont lieu dans les régions intéressées pour correspondre aux besoins locaux. L'enregistrement sonore et la mise au point technique seront faits au siège, à l'aide des installations de l'Organisation pour raisons d'économie	12 000	
b) Versions en diverses langues: Six revues de l'écran en 7 langues; 6 films plus anciens en 3 langues. Soixante bobines à raison de 200 dollars chacune, à l'aide des installations de l'Organisation	12 000	

	Dollars	Dollars
c) Interviews spéciales de membres de délégations, pour les actualités cinématographiques et la télévision de différents pays, dans les langues appropriées.	3 500	
4. Distribution		42 000
Afin d'augmenter la distribution dans les territoires insuffisamment développés qui n'ont pas la possibilité de développer et de reproduire des films, le département utilisera une plus forte proportion des crédits demandés pour la distribution de films dans ces régions. La distribution est assurée par l'intermédiaire de centres de distribution nationaux qui desservent les salles commerciales et peuvent atteindre les collectivités, les organisations, les églises, les écoles, ainsi que les stations de télévision là où il en existe. Dans de nombreux cas, les mesures prises pour assurer la distribution dans les pays plus développés permettent de couvrir les dépenses; de plus, dans ces mêmes pays, les films des Nations Unies sont diffusés de plus en plus souvent par les stations de télévision.		
		<i>Dollars</i>
a) Matériel pour la reproduction. Matériel pour contretypes fourni aux distributeurs pour qu'ils préparent leurs propres copies, sans frais pour les Nations Unies. Pour 6 films, 12 contretypes de 35 mm à grain fin, 12 contretypes de 35 mm avec bande sonore distincte, 12 contretypes de 16 mm.		14 253
b) Copies de présentation et de distribution sur pellicule de 35 mm. Ces copies sont fournies aux centres d'information et aux régions où, sans cela, les films ne seraient pas distribués. Quarante-huit copies de 6 films dans les langues officielles et, pour diverses régions, 3 copies de 6 films dans 7 autres langues		10 764
c) Copies de présentation et de distribution sur pellicule de 16 mm. Ces copies sont fournies aux centres d'information pour être projetées ailleurs que dans les salles commerciales, dans des régions où, sans cela, les films ne seraient pas distribués. Cent huit copies de 6 films dans les langues officielles; 5 copies de 6 films en 7 autres langues; 5 copies de 3 versions régionales en 2 langues.		9 480
d) Copies de 35 mm et de 16 mm de films déjà tournés. De la sorte, les pays insuffisamment développés qui, conformément aux prévisions ci-dessus, recevront aussi des copies de nouveaux films disposeront d'une quantité suffisante de films antérieurs		7 503
Montant estimatif des dépenses.		168 600
Montant estimatif des recettes		45 000
Montant net des dépenses.		123 600
Les recettes provenant de la vente des films sont estimées à 45 000 dollars. Déduction faite de cette somme, le montant net des dépenses pour fournitures et services cinématographiques s'élève à 123 600 dollars.		

	<i>Dollars</i>
v) <i>Services de radio</i>	340 850
	1952: 323 000
	1951: 340 973

Le crédit demandé couvrira le coût de programmes destinés à satisfaire les besoins des divers pays et régions. S'inspirant tout spécialement des "principes de base révisés applicables à l'action des Nations Unies dans le domaine de l'information" (A/C.5/L.172) et compte tenu de l'importance relative de la radiodiffusion comme moyen d'information dans les différentes régions du monde, on a décomposé les présentes prévisions en budgets régionaux relatifs à l'exécution des programmes et à la participation proportionnelle aux frais de location des installations utilisées pour les émissions.

Un crédit de 18 00 dollars est également demandé pour la participation de l'Organisation à des programmes déterminés de reportages télévisés, étant donné que dans de vastes régions du monde ce moyen d'information prend maintenant une réelle importance.

	<i>Dollars</i>
SERVICE D'ÉMISSIONS POUR LE MOYEN-ORIENT....	67 700

1.—Programmes

a) Émissions quotidiennes de 30 minutes en arabe.

b) Bulletins quotidiens de 10 à 15 minutes en amharique, hébreu, persan, pouchtou et turc.

c) Programmes hebdomadaires enregistrés dans les langues ci-dessus.

	<i>Dollars</i>
Traduction et lecture de bulletins quotidiens, à raison de 500 dollars par semaine	26 000

Emission hebdomadaire de 30 minutes, à raison de 200 dollars, pendant 40 semaines	8 000
---	-------

Reportage hebdomadaire de 15 minutes, à raison de 100 dollars, pendant 52 semaines	5 200
	<hr/> 39 200

2.—Location des installations
(participation proportionnelle)

Location d'installations pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	28 500
---	--------

SERVICE DES ÉMISSIONS TRANSPACIFIQUES	72 050
---	--------

1.—Programmes

	<i>Dollars</i>
a) Bulletins quotidiens d'information en chinois, malais d'Indonésie, coréen, tagalog, thaï et ourdou.	

b) Traduction et lecture de bulletins quotidiens, à raison de 400 dollars par semaine, pendant 52 semaines	20 800
--	--------

c) Reportage de 15 minutes, 4 fois par semaine, à raison de 100 dollars, pendant 40 semaines	16 000
	<hr/> 36 800

2.—Location des installations
(participation proportionnelle)

	<i>Dollars</i>
Location d'installations pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	35 250

SERVICE D'ÉMISSIONS POUR L'AMÉRIQUE LATINE ...	66 220
--	--------

1.—Programmes

a) Émissions quotidiennes de 90 minutes en espagnol, émission quotidienne de 15 minutes en portugais.

b) Bulletin quotidien d'information—260 programmes, à raison de 32 dollars	8 320
--	-------

c) Reportages de 30 minutes, à raison de 450 dollars, pendant 40 semaines ...	18 000
---	--------

d) Reportages de 15 minutes, à raison de 200 dollars, pendant 52 semaines ...	10 400
	<hr/> 36 720

2.—Location des installations
(participation proportionnelle)

	<i>Dollars</i>
Préparation des enregistrements et location d'installations (participation proportionnelle) pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	29 500

SERVICE D'ÉMISSIONS POUR L'EUROPE	58 200
---	--------

1.—Programmes

	<i>Dollars</i>
a) Émissions quotidiennes en français, en russe, en hollandais, en grec, en islandais, en serbo-croate.	

b) Programmes hebdomadaires en tchèque, en norvégien, en danois, en suédois.

c) Traduction et lecture de bulletins quotidiens d'information en 4 langues, à raison de 400 dollars, pendant 52 semaines	12 800
	<hr/> 33 600

2.—Location des installations
(participation proportionnelle)

Location d'installations pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	24 600
---	--------

SERVICE D'ÉMISSIONS EN LANGUE ANGLAISE	42 180
--	--------

1.—Programmes

	<i>Dollars</i>
a) <i>United Nations Today</i> , revue quotidienne de l'actualité diffusée dans tous les États-Unis et le Canada: 260 programmes, à raison de 32 dollars	8 320

b) <i>Spotlight on the UN</i> , programme hebdomadaire de 15 minutes, diffusé par 300 stations du <i>Liberty Network</i> aux États-Unis, à raison de 32 dollars, pendant 52 semaines	1 660
--	-------

	Dollars	Dollars
c) <i>On the Record</i> , émission hebdomadaire d'informations et d'interviews, diffusée par les réseaux nationaux des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Union Sud-Africaine, à raison de 75 dollars, pendant 52 semaines	3 900	
d) <i>UN Story</i> , programme enregistré de 15 minutes, sur les Nations Unies et les institutions spécialisées, diffusé par plus de 500 stations des États-Unis et des pays de langue anglaise dans le monde entier, à raison de 300 dollars, pendant 40 semaines	12 000	
	<hr/>	
	25 880	

2.—*Location des installations*
(participation proportionnelle)

Préparation des enregistrements et location d'installations (participation proportionnelle) pour la diffusion des émissions vers les régions précitées	16 300	
SERVICES GÉNÉRAUX	34 500	

Dans les dépenses prévues ici entrent les frais de gestion des installations qui intéressent tous les services—comme les dépêches d'information qui rendent compte des activités des commissions dans les diverses parties du monde—et qui ne peuvent donc être imputés à un service particulier.

1.— <i>Services de radiodiffusion</i>		Dollars
a) Circuits de relais internationaux pour la transmission des émissions aux réseaux nationaux et pour la réception au siège des informations nécessaires aux émissions. A cette fin, on a recours aux firmes commerciales qui appliquent des tarifs fixes	14 000	
b) Frais de production du concert annuel des droits de l'homme	2 500	
	<hr/>	
	16 500	

2.—*Télévision*

Participation de l'Organisation aux frais de gestion et de production du pool international de télévision, qui fournit des reportages télévisés en direct et des enregistrements sur kinéscope des programmes des Nations Unies aux réseaux abonnés à ce nouveau service	18 000	
--	--------	--

	Dollars
vi) <i>Services de télétype et de télécommunication</i>	1 700
1952:	2 000
1951:	5 914

Le crédit demandé couvre les dépenses affectivement encourues pour la location.

	Dollars
vii) <i>Abonnements aux services d'agences d'information</i>	1 300
1952:	1 300
1951:	3 457

Le crédit demandé couvre les frais réels d'abonnement aux communiqués télégraphiques des agences internationales d'information qu'utilisent les services de la presse et de la radio.

Chapitre 14.—Département juridique

462 100 dollars (1952: 453 370 dollars; 1951: 410 668 dollars)

L'organisation et les fonctions du Département juridique sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Aucun changement n'est proposé par rapport à 1952 dans l'organisation du département, ni dans le nombre ou la classe des postes permanents. La majoration de 7 100 dollars qu'accusent les prévisions relatives aux postes permanents s'explique uniquement par les augmentation normales de traitement. A l'exception de l'augmentation insignifiante des crédits demandés au titre du personnel temporaire, les prévisions ont été maintenues dans les limites des crédits approuvés pour l'exercice 1952.

Le volume de travail que doit effectuer le département a nettement tendance à augmenter de façon régulière; cependant, comme l'effectif présente depuis quelque temps une certaine stabilité—qui permet au personnel des services organiques ou généraux de s'acquitter de ses fonctions avec une expérience et une compétence accrues—le département sera en mesure d'exécuter un plus grand nombre de tâches normales ou permanentes, ainsi que certains travaux supplémentaires ou spéciaux, sans avoir à demander la création de nouveaux postes permanents. Le département a d'ailleurs pour principe d'utiliser le personnel avec une certaine souplesse, pour tenir compte de l'urgence et de l'importance rela-

tives des travaux qui lui sont confiés. Il convient donc de considérer l'organisation de l'ensemble du département en groupes techniques comme une indication de la répartition générale du travail et non comme un système rigide limitant ou restreignant les attributions individuelles. Grâce à la souplesse dans l'utilisation du personnel, à l'ajournement des travaux les moins urgents ou à des délais d'exécution, et grâce aussi à l'emploi judicieux de personnel temporaire, le département sera, espère-t-on, en mesure de s'acquitter en 1953, dans les limites des crédits demandés, de toutes les tâches dont on peut actuellement prévoir qu'il sera chargé.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	456 400
1952:	448 670
1951:	405 036
i) <i>Postes permanents</i>	443 700
1952:	436 600
1951:	393 834

Le crédit prévu ici concerne 52 postes permanents; le même nombre de postes avait été approuvé pour 1952.

Les prévisions comprennent 26 980 dollars au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 1 250 dollars

Tableau 14-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
1	1	Secrétaire général adjoint	
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 500
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 2ème classe	8 080
1	1	Fonctionnaire d'administration adjoint de 1ère classe	6 270
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	4 750
3	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	15 640
3	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	12 950
11	11		99 190
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			5 010
			104 200
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			4 170
TOTAL			100 030

au titre de la prime de connaissances linguistiques et 2 650 dollars au titre de l'indemnité de non-résident. L'effectif prévu pour le Cabinet du Secrétaire général adjoint (tableau 14-1) est de 11 postes, comme en 1952.

Tableau 14-2.—Divisions des questions juridiques générales

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
2	2	Administrateur général	28 730
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	13 580
4	4	Administrateur de 1ère classe	39 150
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 400
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 110
2	2	Secrétaire ou comm's de 3ème classe	8 070
12	12		106 040
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			6 950
			112 990
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			4 520
TOTAL			108 470

Le volume de travail de la Division des questions juridiques générales augmentera en 1953, en raison des facteurs énumérés ci-après:

1. Des questions nouvelles se posent dans le domaine économique et social, notamment: a) élaboration d'un programme destiné à mettre fin aux pratiques commerciales restrictives (résolution 375 (XIII) du Conseil économique et social); b) poursuite des travaux relatifs à la question des obligations alimentaires (résolution 390 H (XIII) du Conseil économique et social); c) problèmes que soulève le fonctionnement des tribunaux des Nations Unies qui ont été créés en Libye et en Erythrée (résolutions 388 (V) et 530 (VI) de l'Assemblée générale); d) rédaction des conventions nouvelles dans le domaine des droits de l'homme, du contrôle des stupéfiants et des communications internationales.

2. Le développement des programmes d'assistance technique amène la division à donner des avis juridiques plus nombreux et à examiner un plus grand nombre d'accords conclus avec les gouvernements.

3. Les travaux de caractère juridique qu'entraîne la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée générale au cours de sa sixième session concernant des questions de procédure [résolution 597 (VI)] ainsi que divers problèmes relatifs aux Territoires sous tutelle et non autonomes [résolutions 554, 563 et 567 (VI)] se poursuivront en 1953.

4. L'administration du personnel donnera vraisemblablement lieu à un nombre accru de litiges.

5. Des actions seront intentées contre des compagnies de navigation pour le compte du FISE; le nombre de ces actions sera d'au moins 50 et atteindra peut-être la centaine. C'est surtout un fonctionnaire du service du contentieux du FISE qui sera chargé de suivre ces affaires; néanmoins, des fonctionnaires supérieurs de la division devront y consacrer un temps considérable (il est probable que le FISE remboursera au Secrétariat, comme il l'a fait en 1950, 1951 et 1952, une fraction des dépenses afférentes à un poste d'administrateur de 1ère classe).

En dépit de la multiplication des activités prévue pour 1953, le nombre des postes demandés pour la division (tableau 14-2) est de 12, comme en 1952.

Tableau 14-3.—Division chargée du développement et de la codification du droit international

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	17 400
		Indemnité de représentation	1 000
<i>Services organiques</i>			
3	3	Administrateur hors classe	38 890
3	3	Administrateur de 1ère classe	30 850
3	3	Administrateur adjoint de 1ère classe	19 440
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	5 220
3	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	12 660
14	14		125 460
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			7 960
			133 420
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			5 350
TOTAL			128 070

La Division chargée du développement et de la codification du droit international est chargée des travaux préparatoires dont la Commission du droit international a besoin pour procéder à la codification de deux nouvelles matières de droit international qu'elle a choisies au cours de sa troisième session, tenue en 1951, à savoir "le régime des eaux territoriales" et "la nationalité, y compris l'apatridie". Ces travaux se poursuivront vraisemblablement en 1953 et la division pourra s'en acquitter avec son effectif actuel.

Le nombre de postes demandé pour 1953 (tableau 14-3) est donc le même qu'en 1952.

L'augmentation constante du nombre des traités que les gouvernements, conformément à l'article 102 de la Charte, font parvenir aux fins d'enregistrement ou de classement et d'inscription au répertoire, entraînera en 1953 un accroissement de travail pour la Division des immunités et des traités.

Tableau 14-4.—Division des immunités et des traités

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	15 800
		Indemnité de représentation	1 000
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
2	2	Administrateur de 1ère classe	20 710
1	1	Administrateur de 2ème classe	8 210
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 270
<i>Services généraux</i>			
1	1	Assistant spécialisé de 1ère classe	5 250
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 100
6	6	Secrétaire ou commis de 3ème classe	25 110
15	15		104 530
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.</i>			7 060
			111 590
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			4 460
TOTAL			107 130

On aura une idée plus exacte du surcroît de travail ainsi imposé à la division si l'on se rappelle que le nombre des traités enregistrés ou classés et inscrits au répertoire, pendant le dernier trimestre, a été de 67 en 1949, de 120 en 1950 et de 285 en 1951. A cette augmentation numérique correspond un accroissement de travail portant à la fois sur l'enregistrement proprement dit, sur le relevé mensuel de tous les traités reçus et sur la préparation des textes en vue de leur publication dans le *Recueil des Traités*.

Il faut encore prévoir en 1953 une augmentation du volume de travail de la division pour les raisons suivantes:

a) Le nombre de conventions et d'accords conclus sous le auspices de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées ne cesse de s'accroître;

b) Le nombre d'accords et d'arrangements sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies qui doivent être conclus avec les gouvernements des Etats Membres ou non membres devient de plus en plus considérable au fur et à mesure que s'accroît le nombre des pays où l'Organisation des Nations Unies exerce directement son activité.

Cependant, l'effectif proposé pour 1953 (tableau 14-4) est le même qu'en 1952.

Tableau 14-5.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Dédutions pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cabinet du Secrétaire général adjoint	11	11	99 190	5 010	4 170	100 030
Division des questions juridiques générales	12	12	106 040	6 950	4 520	108 470
Division chargée du développement et de la codification du droit international	14	14	125 460	7 960	5 350	128 070
Division des immunités et des traités	15	15	104 530	7 060	4 460	107 130
TOTAUX	52	52	435 220	26 980	18 500	443 700

Dollars

ii) *Consultants* **4 000**
 1952: 4 000
 1951: 2 351

Le crédit prévu pour les consultants est destiné principalement à rémunérer les services de conseils spéciaux chargés d'exercer les actions engagées loin du siège, et les services des spécialistes de certaines questions de droit international.

iii) *Personnel temporaire* **7 500**
 1952: 6 800
 1951: 8 103

Ce crédit est destiné à permettre le remplacement temporaire des secrétaires ou commis en congé annuel, en congé dans leur pays d'origine ou en congé de maladie prolongé, ainsi que l'engagement du personnel temporaire nécessaire pendant de courtes périodes de pointe.

iv) *Heures supplémentaires* **1 200**
 1952: 1 270
 1951: 748

La somme prévue est fondée sur les dépenses encourues pendant le présent exercice.

ARTICLE II

Dollars
 Autres frais de service **5 700**
 1952: 5 700
 1951: 5 632

i) *Frais de voyage du personnel en mission* **5 700**
 1952: 5 700
 1951: 5 632

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage du personnel qui se rendra à La Haye pour représenter le Secrétaire général devant la Cour internationale de Justice, ceux des fonctionnaires du Département juridique qui doivent assister aux conférences d'institutions spécialisées traitant de questions juridiques et aux réunions d'organismes s'occupant de problèmes de droit international, ainsi que le coût de petits déplacements que des fonctionnaires pourront être appelés à faire.

Travaux contractuels d'imprimerie

Le programme détaillé des publications que fera paraître le Département juridique figure au chapitre 26 des prévisions budgétaires.

Chapitre 15.—Conférences et services généraux

9 527 500 dollars (1952: 9 304 630 dollars; 1951: 8 569 142 dollars)

En 1953, le Service des bâtiments, qui faisait partie des Services administratifs et financiers, sera de nouveau rattaché au Département des conférences et des services généraux; à cette modification près, la structure organique du département reste essentiellement la même qu'en 1952. L'Administration postale des Nations Unies fait l'objet de l'article III du présent chapitre.

Les fonctions des divers services du département sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

Les importantes modifications que l'on a entrepris d'apporter en 1950 à l'organisation du département ont permis de supprimer 59 postes en 1951. Onze autres postes ont été supprimés en 1952. Les nombreux aspects du fonctionnement du département ont continué de faire l'objet d'une étude attentive en 1951; de ce fait, les prévisions pour 1953 reflètent plusieurs améliorations et réductions importantes et, bien que de nombreux services du département soient appelés à fournir une plus grande quantité de travail, 26 autres postes sont supprimés.

Tableau 15-1.—Cabinet du Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
1	1	Secrétaire général adjoint	
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 350
		<i>Services organiques</i>	
—	1	Fonctionnaire d'administration hors classe	11 310
1	1	Fonctionnaire d'administration de 1ère classe	9 790
		<i>Services généraux</i>	
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 370
5	6		82 820
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			3 760
			86 580
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3 440
TOTAL			83 140

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	9 386 000
	1952: 9 162 730
	1951: 8 438 784
i) Postes permanents	9 019 600
	1952: 8 779 530
	1951: 7 929 250

En 1952, le nombre de postes approuvés pour le département (y compris le personnel du Service des bâtiments mais non compris le personnel de l'Administration postale ni les travailleurs manuels) s'est élevé au total à 1 448. Les ajustements proposés dans les présentes prévisions ont donc pour effet de ramener de 1 448 à 1 422 le nombre des postes permanents. L'accroissement des dépenses s'explique par les augmentations annuelles des traitements et par une légère majoration du montant demandé pour le salaire des travailleurs manuels.

Pour que l'administration du département soit soumise à un contrôle plus efficace, un seul chef de service administratif remplacera, au *Cabinet du Secrétaire général adjoint*, les chefs de service administratif que chaque bureau comptait antérieurement. En conséquence, un nouveau poste d'administrateur hors classe est demandé pour 1953.

Tableau 15-2.—Section des conférences

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
		<i>Services organiques</i>	
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	8 440
		<i>Services généraux</i>	
2	2	Commis de 1ère classe	11 090
1	3	Secrétaire ou commis de 2ème classe	12 760
1	2	Secrétaire ou commis de 3ème classe	8 570
6	9		50 650
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			3 830
			54 480
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			2 180
TOTAL			52 300

Tableau 15-3.—Bureau des documents

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Directeur	6	5	38 970	2 390	1 650	39 710
Service de sténodactylographie	206	197	818 590	62 260	35 230	845 620
Division du contrôle des documents	71	65	442 830	32 710	19 020	456 520
Division des services linguistiques	403	404	3 420 680	249 470	146 810	3 523 340
Division des publications et des impressions	235	230	1 147 330	86 590	49 410	1 185 910
TOTAUX	921 ^a	901 ^a	5 869 800 ^b	433 420 ^c	252 120 ^b	6 051 100 ^b

^a Non compris les travailleurs manuels.

^b Y compris le salaire des travailleurs manuels.

Pour 1952, on avait demandé 9 postes pour la *Section des conférences*, soit 3 de plus que le nombre approuvé pour 1951. La raison en était que la coordination avec le Bureau de Genève pour toutes les questions d'organisation des conférences imposait au département un travail supplémentaire et qu'un nombre beaucoup plus grand de conférences et de réunions pouvait se tenir au nouveau siège permanent. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé que ces 3 postes soient pourvus au moyen de personnel temporaire pendant l'année 1952 et que la question fasse ensuite l'objet d'un nouvel examen, en fonction des faits constatés durant l'année.

Maintenant que le nouveau bâtiment des conférences est terminé, le département est persuadé qu'il est indispensable de faire de ces 3 postes des postes permanents. C'est pourquoi un total de 9 postes est encore demandé pour cette section en 1953.

Deux années de fonctionnement ont prouvé que la conception qui préside à l'organisation du *Bureau des documents* est satisfaisante. Une étude continue a montré qu'il était possible d'apporter aux méthodes appliquées des améliorations qui permettront d'exercer un contrôle plus rigoureux sur la publication des documents, conformément au vœu exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 593 (VI), et d'assurer un fonctionnement plus économique. Les principales améliorations comprennent la centralisation de tous les services de sténodactylographie, une utilisation plus souple des services des rédacteurs et des traducteurs et l'emploi, pour la reproduction des documents, d'un nouveau matériel de rendement supérieur.

Le nombre de postes approuvés pour le bureau en 1952 était de 921, non compris les travailleurs manuels, mais y compris 8 postes transférés du Service de correspondance du Bureau des services généraux. Pour 1953, un total de 901 postes est prévu.

Tableau 15-4.—Bureau des documents: Cabinet du Directeur

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	15 800
		Indemnité de représentation	1 000
<i>Services organiques</i>			
1	—	Administrateur de 1ère classe	—
—	1	Administrateur de 2ème classe	7 330
1	—	Administrateur adjoint de 1ère classe	—
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 340
1	1	Secrétaire ou commis de 3ème classe	4 500
6	5		38 970
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			2 390
			41 360
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			1 650
TOTAL			39 710

Au *Cabinet du Directeur*, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe est supprimé et un poste d'administrateur de 1ère classe est ramené à une classe inférieure.

Service de sténodactylographie.—Dans les prévisions pour 1952, un total de 128 postes était demandé au titre de la Division du contrôle des documents du Bureau des documents pour les services centraux de dactylographie anglais et fran-

Tableau 15-5.—Service de sténodactylographie

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 250
<i>Services généraux</i>			
3	3	Commis de 1ère classe	16 920
25	25	Secrétaire ou commis de 2ème classe	115 390
176	167	Secrétaire ou commis de 3ème classe	676 440
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 590
206	197		818 590
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			62 260
			880 850
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			35 230
TOTAL			845 620

çais. En outre, une partie des crédits demandés pour la Division des services linguistiques était destinée au Service de dactylographie russe (39 postes) et au Service de dactylographie espagnol (31 postes). Ces services ont été centralisés et dépendent d'un même fonctionnaire, responsable devant le Directeur du Bureau des documents. De plus, le Service de la correspondance qui, dans les prévisions pour 1952, faisait partie de la Division des communications et des archives du Bureau des services généraux et comptait 8 fonctionnaires a aussi été rattaché à ce nouveau groupe. Le total des postes demandés à ces divers titres était donc de 206 en 1952.

Grâce à la fusion de tous ces services, qui permet un fonctionnement plus souple, il est possible de ramener ce total à 197 postes pour 1953, soit une réduction de 9 postes. En dehors du chef de service et d'un secrétaire administratif, on pense que le personnel se répartira comme suit:

Service de sténodactylographie anglais	54
Service de sténodactylographie français	67
Service de sténodactylographie russe	38
Service de sténodactylographie espagnol	29
Service de la correspondance	7

Tableau 15-6.—Division du contrôle des documents

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	16 400
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	14 120
11	8	Administrateur de 1ère classe	80 790
15	11	Administrateur de 2ème classe	96 070
7	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	45 750
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	6 510
<i>Services généraux</i>			
7	6	Assistant spécialisé	35 530
4	4	Commis de 1ère classe	24 440
11	16	Secrétaire ou commis de 2ème classe	74 720
12	10	Secrétaire ou commis de 3ème classe	45 050
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 450
71	65		442 830
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			32 710
			475 540
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			19 020
TOTAL			456 520

Dans les prévisions pour 1952, 71 postes étaient demandés pour la *Division du contrôle des documents*, non compris les services de dactylographie anglais et français. Pour 1953, on propose de supprimer 6 postes, c'est-à-dire de ramener le total à 65, comme il est expliqué sous les rubriques pertinentes du présent chapitre.

Cabinet du Directeur.—Ce cabinet comprendra 3 fonctionnaires en 1953 comme en 1952.

Contrôle de la rédaction.—En étudiant de manière approfondie les fonctions de cette section et en prêtant particulièrement attention aux faits constatés durant la sixième session de l'Assemblée générale, on a été amené à conclure que le travail de préédition constituait la principale attribution de cette section et l'un des moyens les plus efficaces d'exercer un contrôle sur la documentation et de l'améliorer. Désormais, la section s'attachera relativement moins à l'édition des documents officiels, étant donné que l'expérience acquise en six ans par les fonctionnaires chargés de rédiger et de traduire ces documents en rend la mise au point définitive plus rapide que par le passé. En conséquence, on propose d'affecter des fonctionnaires peu nombreux, mais particulièrement compétents, à l'important travail de préédition et de faire porter principalement l'effort sur les documents et les publications les plus importants. La section comprendra un chef de section et 13 fonctionnaires de la catégorie des services organiques (6 administrateurs de 1ère classe, 6 administrateurs de 2ème classe et un administrateur adjoint de 1ère classe). La section est également chargée de publier le *Journal des Nations Unies*, qui paraît chaque jour, et de poursuivre les travaux de terminologie nécessaires.

Les services de références et de secrétariat connexes seront assurés par 13 fonctionnaires de la catégorie des services généraux, dont 2 (un agent de 1ère classe et un agent de 2ème classe) seront mutés de la Division des publications et des impressions.

Pour l'édition des documents officiels, on estime que des économies seront réalisées en ce qui concerne tant la classe des fonctionnaires nécessaires pour ce travail—qui n'a pas besoin d'être effectué par des fonctionnaires ayant un rang supérieur à celui d'administrateur de 2ème classe—que l'effectif à affecter de manière permanente audit travail. On propose donc de ne constituer que 4 équipes permanentes qui, entre les sessions de l'Assemblée générale, éditeront les documents du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Conseil de tutelle et des autres organes dont les documents sont publiés sous la forme imprimée; durant la période de l'Assemblée générale, ces équipes recevront le concours de 4 autres équipes composées de fonctionnaires détachés de la section de préédition et des sections de traduction. De la sorte, le travail supplémentaire d'édition occasionné par l'Assemblée générale sera effectué au moyen de mutations, à l'intérieur du Bureau des documents, de fonctionnaires expérimentés qui, pendant le reste de l'année, consacreront tout leur temps à d'autres travaux importants. Les 4 équipes appelées à fonctionner toute l'année seront dirigées par un administrateur de 1ère classe et comprendront 5 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 4 agents de 1ère classe et 4 agents de 2ème classe de la catégorie des services généraux—soit, au total, 17 fonctionnaires. Les 4 agents de 2ème classe remplaceront un administrateur adjoint de 1ère classe, 2 agents de 1ère classe et un agent de 3ème classe. Trois postes d'administrateurs de 1ère classe pourront aussi être supprimés.

Le nombre total de postes approuvés pour cette section en 1952 était de 49. Comme il est expliqué plus haut, le total demandé pour 1953 s'élève seulement à 44 postes. Etant

donné que ce total comprend 2 postes transférés de la Division des publications et des impressions, la nouvelle orientation donnée aux travaux de cette section permettra de transférer 4 postes d'administrateur de 2ème classe à la Section française de la Division des services linguistiques et de supprimer 3 postes d'administrateur de 1ère classe.

Contrôle de la production.—Par suite d'une révision des méthodes et des procédures d'enregistrement de cette section, il sera possible de supprimer un poste de commis de 3ème classe; en conséquence, le nombre de postes demandés pour 1953 est de 18, alors que 19 postes avaient été approuvés pour 1952.

Tableau 15-7.—Division des services linguistiques

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	<i>Dollars</i>
1	1	Directeur principal	16 870
		<i>Services organiques</i>	
7	7	Administrateur hors classe	97 210
105	103	Administrateur de 1ère classe	1 074 500
233	243	Administrateur de 2ème classe	2 006 480
4	—	Administrateur adjoint de 1ère classe	—
		<i>Services généraux</i>	
1	1	Secrétaire administratif	5 460
—	4	Commis de 1ère classe	29 320
12	10	Secrétaire ou commis de 2ème classe	51 850
31	31	Secrétaire ou commis de 3ème classe	126 350
9	4	Secrétaire ou commis de 4ème classe	12 640
403	404		3 420 680
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie...			249 470
			3 670 150
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel...			146 810
			TOTAL 3 523 340

Les prévisions pour 1952 portaient sur 403 postes pour la Division des services linguistiques, non compris 70 postes des Services de dactylographie espagnol et russe, qui sont maintenant rattachés au Service de sténodactylographie. Les modifications proposées pour 1953, qui entraînent la création d'un poste, sont exposées sous les diverses rubriques consacrées à la division.

Cabinet du Directeur.—Ce cabinet comprendra 8 postes en 1953, un poste d'agent de 3ème classe étant supprimé.

Groupe des sténographes rédacteurs de séance.—Dix-neuf postes avaient initialement été demandés pour ce groupe en 1952, mais le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tenant compte d'une demande supplémentaire, a approuvé 3 postes de plus, à condition que l'on puisse prélever ces postes sur l'effectif approuvé. Il a été effectivement procédé à cet aménagement au cours de 1952. Le groupe étant appelé à fournir le même travail qu'en 1952, 22 postes sont demandés pour 1953.

Service d'interprétation.—On pense que le Service d'interprétation assurera au minimum le même nombre de séances en 1953 qu'en 1952. L'effectif resté fixé à 68. Un poste d'administrateur est ramené de la 1ère à la 2ème classe.

Section anglaise de traduction.—Le nombre total de postes demandés pour cette section en 1953 est de 40, soit 2 postes de plus que le nombre approuvé pour 1952.

On pense que le volume de travail qui incombera à la section restera à peu près identique à ce qu'il était en 1952: la section devra traduire environ 30 000 pages.

Tableau 15-8.—Division des publications et des impressions

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
1	1	Directeurs et administrateurs généraux	
		Directeur principal	15 530
		Services organiques	
1	1	Administrateur hors classe	11 500
2	2	Administrateur de 1ère classe	20 670
10	9	Administrateur de 2ème classe	75 820
25	28	Administrateur adjoint de 1ère classe	200 910
8	6	Administrateur adjoint de 2ème classe	34 800
		Services généraux	
1	1	Secrétaire administratif	5 850
6	3	Assistant spécialisé de 1ère classe	18 236
8	6	Commis de 1ère classe	30 470
10	14	Mécanographe de 1ère classe	74 000
18	16	Secrétaire ou commis de 2ème classe	147 430
36	36	Mécanographe de 2ème classe	89 740
40	37	Secrétaire ou commis de 3ème classe	153 120
6	7	Mécanographe de 3ème classe	26 660
32	35	Secrétaire ou commis de 4ème classe	125 600
31	28	Mécanographe de 4ème classe	92 300
235	230		1 122 680
		Salaire des travailleurs manuels	26 050
			1 148 730
		<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie . . .	86 590
			1 235 320
		<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel . . .	49 410
		TOTAL	1 185 910

exprimé ses intentions touchant le contrôle et la réduction de la documentation.

Un des moyens de réduire les frais afférents à la reproduction, à la manutention, à l'expédition et à l'emménagement des importantes quantités de documents miméographiés consiste à publier rapidement les documents officiels sous la forme de fascicules imprimés, ce qui permet de réduire en conséquence le tirage à la miméographie. Les documents officiels et les annexes aux documents officiels de la sixième session de l'Assemblée générale ont été publiés dans les 3 langues de travail moins de 2 mois après la clôture de la session, c'est-à-dire dans un délai moindre que toutes les années précédentes. La division ne négligera aucun effort pour obtenir des résultats encore plus satisfaisants en 1952 et 1953 et pour étendre ces progrès aux documents officiels de tous les principaux organes.

Pour réduire les dépenses afférentes à la reproduction, à la manutention et à l'emménagement de la documentation miméographiée ainsi qu'à la consommation de papier, on s'efforcera aussi d'utiliser davantage les presses offset; de ce fait, le matériel de miméographie pourra être essentiellement employé pour la reproduction de documents immédiatement nécessaires pour les séances ainsi que pour la reproduction d'autres documents qui sont demandés d'urgence et pour lesquels il est moins commode de recourir au procédé offset, qui est plus complexe et exige de plus grands préparatifs. Tout en subissant une réduction d'effectif, le service de miméographie pourra donc effectuer rapidement, en cas de besoin, de nouveaux tirages des documents; de la sorte, on ne sera plus obligé de constituer des stocks importants comme il avait fallu le faire jusqu'ici pour parer à des demandes imprévues.

Pour 1952, le nombre total de postes approuvés pour la division était de 235, non compris les travailleurs manuels. Un total de 230 postes est demandé pour 1953. La diminution

Cependant, le nombre des séances faisant l'objet d'un compte rendu analytique a augmenté en 1951 et pendant le premier semestre de 1952. Pour faire face à cet accroissement de travail, on a engagé 2 traducteurs à titre temporaire. La situation ne semblant pas devoir se modifier en 1953, 2 nouveaux postes permanents (administrateurs de 2ème classe) sont prévus. Un poste d'agent de la catégorie des services généraux est ramené de la 2ème à la 3ème classe.

Section française de traduction.—Le nombre total de postes approuvés pour cette section en 1952 était de 87. On propose, comme il a été expliqué plus haut, de transférer à la section 4 postes d'administrateur de 2ème classe de la Division du contrôle des documents, ce qui portera l'effectif total à 91 en 1953. Ce transfert permettra d'utiliser de manière plus souple et plus efficace les services du personnel, d'effectuer des économies et des améliorations en ce qui concerne l'édition des documents officiels et de traduire plus rapidement les documents urgents; il facilitera aussi la traduction des documents techniques difficiles. On pense que le nombre total de pages à traduire restera d'environ 72 500.

Un poste d'agent de la catégorie des services généraux est ramené de la 2ème classe à la 3ème classe.

Section espagnole de traduction.—La seule modification apportée à cette section en 1953 est le transfert du Service de dactylographie espagnol au Service de sténodactylographie. La section peut traduire environ 50 000 pages par an. A l'heure actuelle, le nombre de pages à traduire annuellement est estimé à 40 500, ce qui permet à la section de traduire environ 10 000 pages d'arriéré, y compris des documents officiels des années antérieures.

Section chinoise de traduction.—Le nombre total de postes demandés pour cette section en 1953 est de 72, ce qui représente une réduction de 6 postes par rapport à 1952. On a pu recruter du personnel supplémentaire pour cette section en 1951 et 1952, et la section a effectué le travail que l'on attendait d'elle en ce qui concerne la traduction de l'arriéré des documents officiels pour l'année 1951. Elle continuera, en plus de la traduction des documents actuels—qui continuent à représenter environ 23 000 pages par an—à traduire les pages d'arriéré pendant les années 1952 et 1953. La réduction proposée pour 1953 s'explique par la suppression d'un poste d'administrateur hors classe—un rapport de 13 à 33 entre les deux catégories de traducteurs semblant approprié—et par la suppression de 5 postes de calligraphes, suppression due au fait que l'on a maintenant pris l'habitude d'envoyer une certaine proportion des traductions directement à l'imprimeur sans passer par le stade de la calligraphie.

Section russe de traduction.—En dehors du rattachement du Service de dactylographie russe au Service de sténodactylographie, les seules modifications proposées pour 1953 sont la suppression d'un poste de commis de 3ème classe et le reclassement de 4 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe, qui deviennent des postes de commis de 1ère classe. Cinquante-six postes sont donc demandés pour cette section en 1953. Le volume de travail que l'on prévoit d'après les faits constatés est compris entre 45 000 et 50 000 pages. La Section russe a considérablement réduit l'arriéré de traduction des documents officiels des années précédentes, qui ne s'élève plus maintenant qu'à 8 000 pages. Elle ne négligera aucun effort pour continuer à liquider l'arriéré au même rythme.

Bien que l'organisation générale de la *Division des publications et des impressions* reste essentiellement la même en 1953 qu'en 1952, certains aménagements sont proposés, de façon que la division soit mieux en mesure d'appliquer la résolution 593 (VI), dans laquelle l'Assemblée générale a

nette de 5 postes est expliquée dans les diverses rubriques ci-après.

Cabinet du Directeur.—Ni l'effectif ni les fonctions du cabinet ne subissent de modification. Sept postes sont proposés pour 1953, soit le même nombre qu'en 1952.

Section des services d'imprimerie.—Pour 1952, le nombre total de postes approuvés pour la section était de 54. On se propose de supprimer un poste d'administrateur adjoint et un poste de commis de 3ème classe, ce qui laisserait un total de 52 postes. Un poste d'administrateur de 2ème classe devient un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe et un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe un poste de commis de 2ème classe.

Section de la reproduction des documents.—Le nombre total de postes approuvés pour cette section en 1952 était de 96, non compris les travailleurs manuels. Pour 1953, un total de 95 postes est demandé, un poste étant reclassé dans la catégorie des travailleurs manuels. Il faudra procéder à certains aménagements à l'intérieur de la section, puisque, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, on se propose d'utiliser davantage les presses offset; c'est pourquoi 3 conducteurs de la presse à grand format et un clicheur (1ère classe) seront

remplacés par 4 mécanographes (2 de 2ème classe, 2 de 4ème classe).

Section de la distribution des documents.—Le nombre total de postes approuvés pour cette section en 1952 était de 78 postes, non compris les travailleurs manuels. Soixante-seize postes sont demandés pour 1953. Cette réduction s'explique par le transfert de 2 postes à la Division du contrôle des documents. En outre, 2 postes de commis de 1ère classe sont transformés en postes d'administrateur adjoint de 1ère classe; en effet, les nouvelles modifications envisagées pour 1953 exigeront que le contrôle s'effectue de manière plus rigoureuse et les dispositions à prendre touchant la distribution et la constitution des stocks demanderont des qualités de jugement plus grandes. Deux postes de commis de 1ère classe et un poste de commis de 3ème classe sont transformés en postes de commis de 4ème classe. Pour effectuer ces reclassements, on affectera les fonctionnaires chargés du service des séances à une annexe de distribution, ce qui permettra d'assurer avec plus de souplesse le service des séances et d'employer un moins grand nombre de commis de classe supérieure.

On pense qu'en raison de ces aménagements, le montant élevé des dépenses afférentes en 1951 et en 1952 au personnel temporaire pourra être sensiblement réduit.

Tableau 15-9.—Bureau des services généraux

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Directeur	5	4	37 310	2 150	1 580	37 880
Services des télécommunications	10	9	59 590	4 480	2 560	61 510
Division des communications et des archives	165	170	674 290	57 240	29 260	702 270
Division des achats et des transports	102	99	573 850	36 580	24 620	591 010
Service des bâtiments	234	224	1 398 190	74 400	60 000	1 440 390
TOTAUX	516^a	506^a	2 776 230^b	174 850^c	118 020^b	2 833 060^b

^a Non compris les travailleurs manuels.
^b Y compris le salaire des travailleurs manuels.

Le nombre total de postes approuvés pour le Bureau des services généraux en 1952 était de 290, non compris les travailleurs manuels. Cependant, en 1952, 8 postes ont été transférés au Service de sténodactylographie du Bureau des documents; par conséquent, un total de 282 postes est demandé pour 1953.

Les travaux (élaboration des plans et construction) relatifs au nouveau siège dev.unt être terminés en 1953, le Service des bâtiments sera, en 1953, de nouveau rattaché à ce bureau. En 1952, le nombre total de postes approuvés pour ce service était de 234, non compris les travailleurs manuels; 224 postes sont demandés pour 1953. Cette diminution de 10 postes en 1953 est expliquée en détail sous les rubriques pertinentes ci-après.

Cabinet du Directeur.—La création d'un poste de chef de service administratif pour le département tout entier permet de supprimer un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe et de transformer un poste d'administrateur de 1ère classe en poste d'administrateur de 2ème classe. Un total de 4 postes est donc demandé pour 1953, alors que 5 postes avaient été approuvés pour 1952.

Tableau 15-10.—Bureau des services généraux: Cabinet du Directeur

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	
1	1	Directeur	
		Traitement	17 400
		Indemnité de représentation	900
		<i>Services organiques</i>	
1	—	Administrateur de 1ère classe	—
—	1	Administrateur de 2ème classe	9 380
1	—	Administrateur adjoint de 1ère classe	—
		<i>Services généraux</i>	
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 630
5	4		37 310
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			2 150
			39 460
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			1 580
TOTAL			37 880

Tableau 15-11.—Service des télécommunications

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	—	Administrateur général	—
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur de 1ère classe	20 090
2	2	Administrateur de 2ème classe	15 510
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	7 330
<i>Services généraux</i>			
4	4	Secrétaire ou commis de 3ème classe	16 660
10	9		59 590
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.			4 480
			64 070
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.			2 560
TOTAL			61 510

Services des télécommunications.—A la fin de 1952, les travaux relatifs à la construction et à l'installation du matériel de télécommunication pour le siège permanent seront presque terminés. On propose en conséquence de réduire le nombre de postes et de modifier le statut de cette division en 1953. Ce ne sera plus une division, mais un service qui sera chargé de l'entretien et du fonctionnement de tout le matériel de télécommunication et qui rendra compte au Directeur du Bureau.

En 1952, le nombre total de postes approuvés à ce titre était de 10. Pour 1953, un total de 9 postes est demandé. Un poste d'administrateur général est supprimé.

Tableau 15-12.—Division des communications et des archives

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
2	2	Administrateur de 1ère classe	18 980
1	1	Administrateur de 2ème classe	9 060
2	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	37 860
4	4	Administrateur adjoint de 2ème classe	21 520
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	5 500
12	8	Commis de 1ère classe	46 120
31	22	Secrétaire ou commis de 2ème classe	108 370
46	44	Secrétaire ou commis de 3ème classe	175 500
26	42	Secrétaire ou commis de 4ème classe	135 430
39	39	Secrétaire ou commis de 5ème classe	103 870
165	170		674 290
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.			57 240
			731 530
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel.			29 270
TOTAL			702 270

En 1951 et au début de 1952, le fonctionnement de la Division des communications et des archives a fait l'objet d'un examen, notamment en ce qui concerne les conséquences entraînées par la disposition des locaux au nouveau siège de l'Organisation. A la suite de cette étude, on propose, pour 1953, de réunir sur un seul étage les différentes annexes d'enregistrement qui, jusqu'ici, étaient réparties entre les divers départements. Compte tenu de tous les aspects du classement de la correspondance et des archives, compte tenu

aussi des problèmes que posait nécessairement la coordination des travaux d'un grand nombre d'annexes d'enregistrement qui fonctionnaient indépendamment les unes des autres, il est certain qu'un service centralisé d'enregistrement non seulement donnera de meilleurs résultats et aidera à l'exécution de nouvelles tâches qui incombent au Secrétariat depuis 1951 et 1952, mais encore permettra de réduire les effectifs.

Parmi les organismes dont l'activité s'est développée et qui ont maintenant recours à cette division figurent l'Administration de l'assistance technique, dont les travaux ont pris la même ampleur que ceux d'un des principaux départements du Secrétariat et qui, à certains égards, demande davantage de services; le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, le Bureau de l'assistance technique et des institutions et organismes tels que l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'Administration postale des Nations Unies. Il apparaît que ces activités, à l'exception peut-être de celles du FISE, entraîneront pour la division une plus grande quantité de travail au cours de l'année 1953.

Les prévisions reflètent d'autres modifications apportées à l'organisation de la division. Le Service de la correspondance, qui, dans les prévisions pour 1952, figurait sous la présente rubrique, a été rattaché au nouveau Service de sténodactylographie, qui dépendra, en 1953, du Bureau des documents (voir tableau 15-5).

Pour 1952, le nombre total de postes approuvés pour cette division était de 165 (non compris 8 postes pour le Service de la correspondance). Pour 1953, un total de 170 postes est demandé, comme il est expliqué en détail sous les diverses rubriques ci-après.

Cabinet du chef de la division.—Ce cabinet continue à comprendre 6 fonctionnaires; un poste d'agent de 2ème classe de la catégorie des services généraux est ramené à la 3ème classe.

Section des archives.—Pour 1952, le nombre total de postes approuvés pour cette section était de 21. Dix-sept postes sont demandés pour 1953, soit 4 de moins que l'année précédente. Cette diminution est rendue possible du fait que la section s'attachera davantage, dans les travaux qu'elle effectue quotidiennement, à recourir aux microfilms, qu'elle fera preuve d'une plus grande rigueur dans le choix des documents à conserver et qu'elle n'hésitera pas à éliminer un grand nombre de pièces devenues inutiles. Un poste d'agent de 2ème classe et 3 postes d'agent de 4ème classe de la catégorie des services généraux sont supprimés.

Section de l'enregistrement.—Le nombre total de postes approuvés pour cette section en 1952 était de 57. Cependant, il a fallu attribuer 7 de ces postes au nouveau Service des dossiers du personnel. Le total des postes demandés pour 1953 s'élève à 41, alors que le total correspondant était de 50 en 1952. Cette réduction nette s'explique par la suppression de 9 postes, grâce à la centralisation sur un seul étage des 9 annexes d'enregistrement.

Cette centralisation et la suppression de 9 postes qu'elle entraîne exigent que quelques modifications soient apportées à la répartition par classe. On propose de créer 3 postes d'administrateur adjoint de 1ère classe et 2 postes d'agent de 4ème classe de la catégorie des services généraux et de supprimer 14 postes de la catégorie des services généraux (3 postes de commis de 1ère classe, 7 postes de commis de 2ème classe et 4 postes de commis de 4ème classe).

Section des communications.—Le nombre total de postes approuvés pour cette section en 1952 était de 81. On propose

de créer 16 postes en 1953 et de porter ainsi le total à 97 postes. Pour 1951, on avait demandé 16 postes de commis de 4ème classe (services généraux) pour les plantons qui se trouvent à différents étages du nouveau bâtiment du Secrétariat. La création de ces postes, en tant que postes permanents, n'a pas été approuvée, mais le Comité consultatif a préconisé que l'on acquière plus d'expérience avant de se prononcer sur la méthode à suivre pour assurer les communications entre les services du Secrétariat dans le nouveau bâtiment et a recommandé d'accorder les crédits nécessaires pour pourvoir à cette fin des postes à titre temporaire. En 1952, de nouveau, ces postes ont été pourvus à titre temporaire, car l'on estimait que le fonctionnement de la section ne permettait pas encore de déterminer définitivement les effectifs nécessaires.

Pour 1953, on peut maintenant affirmer que ces postes supplémentaires de plantons sont indispensables. C'est pourquoi la création de 16 postes permanents est demandée.

Service des dossiers du personnel.—Ce service a été créé en 1951 par prélèvement de 7 postes sur la Section de l'enregistrement. Il est chargé de tenir tous les dossiers relatifs au personnel, d'améliorer les méthodes suivies pour classer cette documentation confidentielle, de trier et de classer toute la correspondance et toutes les demandes de candidats qui cherchent un emploi auprès de l'Organisation, et de mettre au point un programme efficace en vue d'éliminer les documents de cette nature qui n'offrent plus un intérêt actuel.

Ce service a accompli un travail considérable pendant les premiers mois de 1952; cependant, on a de plus en plus recours à lui, au titre notamment du programme élargi d'assistance technique, et l'expérience montre qu'en 1953 il devra compter, en permanence, 9 fonctionnaires, placés sous les ordres d'un administrateur adjoint de 1ère classe. Un nouveau poste de commis de 4ème classe est également nécessaire et un poste de commis de 1ère classe est ramené à la 3ème classe.

Tableau 15-13.—Division des achats et des transports

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
1	1	Directeurs et administrateurs généraux	
		Directeur principal	16 600
		Services organiques	
5	5	Administrateur de 1ère classe	55 020
4	4	Administrateur de 2ème classe	38 610
6	4	Administrateur adjoint de 1ère classe	27 360
		Services généraux	
9	9	Commis de 1ère classe	49 260
14	18	Secrétaire ou commis de 2ème classe	78 450
26	21	Secrétaire ou commis de 3ème classe	82 140
12	12	Secrétaire ou commis de 4ème classe	39 070
5	5	Chauffeur (3ème classe)	20 610
20	20	Chauffeur (4ème classe)	76 260
102	99		483 380
		Salaire des travailleurs manuels	95 670
			579 050
<i>A ajouter:</i>		Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	36 580
			615 630
<i>A déduire:</i>		Ajustement pour mouvements de personnel	24 620
			591 010
		TOTAL	591 010

Pour 1953, on demande au total 99 postes, non compris les travailleurs manuels, pour la Division des achats et des

transports, soit 3 postes de moins que le total approuvé pour 1952. On propose d'apporter à cette division quelques modifications secondaires qui sont expliquées en détail sous les rubriques pertinentes ci-après.

Cabinet du Directeur.—Aucune modification n'est envisagée. Deux postes sont demandés pour ce cabinet pour 1953, soit le même nombre qu'en 1952.

Section administrative.—Quinze postes au total sont demandés pour cette section pour 1953, soit un poste de plus que le nombre approuvé pour 1952. Cette augmentation s'explique par le fait qu'un fonctionnaire de la Section des voyages est muté à la Section administrative, de manière à y centraliser tous les travaux administratifs de caractère général intéressant la division.

Section de vérification du matériel.—L'effectif de cette section a été ramené à 11 fonctionnaires en 1952 et on se propose de supprimer un autre poste en 1953. Cette réduction est rendue possible parce qu'une partie du travail que les commis de cette section devaient effectuer manuellement pour établir les inventaires du matériel sera désormais faite au moyen de machines. Le nombre total de postes demandé pour cette section pour 1953 est donc de 10.

Section des achats.—Sept postes sont demandés pour cette section pour 1953, soit un de moins que le nombre approuvé pour 1952. L'exécution du principal programme d'achats de mobilier et de matériel de bureau pour le siège permanent sera terminée à la fin de 1952. Cependant, le volume des achats reste considérable; les activités supplémentaires entreprises en raison du programme élargi d'assistance technique et pour des organismes installés dans le bâtiment du Secrétariat ont contribué à augmenter le travail et obligé à faire des achats spéciaux. On ne pense donc pas que le volume de travail incombant à la section puisse diminuer dans une proportion appréciable en 1953.

Section des transports et des fournitures.—Le nombre total de postes approuvé pour cette section en 1952 était de 48, non compris les travailleurs manuels; aucune modification n'est envisagée pour 1953.

Section des voyages.—On se propose de supprimer 2 postes dans cette section en 1953. Cette réduction est rendue possible par l'exécution d'un programme qui visait à mettre les fonctionnaires du service au courant de tous les aspects des questions de voyage et de location des places, de façon qu'ils soient absolument interchangeables. En raison de cette réduction et de la plus grande souplesse avec laquelle le personnel restant pourra s'acquitter de ses fonctions, on propose de modifier le classement des fonctionnaires, en portant à la 2ème classe 4 postes de commis de 3ème classe de la catégorie des services généraux. Un total de 17 postes est donc demandé pour cette section pour 1953, alors que le nombre de postes approuvés pour 1952 s'élevait à 19.

Service des bâtiments.—Etant donné que la construction du siège sera terminée à la fin de 1952, les prévisions pour 1953 indiquent l'effectif total qui sera nécessaire pour assurer l'entretien, la gestion et la sécurité du bâtiment du Secrétariat, du bâtiment des conférences, du bâtiment de l'Assemblée générale, du garage souterrain et des abords du siège. Le nombre total de postes approuvés pour ce service en 1952 était de 234, non compris les travailleurs manuels. Pour 1953, on demande 224 postes. Cette réduction est due à une nouvelle évaluation des besoins en effectifs du personnel d'incendie.

On propose de porter à la 2ème classe 2 postes de secrétaires ou commis de 3ème classe.

On demande 139 postes de travailleurs manuels pour 1953, alors que le chiffre correspondant était de 129 en 1952; cette

augmentation tient au fait qu'en 1953 le bâtiment de l'Assemblée générale et celui des conférences seront utilisés pendant toute l'année.

Tableau 15-14.—Service des bâtiments

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	15 280
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 430
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
6	6	Administrateur de 2ème classe	52 910
5	5	Administrateur adjoint de 1ère classe	33 840
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 690
<i>Services généraux</i>			
3	3	Commis de 1ère classe	18 000
2	2	Dessinateur de 2ème classe	10 570
13	15	Secrétaire ou commis de 2ème classe	67 960
22	20	Secrétaire ou commis de 3ème classe	76 250
4	4	Secrétaire ou commis de 4ème classe	12 100
5	5	Personnel d'incendie (2ème classe)	24 600
13	7	Personnel d'incendie (3ème classe)	29 580
4	—	Personnel d'incendie (4ème classe)	—
10	10	Garde (2ème classe)	48 250
12	12	Garde (3ème classe)	49 310
112	112	Garde (4ème classe)	363 920
4	4	Téléphoniste (3ème classe)	16 150
15	15	Téléphoniste (4ème classe)	49 370
234	224		896 000
		Salaire des travailleurs manuels	529 990
			1 425 990
<i>A ajouter:</i>		Ajustement de l'indemnité de cherté de vie . . .	74 400
			1 500 390
<i>A déduire:</i>		Ajustement pour mouvements de personnel . . .	60 000
		TOTAL	1 440 390

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	2 000
	1952: 4 000
	1951: 505

Les crédits permettront d'engager pendant des périodes de courte durée des spécialistes qui fourniront certains services que ne peut assurer le personnel normal. Les 2 000 dollars demandés seront affectés à la rémunération des travaux de traduction de documents officiels rédigés dans des langues que le personnel du Bureau des documents n'est pas en mesure de traduire.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	175 000
	1952: 201 900
	1951: 314 096

Ce crédit permettra de recruter, à titre temporaire, le personnel nécessaire pour assurer des services indispensables pendant les congés et les périodes de pointe dans le travail (autres que la période de l'Assemblée générale). Quinze mille dollars sont demandés pour le Bureau des documents et 160 000 dollars pour le Bureau des services généraux. Ce dernier chiffre comprend un crédit de 86 000 dollars pour le Service des bâtiments.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	190 000
	1952: 177 300
	1951: 194 933

Le sursalaire, d'un montant de 10 pour 100 par rapport au salaire normal, est versé aux membres du personnel qui effectuent régulièrement du service de nuit. Les chiffres concernant ce sursalaire ne subissent pas de modifications importantes d'un exercice à l'autre. Les prévisions comprennent 60 000 dollars pour le Bureau des documents (35 000 dollars pour les heures supplémentaires et 25 000 dollars pour le sursalaire de nuit); 45 000 pour le Bureau des services généraux, non compris le Service des bâtiments (30 000

Tableau 15-15.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cabinet du Secrétaire général adjoint.	5	6	82 820	3 760	3 440	83 140
Section des conférences	6	9	50 650	3 830	2 180	52 300
Bureau des documents	921	901	5 869 800	433 420	252 120	6 051 100
Bureau des Services généraux	516	506	2 743 230	207 850	118 020	2 833 060
TOTAUX	1 448	1 422	8 779 500	615 860	375 760	9 019 600

dollars pour les heures supplémentaires et 15 000 dollars pour le sursalaire de nuit); 85 000 dollars pour le Service des bâtiments (50 000 dollars pour les heures supplémentaires et 35 000 dollars pour le sursalaire de nuit).

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	8 500
	1952: 8 500
	1951: 9 032
i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	8 500
	1952: 8 500
	1951: 9 032

On prévoit une somme de 5 000 dollars, comme en 1952, pour les déplacements en Amérique du Nord motivés par des

questions d'achat, de travaux d'imprimerie et de communications. Le crédit pour les voyages à l'étranger nécessités par le service du département est estimé à 3 000 dollars pour 1953. En outre, 500 dollars sont prévus pour les voyages officiels effectués pour le compte du Service des bâtiments.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Administration postale des Nations Unies	132 400
	1952: 133 400
	1951: 121 326
i) <i>Postes permanents</i>	39 000
	1952: 23 650
	1951: 33 842

Tableau 15-16.—Administration postale des Nations Unies

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
—	1	Administrateur de 2ème classe	9 570
—	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 800
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 880
3	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	11 450
5	7		37 700
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			2 920
			40 620
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			1 620
TOTAL			39 000

Pour 1953, on se propose de continuer à recourir à du personnel temporaire pour effectuer le volume variable de travail qui découle du programme relatif aux timbres-poste. Cependant, on prévoit 2 postes permanents de la catégorie des services organiques (un administrateur de 2ème classe et un administrateur adjoint de 1ère classe) pour des fonctionnaires chargés de surveiller l'exécution de ce travail. En 1952, ces postes étaient pourvus au moyen de personnel temporaire. En conséquence, 7 postes sont demandés pour 1953, alors que le total des postes approuvés pour 1952 était de 5.

	Dollars
ii) Personnel temporaire	69 400
	1952: 91 950
	1951: 62 227

Entre octobre 1951 et mars 1952, l'Administration postale des Nations Unies, qui a émis 15 timbres en 1951, a vendu

environ 1 123 000 enveloppes "premier jour d'émission" affranchies et 24 000 timbres neufs. Pour le programme de 1953, on envisage 4 nouveaux timbres commémoratifs. En conséquence, les prévisions concernent le personnel temporaire dont on a besoin pour satisfaire les commandes d'enveloppes "premier jour d'émission" et les commandes de timbres neufs qui suivent normalement l'émission de nouveaux timbres. La majorité du personnel temporaire sera recrutée avec des contrats spéciaux qui prévoient une rémunération sur une base horaire. Le crédit demandé doit également permettre de remplacer le personnel en congé annuel ou en congé de maladie.

	Dollars
iii) Frais de voyage du personnel en mission	2 000
	1952: 2 500
	1951: 1 017

Les frais de voyage concernant l'Administration postale des Nations Unies seront à peu près les mêmes en 1953 qu'en 1952.

	Dollars
iv) Fournitures et services divers	2 000
	1952: 300
	1951: 291

Le crédit demandé servira à couvrir les frais afférents à la préparation d'expositions.

	Dollars
v) Impression de timbres-poste	2 000
	1952: 15 000
	1951: 23 949

Cinq mille dollars sont demandés pour les frais d'impression de chaque timbre commémoratif en 1953.

On prévoit que la vente des timbres-poste des Nations Unies procurera une recette de 380 000 dollars en 1953.

Chapitre 16.—Services administratifs et financiers

1 620 600 dollars (1952: 1 575 090 dollars; 1951: 1 493 132 dollars)

L'organisation et les fonctions de ce département, qui sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation, ont été modifiées: en 1953, le Service des bâtiments sera rattaché aux Conférences et services généraux (chapitre 15). Le nombre des postes du département s'élève à 205 et, par comparaison avec d'année 1952, on ne constate pas d'autres changements que les modifications internes suivantes:

1. Les secrétariats des divers comités et commissions qui, jusqu'ici, faisaient partie du Cabinet du Secrétaire général adjoint font l'objet d'articles et de tableaux distincts;

2. Un poste d'administrateur de 2ème classe est transféré du Bureau du personnel au Bureau financier;

3. Il est créé au Service d'inspection un poste de la catégorie des services généraux; en revanche, un poste de la catégorie des services généraux est supprimé au Cabinet du Secrétaire général adjoint;

4. Deux postes sont reclassés: un poste d'administrateur hors classe du Service médical est transformé en poste d'administrateur de 1ère classe et un poste d'administrateur de 2ème classe au Service d'inspection est transformé en poste d'administrateur adjoint.

L'augmentation de 45 510 dollars qu'accusent les prévisions pour 1953 par rapport aux crédits ouverts pour 1952 est imputable principalement: a) aux augmentations normales de traitements (36 670 dollars); b) à l'augmentation des dé-

penses qu'entraîne le service du Comité de la Caisse commune des pensions et de la Caisse des pensions (18 280 dollars); c) à la demande d'un crédit exceptionnel de 9 000 dollars destiné à couvrir les frais entraînés par la création d'un comité chargé de la revision des contrats temporaires. Ces dépenses sont partiellement compensées par les économies dues au reclassement de 2 postes (3 690 dollars), à la réduction de l'ensemble des prévisions de dépenses pour les consultants, le personnel temporaire et les heures supplémentaires (7 050 dollars) et à la diminution des prévisions de dépenses pour les frais de voyage du personnel en mission (7 700 dollars).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	1 443 070
	1952: 1 413 450
	1951: 1 442 569
i) Postes permanents	1 379 270
	1952: 1 342 600
	1951: 1 324 200

Ce département comprend 5 services principaux. On trouvera en outre, aux articles V et VI, des prévisions distinctes pour les secrétariats des divers comités et commissions administratifs qui dépendent du Secrétaire général adjoint.

Les crédits demandés sous la présente rubrique concernent 193 postes permanents des 5 services principaux, soit le même nombre que pour 1952. Les prévisions couvrent

l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie (93 300 dollars), le versement de la prime de connaissances linguistiques (1 980 dollars) et celui de l'indemnité de non-résident (4 880 dollars).

Tableau 16-1.—Cabinet d'un Secrétaire général adjoint

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
1	1	Secrétaire général adjoint	
		Traitement	23 000
		Indemnités	7 000
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	17 000
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 200
1	—	Secrétaire ou commis de 3ème classe	—
6	5		66 990
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			2 990
			69 980
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			2 800
TOTAL			67 180

Pour mieux faire ressortir les diverses dépenses, on a consacré des rubriques distinctes aux secrétariats des commissions et comités administratifs qui figuraient jusqu'ici dans le tableau relatif au *Cabinet du Secrétaire général adjoint*.

Un poste de la catégorie des services généraux du Cabinet du Secrétaire général adjoint est supprimé pour compenser la création d'un poste nouveau de la même catégorie au Service d'inspection. En conséquence, le tableau relatif au Cabinet du Secrétaire général adjoint accuse la réduction, de 6 à 5, du nombre des postes permanents.

Aucun changement n'est envisagé dans l'organisation et les fonctions du *Bureau financier*. Comme il a été décidé de placer en actions une partie des fonds de la Caisse des pensions, le Service de la trésorerie a besoin d'un fonctionnaire des services organiques qui sera chargé du portefeuille des valeurs et des travaux supplémentaires de liaison avec les banques d'investissement et avec le Comité consultatif des placements. A cet effet, un poste d'administrateur de 2ème classe est transféré du Bureau du personnel au Bureau financier. Un poste de la catégorie des services généraux (3ème classe) est transféré du Service central de secrétariat au Service de la trésorerie, pour les travaux sténographiques et des travaux de bureau supplémentaires.

En conséquence, le nombre total des postes du Bureau financier passe de 90 en 1952 à 91 en 1953.

Tableau 16-2.—Bureau financier

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts 1953	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cabinet du Directeur	3	3	43 910	1 880	1 840	43 950
Division du budget	21	21	192 490	13 360	8 240	197 610
Division de comptabilité	42	42	245 290	17 900	10 510	252 680
Service de la trésorerie	10	12	76 370	5 710	3 280	78 800
Service central de secrétariat	14	13	49 610	4 110	2 150	51 570
TOTAUX	90	91	607 670	42 960	26 020	624 610

Tableau 16-3.—Cabinet du Directeur

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 350
1	1	Directeur	17 400
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	5 160
3	3		43 910
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			1 880
			45 790
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			1 840
TOTAL			43 950

Tableau 16-4.—Division du budget

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	15 160
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	23 770
8	8	Administrateur de 1ère classe	84 560
5	5	Administrateur de 2ème classe	40 860
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12 230
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	6 000
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 910
21	21		192 490
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			13 360
			205 850
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			8 240
TOTAL			197 610

Le nombre des postes du *Cabinet du Directeur* reste le même qu'en 1952.

Aucun changement n'est proposé pour la *Division du budget* en 1953.

Tableau 16-5.—Division de comptabilité

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	15 670
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 430
1	1	Administrateur de 1ère classe	11 950
5	5	Administrateur de 2ème classe	39 620
8	8	Administrateur adjoint de 1ère classe	50 210
4	4	Administrateur adjoint de 2ème classe	21 300
<i>Services généraux</i>			
8	8	Secrétaire ou commis de 2ème classe	38 880
1	1	Mécanographe de 2ème classe	4 730
8	8	Secrétaire ou commis de 3ème classe	31 900
4	4	Mécanographe de 3ème classe	15 380
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 220
42	42		245 290
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			17 900
			263 190
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			10 510
TOTAL			252 680

Aucun changement n'est proposé pour la *Division de comptabilité* en 1953.

Comme il est indiqué plus haut, le nombre des postes du *Service de la trésorerie* passe de 10 en 1952 à 12 en 1953, à la suite du transfert d'un poste d'administrateur de 2ème classe des services organiques du Bureau du personnel et d'un poste de secrétaire de 3ème classe du Service central de secrétariat, pour les travaux supplémentaires qui incombent au Service de la trésorerie en raison des placements.

Tableau 16-6.—Service de la trésorerie

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	12 330
3	4	Administrateur de 2ème classe	33 480
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 270
<i>Services généraux</i>			
2	2	Secrétaire ou commis de 2ème classe	10 160
2	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	11 340
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	2 790
10	12		76 370
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			5 710
			82 080
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			3 280
TOTAL			78 800

Tableau 16-7.—Service central de secrétariat

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire administratif	6 070
10	9	Secrétaire ou commis de 3ème classe	35 210
3	3	Secrétaire ou commis de 4ème classe	8 330
14	13		49 610
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			4 110
			53 720
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			2 150
TOTAL			51 570

Le *Service central* assure les travaux de secrétariat de l'ensemble du bureau. Le nombre total des postes passe de 14 en 1952 à 13 en 1953, à la suite du transfert au Service de la trésorerie d'un poste de secrétaire de 3ème classe.

Tableau 16-8.—Bureau du personnel

Divisions ou services	Traitements bruts		Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux	
	1952	1953				
	Dollars		Dollars	Dollars	Dollars	
Cabinet du Directeur	7	7	66 110	3 580	2 790	66 900
Division des affectations et des relations avec le personnel	38	38	260 430	19 310	11 190	268 550
Division de la réglementation, de la formation professionnelle et des examens	21	20	131 210	9 550	5 630	135 130
TOTAUX	66	65	457 750	32 440	19 610	470 580

Aucun changement n'est proposé quant à l'organisation et aux fonctions du *Bureau du personnel*. Le nombre total des postes permanents passe de 66 en 1952 à 65 en 1953, par suite

du transfert au Bureau financier d'un poste d'administrateur de 2ème classe des services organiques.

Tableau 16-9.—Cabinet du Directeur

Nombre de postes permanents 1953		Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1		Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 000
1		Directeur	17 400
<i>Services organiques</i>			
1		Administrateur de 2ème classe	8 050
<i>Services généraux</i>			
1		Secrétaire administratif de 1ère classe	6 200
2		Secrétaire ou commis de 2ème classe	9 480
1		Secrétaire ou commis de 3ème classe	3 980
			66 110
Ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			3 580
			69 690
Deduire: Ajustement pour mouvements de personnel			2 790
TOTAL			66 900

Tableau 16-10.—Division des affectations et des relations avec le personnel

Nombre de postes permanents 1953		Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
3		Administrateur hors classe	36 990
5		Administrateur de 1ère classe	48 490
6		Administrateur de 2ème classe	50 770
5		Administrateur adjoint de 1ère classe	37 390
<i>Services généraux</i>			
3		Secrétaire administratif	19 650
4		Secrétaire ou commis de 2ème classe	19 780
9		Secrétaire ou commis de 3ème classe	36 900
3		Secrétaire ou commis de 4ème classe	10 460
			260 430
Ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			19 310
			279 740
Deduire: Ajustement pour mouvements de personnel			11 190
TOTAL			268 550

Tableau 16-11.—Division de la réglementation, de la formation professionnelle et des examens

Nombre de postes permanents 1953		Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1		Administrateur général	15 600
<i>Services organiques</i>			
3		Administrateur de 1ère classe	29 970
3		Administrateur de 2ème classe	26 070
1		Administrateur adjoint de 1ère classe	6 550
<i>Services généraux</i>			
1		Secrétaire administratif	5 980
4		Secrétaire ou commis de 2ème classe	19 320
7		Secrétaire ou commis de 3ème classe	27 720
			131 210
Ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			9 550
			140 760
Deduire: Ajustement pour mouvements de personnel			5 630
TOTAL			135 130

Le nombre des postes du *Cabinet du Directeur* reste le même qu'en 1952.

Aucun changement n'est proposé pour la *Division des affectations et des relations avec le personnel* en 1953.

En raison de l'approbation par l'Assemblée générale et de la mise au point du statut du personnel, il est possible de supprimer un poste d'administrateur de 2ème classe de la *Division de la réglementation, de la formation professionnelle et des examens*, qui est transféré au Bureau financier.

Tableau 16-12.—Service médical

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	15 400
<i>Services organiques</i>			
1	—	Administrateur hors classe	—
—	1	Administrateur de 1ère classe	9 270
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 330
<i>Services généraux</i>			
1	1	Personnel médical (1ère classe)	5 850
2	2	Personnel médical (2ème classe)	9 130
1	1	Secrétaire ou commis (2ème classe)	4 990
2	2	Personnel médical (3ème classe)	7 720
4	4	Secrétaire ou commis (3ème classe)	12 680
			72 370
Ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			5 420
			77 790
Deduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3 120
TOTAL			74 670

Le nombre total de postes du *Service médical* reste le même qu'en 1952. Un poste d'administrateur hors classe de ce service devient un poste d'administrateur de 1ère classe.

Le tableau suivant, qui indique le nombre total des visites au *Service médical*, permet de comparer ce qu'a été l'activité en 1950 et en 1951 et fait ressortir l'augmentation du travail qui découle de l'application des principes administratifs suivis dans l'intérêt de l'Organisation:

	1950	1951
1. Examens préalables à l'engagement ou l'envoi en mission et examens périodiques	5 347	6 958
2. Piqûres d'immunisation aux membres du personnel qui se rendent à l'étranger ou qui en reviennent	3 245	4 181
3. Contrôle à la suite de congé de maladie	1 253	2 839
4. Blessures légères ou graves	1 956	1 357
5. Premiers soins	9 609	8 067
6. Examens radiologiques pour le dépistage de la tuberculose, électrocardiogrammes, métabolisme basal et autres examens spéciaux	1 588	830
NOMBRE TOTAL DES VISITES	22 997	24 232

Malgré l'augmentation du volume du travail, on a pu maintenir, à l'occasion de l'emploi, de l'affiliation à la Caisse des pensions, etc., la qualité du contrôle médical dans des conditions économiques, en faisant appel à des médecins de l'extérieur qui assurent un certain nombre d'heures de service.

La participation des institutions spécialisées à la Caisse commune des pensions du personnel, le développement pris par l'Administration de l'assistance technique et la mise en œuvre du système selon lequel l'Organisation est son propre assureur pour ce qui est des incapacités survenues à l'occasion du service, ont accru la quantité de travail qui incombe au Service médical.

Tableau 16-13.—Service d'inspection

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
Directeurs et administrateurs généraux			
1	1	Directeur	
		Traitement	16 600
		Indemnité de représentation	900
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 580
3	3	Administrateur de 1ère classe	30 370
3	2	Administrateur de 2ème classe	16 970
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	11 420
-	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	4 400
<i>Services généraux</i>			
2	2	Assistant spécialisé	11 190
-	1	Secrétaire ou commis de 1ère classe	4 490
5	5	Secrétaire ou commis de 2ème classe	26 140
1	1	Secrétaire ou commis de 4ème classe	3 610
18	19		138 670
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			9 490
			148 160
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			5 930
TOTAL			142 230

Afin d'assurer une vérification satisfaisante des comptes, y compris les traitements versés par l'Administration de l'assistance technique, etc., il est proposé de créer un poste supplémentaire de la catégorie des services généraux (1ère classe) pour 1953. Pour compenser cette augmentation, un poste de secrétaire ou commis de 3ème classe a été supprimé au Cabinet du Secrétaire général adjoint et un poste d'administrateur de 2ème classe des services organiques employé pour l'étude des procédures administratives devient un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	25 200
	1952: 21 000
	1951: 29 236

Ces prévisions comprennent 21 000 dollars pour 700 demi-journées consacrées à des examens médicaux et à des consultations avant l'engagement, à titre périodique après l'engagement et au départ et au retour des missions, et 4 200 dollars pour des études relatives au coût de la vie, des travaux de comptabilité et des recherches spéciales dans le domaine technique.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	33 500
	1952: 38 430
	1951: 82 788

Les services administratifs et financiers auront besoin de personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé annuel, en congé dans le pays d'origine ou en congé de maladie.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit.</i>	5 100
	1952: 11 420
	1951: 6 345

Les prévisions se fondent sur l'expérience acquise et accusent une diminution de 6 320 dollars par rapport aux crédits pour 1952.

Tableau 16-14.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts 1953	Ajustement de l'indemnité de cherté de vie	Ajustement pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953				
			<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Cabinet du Secrétaire général adjoint	6	5	66 990	2 990	2 800	67 180
Bureau financier	90	91	607 670	42 960	26 020	624 610
Bureau du personnel	66	65	457 750	32 440	19 610	470 580
Service médical	13	13	72 370	5 420	3 120	74 670
Service d'inspection	18	19	138 670	9 490	5 930	142 230
TOTAUX	193	193	1 343 450	93 300	57 480	1 379 270

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	17 900
	1952: 25 600
	1951: 17 131
i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	17 400
	1952: 25 600
	1951: 15 181

Le crédit demandé est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

Cabinet du Secrétaire général adjoint.—Frais d'un voyage

du Secrétaire général adjoint ou d'un membre de son personnel hors des Etats-Unis et d'un certain nombre de courts déplacements aux Etats-Unis (1 500 dollars).

Bureau financier.—Frais de voyage à l'occasion de la liaison avec les institutions spécialisées et les autres bureaux en ce qui concerne les questions de budget et de comptabilité (2 600 dollars).

Bureau du personnel.—Frais de voyage correspondant aux déplacements suivants:

1. Un voyage en Extrême-Orient, un en Amérique du Sud, un au Moyen-Orient et un au Canada (7 800 dollars);

2. Voyage des membres du personnel qui assisteront aux sessions de commissions et comités administratifs tels que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité consultatif de la fonction publique internationale (1 500 dollars).

Service d'inspection.—Frais de voyage normaux relatifs à l'inspection et à la vérification, en 1953, des comptes des bureaux situés hors des États-Unis (4 000 dollars).

	Dollars
ii) Fournitures et services divers	500
	1952: —
	1951: 1 950

Ces prévisions sont destinées à couvrir les frais bancaires occasionnés par le dépôt et le transfert de fonds destinés aux bureaux situés hors des États-Unis.

ARTICLE III

	Dollars
Programme de recrutement hors des États-Unis ..	14 000
	1952: 16 000
	1951: 12 274

Pour 1953, on envisage d'engager de nouveaux représentants chargés du recrutement en Amérique centrale, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. Les crédits demandés sont destinés à couvrir les besoins suivants:

	Dollars
i) Honoraires et personnel temporaire	5 500
	1952: 5 000
	1951: 5 287

Ces prévisions correspondent aux honoraires des représentants chargés du recrutement et à la rémunération du personnel de secrétariat dont ils ont besoin.

	Dollars
ii) Frais de voyage du personnel en mission	2 000
	1952: 3 500
	1951: 662

Ces prévisions sont destinées à couvrir les frais de voyage des représentants et des candidats convoqués aux entrevues et aux examens.

	Dollars
iii) Fournitures et services divers	6 500
	1952: 7 500
	1951: 6 325

Ces prévisions sont destinées à couvrir les frais de publicité, de location de bureaux et de salles d'examen, de matériel, d'envoi par avion, de télégrammes, d'envois par la poste et d'autres dépenses diverses liées au recrutement.

Tableau 16-15.—Secrétariat du Comité consultatif

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
Dollars			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	11 850
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	4 760
2	2		16 610
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			1 100
			17 710
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			710
TOTAL			17 000

ARTICLE IV

	Dollars
Secrétariat du Comité consultatif	17 000
	1952: 16 800
	1951: —
i) Postes permanents	17 000
	1952: 16 800
	1951: —

Ces prévisions concernent le même nombre de postes qu'en 1952 et comprennent une somme de 1 100 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie.

ARTICLE V

	Dollars
Secrétariat du Tribunal administratif, de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline	27 570
	1952: 28 360
	1951: — ¹

Les frais qu'entraîne le service du Tribunal administratif, de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline et qui, jusqu'ici, figuraient dans le tableau relatif au Cabinet du Secrétaire général adjoint, sont indiqués à part dans le présent article pour que les dépenses ressortent plus nettement.

	Dollars
i) Postes permanents	26 070
	1952: 26 860
	1951: — ¹

Les prévisions concernent 3 postes permanents. Elles comprennent 1 760 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie, 120 dollars pour la prime de connaissances linguistiques et 240 dollars pour l'indemnité de non-résident.

	Dollars
ii) Frais de voyage du personnel en mission	1 500
	1952: 1 500
	1951: — ¹

Ces prévisions sont destinées à couvrir les frais d'un voyage du Secrétaire exécutif du Tribunal administratif à Genève où il doit participer à une session que le tribunal tiendra en Europe.

Tableau 16-16.—Secrétariat du Tribunal administratif, de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
Dollars			
SECRETARIAT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	11 850
<i>Services généraux</i>			
1	1	Secrétaire ou commis de 2ème classe	5 550
SECRETARIAT DE LA COMMISSION PARITAIRE DE RECOURS			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 980
3	3		25 380
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			1 760
			27 140
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			1 070
TOTAL			26 070

¹ Le montant des dépenses effectives de 1951 figure dans le total relatif au Cabinet du Secrétaire général adjoint.

ARTICLE VI

Comité mixte de la Caisse commune des pensions et Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	<i>Dollars</i> 80 560
1952:	62 280
1951:	— ¹

Afin de grouper tous les frais directs entraînés par le service du Comité mixte de la Caisse commune des pensions et du Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, il a été décidé de prévoir un article distinct pour le secrétariat qui, jusqu'ici, figurait dans le Cabinet du Secrétaire général adjoint, et d'inscrire à cet article toutes les dépenses connexes.

En janvier 1952, le nombre des affiliés à la Caisse commune des pensions s'élevait à 7 511. Sur ce total, 4 176 affiliés étaient fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et 3 335 appartenaient un personnel des institutions spécialisées. Le nombre des affiliés continue d'augmenter. Cette augmentation a accru le volume de travail du Secrétariat de la Caisse des pensions, du Service médical et du Service de la trésorerie du Bureau financier.

i) Postes permanents	<i>Dollars</i> 51 860
1952:	51 000
1951:	— ¹

Le nombre de postes prévus est de 7, comme en 1952. Les prévisions comprennent une somme de 3 163 dollars pour l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie.

Tableau 16-17.—Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions et du Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	<i>Dollars</i> 13 170
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 460
1	1	Administrateur de 2ème classe	9 000
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 250
<i>Services généraux</i>			
3	3	Secrétaire ou commis de 3ème classe	12 980
7	7		50 860
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie.			3 160
			54 020
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.			2 160
TOTAL			51 860

ii) Consultants	<i>Dollars</i> 12 500
1952:	10 000
1951:	— ¹

Les crédits demandés se répartissent de la manière suivante:

1. Actuaire-conseil pour la Caisse des pensions (en 1952, une somme de 3 000 dollars était prévue à cette fin au titre du Cabinet du Secrétaire général adjoint); (2 000 dollars)

¹ Le montant des dépenses effectives de 1951 figure dans le total relatif au Cabinet du Secrétaire général adjoint.

2. Services contractuels de placements, nécessaires pour l'investissement des fonds de la Caisse, dont le montant s'élevait à 21 323 440 dollars au 31 décembre 1951 et atteindra environ 26 900 000 dollars au 31 décembre 1952. On prévoit que l'augmentation dépassera 6 millions de dollars en 1953. Cette augmentation élèvera automatiquement les frais de commission des services d'investissement, pour lesquels on demandait 7 000 dollars dans les prévisions pour 1952 relatives au Bureau financier. (10 500 dollars)

iii) Personnel temporaire	<i>Dollars</i> 4 000
1952:	280
1951:	—

Ces prévisions couvrent l'emploi, à titre temporaire, d'un commis comptable pour faire face au volume accru de travail entraîné par l'augmentation du nombre des affiliés, le nombre plus élevé de versements aux affiliés qui se retirent de la Caisse et le volume accru d'opérations comptables. Les prévisions tiennent compte également du remplacement temporaire normal du personnel en congé.

iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	<i>Dollars</i> 9 000
1952:	1 000
1951:	6 944

On prévoit que le Comité mixte de la Caisse commune des pensions se réunira à Genève en 1953. Les prévisions couvrent les frais de voyage de 9 membres et l'indemnité de subsistance pour 15 jours, ce qui représente une dépense moyenne de 1 000 dollars par membre.

v) Frais de voyage du personnel en mission	<i>Dollars</i> 3 200
1952:	—
1951:	5 555

Les crédits demandés sont destinés à couvrir les frais d'un voyage de New-York à Genève et retour du Secrétaire du Comité mixte, du Secrétaire adjoint et d'un médecin. Une indemnité de subsistance sera versée pendant la durée des réunions du Comité mixte.

ARTICLE VII

Comité consultatif de la fonction publique internationale	<i>Dollars</i> 9 000
1952:	9 700
1951:	7 223

Ce comité doit tenir en 1953, à Genève, une session qui durera deux semaines. Les prévisions sont destinées à couvrir les dépenses suivantes:

Frais de voyage de 8 membres	<i>Dollars</i> 6 500
Indemnité de susistance des membres	2 500
TOTAL	9 000

On estime que les institutions spécialisées participeront à ces dépenses pour un montant de 4 500 dollars.

ARTICLE VIII

Comité des placements	<i>Dollars</i> 2 500
1952:	2 900
1951:	1 435

Ces prévisions couvrent les dépenses d'une session de 10 jours; elles comprennent:

Frais de voyage de 3 membres	Dollars	1 800
Indemnité de subsistance des membres		700
	TOTAL	2 500
ARTICLE IX		
Comité de sélection	Dollars	9 000
	1952:	—
	1951:	—

Le Secrétaire général a créé un Comité de sélection, chargé de reviser les contrats temporaires des fonctionnaires. Les prévisions comprennent:

	Dollars	
1. Rémunération du Président à raison de 50 dollars par jour pendant 120 jours en 1953		6 000
2. Frais de voyage et indemnité de subsistance		3 000
	TOTAL	9 000

Chapitre 17.—Dépenses communes afférentes au personnel du siège

4 459 000 dollars (1952: 4 145 000 dollars; 1951: 5 988 230 dollars¹)

ARTICLE PREMIER

Frais de recrutement, d'installation et de licenciement du personnel	Dollars	719 750
	1952:	719 400
	1951:	677 618
i) <i>Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge</i>		362 750
	1952:	379 500
	1951:	335 445

Le crédit demandé couvre:

a) Les frais de voyage des membres du personnel:

Pour continuer en 1953 l'exécution, sur une large base géographique, du programme de recrutement hors des Etats-Unis, et pour pouvoir procéder au recrutement, aux mutations, aux remplacements et aux rapatriements des fonctionnaires, il a été prévu un crédit destiné à couvrir les frais de voyage de 250 fonctionnaires environ, à raison de 550 dollars en moyenne par voyage. On prévoit également une somme de 3 000 dollars pour couvrir les frais de voyage des candidats qui sont convoqués pour une entrevue, ainsi que des consultants qui sont recrutés à titre temporaire. Une somme de 2 000 dollars est comprise dans les crédits demandés pour couvrir les frais de l'examen médical que le personnel qui vient d'être recruté doit subir avant son départ pour le siège. **Total: 142 500 dollars.**

b) Les frais de voyage des personnes à la charge des membres du personnel:

Ces prévisions couvrent les frais de voyage de 250 personnes (épouses et enfants) à la charge de fonctionnaires du siège, recrutés, mutés ou rapatriés en 1953. Le coût moyen de chaque voyage est estimé à 475 dollars. **Total: 118 750 dollars.**

c) Les frais de transport du mobilier des membres du personnel:

On prévoit qu'en 1953, 145 membres du personnel déménageront leur mobilier à l'occasion de leur recrutement, de leur mutation ou de leur cessation de service; on a évalué ces frais à 700 dollars en moyenne pour chaque cas. **Total: 101 500 dollars.**

ii) <i>Prime d'installation</i>	Dollars	62 000
	1952:	70 200
	1951:	57 086

Pour compenser les dépenses extraordinaires, les fonctionnaires nouvellement recrutés en dehors de la région du siège ou mutés reçoivent, à leur arrivée au lieu d'affectation, une somme équivalant à 30 jours d'indemnité de subsistance

en voyage pour eux-mêmes et pour les personnes à leur charge qui les accompagnent. Le crédit demandé correspond au versement de cette prime à 120 fonctionnaires, à raison de 520 dollars en moyenne pour chacun.

iii) <i>Indemnité de licenciement</i>	Dollars	232 000
	1952:	211 500
	1951:	269 603

a) Indemnité de licenciement:

Un comité chargé de reviser les contrats temporaires a été créé en mai 1952. Comme il n'est pas encore possible de prévoir l'effet que les recommandations du comité auront sur les licenciements en 1953, on a conservé, comme base de calcul, le même nombre de fonctionnaires que celui inscrit au budget de 1952.

Les prévisions, établies d'après des faits constatés en 1952, permettront de verser, une somme de 1 000 dollars en moyenne à 70 fonctionnaires environ qui auront droit à une indemnité de licenciement, conformément à l'article 107 du règlement du personnel. **Total: 70 000 dollars.**

b) Compensation pour les jours de congé annuel non pris:

Depuis l'entrée en vigueur du règlement qui interdit aux fonctionnaires d'accumuler plus de 60 jours de congé annuel, on a enregistré une diminution du nombre de jours de congé annuel acquis mais non pris; toutefois, cette diminution est compensée par l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie. Les prévisions couvrent de versement d'une somme de 450 dollars par personne en moyenne, ce qui correspond à une moyenne de 18 jours de congé acquis, à 360 fonctionnaires (recrutés tant sur place que dans les divers pays) qui seront licenciés en 1953.

Les indemnités de licenciement sont calculées d'après le traitement brut; les recettes provenant des retenues effectuées au titre des contributions du personnel sont estimées à 36 000 dollars.

iv) <i>Prime de rapatriement</i>	Dollars	63 000
	1952:	58 200
	1951:	15 484

Les membres du personnel qui étaient en fonctions au 31 décembre 1950 et qui ont droit à la prime de rapatriement prévue par la résolution 470 (V) de l'Assemblée générale recevront, s'ils sont licenciés et rapatriés en 1953, une prime de rapatriement correspondant à 4 semaines du traitement de base pour un fonctionnaire sans charges de famille et à 8 semaines du traitement de base pour un fonctionnaire ayant des charges de famille.

Les crédits demandés couvrent le versement d'une indemnité à 90 ayants droit à raison de 700 dollars en moyenne par personne.

¹ Y compris 1 391 000 dollars pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu et 398 753 dollars pour l'indemnité de logement.

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Dépenses au bénéfice du personnel	3 647 900
1952:	3 326 040
1951:	5 210 209 ²
i) Contributions à la Caisse des pensions	2 153 500
1952:	1 998 700
1951:	2 035 132

Tout membre du personnel travaillant régulièrement à horaire plein, titulaire d'un contrat d'un an ou plus, ou se trouvant au service de l'Organisation depuis au moins un an, est affilié à la Caisse des pensions du personnel. D'après les faits constatés, et compte tenu des mouvements de personnel et des augmentations annuelles de traitement, il est prévu qu'en 1953 l'Organisation devra verser des contributions annuelles au taux approuvé de 14 pour 100 du traitement de base (net) pour 2 950 fonctionnaires en moyenne, à raison de 730 dollars par personne.

	<i>Dollars</i>
ii) Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant	452 000
1952:	410 000
1951:	419 931

a) Indemnité pour charges de famille:

On a prévu qu'en 1953 l'indemnité pour charges de famille serait versée, pendant l'année entière, pour 2 100 enfants de fonctionnaires du siège, à raison de 200 dollars par enfant. Il ressort des statistiques que le nombre des enfants à charge est passé de 1 780 en avril 1951 à 1 920 en avril 1952.
Total: 420 000 dollars.

b) Indemnité pour l'éducation des enfants à charge et pour voyages s'y rapportant:

Un crédit de 18 000 dollars est prévu pour couvrir, à raison de 600 dollars en moyenne par enfant, le versement de l'indemnité pour l'éducation des enfants et voyages s'y rapportant, pour les enfants qui retourneront dans leur pays d'origine afin d'y poursuivre leurs études en 1953. Ce crédit couvre le montant total des dépenses pour 30 enfants. En outre, ces prévisions comprennent une somme de 14 000 dollars pour le paiement de l'indemnité pour l'éducation des enfants pour 70 enfants à charge qui fréquenteront des écoles nationales ou internationales spéciales dans la région du siège de l'Organisation et qui auront droit à l'indemnité.
Total: 32 000 dollars.

	<i>Dollars</i>
iii) Contributions à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	133 400
1952:	110 000
1951:	106 079

a) Contributions à l'assurance couvrant les frais médicaux et les frais d'hospitalisation:

Conformément à la résolution 82 D (I) de l'Assemblée générale, ces contributions couvrent partiellement le montant des cotisations des fonctionnaires qui ont décidé de contracter l'une des deux assurances-maladies qui existent actuellement. Par suite de l'augmentation générale des frais d'hospitalisation, l'Organisation a été avisée que le taux des primes d'assurances serait majoré à partir du 1er mai 1952 et du 17 juillet 1952, ce qui entraînera un accroissement de la contribution des Nations Unies. De janvier à mai 1952, 2 800 fonctionnaires environ étaient assurés. L'octroi de l'indemnité de cherté de vie a ramené de 2 100 au 31 décembre

² Y compris 398 753 dollars au titre de l'indemnité de logement et 1 391 000 dollars pour le remboursement de l'impôt national sur le revenu.

1951 à 2 000 environ au 31 mars 1952, le nombre des fonctionnaires pour lesquels l'Organisation doit verser une contribution, mais par suite de la majoration des primes, ce chiffre est remonté à 2 285 au 1er mai 1952.

Les crédits demandés couvrent le versement en 1953 de contributions pour environ 2 300 fonctionnaires qui y ont droit, à raison de 58 dollars par personne en moyenne.
Total: 133 400 dollars.

b) Assurance-groupe sur la vie:

Il n'est prévu aucune dépense à ce titre en 1953.

	<i>Dollars</i>
iv) Pertes sur les appartements de l'Organisation	20 000
1952:	25 000
1951:	11 232

Le bail initial des immeubles de Parkway Village, qui porte sur 680 appartements que l'Organisation sous-loue à des membres du personnel du Secrétariat, des délégations et des institutions spécialisées, viendra à expiration le 15 janvier 1953. L'Organisation poursuit actuellement des négociations en vue de renouveler ce bail, qui ne porterait cependant que sur un nombre moindre d'appartements.

Bien que l'on fasse tous les efforts pour réduire le plus possible ces pertes, il est nécessaire de prévoir un crédit qui couvre les pertes résultant de certaines circonstances inévitables telles que vacances temporaires, etc.

	<i>Dollars</i>
iv) Prestations au titre du régime de sécurité sociale	51 000
1952:	50 100
1951:	9 601

L'Organisation des Nations Unies est en principe son propre assureur pour la responsabilité que met à sa charge le plan de sécurité sociale en cas de décès, blessures ou incapacité des membres du personnel survenus à l'occasion de leur service. En l'absence de données portant sur un nombre d'années suffisant pour permettre de déterminer le montant annuel moyen des indemnités qui pourraient être dues, un crédit global de 50 000 dollars est prévu pour 1953. Sur ce montant, 20 000 dollars environ serviront à continuer les versements d'indemnités dues à raison de faits survenus au cours des années précédentes; le solde est prévu pour faire face aux sinistres qui pourront se produire au cours de l'exercice 1953.

L'Organisation reçoit aussi des réclamations et doit verser des indemnités aux fonctionnaires et aux membres des délégations qui subissent des pertes et dommages de biens, lorsque le dommage ou la perte surviennent en cours de service et dans des conditions telles que la responsabilité de l'Organisation est nettement établie.

Un crédit de 1 000 dollars est prévu à ce titre.

	<i>Dollars</i>
vi) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	838 000
1952:	732 240
1951:	838 481

Les prévisions ci-dessous couvrent les frais de voyage des fonctionnaires ayant droit au congé dans leur pays d'origine en 1953, ainsi que les frais de voyage des personnes qui sont à leur charge; pour établir ces prévisions, l'administration s'est fondée sur le coût réel des billets par les itinéraires les plus économiques:

Compte tenu des faits constatés jusqu'à présent en 1952, le montant total des crédits demandés a été réduit de 5 pour 100 en prévision des économies que l'on espère réaliser grâce aux mouvements de personnel et aux congés que certains

fonctionnaires prendront, de leur propre gré, après la date prévue ou qui devront être ajournés en raison des nécessités du service.

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de personnes à charge	Prévisions de dépenses
Cabinet du Secrétaire général	12	9	16 096
Bibliothèque	17	7	19 387
Département des affaires du Conseil de sécurité	31	46	62 544
Secrétariat du Comité d'état-major	7	6	8 910
Département des questions économiques	143	164	117 363
Département des questions sociales	51	52	73 078
Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	41	58	88 019
Département de l'information	60	86	92 951
Département juridique	11	9	15 718
Conférences et services généraux	218	242	323 838
Services administratifs et financiers	45	44	64 124
TOTAUX	636	723	882 028

ARTICLE III

	Dollars
Formation professionnelle et autres services destinés au personnel	92 250
1952:	99 560
1951:	100 403
i) Formation professionnelle	63 250
1952:	70 560
1951:	77 520

a) Cours de langues:

Les fonctionnaires continueront d'avoir la possibilité de suivre des cours dans les 5 langues officielles. Il y avait 350 fonctionnaires inscrits à la première série de cours qui a duré les 4 premiers mois de 1952. Pour 1953, on prévoit 2 séries de 30 cours bihebdomadaires d'une heure et demie chacun. Les frais s'élèveront à 7 dollars 50 par heure d'enseignement, sans supplément pour la correction des devoirs hebdomadaires. Ce tarif est de l'ordre de celui qui est généralement pratiqué à New-York. Un crédit de 20 250 dollars est prévu pour un total de 2 700 heures d'enseignement. En outre, un crédit de 500 dollars est prévu pour le matériel et les fournitures. Total: 20 750 dollars.

b) Programme de formation administrative de stagiaires des services organiques:

L'administration se propose de poursuivre le recrutement international de candidats susceptibles d'être utilement formés aux différentes fonctions du Secrétariat, en vue de les affecter finalement à des postes subalternes des services organiques après leur avoir fait faire un stage dans différents départements. Les crédits demandés permettront de recruter 10 stagiaires qui percevront le traitement de début d'administrateur adjoint de 2ème classe. Total: 42 500 dollars.

	Dollars
ii) Programme de stage	25 000
1952:	25 000
1951:	21 345

Ces prévisions comprennent les sommes nécessaires à l'exécution de 3 programmes de stage semblables à ceux qui ont été organisés en 1952: l'un des stages sera réservé aux fonctionnaires des Etats Membres et à des personnes travaillant dans le domaine international, qui étudieront dans les divers départements du siège pendant 8 semaines; un deuxième stage, destiné à des fonctionnaires des Etats Membres, sera consacré à l'étude de l'organisation et des méthodes de travail de l'Assemblée générale, et aura lieu pendant la huitième session de l'Assemblée générale en 1953; enfin, un troisième programme s'adressera à des étudiants diplômés, ou près de l'être, qui étudieront, d'une manière générale, le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Les crédits prévus sont destinés à couvrir les frais de subsistance des stagiaires à raison de 400 dollars pour les fonctionnaires et de 300 dollars pour les étudiants.

	Dollars
iii) Loisirs et bien-être du personnel	4 000
1952:	4 000
1951:	1 538

Le crédit demandé servira à organiser des conférences pour tous les fonctionnaires du Secrétariat et des causeries spécialement destinées à ceux d'entre eux qui ne sont pas Américains; à constituer, à l'intention du personnel, des collections d'ouvrages dans différentes langues, et à financer d'autres activités de caractère social et récréatif. Une subvention de 1 500 dollars, accordée au Comité des loisirs du personnel pour couvrir les dépenses relatives aux activités de caractère récréatif organisées à l'intention de tous les fonctionnaires, est comprise dans le montant du crédit demandé.

Chapitre 18.—Charges communes

3 934 100 dollars (1952: 3 563 300 dollars; 1951: 2 890 931 dollars)

Par rapport aux crédits ouverts pour 1952, les prévisions établies pour 1953 accusent une augmentation de 370 800 dollars. Cette augmentation est due au premier chef aux raisons suivantes:

1. Pour 1952, les prévisions relatives à l'entretien et au service du bâtiment de l'Assemblée générale portaient sur 4 mois seulement. Pour 1953, les prévisions devront porter sur l'année tout entière, mais pendant les mois où l'Assemblée générale ne siègera pas, les frais de nettoyage, de chauffage et de climatisation seront ramenés au minimum.

2. Les frais de télécommunication seront plus élevés par suite de l'augmentation des salaires des techniciens dans la région du siège et aussi de la nécessité de recruter 3 techniciens supplémentaires pour assurer le fonctionnement du matériel de télévision.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Communications, transport de marchandises, camionnage et messageries	553 200
1952:	538 400
1951:	626 290
i) Services téléphoniques (y compris les communications interurbaines et internationales)	254 200
1952:	217 400
1951:	216 288

Bien que l'on se soit efforcé de réduire au minimum les frais de téléphone, les prévisions accusent une augmentation de 36 800 dollars par rapport à 1952. L'augmentation est due à l'installation d'un plus grand nombre d'appareils dans le bâtiment des conférences et dans celui de l'Assemblée

générale et aussi au fait que les tarifs des services téléphoniques ont augmenté de 10 pour 100 environ à compter du 1er avril 1952.

Les prévisions pour 1953 s'appuient sur les faits constatés et s'analysent comme suit: 148 000 dollars pour la location du matériel téléphonique essentiel, y compris les postes d'intercommunications; 80 000 dollars pour couvrir le coût des communications locales en excédent sur le nombre forfaitaire; 7 000 dollars pour couvrir les frais d'installation et autres et 19 200 dollars pour couvrir les frais afférents aux communications régionales, interurbaines et internationales. Ce dernier montant se répartit entre les divers départements comme suit:

	Dollars
Cabinet du Secrétaire général	3 450
Services administratifs et financiers	1 600
Conférences et services généraux	2 900
Département des questions économiques	3 750
Assemblée générale	300
Département juridique	400
Bibliothèque	250
Comité d'état-major	50
Département de l'information	4 900
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	250
Département des questions sociales	950
Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	400
TOTAL	19 200

	Dollars
ii) <i>Câblagrammes, télégrammes et communications par radio</i>	50 000
1952:	71 000
1951:	90 585

Ce crédit couvrira les frais afférents aux services de câblagrammes, de télégrammes et de communications par radio fournis au Secrétariat; il se répartira entre les divers départements comme suit:

	Dollars
Cabinet du Secrétaire général	10 000
Bibliothèque	50
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	4 000
Département des questions économiques	4 000
Département des questions sociales	2 000
Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	500
Département de l'information	14 500
Département juridique	1 500
Conférences et services généraux	7 000
Services administratifs et financiers	6 400
Comité d'état-major	50
TOTAL	50 000

	Dollars
iii) <i>Services postaux</i>	163 000
1952:	163 000
1951:	207 316

Ces prévisions couvrent les frais de poste, y compris ceux qui se rapportent à la session ordinaire de l'Assemblée générale. Les crédits seront répartis comme suit: 99 000 dollars pour les besoins du Département de l'information, 12 800 dollars pour les envois par courrier ordinaire à destination des Etats-Unis, 1 700 dollars pour les envois par avion à destination des Etats-Unis, 23 000 dollars pour les envois par avion à destination de pays autres que les Etats-Unis et 26 300 dollars pour les envois par courrier ordinaire à destination de pays autres que les Etats-Unis.

	Dollars
iv) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	32 000
1952:	32 000
1951:	41 964

Ces prévisions couvrent les frais de transport des marchandises expédiées ou reçues par l'intermédiaire d'entreprises commerciales, à l'exception des transports de mobilier (voir le chapitre 17) et des envois par avion. On évalue à 20 000 dollars les frais afférents aux envois qui concernent le Département de l'information. Le solde, soit 12 000 dollars, servira à couvrir les autres besoins de cette catégorie, notamment les frais de transport locaux par camionnage, les expéditions par chemin de fer ainsi que l'achat de fournitures d'emballage.

	Dollars
v) <i>Envois par avion</i>	54 000
1952:	55 000
1951:	70 137

Le montant du crédit demandé correspond en gros aux dépenses de 1952 et la répartition par département pour les expéditions effectuées par les entreprises de transports aériens est la suivante:

	Dollars
Cabinet du Secrétaire général	500
Bibliothèque	200
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	100
Département des questions économiques	2 500
Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	50
Département des questions sociales	1 000
Département de l'information	42 500
Département juridique	500
Conférences et services généraux	6 000
Services administratifs et financiers	600
Comité d'état-major	50
TOTAL	54 000

ARTICLE II

	Dollars
Location et entretien des locaux	2 249 300
1952:	1 984 300
1951:	1 303 624

i) <i>Location des locaux</i>	800
1952:	—
1951:	800

Ce crédit couvrira la location, dans l'Empire State Building, d'une salle où seront livrés les documents destinés aux délégations qui ont leurs bureaux dans le bâtiment.

	Dollars
ii) <i>Fournitures pour l'entretien des locaux</i>	310 500
1952:	256 000
1951:	118 502

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fournitures non durables nécessaires pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments et des terrains du siège permanent.

Les prévisions de dépenses s'analysent comme suit:

a) 227 225 dollars pour les fournitures spéciales destinées à l'entretien du matériel, du terrain et des bâtiments. Cette somme a été calculée d'après les données de l'expérience; elle correspond à une dépense de 11 cents par pied carré et par an pour un total de 2 065 695 pieds carrés, soit une dépense de 1 dollar 18 cents par mètre carré et par an pour une superficie totale de 227 225 mètres carrés;

b) 17 025 dollars pour l'achat d'uniformes destinés aux gardes du service de sécurité et d'incendie, aux préposés aux ascenseurs, préposés à l'entretien, aux laveurs de carreaux, aux chauffeurs et aux plantons;

c) 28 950 dollars pour fourniture de serviettes et de linge; ce crédit permettra de pourvoir de rouleaux essuie-mains les lavabos de tous les bâtiments et de couvrir les frais de nettoyage des combinaisons de tous les travailleurs manuels et les frais de blanchissage du Service médical;

d) 17 300 dollars pour les frais de nettoyage et de repassage des uniformes des gardes des services de sécurité et d'incendie, des préposés aux ascenseurs, des plantons et des chauffeurs;

e) 4 850 dollars pour l'achat de drapeaux destinés au siège et aux bureaux situés hors des Etats-Unis;

f) 15 150 dollars pour l'achat de divers articles non durables destinés au Service de sécurité et d'incendie (chaussures et vêtements spéciaux, masques, rechargement des appareils extincteurs). Ce crédit comprend également une somme de 6 500 dollars pour l'achat d'un liquide spécial nécessaire au système de climatisation.

<i>Dollars</i>	
iii) <i>Services contractuels pour l'entretien des locaux</i>	1 299 000
	1952: 1 162 900
	1951: 789 337

Ces prévisions couvrent les frais de tous les services contractuels nécessaires pour assurer l'entretien des terrains et des bâtiments du siège permanent. Elles concernent uniquement les dépenses de main-d'œuvre. Le montant du crédit demandé se répartit comme suit:

a) 175 200 dollars pour le service électrique. On prévoit qu'il faudra un contremaître et 25 électriciens pendant toute l'année; durant la session ordinaire de l'Assemblée générale, il faudra en outre 3 électriciens pour le bâtiment de l'Assemblée générale. Ce personnel est chargé de l'entretien de toute l'installation électrique, du remplacement des tubes fluorescents, de la réparation et de l'entretien des 432 moteurs électriques qui font fonctionner les appareils de circulation d'eau, les arroseuses, les pompes à incendie, les appareils de chauffage, les soufflantes et les compresseurs. Outre les services ci-dessus, ce personnel vérifie et entretient chaque jour 2 020 mètres (6 600 pieds) de tubes à cathode froide et 190 transformateurs. D'après l'expérience acquise à ce jour, on estime qu'avec la mise en vigueur de certaines méthodes qui sont actuellement à l'étude, le personnel énuméré ci-dessus sera suffisant;

b) 58 100 dollars pour l'entretien des ascenseurs. Cette somme est calculée d'après le contrat d'entretien en vigueur; elle couvre les dépenses d'entretien de tous les ascenseurs et escaliers roulants des bâtiments du Secrétariat, de la bibliothèque, de l'Assemblée générale et des conférences;

c) 220 000 dollars pour le service des ascenseurs. Pour établir les prévisions, on a tablé sur un effectif de 49 préposés aux ascenseurs employés à plein temps et 15 préposés employés à temps partiel; ces employés seront recrutés sous contrat pour faire fonctionner 21 ascenseurs dans le bâtiment du Secrétariat, 3 ascenseurs dans le bâtiment des conférences et 6 ascenseurs dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Par rapport à 1952, ces prévisions reflètent une réduction du nombre d'employés nécessaires pour assurer ces services; cette réduction découle des améliorations apportées à l'ensemble du système. Toutefois, les économies réalisées de la sorte sont en partie contrebalancées par une augmentation des salaires versés à cette catégorie de personnel dans la région du siège;

d) 825 000 dollars pour le service du nettoyage. Les prévisions comprennent un crédit de 192 200 dollars pour le nettoyage de jour effectué sous contrat. D'après les faits constatés en 1951 et au début de 1952, pour maintenir dans un état de propreté satisfaisant les bâtiments du Secrétariat, de la bibliothèque et des conférences, il faut un effectif de 42 préposés à l'entretien. En outre, il faudra 4 préposés à l'entretien

pour le bâtiment de l'Assemblée générale. Ceux-ci seront aidés périodiquement par les préposés à l'entretien du bâtiment de conférences;

Ces prévisions comprennent aussi un crédit de 557 000 dollars pour le nettoyage de nuit effectué sous contrat: 480 000 dollars pour le nettoyage du bâtiment du Secrétariat, de la bibliothèque, du bâtiment des conférences et du garage, et 77 000 dollars pour le nettoyage du bâtiment de l'Assemblée générale. Le montant de 480 000 dollars demandé pour le nettoyage du bâtiment du Secrétariat, de la bibliothèque, du bâtiment des conférences et du garage en 1953 représente une diminution de 121 600 dollars par rapport au crédit de 601 600 dollars demandé en 1952 pour assurer ces mêmes services. Cependant, cette économie est contrebalancée par les frais supplémentaires qu'entraînera le nettoyage de jour ou de nuit du bâtiment de l'Assemblée générale en 1953. Les prévisions comprennent un montant de 76 000 dollars pour le nettoyage des fenêtres effectué sous contrat. On ne prévoit pour 1953 aucune augmentation du nombre de laveurs de carreaux; le fait que le crédit demandé est plus élevé provient de ce qu'en 1953 le nombre de jours de congé accumulés sera plus grand;

e) 20 500 dollars pour services divers. Les crédits suivants sont prévus: 13 500 dollars pour le nettoyage de 150 000 mètres carrés de tapis; 2 000 dollars pour l'enlèvement des débris; 1 500 dollars pour la lutte contre les rongeurs et la désinfection des locaux; 3 500 dollars pour l'entretien des transporteurs automatiques et des monte-charges.

<i>Dollars</i>	
iv) <i>Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	614 000
	1952: 535 400
	1951: 380 217

Ces prévisions ont trait aux dépenses d'électricité, de vapeur et de gaz pour tous les bâtiments du siège permanent. Elles comprennent 260 000 dollars pour l'électricité, 350 000 dollars pour la vapeur et 4 000 dollars pour le gaz. Il est prévu une consommation normale pour le bâtiment de l'Assemblée générale pendant la durée de la session ordinaire, mais pendant le reste de l'année le service assuré correspondra aux besoins minimums. L'augmentation que les prévisions accusent pour ce qui est de la vapeur s'explique en partie par l'utilisation du bâtiment de l'Assemblée générale, mais aussi par le fait que, d'après les dépenses pour le deuxième semestre de 1951 et le début de 1952, le crédit demandé pour 1952 ne sera pas suffisant.

<i>Dollars</i>	
v) <i>Modifications apportées aux locaux</i>	25 000
	1952: 30 000
	1951: 14 768

Ce crédit permettra d'effectuer diverses modifications d'ordre secondaire qui sont devenues nécessaires en raison de changements apportés à la répartition initiale des locaux et en raison surtout du développement de l'Administration de l'assistance technique.

ARTICLE III

<i>Dollars</i>	
Papeterie et fournitures	430 000
	1952: 455 000
	1951: 445 865
i) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	130 000
	1952: 150 000
	1951: 115 209

Ces prévisions couvrent les frais d'achat de fournitures et de matériel de bureau non durables. Ces frais sont évalués

comme suit: fournitures existant en réserve, telles que: enveloppes, papeterie, accessoires de bureau, crayons, porte-plumes et encres, 87 000 dollars; fournitures n'existant pas en réserve, notamment les relieurs de format spécial, blocs de papier rayé, timbres en caoutchouc et imprimés, 12 000 dollars; papier à lettres, 21 000; fournitures nécessaires aux opérations de paie et autres imprimés comptables, 10 000 dollars.

	Dollars
ii) <i>Fournitures pour la reproduction des documents</i>	300 000
	1952: 305 000
	1951: 330 656

Ce crédit est destiné à assurer les frais d'achat de papier, de stencils, de produits chimiques, de clichés offset et d'autres fournitures utilisées pour la reproduction des documents et des imprimés. Il faut prévoir 171 000 dollars pour l'achat du papier utilisé pour la miméographie; cette estimation se fonde sur une consommation de 15 millions de feuilles de papier en 1953. On a pensé que cette diminution de la consommation découlerait des réformes envisagées pour l'ensemble de la distribution et de la reproduction des documents, comme il est indiqué au chapitre 15.

Les prévisions comprennent également une somme de 82 000 dollars destinées à l'achat de fournitures pour l'impression offset, de produits chimiques, de papier à polycopier et de clichés, et aux travaux de grainage de plaques; 34 000 dollars pour l'achat d'encre pour la miméographie et la polycopie, de stencils, de papier genre bristol, de papier pour envelopper les livres brochés et d'autres fournitures diverses; 13 000 dollars pour l'achat de fournitures pour la photocopie, les microfilms et le procédé Ozalid.

ARTICLE IV

	Dollars
Location et entretien du matériel	566 600
	1952: 475 500
	1951: 409 781

i) <i>Fournitures pour les télécommunications</i>	70 000
	1952: 60 000
	1951: 44 067

Le crédit demandé ici permettra d'acheter des articles tels que disques vierges, rubans d'enregistrement et pièces de rechange pour le matériel de télécommunication. Pour établir les prévisions, on a tablé sur l'achat, en 1953, de 36 000 disques d'un coût total de 36 200 dollars. Environ 40 pour 100 de ces disques serviront à enregistrer les débats et les 60 pour 100 restants à enregistrer les programmes de radio. En outre, 4 000 dollars seront affectés à l'achat de rubans magnétiques d'enregistrement pour la radio et les comptes rendus de séance. On estime que le remplacement normal, par suite d'usure, des pièces, lampes et câbles qui font partie du matériel employé pour les conférences et la radio se montera à 20 000 dollars. Il est également prévu un crédit de 9 800 dollars pour l'achat de 6 nouveaux orthiconoscopes. C'est ce chef de dépenses qui explique l'augmentation des prévisions par rapport aux ouvertures de crédits pour 1952.

	Dollars
ii) <i>Exploitation et entretien du matériel de télécommunication</i>	400 000
	1952: 360 000
	1951: 302 295

Ces prévisions couvrent les dépenses relatives à l'emploi sous contrat de techniciens chargés d'assurer le fonctionnement et l'entretien du matériel de télécommunication dans le bâtiment de l'Assemblée générale, les salles de conférences,

les studios d'enregistrement et de radiodiffusion. Trois faits expliquent l'augmentation du crédit demandé pour 1953: tout d'abord, la nécessité d'engager 3 techniciens supplémentaires pour assurer le fonctionnement du matériel de télévision; deuxièmement, une augmentation de salaire de 7 pour 100 environ accordée dans la région du siège à ces techniciens; troisièmement, une augmentation du montant des traitements, qui s'explique par l'ancienneté du personnel employé. Pour l'enregistrement destiné à la radio et autres activités connexes entreprises pour le Département de l'information, il faudra 26 techniciens (dont 5 seront employés pour la télévision), pour la rémunération desquels on prévoit une dépense de 217 500 dollars.

Le fonctionnement et l'entretien des installations d'interprétation simultanée, des salles d'enregistrement et des cabines de contrôle exigeront 26 techniciens, ce qui correspond à une dépense totale de 217 500 dollars. Il est prévu un crédit de 5 000 dollars pour l'entretien et la réinstallation en de nouveaux endroits des lignes de transmission, des antennes, des horloges et autres installations nécessaires aux conférences et à la radiodiffusion.

	Dollars
iii) <i>Location de matériel de bureau et d'autre matériel</i>	22 100
	1952: 21 000
	1951: 22 546

Le crédit demandé comprend une somme de 21 500 dollars pour les frais de location du matériel nécessaire pour la comptabilité des traitements et un montant de 600 dollars pour les frais de location de divers autres appareils, tels que machines à affranchir et monteuses de clichés pour adresses.

	Dollars
iv) <i>Entretien du matériel de bureau et d'autre matériel</i>	19 500
	1952: 19 500
	1951: 20 303

Ce crédit couvrira les frais d'entretien du matériel suivant: dictaphones, machines à écrire, machines à chiffrer, machines à calculer, matériel de reproduction des documents, matériel photographique, mobilier et divers. On s'est fondé, pour établir les prévisions, sur les dépenses de 1951.

	Dollars
v) <i>Entretien et utilisation du matériel de transport</i>	15 000
	1952: 15 000
	1951: 20 570

Ces prévisions couvrent les frais de réparation et l'achat de pièces de rechange, les services d'entretien, l'achat de carburants, d'huiles et de lubrifiants, les frais de lavage et de nettoyage du matériel de transport appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Le chiffre prévu comprend une somme de 2 000 dollars pour services contractuels de transports automobiles locaux auxquels il faut faire appel lorsque la demande de transport dépasse les possibilités du parc de l'Organisation.

ARTICLE V

	Dollars
Autres fournitures et services	120 000
	1952: 104 000
	1951: 95 032 ¹
i) <i>Assurances</i>	66 000
	1952: 55 000
	1951: 52 967

Le crédit demandé couvrira les frais de l'assurance contre l'incendie pour tous les bâtiments achevés du siège perma-

¹ Y compris un montant de 8 266 dollars pour couvrir le déficit d'exploitation de la cafétéria.

ment, les frais de l'assurance couvrant la responsabilité civile de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne ses immeubles et ses véhicules automobiles, les frais de l'assurance maritime, de l'assurance contre les accidents pendant les voyages par avion et d'autres primes diverses d'un montant peu élevé. L'augmentation par rapport à 1952 s'explique par le fait que l'assurance contre l'incendie couvrira tous les bâtiments du siège en 1953.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Fournitures et services divers</i>	39 000
	1952: 34 000
	1951: 16 994

Le crédit demandé couvrira les dépenses relatives aux fournitures et services ci-après, qui ne figurent pas sous une autre rubrique: 8 200 dollars pour fournitures non durables destinées au Service médical; 9 000 dollars pour frais d'annonce dans la presse concernant le recrutement de personnel; 13 800 dollars pour dépenses diverses (cendriers, verres, sacs de courrier, blocs de papier-calque, etc.). En outre, il est prévu une somme de 8 00 dollars pour faire établir à la machine, sous contrat, des statistiques qui figureront dans le *Comodity Trade Statistics*, publié à la demande de la Commission de statistique.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Périodiques et journaux</i>	15 000
	1952: 15 000
	1951: 16 805

Le crédit demandé couvrira les frais d'achat de journaux, périodiques et autres articles non durables destinés à la bibliothèque.

ARTICLE VI

	<i>Dollars</i>
Secours accordés à titre gracieux et réclamations et règlements divers	15 000
	1952: 6 100
	1951: 10 339

Chapitre 19.—Matériel

282 200 dollars (1952: 517 100 dollars; 1951: 581 860 dollars)

On a achevé, en 1952, l'exécution du principal programme de remplacement du mobilier et du matériel de bureau. Aussi les prévisions du présent chapitre pour 1953 couvrent-elles uniquement le remplacement courant et les achats limités de mobilier et de matériel neufs qu'entraîne la modification ou le développement de certaines activités.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Mobilier, installations fixes et matériel de bureau	199 400
	1952: 387 700
	1951: 416 656

i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	83 000
	1952: 285 000
	1951: 277 791

Le programme initial de remplacement ne prévoyait aucun crédit au titre du mobilier pour l'Administration de l'assistance technique. Les présentes prévisions comprennent donc un montant de 47 000 dollars destiné à couvrir ces besoins. D'autre part, au début de 1952, il est apparu nécessaire, pour permettre au Secrétaire d'exécuter convenablement certains travaux, d'acheter divers autres meubles et le crédit demandé sous la présente rubrique comprend une somme de 36 000 dollars à cet effet. Ce matériel comprend des escabeaux, des casiers pour la distribution des documents, divers classeurs, des tables spéciales et des rayonnages.

i) <i>Secours accordés à titre gracieux</i>	14 000
	1952: 6 000
	1951: 6 295

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 10 du règlement financier, le Secrétaire général peut prescrire le versement à titre gracieux des sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné qu'aux termes du statut du personnel les fonctionnaires titulaires de contrats temporaires de durée déterminée ne peuvent percevoir d'indemnité de licenciement, il est demandé ici un crédit plus élevé pour 1953, de manière que certains fonctionnaires appartenant à cette catégorie puissent, au moment de la cessation de services, recevoir des secours à titre gracieux si, de l'avis du Secrétaire général, la situation le justifie. Il n'est pas proposé d'effectuer de versement de ce genre à l'expiration d'un premier contrat de durée déterminée, quelle que soit celle-ci, ni lorsqu'il s'agit d'un fonctionnaire qui n'a pas exercé ses fonctions pendant trois années au moins.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Réclamations et règlements divers</i>	1 000
	1952: 100
	1951: 4 044

Aux termes du paragraphe 4 de l'article 10 du règlement financier, le Secrétaire général peut, après une enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis aux commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels. En se fondant sur l'expérience acquise en 1951 et en 1952 jusqu'à ce jour, on demande, pour 1953, un crédit de 1 000 dollars pour couvrir les réclamations et règlements divers.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Matériel de bureau</i>	111 400
	1952: 92 700
	1951: 129 873

L'augmentation qu'accusent les prévisions pour 1953 est entièrement due à la nécessité de disposer, d'une part, d'une somme de 58 900 dollars pour remplacer 168 dictaphones utilisés par les services centraux de dactylographie du Département des conférences et des services généraux et, d'autre part, d'un montant de 10 200 dollars pour l'achat de matériel de bureau neuf destiné à l'Administration de l'assistance technique. Le matériel de transcription a été utilisé continuellement pendant 5 ans et a été expédié à l'étranger à l'occasion des sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale; aussi est-il presque toujours en réparation, ce qui entrave les travaux du département. Les autres remplacements portent sur 41 machines à écrire ordinaires et 4 machines à calculer, dont le coût est évalué à 9 500 dollars.

Les prévisions couvrent également l'achat des articles suivants dont on a besoin pour la reproduction des documents, en raison de la capacité accrue des presses offset: 3 tables légères spéciales (800 dollars), un Justewriter pour la composition des publications imprimés sur place et du *Journal* (15 000 dollars) et une brocheuse pour les publications (17 000 dollars).

	Dollars
iii) <i>Matériel de télécommunication</i>	5 000
1952:	10 000
1951:	8 992

Le crédit demandé est destiné uniquement à assurer le remplacement du matériel de télécommunication qui s'est détérioré à l'usage. Il ne couvre aucune augmentation des stocks de ce matériel.

ARTICLE II

	Dollars
Livres et matériel de bibliothèque	38 900
1952:	50 400
1951:	65 132
i) <i>Livres et cartes pour la bibliothèque</i>	35 400
1952:	46 900
1951:	34 760

Ces prévisions couvrent l'achat de livres, de cartes et d'autres publications destinées à la bibliothèque ou qui serviront de documents de référence dans les divers départements. Elles comprennent également le coût des travaux de reliure. On envisage d'acheter environ 5 000 volumes pour la bibliothèque au prix moyen de 3 dollars 50 le volume, ce qui représente au total une dépense de 17 500 dollars. Il est prévu un crédit de 1 200 dollars pour l'achat de microfilms.

Une somme de 16 700 dollars, destinée à couvrir les frais de reliure, est comprise dans le crédit demandé. Sur ce montant, 12 700 dollars seront affectés au programme de reliure normal. Le solde, soit 4 000 dollars, sera affecté à l'achèvement du programme de reliure des documents de l'Organisation des Nations Unies dont l'exécution a commencé en 1952. Par comparaison avec les crédits ouverts pour 1952, les prévisions de dépenses pour 1953 accusent une diminution de 11 500 dollars, rendue possible par l'élargissement du programme de dons et d'échanges (6 500 dollars), les réductions apportées au programme de reliure (3 000 dollars) et l'achèvement des achats de matériel spécial destiné aux travaux de la Commission de la population et de l'Administration de l'assistance technique (2 000 dollars).

	Dollars
ii) <i>Matériel de bibliothèque</i>	3 500
1952:	3 500
1951:	30 372

Le crédit demandé est destiné à couvrir l'achat de matériel dont la bibliothèque a besoin en raison du développement de ses activités: classeurs pour microfilms, classeurs pour les fiches du catalogue, classeurs pour les cartes et autres petites fournitures qui aideront à améliorer le fonctionnement de la bibliothèque.

Chapitre 19a.—Améliorations apportées aux locaux

30 700 dollars

(1952: 91 500 dollars; 1951: — dollars)

Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale a approuvé une proposition tendant à réunir en un chapitre distinct des prévisions budgétaires les articles qui exigent des dépenses de capital et sont directement liés aux améliorations à apporter aux locaux du siège.

Les crédits demandés ne sont destinés à couvrir que les dépenses essentielles en 1953, et se décomposent comme suit:

a) Coût des améliorations nécessaires pour réduire les risques d'incendie (montant estimatif)	10 500 dollars
i) Système d'extinction d'incendie au dioxyde de carbone pour la cafétéria	(3 500 dollars)

ARTICLE III

	Dollars
Matériel d'information	7 700
1952:	39 200
1951:	44 618
i) <i>Matériel de photographie et de cinéma</i>	7 700
1952:	39 200
1951:	44 618

Ces prévisions couvrent l'achat de matériel de photographie et de cinéma destiné au Département de l'information (matériel d'enregistrement et d'édition de films, un appareil photographique et diverses pièces de rechange nécessaires aux studios du Département de l'information, au siège).

ARTICLE IV

	Dollars
Autre matériel	36 200
1952:	39 800
1951:	55 454
i) <i>Matériel de transport</i>	21 200
1952:	16 800
1951:	6 555

Les prévisions couvrent l'achat de 8 nouvelles voitures automobiles (19 600 dollars) et d'un nouveau chariot élévateur destiné aux magasins du troisième sous-sol (1 600 dollars). De nouvelles automobiles ont été achetées en 1952, mais il est plus économique de remplacer ces voitures chaque année que de les utiliser pendant deux ans, ce qui entraîne l'achat de nouveaux pneus et de nouvelles batteries, des frais d'entretien plus élevés et une dépréciation supplémentaire d'un an.

On estime que la vente des 8 véhicules à remplacer procurera une recette de 16 000 dollars.

	Dollars
ii) <i>Matériel divers</i>	15 000
1952:	23 000
1951:	48 899

Ces prévisions couvrent les achats de fournitures durables utilisées pour l'entretien et le service des bâtiments et des terrains, achats non couverts ailleurs. En particulier, elles concernent les chefs de dépenses suivants:

1. Achat de distributeurs de serviettes précédemment loués et destinés aux lavabos des bâtiments du siège: 7 500 dollars;
2. Achat de matériel divers destiné au Service médical: 750 dollars;
3. Achat de matériel de protection contre l'incendie, et de matériel de sécurité, notamment d'extincteurs d'incendie, de bidons spéciaux et de couvertures d'amiante: 5 200 dollars;
4. Achat de machines à laver les vitres destinées au bâtiment de l'Assemblée générale: 1 500 dollars.

ii) Système automatique similaire pour le central téléphonique et les salles de télécommunication du bâtiment de l'Assemblée générale (7 000 dollars)

b) Coût d'autres améliorations (montant estimatif) 24 200 dollars

i) Vingtième étage: côté sud (annexes d'enregistrement) et côté est (communications et archives): installation des planchers et de l'éclairage, carrelage des couloirs et aménagement des plafonds d'une partie du côté est (10 000 dollars)

ii) Construction d'un magasin pour la cuisine, et aménagement d'une salle pour l'emmagasinage et la distribution des uniformes (7 000 dollars)

iii) Sous-sol: construction de 2 salles insonorisées pour les services de radio et installation de lavabos supplémentaires (3 200 dollars)

TITRE IV

BUREAU DES NATIONS UNIES A GENEVE

5 053 600 dollars (1952: 4 946 520 dollars; 1951: 4 645 373 dollars)

Chapitre 20.—Bureau des Nations Unies à Genève

4 379 700 dollars (1952: 4 307 420 dollars; 1951: 4 427 020 dollars)

l'organisation et les fonctions du Bureau des Nations Unies à Genève sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation. Depuis 1951, les travaux du Bureau ont changé d'orientation; le nombre des conférences tenues à Genève par des organismes ayant leur siège à Genève a beaucoup diminué, mais les travaux de fond du Bureau ont augmenté de façon marquée pour les raisons suivantes:

a) Création du Haut-Commissariat pour les réfugiés: l'organisation du siège du Haut-Commissariat est maintenant complètement terminée, mais le Bureau européen n'a pas encore ressenti tous les effets de la création des bureaux régionaux;

b) Elargissement du programme de travaux d'imprimerie en Europe: en 1951, le Bureau a passé des contrats et fait passer au nom du siège des travaux d'impression d'un montant approximatif de 220 000 dollars;

c) Développement de l'assistance technique en Europe, principalement en ce qui concerne le placement et la surveillance des titulaires de bourses de perfectionnement et le versement de ces bourses, ainsi que l'organisation et l'administration de cycles d'études, et aussi en ce qui concerne le recrutement d'experts et l'achat de matériel. En 1951, le Bureau a dépensé à ce titre environ 400 000 dollars qui ne sont pas inscrits au chapitre 20 mais sont imputés aux postes permanents;

d) Création, au Palais des Nations, d'un bureau de liaison des Nations Unies pour le relèvement de la Corée sous un affectif restreint et qui est desservi par le Bureau européen.

Il est difficile de prévoir dans quelle mesure l'évolution actuelle se poursuivra; toutefois, pour établir les prévisions de dépenses, on a supposé qu'en 1953 aucun organisme ayant son siège hors de Genève ne tiendrait de conférence dans la ville. Aucun crédit n'est donc prévu pour le cas où le volume de travail serait supérieur à ce qu'il était en 1952. On trouvera dans les articles suivants des chiffres qui montrent dans quelle mesure le travail du Bureau même, c'est-à-dire celui qui n'est pas provoqué par des conférences, s'est accru au cours des derniers exercices.

Il y a lieu de noter que si le titre IV accuse, par rapport à 1952, une augmentation de 107 080 dollars, les prévisions de recettes accessoires ont également augmenté d'environ 100 000 dollars.

Pour ce qui est de l'augmentation de 72 280 dollars par rapport à 1952 (compte non tenu du chapitre 20a), les facteurs qui interviennent sont les suivants:

a) Ajustement de l'indemnité de cherté de vie (5 pour 100) pour le personnel des services généraux (70 890 dollars);

b) Augmentations normales de traitements (48 840 dollars);

c) Réduction des dépenses afférentes au matériel permanent, au personnel temporaire, aux voyages en mission, et économies dues à une modification du cours officiel des changes.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Services généraux	2 081 510
	1952: 2 016 270
	1951: 2 193 776

La réduction que les dépenses de 1952 accusent par rapport à celles de 1951 se décompose comme suit: a) une réduction de 278 000 dollars au titre du personnel temporaire; b) l'application au montant prévu pour les postes permanents en 1952 d'un coefficient de 4 pour 100 pour économies au titre des mouvements de personnel; ces deux diminutions ont été partiellement compensées par les augmentations annuelles de traitements et l'engagement de personnel supplémentaire pour les nouveaux locaux.

	Dollars
i) Postes permanents	1 909 010
	1952: 1 832 470
	1951: 1 742 837

Le chiffre de 1951 a été réduit de 40 000 dollars, somme dépensée pour les 6 postes du Service chargé des fonctions consultatives en matière de service social (voir le chapitre 9); le chiffre de 1952 a été diminué de 42 130 dollars pour la même raison.

L'augmentation du chiffre de 1952 par rapport à celui de 1951 s'explique principalement par la nécessité d'engager du personnel supplémentaire pour les nouveaux locaux, indépendamment des augmentations de traitements. L'augmentation supplémentaire du crédit demandé pour 1953 est due:

a) Aux augmentations annuelles de traitements dont le montant reste supérieur aux économies résultant des mouvements de personnel, bien que l'écart tende à diminuer;

b) Au versement d'une indemnité de cherté de vie au personnel des services généraux.

Les traitements du personnel des services généraux sont calculés d'après les traitements locaux les plus élevés, lesquels sont majorés, depuis le 1er janvier 1952, d'une indemnité de cherté de vie représentant environ 6 pour 100 du traitement antérieur.

En conséquence, le Secrétaire général a approuvé le versement au personnel des services généraux d'une indemnité de 5 pour 100 sur laquelle il n'est pas effectué de retenue au titre de la Caisse des pensions et dont le montant brut ne doit pas être inférieur à 500 francs suisses ni dépasser 940 francs suisses.

Dans le *Cabinet du Directeur*, un poste de secrétaire est ramené de G.5 à G.4: en effet, il a été décidé que désormais seuls les postes comportant des responsabilités particulières, et non plus les simples postes de secrétaire bilingue, appartiendraient à la catégorie G.5. La catégorie secrétaire bilingue

Tableau 20-1.—Cabinet du Directeur

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	2 500
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	15 000
1	1	Administrateur de 2ème classe	9 410
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 800
			51 710
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			
			1 940
			49 770
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
1	1	Secrétaire ou commis (G.6)	4 250
2	1	Secrétaire ou commis (G.5)	3 990
-	1	Secrétaire ou commis (G.4)	3 770
1	1	Secrétaire ou commis (G.3)	3 740
1	1	Secrétaire ou commis (G.2)	2 780
9	9		18 530
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			
			930
			19 460
			69 230
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			
			2 770
		TOTAL	66 460

(G.5) avait été créée pour répondre aux besoins du bureau à un moment où la prime de connaissances linguistiques n'existait pas; maintenant que cette prime existe, on se propose de

Tableau 20-2.—Bibliothèque

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	13 880
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 430
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 870
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 180
5	6	Administrateur adjoint de 2ème classe	30 440
			68 800
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			
			2 580
			66 220
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
3	2	Assistant spécialisé (G.7)	8 990
4	4	Commis de 1ère classe (G.6)	16 380
6	6	Secrétaire ou commis (G.4)	18 970
1	1	Secrétaire ou commis (G.2)	2 540
23	23		46 880
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			
			2 340
			49 220
			115 440
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			
			4 620
		TOTAL	110 820

nommer aux postes de secrétaire bilingue ne comportant aucune responsabilité spéciale, à mesure qu'ils deviennent vacants, des secrétaires de classe normale (G.4) qui percevront, outre leur traitement, une prime de connaissances linguistiques, si elles passent l'examen voulu.

Les travaux de la *Bibliothèque*, qui ne subissent guère les répercussions du programme de conférences, ont augmenté constamment depuis 1948-1950 et plus encore en 1951.

	1951	1950	1948
Acquisitions (80 pour 10 provenant de dons)	10 914	9 056	8 191
Publications périodiques et documents publiés par les gouvernements	16 054	15 544	7 471
Périodiques (titres)	3 148	2 928	2 201
Prêts et ouvrages en circulation	40 900	40 200	26 000
Fréquentation des salles de lecture (nombre de visites)	31 800	26 000	20 160
Nombre de cartes <i>nouvelles</i> délivrées à des lecteurs étrangers à l'Organisation	726	724	636

La bibliothèque envisage toutefois de s'acquitter de ce travail avec le même nombre de postes qu'en 1952, savoir 23.

Un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe est demandé pour l'assistant spécialisé chargé de la quatrième salle de lecture; c'est en effet dans cette catégorie que sont classés les 3 autres fonctionnaires chargés des salles de lecture.

On estime qu'en 1953 les recettes provenant des travaux de la bibliothèque s'élèveront à 2 000 dollars.

Tableau 20-3.—Cabinet du Directeur adjoint chargé des conférences et des services généraux

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	
		Traitement	15 800
		Indemnité de représentation	300
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 000
			23 100
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			
			870
			22 230
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
2	2	Secrétaire ou commis (G.5)	7 440
4	4	<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>	370
			7 810
			30 040
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			
			1 200
		TOTAL	28 840

En 1951, en raison du nombre exceptionnel de conférences, le volume de travail de la *Division linguistique et sténodactylographique* avait dépassé celui de chacune des années précédentes. Les statistiques ci-dessous distinguent entre le "travail de Genève" et le "travail de conférence"; il en ressort que pour le travail de Genève seul il y a eu également augmentation marquée.

En outre, au début de 1952, le "travail de Genève" a encore augmenté par rapport aux mois correspondants de 1951.

Tableau 20-4.—Division linguistique et sténodactylographique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	14 000
18	18	Administrateur de 1ère classe	190 620
26	26	Administrateur de 2ème classe	209 300
			413 920
A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)			15 520
			398 400
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
1	1	Assistant spécialisé (G.7)	5 110
2	2	Secrétaire administratif (G.6)	9 600
7	7	Secrétaire ou commis (G.5)	28 300
10	10	Secrétaire ou commis (G.4)	36 930
45	45	Secrétaire ou commis (G.3)	148 790
27	27	Secrétaire ou commis (G.2)	76 060
			304 790
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie...			15 240
			718 430
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			28 740
			TOTAL 689 690

On prévoit toutefois que les conférences seront moins nombreuses en 1953, ce qui permettra à la division de s'acquitter du travail avec son personnel actuel.

	1951 Genève seulement	1951 Con- férences	1951 Total	1950 Genève	1950 Con- férences	1950 Total
Traductions proprement dites.	39 019	24 998	64 017	32 041	23 094	55 135
Comptes rendus.	4 471	12 728	17 199	—	—	14 079
Edition.....	1 878	22 152	24 030	—	—	—

* Il n'existe pas de statistiques distinctes de l'édition pour 1950; le nombre de pages éditées était "converti" en nombre de "pages traduites" sur la base, approximativement, d'une page traduite pour 5 pages éditées; le total était compris dans le nombre des "pages traduites".

Service central de sténodactylographie

Le travail du Service central de sténodactylographie accuse une tendance analogue à celui de la Section de traduction. Le nombre de pages dactylographiées est le suivant:

1951 Genève seulement	1951 Conférences	1951 Total	1950 Genève
242 990	79 937	322 927	220 956

1950 Conférences	1950 Total	1949 Total
68 595	289 551	242 500

Toutefois, dans les premiers mois de 1952, le volume du "travail de Genève" a quelque peu diminué, et 2 postes ont été transférés des sections anglaise et française au Service de l'enregistrement, dont le travail augmentait pour des raisons exposées ailleurs. Ces 2 postes ne sont pas compris dans l'effectif indiqué plus haut pour 1952.

On estime qu'en 1953 les recettes produites par les travaux de cette division s'élèveront à 8 000 dollars.

Tableau 20-5.—Division des archives, de l'enregistrement et de la distribution des documents

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	10 810
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	13 240
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 960
			29 510
A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)			1 110
			28 400
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
1	1	Assistant spécialisé (G.7)	4 890
2	2	Secrétaire administratif (G.6)	9 610
3	3	Commis de 1ère classe (G.6)	14 040
6	6	Secrétaire ou commis (G.5)	24 880
7	7	Secrétaire ou commis (G.4)	25 270
3	3	Mécanographe (G.4)	9 530
10	10	Secrétaire ou commis (G.3)	32 580
6	6	Mécanographe (G.3)	17 580
14	14	Secrétaire ou commis (G.2)	36 040
23	23	Mécanographe (G.2)	60 320
2	2	Secrétaire ou commis (G.1)	4 810
			239 550
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie...			11 980
			251 530
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			11 230
			TOTAL 268 700

Le volume de travail de la *Division des archives, de l'enregistrement et de la distribution des documents* a été plus élevé aussi en 1951 qu'au cours des exercices précédents.

La *Section de ronéographie* a produit 70 175 000 impressions, contre 68 315 000 en 1950 et 59 millions en 1949. Si on laisse de côté le travail provoqué par les conférences d'organismes ayant leur siège en dehors de Genève, les chiffres pour les années 1951, 1950 et 1949 sont d'environ 44, 43 et 38 millions respectivement, dont 15, 19 et 17 millions respectivement pour les institutions spécialisées. Dans les premiers mois de 1952, le chiffre a encore augmenté par rapport aux mois correspondants de 1951.

Bien que le volume de travail de la Section de ronéographie, pour ce qui est du Bureau même, soit maintenant sensiblement supérieur au volume pour lequel l'effectif a été calculé, et que la section engage constamment du personnel temporaire, aucun nouveau poste n'est demandé, car le personnel temporaire est facile à trouver.

La *Section de la distribution des documents* a distribué 7 697 665 documents, contre 6 432 000 en 1950 et 5 868 000 en 1949. Déduction faite du travail provoqué par les conférences, les chiffres sont de 5 829 000 pour 1951 (dont 2 510 000 pour les institutions spécialisées), 4 350 000 pour 1950 et environ 4 millions pour 1949. Le volume du travail, pour ce qui est du Bureau proprement dit, était beaucoup plus considérable au début de 1952 que pendant la période correspondante de 1951; la moitié de cette augmentation environ s'explique par l'accroissement du travail relatif aux institutions spécialisées. Néanmoins, aucun poste nouveau n'est demandé pour cette section.

C'est à la *Section de l'enregistrement et du courrier* que les difficultés ont été les plus graves; ces difficultés ne sont pas dues principalement au travail provoqué par les conférences, mais à l'accroissement constant des travaux du Bureau de Genève, notamment du Haut-Commissariat pour les réfugiés et de l'Administration de l'assistance technique, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de documents à distribuer. Deux postes ont été transférés en 1952 du Service central de sténodactylographie à la Section de l'enregistrement, et on espère effectuer le travail courant sans autre augmentation d'effectif.

On estime qu'en 1953 les recettes produites par les travaux de la division s'élèveront à 103 500 dollars.

Tableau 20-6.—*Division des publications et des ventes*

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
<i>Services organiques</i>				
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790	
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 330	
9	9	Administrateur adjoint de 2ème classe	52 360	
			69 480	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			2 600	
			66 880	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
4	3	Secrétaire ou commis (G.5)	12 230	
—	1	Secrétaire ou commis (G.4)	3 440	
1	1	Secrétaire ou commis (G.3)	3 280	
2	2	Secrétaire ou commis (G.2)	4 830	
2	2	Secrétaire ou commis (G.1)	4 450	
			28 230	
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			1 410	
			96 520	
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			3 860	
			92 660	
TOTAL				

La *Section des travaux d'imprimerie* de la *Division des publications et des ventes* a vu son travail augmenter depuis qu'elle est chargée de faire exécuter un plus grand nombre de travaux d'imprimerie pour le siège. Le nombre de pages que la section a fait imprimer est passé à 37 655 en 1951, contre 22 139 en 1950 et environ 18 000 en 1949. Cette augmentation est due principalement au travail envoyé par le siège, qui est passé de 7 894 à 17 936 pages et au travail envoyé par les institutions spécialisées, qui est passé de 9 750 à 14 095 pages.

A la *Section des ventes*, le nombre des factures et des lettres, qui était de 14 160 en 1949 et de 17 582 en 1950, est passé à 22 386 en 1951. Sur ce total, 6 638 factures et lettres avaient trait aux travaux des institutions spécialisées. Le produit des ventes a atteint au total 71 715 dollars (dont 23 096 pour les institutions spécialisées) contre 75 214 dollars en 1950 et 66 266 en 1949. Pour les seules publications des Nations Unies, les recettes sont passées de 44 100 dollars en 1950 à 48 000 en 1951; depuis le 1er janvier 1952, la section se charge également de la vente des publications de la Cour internationale.

Aucune modification d'effectif n'est demandée pour cette division.

On estime qu'en 1953 les recettes produites par les travaux de la division s'élèveront à 15 000 dollars, compte non tenu de la vente des publications.

Tableau 20-7.—*Division des achats, des fournitures et des transports*

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
<i>Services organiques</i>				
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790	
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	6 780	
			16 570	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			620	
			15 950	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
Dollars				
2	2	Assistant spécialisé (G.7)	10 300	
3	3	Agent de 1ère classe (G.6)	13 770	
4	4	Secrétaire ou commis (G.5)	16 790	
5	5	Secrétaire ou commis (G.4)	15 990	
5	5	Secrétaire ou commis (G.3)	16 010	
1	1	Chauffeur (G.3)	3 130	
5	5	Secrétaire ou commis (G.2)	14 240	
3	3	Chauffeur (G.2)	8 360	
			98 590	
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			4 930	
			103 520	
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			4 770	
			119 470	
TOTAL			114 700	

Le travail de la *Division des achats, des fournitures et des transports* en ce qui concerne les voyages et les visas a sensiblement augmenté en 1951 par rapport aux années précédentes; cette augmentation était due à l'importance du programme de conférences, mais aussi au travail supplémentaire résultant d'activités nouvelles telles que celle de l'Administration de l'assistance technique. En tout, la division a organisé 2 859 voyages et obtenu 2 278 visas; les chiffres pour 1950 étaient de 2 258 et 1 937 respectivement; les chiffres pour 1949 étaient à peu près les mêmes que pour 1950. Toutefois, aucune augmentation d'effectif n'est proposée pour cette division.

Le volume de travail relatif aux achats et à l'emmagasinage *merchandises*, qui n'avait cessé d'augmenter de 1948 à 1950, s'est encore accru: la section a reçu ou effectué au total 3 961 envois; pour les années précédentes, les chiffres étaient de 3 126, 2 500 et 1 532.

Le volume de travail relatif aux achats et à l'emmagasinage demeure constant. Un poste de commis aux inventaires qui figurait jusqu'ici au tableau d'effectif des services administratifs et financiers a été transféré en 1952 à la Section des fournitures, à laquelle il avait toujours appartenu en fait.

On estime qu'en 1953 les recettes produites par les travaux de la division s'élèveront à 9 000 dollars.

Les travaux d'agrandissement du Palais des Nations ont été terminés à la fin de 1951. La superficie totale de bâtiments est maintenant de 822 000 pieds carrés, dont 274 000 pieds carrés dans l'aile de l'Assemblée. Un certain nombre de

bureaux qui devaient servir de "locaux supplémentaires pour conférences" ont dû être aménagés pour de nouveaux organes organes tels que le Bureau de Genève de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et l'Administration de l'assistance technique, qui a pris de l'extension; toutefois, on fait depuis trop peu de temps l'expérience du nouvel aménagement des locaux pour pouvoir formuler des conclusions fermes en ce qui concerne les besoins futurs de personnel.

Tableau 20-8.—Division des bâtiments et de l'entretien technique

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
<i>Services organiques</i>				
1	1	Administrateur de 1ère classe	10 700	
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	13 070	
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	12 780	
			36 550	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			<i>1 370</i>	
			35 180	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
1	1	Commis de 1ère classe (G.6)	4 350	
1	1	Préposé à la sécurité (G.6)	4 040	
1	1	Secrétaire ou commis (G.5)	4 420	
1	1	Ingénieur du son (G.5)	3 300	
2	2	Secrétaire ou commis (G.4)	7 040	
1	1	Téléphoniste (G.4)	3 430	
5	5	Garde (G.4)	17 570	
2	2	Secrétaire ou commis (G.3)	5 700	
1	1	Téléphoniste (G.3)	3 040	
2	2	Huissier (G.3)	6 530	
5	5	Téléphoniste (G.2)	11 630	
28	28	Huissier (G.2)	75 960	
30	30	Planton (G.1)	60 290	
1	1	Electricien (contremaitre) (G.3)	2 940	
1	1	Mécanicien (contremaitre) (G.3)	2 940	
1	1	Jardinier (contremaitre) (G.2)	2 470	
1	1	Nettoyeur (contremaitre) (G.2)	2 500	
			Ouvriers, chefs d'équipe, jardiniers, etc. 104 960	
89	89		323 110	
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie . . .</i>			<i>16 150</i>	
			339 260	
			374 440	
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			<i>14 970</i>	
			TOTAL 359 470	

Le crédit global permettra d'avoir le même effectif de travailleurs manuels pour l'entretien technique des bâtiments qu'au cours de l'exercice précédent; un poste de technicien du son, inscrit autrefois au budget du centre d'information, au titre des services de radiodiffusion, figure également ici, par suite d'une réduction à l'article II. Indépendamment de nouveau poste, l'augmentation de la somme globale s'explique par les augmentations normales de traitements.

Les renseignements sur le volume de travail, qui figurent aux pages 230-231 des prévisions budgétaires pour 1951 (A/1267¹), demeurent valables.

On estime qu'en 1953, les recettes produites par les travaux de la division s'élèveront à 191 000 dollars.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément n° 5.

Tableau 20-9.—Services administratifs et financiers

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>				
1	1	Administrateur général	14 500	
<i>Services organiques</i>				
1	1	Administrateur hors classe	12 360	
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 630	
4	4	Administrateur de 2ème classe	33 640	
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	5 830	
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	9 880	
			85 840	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			<i>3 220</i>	
			82 620	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
<i>Dollars</i>				
1	1	Assistant spécialisé (G.7)	5 020	
5	5	Commis de 1ère classe (G.6)	22 300	
6	6	Secrétaire ou commis (G.5)	21 860	
4	4	Secrétaire ou commis (G.4)	13 210	
2	2	Secrétaire ou commis (G.3)	5 370	
2	2	Secrétaire ou commis (G.2)	4 810	
			72 570	
30	30	<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie . . .</i>	<i>3 630</i>	
			158 820	
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			<i>6 350</i>	
			TOTAL 152 470	

L'accroissement des activités de l'Administration de l'assistance technique et des dépenses de cette organisation en Europe (notamment la correspondance qu'elle échange avec les experts qu'elle engage, l'examen de leurs dossiers et les dépenses afférentes aux bourses de perfectionnement et aux cycles d'études) ainsi que les travaux résultant des activi-

Tableau 20-10.—Service médical commun

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
<i>Services organiques</i>				
1	1	Administrateur hors classe	11 690	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			<i>440</i>	
			11 250	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
<i>Dollars</i>				
2	2	Infirmière (G.5)	7 800	
1	1	Secrétaire ou commis (G.5)	3 470	
1	1	Assistant de laboratoire (G.4)	3 020	
			14 290	
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie . . .</i>			<i>710</i>	
			26 250	
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			<i>1 050</i>	
			TOTAL 25 200	

tés régulières du Haut-Commissariat pour les réfugiés, et notamment le travail de vérification préliminaire des comptes et de comptabilité dû à la création de 10 bureaux régionaux, ont considérablement augmenté le volume de travail des services administratifs et financiers.

Le travail dû aux bureaux auxiliaires du Haut-Commissariat pour les réfugiés a également imposé au personnel des services organiques un effort supplémentaire absolument disproportionné à l'effectif et aux dépenses de ces bureaux. Toute une série de problèmes nouveaux se posent; il faut, par exemple, fixer le barème local des traitements et les conditions de travail, régler les questions d'impôts, de sécurité sociale, d'immunités, etc.

Toutefois, comme l'on pense qu'une grande partie de ce travail ne se reproduira plus, aucune modification d'effectifs n'est proposée.

Conformément à un arrangement intervenu en 1951, le chef du Service médical (qui est également chef du Service

médical de l'Organisation mondiale de la santé et du Bureau international du Travail) assume, en dernier ressort, la responsabilité du contrôle médical (par exemple en ce qui concerne les admissions à la Caisse des pensions) pour tout le personnel des bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la santé, dont les médecins envoient leurs rapports à Genève. Le nombre des affiliés à la Caisse d'assurance-maladie de l'Organisation des Nations Unies et à celle du Bureau international du Travail a continué d'augmenter, ce quia a accru le travail du chef du Service médical, qui décide, du point de vue médical, des admissions aux caisses. L'activité de ces 3 organisations dans le domaine de l'assistance technique a également imposé au Service médical commun un surcroît de travail.

Cinquante-cinq pour 100 des dépenses de ce service sont remboursées par l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé.

On estime qu'en 1953 les recettes produites par les travaux du service s'élèveront à 15 500 dollars.

Tableau 20-11.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts y compris l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie pour le personnel des services généraux*	Déduction pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Directeur	9	9	62 230	2 770	66 460
Bibliothèque	23	23	115 440	4 620	110 820
Cabinet du Directeur adjoint	4	4	30 040	1 200	28 840
Division linguistique et sténodactylographique	137	137	718 430	28 740	689 690
Division des archives, de l'enregistrement et de la distribution des documents	81	81	279 930	11 230	268 700
Division des publications et des ventes	20	20	96 520	3 860	92 660
Division des achats, des fournitures et des transports	30	30	119 470	4 770	114 700
Division des bâtiments et de l'entretien technique	89	89	374 440	14 970	359 470
Services administratifs et financiers	30	30	158 820	6 350	152 470
Service médical commun	5	5	26 250	1 050	25 200
TOTAUX	428	428	1 988 570	79 560	1 909 010

* Le montant des dépenses au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie accordée au personnel des services généraux, qui figure à l'article premier, s'élève à 57 690 dollars.

ii) *Consultants* Dollars
1 500
1952: 1 500
1951: —

Ce crédit est destiné à couvrir les frais l'enquête sur les installations sanitaires du bâtiment à laquelle procéderont des experts ainsi que d'un examen actuariel de la Caisse d'assurance-maladie.

iii) *Personnel temporaire* Dollars
60 000
1952: 68 000
1951: 346 889

Les dépenses élevées de 1951 étaient dues au nombre exceptionnellement élevé de conférences d'organismes ayant leur siège hors de Genève. Comme pour 1952, le montant des crédits demandés pour 1953 a été fixé en prévision d'une ou 2 réunions d'organismes comptant peu de membres et n'ayant pas leur siège à Genève. Les prévisions comprennent un montant de 18 000 dollars (y compris l'ajustement de l'indemnité

de cherté de vie accordée au personnel des services généraux) au titre du personnel temporaire recruté pour la durée des conférences d'organismes ayant leur siège à Genève (Commission économique pour l'Europe, Organisation mondiale de la santé et Organisation internationale du Travail), une somme de 10 000 dollars—qui est couverte par les recettes—pour le Service des visiteurs et 32 000 dollars pour le remplacement du personnel en congé et l'engagement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe.

iv) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit* Dollars
16 000
1952: 18 500
1951: 21 761

On a réduit ce crédit en prévision d'un programme de conférences peu chargé.

v) *Personnel employé de façon intermittente* Dollars
86 000
1952: 86 000
1951: 76 038

Le crédit demandé servira à couvrir les frais de nettoyage des locaux la superficie à nettoyer sera sensiblement plus grande en 1952 et en 1953 qu'en 1951; on trouvera dans les budgets de 1951 et de 1952 des détails sur le volume de travail; il y est expliqué que l'augmentation de la superficie aura pour effet d'accroître de 20 000 dollars les frais de nettoyage.

	Dollars
vi) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	9 000
1952:	9 800
1951:	6 251

Le chiffre de 1951 est peu élevé parce que la sixième session de l'Assemblée générale a eu lieu en Europe.

ARTICLE II

	Dollars
Centre d'information	98 190
1952:	90 000
1951:	96 066

Le Centre d'information de Genève (tableau 20-12), ouvert en 1947, dessert la Grèce, Israël, la Turquie, l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, la Roumanie et la Suisse. Depuis la fermeture du Centre d'information de Varsovie, en 1952, le Centre d'information de Genève dessert également la Pologne.

Pour ce qui est des reportages et services assurés au Palais des Nations, le volume de travail du centre a été plus considérable en 1951 qu'au cours des autres années. Si l'on excepte une brève période, pendant la session du Conseil économique et social, tout le travail a été affectué par le personnel ordinaire du centre. Pendant les deux derniers mois de l'année 1951, 3 fonctionnaires chargés des relations avec la presse et un fonctionnaire des services de radiodiffusion du centre ont été détachés à Paris pour la sixième session de l'Assemblée générale.

Le centre, qui assure déjà des services d'information complets pour les conférences, qui publie des communiqués de presse, tient des conférences d'information, assure des services de radiodiffusion et de photographie, a été chargé de fournir des services d'information à un certain nombre de commissions et de conseils qui se sont réunis au Palais des Nations, notamment le Conseil des Nations Unies pour la Libye, la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, la Commission des Nations Unies pour la Palestine et le Haut-Commissariat des Nations Unies en Erythrée.

Au cours de l'Assemblée générale de 1951, qui a eu lieu à Paris, des dispositions ont été prises pour faire parvenir les informations à Genève rapidement et sans grands frais de transmission. D'après les communiqués de presse de la veille, qu'il recevait de Paris par la valise diplomatique au début de la matinée, le centre publiait un compte rendu quotidien en anglais et en français des débats de l'Assemblée générale. Ce compte rendu était utilisé largement dans toute la région par tous les correspondants du centre, auxquels il servait de document de référence, ainsi qu'à Genève même, par les différents organes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les délégations permanentes, qui obtenaient ainsi, directement, des renseignements complets sur les travaux de l'Assemblée générale.

En outre, à la suite d'un arrangement avec Radio-Genève, cette société a diffusé quotidiennement, de Paris, un bulletin d'information sur les travaux de l'Assemblée générale.

Pendant toute l'année, les émissions radiodiffusées du centre ont régulièrement transmis des informations fournies par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale du Travail, qui ont accès au studio du centre

et en font abondamment usage pendant leurs conférences et autres réunions annuelles.

En 1951, les enregistrements, en quelque 20 langues, ont été beaucoup plus nombreux. Dans la région desservie par le centre, les réseaux radiophoniques de Grèce, d'Israël, de Turquie, d'Autriche et d'Italie reçoivent et utilisent régulièrement des enregistrements en leur langue respective qui traitent des principaux événements des Nations Unies ou reproduisent les déclarations faites par les membres de leurs délégations à diverses conférences.

La diffusion des informations concernant l'assistance technique est devenue une fonction importante du centre. Un bureau du représentant de l'Administration de l'assistance technique en Europe a été établi à Genève. Le centre l'aide à donner des instructions aux experts, à qui il fournit des documents d'information.

Le centre met également des services d'information à la disposition du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

	Dollars
i) <i>Postes permanents</i>	90 790
1952:	81 700
1951:	89 678

Tableau 20-12.—Centre d'information

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	16 400
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur de 1ère classe	19 930
2	2	Administrateur de 2ème classe	17 290
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	13 230
			66 850
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			2 510
			64 340
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
			Dollars
1	1	Technicien de son (G.5)	3 410
5	5	Secrétaire ou commis (G.5)	21 170
1	1	Secrétaire ou commis (G.4)	4 210
14	14		28 790
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			1 440
			30 230
			94 570
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			3 780
			90 790
			TOTAL

	Dollars
ii) <i>Personnel temporaire</i>	500
1952:	500
1951:	115

Ce crédit est destiné à couvrir le remplacement des fonctionnaires en congé.

	Dollars
iii) <i>Heures supplémentaires et suralire de nuit</i>	100
1952:	200
1951:	—

Le crédit demandé est purement nominal.

	Dollars
iv) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	1 400
1952:	1 400
1951:	1 270

Les prévisions sont destinées à couvrir les frais d'un bref voyage dans chacun des pays de la région desservie par le centre.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Services de radio</i>	4 000
1952:	6 000
1951:	4 789

Ces prévisions sont destinées à couvrir la location de circuits et d'émetteurs (2 800 dollars) et l'achat de fournitures et pièces de rechange diverses (1 200 dollars).

Le crédit ouvert en 1952 comprenait 2 000 dollars pour services de techniciens de l'enregistrement. Le crédit demandé pour 1953 à ce titre est inscrit à l'article premier, au poste des salaires des ouvriers, etc., de la Division de l'entretien des bâtiments; les présentes prévisions sont réduites d'autant.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Fournitures et services photographiques</i>	200
1952:	200
1951:	214
vii) <i>Fournitures et services divers</i>	1 200
1952:	—
1951:	—

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses faites sur place, en Grèce, en Israël et en Turquie, à l'occasion de travaux d'information intermittents ou à temps partiel.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants	56 100
1952:	55 700
1951:	53 355

Tableau 20-13.—Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		<i>Dollars</i>	
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>				
1	1	Administrateur général	13 330	
<i>Services organiques</i>				
1	—	Administrateur de 1ère classe	—	
—	1	Administrateur de 2ème classe	7 650	
2	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 350	
1	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10 080	
			38 410	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			1 440	
			36 970	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
<i>Dollars</i>				
1	1	Secrétaire ou commis (G.6)	5 100	
1	1	Secrétaire ou commis (G.5)	4 565	
			9 665	
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie....</i>			480	10 145
			47 115	
<i>A déduire: Ajustement pour postes vacants et mouvements de personnel.....</i>			3 515	
			43 600	
TOTAL				43 600

Outre la somme demandée au présent article, un montant de 7 000 dollars est inscrit à l'article V (Dépenses communes afférentes au personnel) du chapitre 20, et un montant de 1 300 dollars à l'article VI au titre des communications. Les frais d'autres services communs de moindre importance sont compris dans le crédit prévu à l'article VI.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Postes permanents</i>	43 600
1952:	52 200
1951:	52 153

Par suite d'un accord entre le comité et le Secrétaire général, le poste de secrétaire du comité, qui continue d'appartenir à la catégorie des administrateurs généraux, est occupé en 1952, et le sera en 1953, par un administrateur hors classe. Le crédit demandé à ce titre est donc réduit par ajustement de la déduction pour postes vacants et mouvements de personnel.

Le comité avait d'abord proposé de remplacer le poste d'administrateur de 1ère classe par un poste d'administrateur hors classe, de porter un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe à la catégorie d'administrateur de 2ème classe, de créer un nouveau poste d'administrateur adjoint de 2ème classe, de faire passer de G.5 à G.6 un poste de secrétaire ou commis et d'ouvrir un crédit pour le poste d'administrateur général. Dans son budget (qui est communiqué séparément au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), le comité justifie la création du poste demandé par le surcroît de travail dû au fait que le Protocole du 19 novembre 1948 relatif au contrôle des stupéfiants synthétiques a doublé le nombre des stupéfiants qui font l'objet d'un contrôle.

Toutefois, le comité, soucieux de tenir compte de l'avis du Secrétaire général, a accepté de proposer, dans ses prévisions, de ramener de la 1ère à la 2ème classe le poste d'administrateur occupé par l'ancien secrétaire adjoint et de ramener également de la 1ère classe à la 2ème l'un des postes actuels d'administrateur adjoint. Pour le cas où le volume de travail exigerait la nomination d'un secrétaire adjoint, il est prévu au titre du personnel temporaire, des crédits qui permettront de pourvoir, si les circonstances l'exigent, un poste d'administrateur hors classe ou un poste d'administrateur de 1ère classe, à la discrétion du Secrétaire général et du comité. Tout en acceptant cette proposition, le comité se réserve le droit de demander, pour 1954, le rétablissement du poste de secrétaire adjoint, si l'expérience prouve que cette mesure est souhaitable. En ce qui concerne le poste de secrétaire ou commis de la classe G.5, le comité ne peut accepter, comme le propose le Secrétaire général, le maintien de ce poste dans sa catégorie actuelle et il continue de demander son reclassement à G.6. Tous autres avis que le comité pourrait exprimer sur les prévisions actuelles seront communiqués à l'Assemblée générale par l'entremise du Comité consultatif.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Personnel temporaire</i>	10 000
1952:	1 000
1951:	511
iii) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	2 500
1952:	2 500
1951:	691

Dans ses prévisions, le Comité déclare que ce crédit est destiné à couvrir 2 voyages hors d'Europe et 2 voyages en Europe pour consultations avec les gouvernements et conseils à ces gouvernements.

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Commission économique pour l'Europe	1 014 100
1952:	1 008 920
1951:	984 675

Les fonctions des divisions ou organes de la Commission économique pour l'Europe demeurent telles qu'elles sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation, sauf indication contraire fournie sous les rubriques appropriées.

A sa septième session, la Commission économique pour l'Europe a confirmé les programmes de ses comités (E/2221), établis conformément aux résolutions du Conseil économique et social. Les présentes prévisions sont fondées sur ces programmes.

Ces programmes sont en grande partie semblables à ceux qui sont à la base des prévisions pour 1952, y compris les prévisions de dépenses supplémentaires; toutefois, alors que ces prévisions de dépenses supplémentaire (A/C.5/451²) demandaient 8 postes nouveaux, les présentes prévisions ne proposent aucune modification par rapport à 1952. On peut s'en tenir ainsi à l'effectif de 1952, à cause d'un certain ralentissement du travail, mais surtout grâce à la fusion, dans les conditions recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de la Division du charbon, de la Division de l'énergie électrique et de l'acier et de la Division de l'industrie et des produits de base, ainsi qu'à certaines modifications de la répartition du travail entre les divisions, dont l'objet est d'assurer le maximum de rendement et d'économies.

Tableau 20-14.—Cabinet du Secrétaire exécutif

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnités de représentation	3 500
1	1	Directeur	15 470
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
-	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 750
			64 590
A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)			2 420
			62 170
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
1	-	Assistant spécialisé (G.7)	—
1	1	Secrétaire de 2ème classe (G.6)	5 040
3	3	Secrétaire ou commis (G.5)	11 980
3	3	Secrétaire ou commis (G.4)	10 130
1	1	Secrétaire ou commis (G.3)	3 260
			30 410
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			1 520
			31 930
			94 100
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			3 770
			90 330
TOTAL			90 330

Cette fusion et ces modifications, qui ont porté sur la répartition du personnel et les méthodes de travail, ne pourront pas être mises au point dans le détail avant un certain temps. Il reste à voir si, dans la pratique, le secrétariat réussira, grâce à ces mesures administratives, à effectuer ce surcroît de travail sans augmentation correspondante du nombre de postes. Le fait que les crédits prévus pour 1953 dépassent de 5 180 dollars les crédits ouverts pour 1952 est dû uniquement à l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie accordée au personnel des services généraux.

	<i>Dollars</i>
i) Postes permanents	924 100
1952:	909 920
1951:	893 293

Outre les fonctions ordinaires de son service, le Secrétaire exécutif a été chargé par la commission, à sa septième session, de poursuivre ses efforts pour encourager le développement du commerce intra-européen et resserrer la collaboration interrégionale avec les autres commissions économiques. Le Cabinet du Secrétaire exécutif est directement chargé de l'exécution de la première de ces tâches, et il s'acquittera, pour ce qui est de la deuxième, des fonctions générales de coordination et de liaison.

Pour faire face au surcroît de travail des services administratifs et financiers de Genève, il est fait appel au titulaire du poste de chef du service administratif de la Commission économique pour l'Europe. La tâche de l'assistant spécialisé (voir tableau 20-14) s'en trouve accrue et on propose de faire passer ce poste de G.7 à P.1, ce qui n'entraînera qu'une dépense négligeable. Aucun autre changement n'est proposé en ce qui concerne le personnel.

Tableau 20-15.—Division de recherche et de planification

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	15 800
<i>Services organiques</i>			
4	4	Administrateur hors classe	49 990
4	5	Administrateur de 1ère classe	47 150
11	10	Administrateur de 2ème classe	78 980
6	6	Administrateur adjoint de 1ère classe	38 470
9	9	Administrateur adjoint de 2ème classe	45 780
			276 170
A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)			10 350
			265 820
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
5	5	Assistant spécialisé (G.6)	19 100
3	3	Secrétaire ou commis (G.5)	10 730
13	13	Secrétaire ou commis (G.4)	46 620
6	6	Secrétaire ou commis (G.3)	19 200
			95 650
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			4 780
			100 430
			366 250
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			14 650
			351 600
TOTAL			351 600

Il entre toujours dans les attributions de la Division de recherche et de planification d'assurer régulièrement la pu-

² Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes, point 41 de l'ordre du jour.

blication annuelle de l'*Étude sur la situation économique de l'Europe* et la publication trimestrielle du *Bulletin économique pour l'Europe* où paraissent les principaux travaux courants de la division sur l'évolution et les problèmes économiques de l'Europe. En outre, la division resserre sa collaboration avec les divisions techniques du secrétariat pour la rédaction de rapports et d'études de base ainsi que pour la mise au point et l'amélioration des statistiques nécessaires aux comités qu'elle dessert. De même, la division collabore étroitement avec les secrétariats de la Commission économique pour l'Amérique latine et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à l'étude des problèmes d'intérêt commun concernant le commerce et le développement. La division prépare, de concert avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine, une étude sur le commerce qui paraîtra en 1952, et elle entend, avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, une étude analogue.

L'effectif reste le même.

Par suite de la réorganisation, une permutation de postes avec la Division de l'industrie proposée; elle intéresse un poste d'administrateur de 2ème classe et un poste d'administrateur de 1ère classe.

Tableau 20-16.—Division des transports

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur	16 730
<i>Services organiques</i>			
4	4	Administrateur hors classe	48 320
5	5	Administrateur de 2ème classe	43 260
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	14 670
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 330
			128 310
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			4 810
			123 500
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
1	1	Assistant spécialisé (G.7)	5 410
7	7	Secrétaire ou commis (G.5)	26 200
3	3	Secrétaire ou commis (G.4)	10 920
			42 530
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			44 650
			168 150
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			6 750
			161 400

A la suite de mesures adoptées par le Comité des transports intérieurs après la préparation des prévisions initiales de dépenses pour 1952, 4 nouveaux groupes de travail qui doivent être desservis par la *Division des transports* (tableau 20-16) ont été créés: il s'agit d'un groupe d'experts chargés d'étudier les prix de revient et les plans comptables et d'un groupe de travail des problèmes tarifaires (l'un et l'autre ont créé des sous-groupes pour chaque moyen de transport); les autres groupes étudieront la question des containers et celle de la responsabilité civile des transporteurs. Le Comité des

transports intérieurs a décidé aussi de tenir de temps à autre des sessions spéciales afin de mieux coordonner les travaux de ses organes subsidiaires.

Dans l'examen du programme de travail du comité, il faut surtout s'attacher à l'élaboration d'une politique européenne générale des transports, qui en constitue l'objet essentiel; cette entreprise exige qu'en matière de transports ferroviaires, routiers et fluviaux, les différents pays coordonnent leurs programmes d'investissements et leurs tarifs.

En ce qui concerne cet objectif essentiel, le comité a été avisé, au moment où il créait les deux premiers groupes de travail supplémentaires mentionnés ci-dessus, que l'effectif de la division ne suffisait pas aux tâches qui lui incombaient. L'Assemblée générale a donc été saisie de prévisions de dépenses supplémentaires pour la création en 1952 de 5 postes nouveaux (A/C.5/451), mais elle n'a pas donné son approbation. Informé de cette décision à sa session suivante, le comité a procédé à un nouvel examen de son programme. Il a décidé qu'il ne lui restait d'autre possibilité que d'étendre ses travaux sur une période plus longue, mais a estimé que la réduction ou l'ajournement des programmes pourrait entraîner pour les pays intéressés une perte d'argent et de ressources. Le comité a également créé les 2 autres groupes de travail mentionnés ci-dessus.

La division s'efforcera donc de s'acquitter du travail supplémentaire sans augmentation de son effectif actuel et d'utiliser au maximum les moyens dont dispose la Division de recherche et de planification; mais seule l'expérience montrera s'il est possible d'atteindre avec l'effectif actuel l'objectif fixé par le Comité des transports intérieurs.

Tableau 20-17.—Division de l'industrie

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
3	3	Administrateur général	42 730
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	24 790
6	5	Administrateur de 1ère classe	50 960
7	8	Administrateur de 2ème classe	66 530
3	3	Administrateur adjoint de 1ère classe	18 370
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	16 980
			220 360
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			8 260
			212 100
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>			
<i>Dollars</i>			
3	3	Assistant spécialisé (G.6)	13 500
1	1	Secrétaire administratif (G.6)	4 830
1	1	Commis de 1ère classe (G.6)	4 430
11	11	Secrétaire ou commis (G.5)	41 730
7	7	Secrétaire ou commis (G.4)	23 920
2	2	Secrétaire ou commis (G.3)	6 520
			94 930
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie</i>			4 750
			99 680
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			12 480
			299 300

Comme il est expliqué dans l'introduction du présent article, la Division du charbon, la Division de l'énergie électrique et de l'acier et celle de l'industrie et des produits de base ont été fusionnées (tableau 20-17). L'expérience permettra d'arrêter définitivement les détails de la réorganisation.

La réorganisation ne modifie pas les programmes de travail du comité (exposés dans le document E/2221), non plus que la manière dont les divisions s'acquittent de leur tâche. Leur volume de travail n'a diminué en aucun domaine, pas même —contrairement aux apparences— en ce qui concerne la question des industries mécaniques et des matières premières utilisées par l'industrie, la commission ayant décidé qu'il fallait poursuivre les études dans ce domaine.

En outre, la commission a attaché beaucoup d'importance au développement du commerce intra-européen; le travail de la division s'en est tout particulièrement ressenti, car la commission avait chargé les comités "d'aider le Secrétaire exécutif . . . en étudiant les disponibilités exportables et les besoins d'importations qui se manifestent dans leurs domaines respectifs". De même, la commission a prescrit aux comités de resserrer, dans leurs domaines respectifs, la coopération pratique avec les Commissions économiques pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine. En ce qui concerne le logement, les travaux de la Commission économique pour l'Europe se poursuivent sous l'égide du Comité de l'industrie et des produits de base et d'après les directives générales de la Commission des questions sociales; le programme est particulièrement chargé, mais, pour les questions techniques et pour certaines questions économiques, la commission bénéficie dans une large mesure de l'assistance de rapporteurs des gouvernements.

L'objet essentiel et immédiat de la réorganisation est de permettre au Secrétaire de s'acquitter, si possible sans

augmentation des effectifs, du surcroît de travail qui incombe à ces divisions.

Tableau 20-18.—Division du bois commune à la CEE et à la FAO

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
			Dollars	
2	2	Assistant spécialisé (G.6)	8 060	
1	1	Secrétaire ou commis (G.5)	2 790	
3	3	Secrétaire ou commis (G.4)	10 450	
6	6		21 300	
		A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie . . .	1 060	22 360
		A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel. . .		890
		TOTAL		21 470

Le personnel des services organiques de la Division du bois (tableau 20-18) est fourni par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le personnel des services généraux par la Commission économique pour l'Europe. Les services organiques de la Division du bois comptent 6 administrateurs.

Les attributions de la division ne changeront pas en 1953, mais il est probable qu'on insistera davantage sur la possibilité de développer le commerce international du bois et des produits agricoles, étant donné l'intérêt que la commission porte à cette question.

Tableau 20-19.—Récapitulation

Divisions ou services	Nombre de postes		Traitements bruts, y compris l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie pour le personnel des services généraux*	Déduction pour mouvements de personnel	Totaux
	1952	1953	Dollars	Dollars	Dollars
Cabinet du Secrétaire exécutif	13	13	94 100	3 770	90 330
Division de recherche et de planification	62	62	366 250	14 650	351 600
Division des transports	24	24	168 150	6 750	161 400
Division de l'industrie	49	49	311 780	12 480	299 300
Division du bois commune à la FAO et à la CEE	6	6	22 360	890	21 470
TOTAUX	154	154	962 640	38 540	924 100

* Le montant des dépenses au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie accordé au personnel des services généraux, qui figure à l'article IV, s'élève à 14 230 dollars.

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	25 000
1952:	25 000
1951:	9 550
iii) <i>Personnel temporaire</i>	39 000
1952:	39 000
1951:	51 714

Les dépenses afférentes aux postes ci-dessus au cours des exercices précédents ont été les suivantes:

* Voir les Documents officiels du Conseil économique et social, quatrième session, Supplément n° 5, IVème partie, résolution 7.

	1949	1950
Consultants	27 912	20 961
Personnel temporaire	74 552	39 242

Le montant considérable des dépenses encourues en 1949-1951 au titre du personnel temporaire s'expliquait en partie par le fait que diverses dépenses qui avaient donné lieu à des prévisions de dépenses supplémentaires figuraient sous cette rubrique. Toutefois, en 1951, il a été possible de réaliser des économies, en engageant comme personnel temporaire et non pas comme consultants une partie du personnel supplémentaire nécessaire pour traiter de questions sortant de la

compétence normale du Secrétariat. C'est la raison pour laquelle les dépenses au titre des consultants ont sensiblement diminué en 1951. Les crédits demandés pour ces deux postes sont les mêmes qu'en 1952, car on ne prévoit aucune modification des besoins.

Pour ce qui est des consultants, les prévisions comportent notamment un crédit pour les services de 2 experts qui effectueront pendant 3 mois des études spéciales sur la coordination des transports. Les prévisions au titre du personnel temporaire sont destinées à rémunérer le personnel des services généraux de la Section de l'agriculture et le personnel temporaire que l'on engage normalement soit pour remplacer les fonctionnaires en congé soit en période de pointe.

	Dollars
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 000
1952:	1 000
1951:	1 603

Ces prévisions ont été établies d'après l'expérience acquise.

	Dollars
v) Frais de voyage du personnel en mission	25 000
1952:	34 000
1951:	28 510

Ces prévisions ont été établies d'après l'expérience acquise. On a pu réaliser certaines économies, mais elles ont été contrebalancées dans une certaine mesure par les voyages supplémentaires à longue distance que nécessite une coopération interrégionale accrue.

ARTICLE V

	Dollars
Dépenses communes afférentes au personnel	618 800
1952:	611 950
1951:	572 738

Les prévisions comprennent 55 000 dollars au titre du personnel de Genève du Haut-Commissariat pour les réfugiés et 7 000 dollars au titre du personnel du Comité central permanent de l'opium.

	Dollars
i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	35 000
1952:	44 000
1951:	39 155

Ces prévisions comprennent 5 000 dollars pour le Haut-Commissariat à Genève, contre 7 000 dollars en 1952.

Les prévisions sont destinées à couvrir les frais de voyage du personnel temporaire; comptant sur un programme de conférences peu chargé, on a réduit ce poste de 7 000 dollars, outre la réduction de 2 000 dollars sur les crédits prévus pour le Haut-Commissariat.

	Dollars
ii) Prime d'installation	20 000
1952:	30 000
1951:	19 850

Les prévisions comprennent 4 000 dollars pour le Haut-Commissariat.

Les mouvements de personnel restent faibles; on a supposé qu'il continuerait d'en être ainsi et on a réduit ce poste de 9 000 dollars, indépendamment de la réduction de 1 000 dollars opérée sur les prévisions afférentes au Haut-Commissariat.

	Dollars
iii) Indemnité de licenciement	22 000
1952:	30 000
1951:	19 188

Comme on prévoit que les mouvements de personnel resteront faibles, on a ramené les prévisions à un niveau qui, étant

donné que les indemnités augmentent avec la durée de service, est légèrement supérieur à celui de 1951.

	Dollars
iv) Contributions à la Caisse des pensions	370 000
1952:	355 350
1951:	348 862

Ce crédit comprend 31 000 dollars pour le personnel du Haut-Commissariat pour les réfugiés à Genève et 500 dollars correspondant aux contributions versées à la Caisse de prévoyance pour quelques employés à temps partiel qui sont encore affiliés à cette caisse.

	Dollars
v) Prime de rapatriement	15 000
1952:	15 000
1951:	4 893

Le montant intégral de la prime sera dû en 1953, mais comme les mouvements de personnel sont faibles, le crédit n'a pas été augmenté.

	Dollars
vi) Indemnité pour charges de famille	90 000
1952:	80 600
1951:	82 949

Ces prévisions sont fondées sur les faits constatés; no enregistre une tendance à l'augmentation des dépenses au titre de l'indemnité pour charges de famille. Les crédits demandés comprennent 5 000 dollars pour le Haut-Commissariat à Genève.

	Dollars
vii) Assurance-maladie	15 000
1952:	14 000
1951:	12 076

Le nombre de fonctionnaires qui ont contracté l'assurance-maladie continue d'augmenter: il est passé de 731 à 895 (y compris les personnes à charge) de mars 1951 à mars 1952. A la fin de l'année, les dépenses au titre des contributions atteignaient 14 000 dollars par an.

	Dollars
viii) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	41 000
1952:	31 700
1951:	32 866

Le montant des prévisions dépasse celui des dépenses de 1951, l'effectif étant maintenant grossi du personnel du Haut-Commissariat, pour lequel il y a lieu de prévoir un crédit de 8 000 dollars; ce chiffre est fondé sur un état détaillé des frais afférents aux congés des ayants droit.

	Dollars
ix) Formation professionnelle	8 500
1952:	9 000
1951:	7 693

Les prévisions sont destinées à couvrir les dépenses afférentes aux cours de langues que suivent également des fonctionnaires de l'Organisation mondiale de la santé et du Bureau international du Travail; ces deux organisations contribuent aux frais. L'augmentation par rapport à 1951 s'explique par une faible majoration des honoraires du personnel enseignant, qui touche maintenant 15 francs suisses net de l'heure.

On estime qu'en 1953 les recettes provenant de ces activités s'élèveront à 3 000 dollars.

	Dollars
x) Bien-être du personnel	1 000
1952:	1 000
1951:	5 013

Le chiffre de 1951 comprenait des dépenses au titre de fournitures médicales qui sont maintenant imputées à l'article I. Le crédit demandé correspond à de modiques subventions pour les loisirs du personnel.

	<i>Dollars</i>
) <i>Contributions aux assurances sociales</i>	1 300
1952:	1 300
1951:	193

Ces prévisions concernent certains fonctionnaires suisses qui n'appartenant pas à la Caisse des pensions du personnel des Nations Unies, sont obligatoirement affiliés aux assurances sociales suisses.

ARTICLE VI

	<i>Dollars</i>
Marges communes	408 000
1952:	397 080
1951:	366 514

Les prévisions comprennent une somme de 16 000 dollars pour le siège du Haut-Commissariat à Genève et une somme de 1 300 dollars pour les frais de câblogrammes du Comité central permanent de l'opium.

	<i>Dollars</i>
<i>Services téléphoniques (à l'exception des communications interurbaines et internationales)</i>	19 000
1952:	19 000
1951:	17 157

L'augmentation par rapport à 1951 est due à l'agrandissement des bâtiments.

Le crédit demandé comprend 18 000 dollars pour frais de location des appareils et communications locales et 1 000 dollars pour petites transformations, installation d'intercommunications, etc. La part de dépenses afférentes au Haut-Commissariat est estimée à 1 000 dollars.

	<i>Dollars</i>
<i>Câblogrammes, télégrammes et communications interurbaines et internationales</i>	21 000
1952:	34 080
1951:	26 612

Le crédit demandé pour 1953 comprend 5 000 dollars pour Haut-Commissariat et 1 300 dollars pour le Comité central permanent de l'opium. On a supposé que les communications avec New-York seraient assurées par télétype; s'il fallait employer le télégraphe, les prévisions seraient de 30 000 dollars. On a supposé en outre que les communications dans les deux sens avec les missions, relayées par Genève, seraient imputées au service ou à la mission d'où émane le message.

	<i>Dollars</i>
) <i>Services postaux</i>	50 000
1952:	45 000
1951:	56 438

Les frais de poste se sont sensiblement accrus en 1951; l'augmentation a persisté pendant les premiers mois de 1952 les dépenses ont atteint le chiffre de 60 000 dollars par année. Cette augmentation s'expliquait dans une certaine mesure par l'importance des programmes, mais aussi par l'accroissement des travaux d'imprimerie effectués en Europe: en effet, c'est maintenant Genève et non plus New-York qui assure les premiers envois aux dépositaires, etc.

	<i>Dollars</i>
) <i>Services contractuels pour l'entretien des locaux</i>	68 000
1952:	68 630
1951:	47 677

Les prévisions comprennent: 31 000 dollars pour l'entretien des bâtiments; ces prévisions

ont été établies d'après une liste détaillée des tâches à accomplir;

12 000 dollars pour l'entretien des installations techniques;
6 000 dollars pour les parcs et jardins;
7 000 dollars pour achat d'uniformes, vêtements de travail, blouses, etc.;
6 000 dollars pour achat de produits d'entretien;
6 000 dollars pour blanchissage des serviettes, uniformes, etc.

Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux de 1951, car à cette époque le dernier chef de dépenses de la liste ci-dessus était inscrit au poste Fournitures et services divers. Pour le reste, l'augmentation est due principalement au fait que des dépenses déjà ajournées pour raison d'économie ne peuvent l'être plus longtemps, mais on estime à 1 500 dollars la partie de cette augmentation que représente l'impôt suisse sur le chiffre d'affaires, qui est recouvrable.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	59 600
1952:	51 000
1951:	48 672

Le montant prévu pour 1952 était insuffisant, parce que le prix du carburant a augmenté de 35 francs suisses la tonne pendant les derniers mois de 1951. L'augmentation du montant prévu pour 1953 par rapport aux dépenses de 1951 s'explique par les agrandissements du Palais des Nations qui, estime-t-on, augmenteront de 1 000 dollars les frais d'électricité et d'eau (soit 19 000 dollars au total) et de 9 000 dollars les frais de combustible (d'une part, à cause de l'augmentation des prix et, d'autre part, parce que la consommation passera de 795 à 900 tonnes).

La part des dépenses afférente au Haut-Commissariat à Genève est estimée à 1 000 dollars.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	34 000
1952:	34 000
1951:	25 306

La part des dépenses afférente au Haut-Commissariat à Genève est évaluée à 2 500 dollars. L'augmentation par rapport à 1951 s'explique par la hausse des prix (les prévisions pour 1951 avaient été établies d'après les prix de mars 1950 et on a réduit les achats pour ne pas dépasser les prévisions). Pour chacun des 3 exercices qui ont précédé l'exercice 1952, la consommation a été supérieure aux achats et il en sera ainsi en 1953. On estime qu'aux prix de 1952 le montant des achats s'élèverait à 40 000 dollars. Toutefois, le crédit demandé est égal à celui de 1952, car on prévoit un ralentissement de l'activité du Bureau européen en 1953.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Fournitures pour la reproduction des documents</i>	107 000
1952:	108 000
1951:	93 608

Pour ce poste, comme pour celui de la papeterie, les prévisions de 1951 (95 000 dollars) étaient insuffisantes, le prix de la rame ayant passé de 2,80 francs suisses au début de 1950 à 5 francs au milieu de 1951. Les achats ont été maintenus approximativement au niveau des prévisions; ils ont donc été très inférieurs à la consommation, qui a atteint 98 000 rames, au lieu de 94 000 en 1950. Néanmoins, comme on suppose que le programme des conférences d'organismes ayant leur siège hors de Genève ne sera pas très chargé, on ne prévoit pour 1953 que l'achat de 68 000 rames: le prix actuel étant de 5,50 francs suisses, les prévisions comprennent donc 87 000 dollars pour papier à ronéographier. Le

bolde servira à l'achat de stencils, d'encre et d'autres fournitures. La part de dépenses afférente au Haut-Commissariat est de 4 000 dollars.

	Dollars
viii) <i>Matériel de télécommunication</i>	1 500
1952:	—
1951:	4 493

Ce crédit est destiné à couvrir le remplacement de pièces usées. Les chiffres de 1951 comprenaient des frais de location, qui ne devraient plus être nécessaires en 1953.

	Dollars
ix) <i>Location du matériel de bureau et d'autre matériel</i>	10 000
1952:	7 100
1951:	6 395

Les prévisions sont destinées à couvrir les frais de réparation et de nettoyage du mobilier, des tapis, etc. (4 000 dollars); l'entretien et la réparation des machines à calculer (2 000 dollars); l'entretien des machines à ronéographe (2 500 dollars); un montant de 1 500 dollars est prévu pour du matériel divers.

	Dollars
x) <i>Utilisation et entretien du matériel de transport</i>	5 500
1952:	5 000
1951:	4 729

L'augmentation du crédit demandé s'explique par celle du prix des carburants.

	Dollars
xi) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	14 000
1952:	7 000
1951:	12 797

Les chiffres de 1952 étaient fondés sur les dépenses effectives de 1950 et des exercices précédents; ils étaient néanmoins insuffisants, en partie à cause de l'augmentation des frais de transport, mais surtout parce que les envois de publications à New-York se sont multipliés, par suite de la tendance à faire effectuer en Europe un nombre croissant de travaux d'imprimerie. Un montant de 500 dollars se rapporte au Haut-Commissariat.

	Dollars
xii) <i>Envois par avion</i>	2 500
1952:	1 000
1951:	2 180

En raison notamment du nombre accru de travaux d'imprimerie effectués en Europe, les services du siège demandent de plus en plus qu'on leur expédie par avion de petites quantités de publications et d'autres documents.

	Dollars
xiii) <i>Assurances</i>	6 900
1952:	6 900
1951:	5 624

L'augmentation par rapport à 1951 s'explique par l'augmentation de l'assurance sur les biens due à l'agrandissement des bâtiments.

	Dollars
xiv) <i>Cafétéria</i>	1 500
1952:	3 000
1951:	4 015

Ces prévisions sont destinées à couvrir les frais de remplacement de vaisselle, etc.

	Dollars
xv) <i>Fournitures et services divers</i>	4 500
1952:	4 370
1951:	10 811

Ces prévisions ne peuvent être comparées à celles de 1951, qui comprenaient un montant d'environ 6 000 dollars, maintenant imputé au poste vi.

	Dollars
xv.a) <i>Fournitures médicales</i>	3 000
1952:	3 000
1951:	—

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de films pour radiographies et autres fournitures pour l'infirmerie. Une partie des frais est remboursée par l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Matériel</i>	103 000
1952:	127 500
1951:	159 896

On estime que, sur ce total, 2 000 dollars représentent l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui doit être imputé au budget mais est recouvrable.

	Dollars
i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	30 000
1952:	43 000
1951:	24 610

Ces prévisions sont destinées à couvrir l'achat de fichiers Kardex, de rayonnages, de classeurs, etc. (10 000 dollars), la moitié du prix des rayonnages pour les nouvelles réserves qui seront installées dans le "tunnel" (10 000 dollars) et les frais de remplacement du mobilier usé ou inapproprié, notamment des rideaux et des tapis (10 000 dollars).

	Dollars
ii) <i>Matériel de bureau</i>	24 500
1952:	30 000
1951:	26 948

Les prévisions comprennent:

7 500 dollars pour fournitures photographiques, qui permettront de compléter le matériel pour impression offset;

3 500 dollars pour une deuxième machine à adresses et des clichés;

2 500 dollars pour le remplacement de 20 machines à écrire, toutes datant de plus de 10 ans;

3 000 dollars pour le remplacement de vieilles machines à calculer;

7 000 dollars pour l'achat d'une machine à assembler les documents; on estime qu'employée au cours d'une année comme 1951 cette machine serait amortie en un exercice;

1 000 dollars pour matériel divers de moindre importance.

	Dollars
iii) <i>Matériel de télécommunication</i>	500
1952:	5 000
1951:	5 204

Ce crédit n'est demandé que pour du matériel d'essai.

	Dollars
iv) <i>Livres et cartes pour la bibliothèque</i>	27 000
1952:	24 000
1951:	19 400

On évalue à 13 000 dollars le montant des revenus provenant de la Fondation Rockefeller, et l'ensemble du crédit de 40 000 dollars est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- Achats, 13 500 dollars (1952: 12 500 dollars);
- Abonnements, 8 000 dollars (1952: 9 500 dollars);
- Reliures, 15 000 dollars (1952: 11 500 dollars);
- Matériel, 3 500 dollars (1952: 3 500 dollars).

Le prix des livres a augmenté. La bibliothèque a réduit ses dépenses au titre des abonnements en s'assurant un plus grand nombre de publications par voie d'échanges; mais l'accroissement du nombre total de publications et de documents reçus a augmenté les travaux de reliure, dont le prix a subi une hausse. Le matériel demandé consiste en rayonnages, principalement pour la salle qui contient les archives des Nations Unies et des institutions spécialisées, dont le nombre s'accroît rapidement.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Matériel de transport</i>	3 000
	1952: —
	1951: —

Le petit tracteur, qui sert aux transports à l'intérieur des bâtiments depuis 18 ans, doit être remplacé.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Améliorations apportées aux locaux</i>	12 000
	1952: 17 000
	1951: 77 566

Les crédits de 1951 étaient destinés à couvrir principalement les frais de transformation de la salle du Conseil.

Les prévisions pour 1953 comprennent:

2 000 dollars pour l'installation d'un appareil de ventilation dans la cafétéria;

5 000 dollars pour l'aménagement de salles de réserve de documents dans le tunnel qui réunit le bâtiment du Conseil à la bibliothèque. L'ensemble des travaux coûtera 10 000 dollars; l'exécution doit s'étendre sur 2 ans;

2 400 dollars pour transformer un monte-charge qui est considéré comme dangereux;

2 600 dollars pour menus travaux tels que l'aménagement de portes de communication.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Matériel divers</i>	6 000
	1952: 8 500
	1951: 6 168

Le crédit est destiné à couvrir l'achat d'articles peu importants tels que matériel d'atelier (1 200 dollars), de cafétéria (1 000 dollars), aspirateurs et cirouses (1 200 dollars), outils et instruments divers.

Chapitre 20a.—Haut-Commissariat pour les réfugiés

673 900 dollars (1952: 639 100 dollars; 1951: 218 353 dollars)

Le chiffre pour 1951 se rapporte à un exercice au cours duquel le Haut-Commissaire procédait encore à l'organisation de ses services et où, en raison du maintien non prévu de l'Organisation internationale pour les réfugiés, les travaux du Haut-Commissaire étaient moins importants qu'on ne l'avait envisagé. Ce chiffre n'est donc pas vraiment comparable aux chiffres pour 1952 et 1953. En comparant les chiffres relatifs à ces deux derniers exercices, il convient de tenir compte du fait qu'outre les sommes demandées ici pour 1953, un montant de 71 000 dollars est inscrit aux articles V et VI du chapitre 20, au titre des dépenses communes afférentes au personnel et des charges communes du bureau du Haut-Commissaire à Genève (72 500 dollars pour 1952), et qu'un montant de 4 500 dollars est inscrit au chapitre 25 pour les travaux contractuels d'imprimerie (4 800 dollars pour 1952). Le total des prévisions budgétaires pour le Haut-Commissariat s'élève donc à 749 400 dollars, contre 716 400 dollars en 1952. Aucun élément des prévisions n'a trait aux frais d'exécution des programmes d'action pratique; toute assistance matérielle directe ou indirecte que le Haut-Commissaire fournira aux réfugiés sera financée par le Fonds de secours pour les réfugiés.

L'augmentation nette des prévisions pour le chapitre 20a est due exclusivement à la nécessité de pourvoir tous les postes pendant la totalité de l'exercice (alors qu'en 1952 les crédits prévus pour les postes des bureaux auxiliaires avaient pu être réduits dans des proportions sensibles par suite d'ajournements du recrutement) et à l'application d'ajustements de l'indemnité de cherté de vie accordée au personnel des services généraux.

Tout comme dans les prévisions pour 1952, les postes requis sont présentés dans 2 tableaux d'effectifs: l'un, pour le siège, et l'autre pour l'ensemble des bureaux auxiliaires. Jusqu'au moment où tous les bureaux auxiliaires auront fonctionné pendant un certain temps, le Haut-Commissaire souhaite conserver une certaine latitude pour la répartition du personnel des bureaux auxiliaires, dans la limite des crédits budgétaires.

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
Haut-Commissariat; siège	305 200
	1952: 295 200
	1951: 177 440
i) <i>Postes permanents</i>	281 000
	1952: 257 000
	1951: 151 529

Au siège, le Haut-Commissariat (outre le cabinet proprement dit du Haut-Commissaire, qui compte 7 postes) comprend 2 divisions principales: l'une, la division A, avec un effectif de 11 fonctionnaires des services organiques et de 14 fonctionnaires des services généraux, est chargée des fonctions énoncées dans la résolution 319 (IV) de l'Assemblée générale et qui ont trait à la réinstallation, aux problèmes que pose l'aide financière aux réfugiés et à la liaison avec les organisations intergouvernementales et les organisations bénévoles. Elle s'occupe aussi de la coordination des 3 bureaux auxiliaires situés hors d'Europe et des questions intérieures d'administration et d'organisation telles que le contrôle et la gestion administrative de tous les bureaux auxiliaires; elle possède un petit centre d'enregistrement.

La division B, qui compte 8 fonctionnaires des services organiques et 7 fonctionnaires des services généraux, est chargée de la protection internationale des réfugiés et de la coordination technique des 7 bureaux auxiliaires d'Europe.

L'effectif total demandé pour 1953 pour le Haut-Commissariat au siège accuse, par rapport à 1952, une augmentation de 5 postes de la catégorie des services généraux. Actuellement, ces 5 postes figurent sous la rubrique du personnel temporaire, mais il est proposé d'en faire des postes permanents pour 1953. Le montant des prévisions établies pour le personnel temporaire est en conséquence réduit de 13 000 dollars.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Consultants</i>	1 000
	1952: 2 000
	1951: 2 268

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts	
1952	1953		Dollars	
1	1	Haut-Commissaire		
		Traitement	23 000	
		Indemnités	7 000	
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>				
1	1	Haut-Commissaire adjoint (Directeur principal)		
		Traitement	17 500	
		Indemnité de représentation	2 000	
2	2	Administrateur général	29 230	
<i>Services organiques</i>				
2	2	Administrateur hors classe	23 650	
4	4	Administrateur de 1ère classe	38 390	
5	5	Administrateur de 2ème classe	39 360	
2	2	Administrateur adjoint de 1ère classe	12 250	
6	6	Administrateur adjoint de 2ème classe	30 690	
			223 070	
<i>A déduire: Taux différentiel (5 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>				8 360
			214 710	
<i>Services généraux</i>				
<i>(Equivalent en dollars des montants en francs suisses, suivant le barème des traitements du personnel des services généraux en vigueur à Genève)</i>				
			Dollars	
1	1	Assistant spécialisé (G-7)	3 940	
2	2	Secrétaire administratif (G-6)	8 320	
3	5	Secrétaire ou commis (G-5)	16 700	
8	8	Secrétaire ou commis (G-4)	23 960	
5	6	Secrétaire ou commis (G-3)	16 790	
-	2	Secrétaire ou commis (G-2)	4 590	
42	47		74 300	
<i>A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie du personnel des services généraux</i>			3 700	78 000
			292 710	
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			11 710	
			TOTAL	281 000

Les crédits demandés sont destinés à couvrir les frais d'études et de rapports spéciaux par des experts recrutés sur place et des organisations bénévoles.

iii) <i>Personnel temporaire</i>	Dollars
	1 000
	1952: 14 000
	1951: 8 734

Les crédits demandés ne sont prévus que pour le remplacement temporaire, pendant les congés, du personnel de la catégorie des services généraux.

iv) <i>Heures supplémentaires</i>	Dollars
	200
	1952: 200
	1951: —
v) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	22 000
	1952: 22 000
	1951: 14 909

Les prévisions sont fondées sur les frais actuels.

ARTICLE II

Bureaux auxiliaires	Dollars
	368 700
	1952: 343 900
	1951: 40 913

En vertu des dispositions du paragraphe 16 du Statut du

haut-Commissariat, des enquêtes ont eu lieu sur la nécessité de nommer des représentants du Haut-Commissaire dans un certain nombre de pays. A la suite de ces enquêtes, et compte tenu de l'expérience acquise par l'Organisation internationale pour les réfugiés et les organisations qui l'ont précédée, le Haut-Commissaire estime qu'il est nécessaire d'installer des bureaux auxiliaires aux Etats-Unis d'Amérique, en Amérique latine, en Extrême-Orient, en Allemagne, en Autriche, dans les pays du Benelux, en Grèce, en Italie, en France et au Royaume-Uni.

La protection internationale des réfugiés, tant actuellement que par le passé, a consisté, d'une part, à améliorer par des mesures d'ensemble la situation des réfugiés, tant au regard du droit international que des législations nationales et, d'autre part, à aider les réfugiés, grâce à une représentation appropriée, à surmonter certaines incapacités ou difficultés auxquelles ils se heurtent; à éviter des mesures discriminatoires; à éliminer les incapacités juridiques de toute sorte et en particulier celles qui font obstacle à l'assimilation des réfugiés; enfin, à obtenir que les réfugiés jouissent de tous les droits économiques et sociaux et de la liberté de mouvement, tant à l'intérieur du pays où ils demeurent qu'entre ce pays et les autres, ainsi qu'il est prévu dans le projet de convention sur le statut des réfugiés. De l'avis du Haut-Commissaire, ces obligations, qui lui incombent expressément en vertu du paragraphe 8 du Statut du Haut-Commissariat, ne peuvent être exécutées de manière satisfaisante sans représentation dans les pays indiqués.

En 1951, des bureaux auxiliaires ont été établis aux Etats-Unis d'Amérique (Washington), en Allemagne (Bonn) et en Autriche (Vienne) et, au début de l'année 1952, des bureaux ont été créés à Bruxelles (pour les pays du Benelux), à Athènes et à Bogota (pour l'Amérique latine). On prévoit que les 4 autres bureaux seront ouverts vers le milieu de l'année 1952. Le bureau installé au Royaume-Uni sera chargé de fonctions particulières pour ce qui est du Commonwealth britannique.

Il n'a pas été possible encore d'évaluer complètement l'incidence de la fin des activités de l'OIR. Dans la mesure où l'on s'en occupe, un grand nombre de problèmes particuliers que posent les réfugiés et dont l'OIR se chargeait jusqu'ici incomberont à des organisations bénévoles, étant donné que, toute évidence, les bureaux auxiliaires du Haut-Commissariat ne disposent pas d'un personnel suffisant pour donner suite à la correspondance énorme qu'entraînent ces problèmes. La tâche primordiale des bureaux auxiliaires consistera à aider les organisations nationales à trouver une solution aux problèmes qui intéressent des groupes de réfugiés, soit grâce à une représentation auprès des gouvernements ou d'autres autorités, soit par tous autres moyens en leur pouvoir. Néanmoins, il est probable qu'un grand nombre de réfugiés s'adresseront en premier lieu au Haut-Commissariat lorsqu'ils auront des problèmes à résoudre.

Pour établir les prévisions, on a tenu compte, dans toute la mesure du possible, des données disponibles, mais il y a nécessairement un certain nombre de points incertains outre ceux qui résultent du fait que plusieurs bureaux ne sont pas encore ouverts. En ce qui concerne les bureaux des régions où ce n'est que maintenant que l'on procède à des études du coût de la vie, les prévisions ont été fondées sur des taux différentiels provisoires. De même, pour certains bureaux, on a établi des taux provisoires pour les traitements du personnel de la catégorie des services généraux.

i) <i>Postes permanents</i>	Dollars
	245 700
	1952: 205 100
	1951: 22 695

Tableau 20a-2.—Haut-Commissariat: bureaux auxiliaires

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
2	2	Directeurs et administrateurs généraux Administrateur général	27 740
<i>Services organiques</i>			
8	8	Administrateur hors classe	95 130
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 570
4	4	Administrateur de 2ème classe	30 110
3	3	Administrateur adjoint de 1ère classe	18 090
7	7	Administrateur adjoint de 2ème classe	31 010
			211 650
A déduire: Taux différentiels.....			9 650
			202 000
<i>Services généraux</i>			
<small>(Dollars ou équivalent en dollars des monnaies locales, selon le barème des traitements applicable au personnel des services généraux)</small>			
<i>Dollars</i>			
33	33	Secrétaire ou commis	52 600
58	58		254 600
A ajouter: Ajustement de l'indemnité de cherté de vie du personnel de Washington.....			1 350
			255 950
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.....			10 250
			TOTAL 245 700

<i>Dollars</i>	
ii) Personnel temporaire	1 000
	1952: 1 000
	1951: 392

Le crédit demandé est destiné à couvrir le remplacement éventuel pendant les congés des fonctionnaires des services généraux.

<i>Dollars</i>	
iii) Heures supplémentaires et sur salaire de nuit.....	1 000
	1952: 1 000
	1951: —
iv) Frais de voyage et de déménagement du personnel et des personnes à leur charge.....	7 000
	1952: 11 000
	1951: 309
v) Prime d'installation	4 000
	1952: 11 000
	1951: 1 040
vi) Contributions à la Caisse des pensions.....	30 000
	1952: 23 000
	1951: 2 016
vii) Indemnité pour charges de famille.....	5 000
	1952: 8 000
	1951: 192

<i>Dollars</i>	
viii) Contributions à l'assurance-maladie	2 000
	1952: 2 000
	1951: 25

ix) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	2 000
	1952: —
	1951: —

Le montant total des prévisions pour les postes iv à ix ci-dessus (dépenses communes afférentes au personnel) s'élève à 50 000 dollars, contre 55 000 dollars pour 1952.

x) Frais de voyage du personnel en mission.....	19 000
	1952: 15 800
	1951: 2 203

L'expérience acquise jusqu'ici montre que si l'on veut que leur activité soit efficace, la plupart des représentants régionaux du Haut-Commissaire doivent, dans la région qui leur est assignée, se rendre sur les lieux où vivent les réfugiés.

<i>Dollars</i>	
xi) Services postaux et communications	10 500
	1952: 12 000
	1951: 354

xii) Location et entretien des locaux.....	24 000
	1952: 18 800
	1951: 595

xiii) Papeterie et fournitures de bureau.....	7 000
	1952: 7 200
	1951: 158

xiv) Utilisation et entretien du matériel de transport	7 000
	1952: 4 000
	1951: —

xv) Fournitures et services divers.....	2 500
	1952: 4 000
	1951: 292

Le total des prévisions pour les postes xi à xv ci-dessus (charges communes) s'élève à 51 000 dollars, contre 46 000 dollars en 1952. L'augmentation doit être attribuée au fait que, à la différence des prévisions pour 1952, les prévisions pour 1953 portent sur une année entière d'activité. Sous le poste "Utilisation et entretien du matériel de transport", on a prévu l'achat d'une voiture automobile à Rome et en Extrême-Orient. Une voiture a été fournie à Bonn, à Vienne, à Bruxelles et à Athènes.

<i>Dollars</i>	
xvi) Matériel	1 000
	1952: 20 000
	1951: 10 642

A la fin de 1952, les besoins des bureaux auxiliaires devraient être entièrement satisfaits et les besoins nouveaux en 1953 seront sans doute minimes.

TITRE V

CENTRES D'INFORMATION

(à l'exception du Centre d'information de Genève)

892 300 dollars (1952: 892 300 dollars; 1951: 838 080 dollars)

Chapitre 21.—Centres d'information

892 300 dollars (1952: 892 300 dollars; 1951: 838 080 dollars)

Au cours de sa sixième session, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 595 (VI), la recommandation qui énonce, sous la forme révisée donnée ci-après, l'un des principes de base applicables à l'action¹ de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information:

"2. Afin d'assurer, dans toute la mesure du possible, que les peuples de toutes les parties du monde soient renseignés sur l'Organisation des Nations Unies, le Département de l'information devrait créer et entretenir un réseau de centres d'information, soit sur une base régionale appropriée, soit sur une base linguistique, soit encore sur ces deux bases, en tenant compte, notamment, des besoins effectifs particuliers à chaque région."

Pour établir les prévisions budgétaires pour 1953 relatives aux centres d'information des Nations Unies, on a dûment tenu compte de ce principe et des considérations générales qui figurent au début du chapitre 13: c'est précisément le réseau de ces centres d'information qui permet, dans une grande mesure, de mettre en œuvre les principes de base en question.

En tout, 10 centres d'information ont été créés jusqu'à 1951 en application des recommandations initiales formulées par l'Assemblée générale à sa première session [résolution 13 (1), annexe 1]. Les prévisions du présent chapitre ne concernent que 17 centres (le Centre de Genève figure au chapitre 20). Le nombre total des centres d'information a été ramené de 19 à 18 par suite de la fermeture, en 1952, du Centre d'information de Varsovie dont les frais annuels de gestion seraient passés, du fait la nouvelle valeur donnée au zloty polonais, de 26 270 dollars en 1951 à 70 000 dollars environ.

Chaque centre d'information a pour tâche essentielle de faire connaître l'œuvre et les buts des Nations Unies aux habitants de la région qu'il dessert; à cette fin, chacun d'eux fait appel à des méthodes adaptées aux possibilités qui existent, aux conditions qui règnent et aux besoins qui se font sentir dans la région en question; les centres utilisent de préférence la langue parlée dans la région et tiennent compte pleinement du succès que peuvent rencontrer auprès des populations les divers moyens d'information, ainsi que du milieu social, culturel et politique. Il ressort de ces considérations que, si les centres ont bien pour tâche principale d'assurer sur le plan régional l'application des principes posés par le Département de l'information, les modalités d'action varient selon les besoins particuliers de chacune des régions desservies. De ce fait, les centres sont devenus les intermédiaires indispensables auxquels le Département de l'information a recours pour l'aider à satisfaire les demandes de plus en plus nombreuses qui lui parviennent de diverses régions du monde et qui indiquent qu'un nombre croissant de personnes désirent se procurer des renseignements objectifs sur les Nations Unies.

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes*, point 41 de l'ordre du jour, document A/C.5/L.172.

Les centres, qui ont reçu pour directive d'aider les organes d'information qui existent déjà dans les pays desservis et d'utiliser principalement ces mêmes organes, se tiennent en rapports étroits, dans leur région respective, avec les journaux, les agences de presse, les maisons d'édition, les services de vente, les firmes de radiodiffusion et de télévision, les producteurs et les distributeurs de films et les firmes d'information visuelle. S'il est vrai que la plus grande partie de la documentation doit être nécessairement produite au siège puis envoyée par avion aux centres, les émissions radiophoniques quotidiennes des Nations Unies constituent pour les centres une source précieuse de renseignements dont ils peuvent faire immédiatement usage. Parmi leurs principales activités de liaison, les centres sont chargés de négocier les accords nécessaires pour que les stations radiophoniques locales retransmettent des bulletins d'information et des reportages spéciaux des Nations Unies et de donner la publicité voulue aux émissions des Nations Unies, afin d'accroître le nombre des auditeurs et d'augmenter, de ce fait, l'utilité de ces émissions. En outre, les centres encouragent la projection et la distribution des films tournés par les Nations Unies et les institutions spécialisées. Quelques-uns d'entre eux aident également la Division du cinématographe et de l'information visuelle à rendre compte des événements concernant les Nations Unies et de l'action de l'Organisation dans les régions qu'ils desservent. Les centres aident aussi à coordonner la vente des publications des Nations Unies et la distribution des documents imprimés de l'Organisation. Certains centres publient, dans la langue nationale qui convient, des bulletins périodiques, des communiqués de presse, des brochures et des plaquettes, et font traduire en diverses langues les publications des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les centres se chargent également de faire imprimer un certain nombre de documents, notamment les plaquettes et les affiches utilisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies. Chaque centre est doté d'un service de documentation et d'information, et met, dans le pays où il est installé, toute la documentation pertinente à la disposition des services officiels d'information, des établissements d'enseignement et de diverses organisations gouvernementales ou non gouvernementales. Le fait que certains des gouvernements des Etats Membres ont inscrit au programme de leurs établissements scolaires l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées a contribué à accroître dans une proportion importante le nombre des demandes auxquelles doivent répondre les services de documentation et d'information des centres.

L'Organisation et les institutions spécialisées coordonnent leur action dans le domaine de l'information et des fonctions spéciales incombent aux centres, que doivent s'acquitter de tâches d'intérêt commun.

En dehors des rapports généraux périodiques et des rapports spéciaux qu'ils font parvenir au siège sur leur activité

et sur les principaux événements intéressant l'Organisation qui sont survenus dans leurs régions respectives, les centres d'information font régulièrement connaître au Secrétariat les principaux courants de l'opinion publique à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, de ses buts et de ses travaux. A cet effet, les centres ne perdent jamais de vue la manière dont les divers organes d'information utilisent la documentation fournie par les Nations Unies; ils déterminent dans quelle mesure cette documentation aide à faire comprendre l'Organisation et les problèmes dont elle est saisie, étudient la façon dont les divers organes d'information présentent et interprètent les nouvelles qui concernent les Nations Unies et enregistrent les réactions générales du public à l'égard des Nations Unies.

En dehors de ces tâches qui entrent dans le cadre de leurs attributions normales, les centres d'information se sont vu confier progressivement de nombreuses tâches supplémentaires, dont certaines, au début, ne consistaient qu'à aider, dans des circonstances spéciales et en cas d'urgence, d'autres départements ou des organes des Nations Unies, et qui, depuis, leur incombent de manière régulière et permanente. Ces tâches représentent, dans certains cas, jusqu'à 50 pour 100 de l'activité du centre et constituent une lourde charge tant du point de vue financier qu'en ce qui concerne le personnel; l'exécution du travail qui avait été initialement confié aux centres en souffre dans une proportion correspondante. Entre autres activités supplémentaires, les centres aident le Bureau du personnel pour les entrevues avec les candidats et pour le recrutement du personnel; ils apportent leur concours au Bureau financier pour les versements à faire en son nom et pour l'évaluation du coût de la vie; et allègent la tâche de la Division des transports, en prêtant assistance aux fonctionnaires de l'Organisation lors de leurs déplacements.

D'autres services supplémentaires, fournis aux missions Des Nations Unies, ont aussi pris un caractère permanent; il convient particulièrement de souligner à cet égard l'importante collaboration que les centres apportent à l'Administration de l'assistance technique et au Bureau de l'assistance technique et qui, dernièrement, a pris beaucoup du temps de leur personnel. Il n'est pas jusqu'à certains travaux spéciaux pour le compte de la bibliothèque de l'Organisation qui ne fassent maintenant partie des attributions ordinaires des centres. C'est ainsi que les centres: 1) rassemblent de temps à autre et envoient au siège des publications officielles ou privées qui paraissent dans les régions desservies; 2) envoient de temps à autre des fonctionnaires dans les bibliothèques dépositaires pour s'y assurer que les principes régissant l'organisation de ces bibliothèques sont bien appliqués; 3) donnent des avis touchant l'organisation d'échanges de livres et de documents avec des bibliothèques officielles et privées et les modifications à apporter aux dispositions qui existent déjà à cet égard.

Si le soin de se mettre en rapport avec les services officiels d'information, pour qu'ils aident à mieux faire connaître l'activité de l'Organisation, entre bien dans les attributions ordinaires et permanentes des centres, ces derniers doivent en outre fournir un nombre croissant de services spéciaux et divers aux gouvernements et aux organismes des Etats Membres, qui demandent notamment qu'on les aide dans les travaux préliminaires qu'exige leur participation aux sessions des organes des Nations Unies ou à d'autres conférences internationales dans le cadre des activités de l'Organisation des Nations Unies, et qui ont besoin de documents et de publications de toute nature.

Les augmentations automatiques ou inévitables des prévisions pour 1953 s'élèvent à 45 420 dollars, en raison:

a) des augmentations normales de traitements; b) des ajustements du taux différentiel; c) de la majoration des crédits demandés au titre des frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine; d) des dispositions contractuelles prises pour faire paraître à Paris la nouvelle *Revue des Nations Unies*. Toutefois, la rationalisation des services et la réduction des activités du Centre d'information de Changhaï permettent de faire face à ces dépenses dans le cadre du crédit demandé.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	508 710
1952:	536 280
1951:	490 616
i) Postes permanents	445 960
1952:	470 180
1951:	416 368

Les prévisions comprennent 75 postes permanents, nombre identique à celui qui avait été approuvé pour 1952; ces prévisions ont été établies en fonction des taux différentiels de traitement actuellement appliqués; elles ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés aux taux différentiels dans les régions où l'on a entrepris d'évaluer le coût de la vie.

Les crédits demandés comprennent 2 110 dollars au titre de l'ajustement de l'indemnité de cherté de vie (Centre de Washington), 390 dollars au titre de la prime de connaissances linguistiques et 890 dollars au titre de l'indemnité de non-résident.

Pour tous les centres d'information, à l'exception de ceux de Washington et de Changhaï, c'est le montant net du traitement qui est indiqué pour la catégorie des services généraux.

Tableau 21-1.—Centre d'information de Belgrade

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
Dollars			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
<i>Services généraux</i>			
<small>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</small>			
1	1	Assistant	300
2	2		10 090
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			400
TOTAL			9 690

Le Centre d'information de Belgrade s'est ouvert en novembre 1950. Il dessert la Yougoslavie.

Au cours de sa première année d'existence, le Centre de Belgrade s'est efforcé de répondre à de très nombreuses demandes de renseignements sur les Nations Unies; ces demandes témoignent de l'intérêt que l'activité de l'Organisation suscite dans toute la Yougoslavie. Le centre estime que la meilleure manière de satisfaire ces demandes est, à l'heure actuelle, de fournir régulièrement de la documentation à la presse; dans un pays comme la Yougoslavie, où l'on parle plusieurs langues, cela entraîne pour le centre un travail considérable.

Le centre s'est également rendu compte que les films et les documents visuels pouvaient constituer en Yougoslavie un instrument de premier ordre pour la diffusion des informations relatives aux Nations Unies ainsi que pour l'enseigne-

ment en général. Les possibilités d'action du centre dans ce domaine s'accroîtront dans des proportions très importantes dès qu'il pourra disposer d'un plus grand nombre de films et de bandes pour projections fixes en version serbo-croate. La documentation de cette nature est en effet très demandée.

Les professeurs des universités et des établissements d'enseignement, ainsi que les étudiants, particulièrement les étudiants en droit et en économie politique, manifestent un intérêt croissant pour les Nations Unies et se rendent fréquemment au centre d'information afin d'y étudier les problèmes qui les intéressent. Le centre est d'avis que le grand public, la presse, les groupes scientifiques et éducatifs portent un intérêt de plus en plus vif à tout ce qui concerne les Nations Unies. C'est pourquoi, afin de diffuser le plus possible la documentation relative aux Nations Unies, le centre d'information a l'intention de faire paraître dans la langue du pays quelques-uns au moins des documents de base concernant les Nations Unies.

Tableau 21-2.—Centre d'information de Buenos-Aires

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
			<i>Dollars</i>
1	1	Administrateur hors classe	11 790
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 300
			21 090
<i>A déduire: Taux différentiel (30 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>			4 740
			16 350
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
2	2	Assistant	4 900
4	4		21 250
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			850
TOTAL			20 400

Le Centre d'information de Buenos-Aires fonctionne depuis novembre 1948. Il dessert l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay.

En ce qui concerne l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies, des négociations sont en cours avec les ministères argentin, bolivien, paraguayen et uruguayen de l'éducation nationale au Paraguay et en Uruguay, afin que chacun des pays en question désigne un professeur chargé de rédiger, en collaboration avec le centre, un manuel de langue espagnole à l'usage des établissements d'enseignement. La proposition a été recueillie favorablement et l'Uruguay a déjà désigné à cette fin un éminent spécialiste des questions d'enseignement.

Le Paraguay et l'Uruguay étudient actuellement la possibilité d'inscrire au programme officiel de leurs établissements scolaires l'enseignement relatif aux Nations Unies (comme l'Argentine et la Bolivie l'ont déjà fait). En Bolivie, la Journée des Nations Unies a été marquée par l'ouverture d'un cycle spécial d'études sur les Nations Unies, d'une durée de 3 mois. Ce cycle aura lieu tous les ans.

Un important établissement d'enseignement à La Paz a reçu le nom de Naciones Unidas. Des centres bénévoles d'enseignement sur les Nations Unies se sont ouverts en Bolivie et en Uruguay.

En décembre 1951, le centre a conclu, avec la Direction nationale des écoles publiques de l'Argentine, un accord

préalable prévoyant une distribution équilibrée de documents éducatifs dans les écoles primaires, à dater de l'année scolaire allant de mars à décembre 1952.

La collaboration bénévole des organisations non gouvernementales et des particuliers a permis d'accroître sensiblement en 1951 le nombre des bandes pour projection fixe et des films documentaires qui ont été distribués et projetés.

Le centre a remis aux journaux et aux périodiques une documentation photographique; il a également fait reproduire de nombreuses photographies.

Au cours de l'année, le centre a distribué quelque 700 affiches, sans compter les affiches spécialement imprimées pour la Journée des Nations Unies et dont 3 000 exemplaires environ ont été distribués. Deux cent un montages photographiques ont été adressés à des journaux qui les ont reproduits, ainsi qu'à divers établissements qui les ont affichés à l'intérieur de leurs locaux. La faculté de théologie a organisé une exposition d'affiches des Nations Unies à la suite de laquelle d'autres établissements ont à leur tour adressé au centre de nombreuses demandes d'affiches.

Le centre se tient en rapport avec les organisations non gouvernementales des pays qu'il dessert et leur fait régulièrement parvenir la documentation dont elles ont besoin.

En Argentine, les journaux ont utilisé, soit sous leur forme originale, soit comme documentation de fond ou de référence, les communiqués de presse et les autres documents qu'ils avaient reçus du centre; en Bolivie et au Paraguay, la presse a aussi beaucoup utilisé les communiqués du centre, qui envisage d'accroître en 1953 le volume de cette documentation.

Au cours de l'année, plusieurs nouvelles stations de radiodiffusion, situées dans la région desservie par le centre, ont accepté de faire partie du Réseau de la paix organisé par les Nations Unies.

La Radio Nacional del Paraguay à Asuncion et Radio Ariel à Montevideo ont retransmis des enregistrements radiophoniques des Nations Unies que le centre leur avait procurés. L'Association interaméricaine de radiodiffusion, dont le siège est à Montevideo (Uruguay), a également reçu un grand nombre d'enregistrements et les a distribués aux diverses stations radiophoniques uruguayennes.

De nombreuses stations de radiodiffusion ont apporté leur concours lors de la célébration de la Journée des Nations Unies et de la Journée des droits de l'homme.

La coopération avec les institutions spécialisées s'est nettement développée. C'est ainsi que le centre a distribué aux journaux et aux périodiques, à divers ministères, organisations, particuliers et bibliothèques, une importante quantité de brochures, de bulletins, d'affiches, de communiqués et de publications de l'UNESCO, de la FAO, de l'OMS, de l'OACI, de l'OIT, de l'OIR, de la Banque et du Fonds.

Dans toute la région, les autorités gouvernementales, la presse, les organisations non gouvernementales et des auxiliaires bénévoles ont coopéré avec le centre pour organiser les manifestations qui ont marqué la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme.

Un nombre toujours croissant d'usagers utilise les ouvrages de référence qui se trouvent à la bibliothèque du centre.

Le Centre d'information du Caire, ouvert depuis avril 1949, dessert l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Irak, le Liban, la Syrie et le Yémen. Il dessert aussi, à titre provisoire, le Commissariat des Nations Unies en Libye. Afin de permettre au centre d'étendre son action dans l'ensemble du Moyen-Orient, un poste supplémentaire d'administrateur de 2ème classe est demandé pour 1953.

Tableau 21-3.—Centre d'information du Caire

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 540
-	1	Administrateur de 2ème classe	7 330
			28 950
<i>A déduire: Taux différentiel (15 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>			3 250
			25 700
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
2	2	Assistant	4 710
4	5		30 410
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			1 220
TOTAL			29 190

Le bulletin bihebdomadaire rédigé en arabe demeure un des moyens les plus utiles pour diffuser des informations relatives aux Nations Unies; l'expérience a d'ailleurs montré qu'il s'agissait là d'une source essentielle de renseignements sur les Nations Unies, surtout pour des journaux dont les ressources sont limitées ou lorsqu'il s'agit de régions où les journaux sont rares.

Le centre fait distribuer dans toute la région qu'il dessert des communiqués de presse et des reportages en arabe, en français et en anglais. Dans ce domaine, le centre s'attache tout particulièrement à fournir à la presse une documentation rédigée en arabe. Les reportages en arabe sont particulièrement bien utilisés.

Près de 25 000 brochures en arabe ont été distribuées; des brochures en anglais et en français, en nombre plus restreint, ont été distribuées selon les besoins. Le centre a fait traduire en arabe, puis imprimer, 4 brochures des Nations Unies, dont l'une pour le compte du Bureau de l'assistance technique. Il a également pris les dispositions nécessaires pour faire imprimer dans la région deux autres publications des Nations Unies; à la demande de plusieurs institutions spécialisées qui lui ont remboursé les dépenses encourues de ce fait, le centre s'est chargé de faire traduire en arabe et imprimer un certain nombre de documents.

A la fin de 1951, des films des Nations Unies sont apparus pour la première fois dans des salles commerciales égyptiennes. Le centre organise une distribution analogue de films dans d'autres pays du Moyen-Orient. La demande de films s'est considérablement accrue depuis quelque temps.

Plus de 10 000 affiches, tant en arabe qu'en français ou en anglais, ont été distribuées et des photographies ont été fournies aux journaux de la région et, sur demande, à diverses personnes ou organisations.

Le centre se tient en rapport avec les stations radiophoniques de la région qui, outre les bulletins quotidiens d'informations concernant les Nations Unies, diffusent les programmes et la documentation que le siège, d'autres centres d'information ou les institutions spécialisées leur font parvenir. Le Centre de formation en matière de statistiques démographiques et sanitaires, qui a tenu une session au Caire entre le 10 octobre et le 8 décembre 1951, a fait l'objet d'une publicité spéciale. Le centre de formation a reçu toute l'assistance que le centre d'information était en mesure de lui

fournir et a, en particulier, fait abondamment appel aux services du personnel du secrétariat.

Le centre a aussi acheté des fournitures de bureau pour le compte des Commissariats des Nations Unies en Libye et en Erythrée et a aidé à recruter du personnel pour le Commissariat en Erythrée.

Enfin, le centre a tenu un certain nombre de conférences de presse lors de la visite de personnalités ou de missions de l'Organisation. Les bulletins d'actualités et les moyens d'information visuelle ont permis de donner à ces conférences une large publicité.

Tableau 21-4.—Centre d'information de Copenhague

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 120
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 710
			21 830
<i>A déduire: Taux différentiel (30 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>			4 910
			16 920
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
2	2	Assistant	3 720
4	4		20 640
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			820
TOTAL			19 820

Le Centre d'information de Copenhague fonctionne depuis décembre 1946. Il dessert le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Suède. Il se tient également en relations suivies avec la Finlande.

En plus des communiqués de presse ordinaires, le centre fait paraître chaque semaine en danois, en islandais, en norvégien et en suédois un bulletin d'actualités accompagné de flans, de clichés ou de photographies. Environ 825 journaux reçoivent ce bulletin. Deux fois par semaine, le centre communique, par l'intermédiaire de certains organes d'information de la région, un bulletin spécial d'actualités. Le centre établit, d'après l'écoute radiophonique, un résumé hebdomadaire des nouvelles des Nations Unies que les agences de presse distribuent ensuite. Le centre remet également à la presse des textes qui n'ont pas encore été publiés, des résumés, des articles documentaires, etc. De plus, le centre fournit à un groupe de 75 journaux, choisis parmi les plus importants de la région desservie, une documentation plus technique dont ces journaux peuvent s'inspirer pour leurs articles. Le centre fait paraître un bulletin de quinzaine dans les 4 langues des pays intéressés, à raison de 3 000 exemplaires environ. Le centre s'occupe également de faire distribuer dans toute la région les divers bulletins et revues que publient les institutions spécialisées.

Grâce au grand nombre de photographies d'actualités, de reportages et de montages photographiques qui sont remis à la presse quotidienne et périodique, le centre parvient à rendre compte de nombreux aspects et de nombreuses activités de l'Organisation des Nations Unies. La photothèque du centre répond aux nombreuses demandes que lui adressent des éditeurs, des auteurs de manuels, etc.

A la suite de pourparlers avec les sociétés cinématographiques, le centre a pu faire distribuer, sans frais pour l'Organisation, des films des Nations Unies en langues scandinaves (danois, norvégien et suédois) ; jusqu'à présent, les contrats portent sur 56 versions de ces films. Le centre contrôle également la production de ces versions et encourage leur projection. Il sert d'organe de liaison auprès des firmes d'actualités de la région et entreprend également la production sur place de courts métrages pour le compte des Nations Unies. Le centre s'efforce d'étendre à la Finlande l'activité qu'il déploie en matière de cinéma, et prend part aux efforts du Département de l'information pour développer la production de films ayant trait aux Nations Unies.

Le centre a conclu avec une firme norvégienne de distribution cinématographique un accord prévoyant la production, sur une base contractuelle, de bandes pour projection fixe se rapportant aux Nations Unies; il poursuit actuellement des négociations en vue d'arrêter des dispositions analogues avec des firmes danoises et suédoises.

Le centre a également fourni son concours aux institutions spécialisées pour des questions de cinéma.

Des affiches des Nations Unies, des diagrammes et autres documents d'information visuelle ont été exposés en grand nombre dans les gares, les bureaux de postes, les tramways et les autobus, les magasins, les coopératives, les écoles, etc.

Le centre a également distribué un très grand nombre de brochures, dépliants, plaquettes et documents miméographiés des Nations Unies. Il a produit et publié en 3 langues scandinaves un certain nombre de publications des Nations Unies.

A la demande de l'OIIT et de l'OMS, et aux frais de ces organisations, le centre a fait paraître des dépliants en trois langues: il s'occupe maintenant de faire paraître une édition suédoise du bulletin du FISE. En plus des documents imprimés, le centre fait paraître des résumés miméographiés, des documents d'information générale, des textes de conférences et d'autres articles documentaires.

Le centre se tient en rapport avec les stations locales de radiodiffusion auxquelles il communique de la documentation fournie par les Nations Unies; sa tâche la plus importante dans ce domaine consiste à encourager ces stations à comprendre dans leurs programmes des émissions consacrées aux Nations Unies. Les Nations Unies occupent également une place satisfaisante dans les programmes de la télévision qui a fait son apparition au Danemark.

Les organisations non gouvernementales ont pris une part active à la diffusion de la documentation fournie par le centre; un certain nombre d'entre elles ont aidé le centre à faire imprimer et à publier des documents relatifs aux Nations Unies. Il existe maintenant, dans toutes les universités, des associations d'étudiants s'intéressant aux Nations Unies, et les étudiants ont apporté au centre, au cours de l'année passée, un concours très précieux dans le domaine pratique.

Le centre coordonne les diverses activités relatives à la célébration de la Journée des Nations Unies dans tous les pays qu'il dessert; il prend également les dispositions nécessaires en vue de la célébration de la Journée des droits de l'homme.

Le centre est doté d'un service de documentation et répond à de nombreuses demandes de renseignements formulées par écrit ou verbalement.

Le Centre d'information de Karachi a été ouvert en février 1951 et dessert le Pakistan.

Le centre a commencé par publier un bulletin hebdomadaire rédigé en anglais, qui récapitule jour par jour les

Tableau 21-5.—Centre d'information de Karachi

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	Assistant	1 970
2	2		11 760
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			470
TOTAL			11 290

nouvelles de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et explique, à l'aide de documentation de base, les événements d'actualité. Un peu plus tard, le centre a publié une édition en ourdou de ce bulletin hebdomadaire.

Au début, pour dresser la liste des destinataires de ses publications, le Centre de Karachi s'est servi de renseignements qui lui avaient été communiqués par le Centre de New-Delhi; cette liste comprenait des fonctionnaires du gouvernement central et des gouvernements provinciaux, des professeurs d'université, des membres de missions diplomatiques, des firmes commerciales et des organisations non gouvernementales; c'est le Ministère de l'information du Pakistan qui avait fourni au centre la liste concernant la presse pakistanaise. Il convient de remarquer que la plupart des nouvelles publiées dans le bulletin ont été reproduites intégralement par la presse des provinces; très vite, les personnes qui s'intéressaient aux Nations Unies se sont adressées directement au centre et ont demandé à recevoir le bulletin. Par la suite, des établissements d'enseignement, notamment des universités, des écoles secondaires et des écoles complémentaires, sont venus s'ajouter à la liste des destinataires du bulletin.

Par l'entremise de la Direction des services interministériels du Ministère de la défense, le bulletin, tant en anglais qu'en ourdou, a pu être envoyé à toutes les troupes en garnison dans le Pakistan oriental et dans le Pakistan occidental. En même temps, le centre est entré en contact avec des membres des forces armées du Pakistan, par l'intermédiaire de la Direction des services interministériels chargés des relations avec le public (Ministère de la défense) et des services éducatifs de l'armée (Grand quartier général); en effet, les soldats en permission constituent un excellent moyen d'atteindre les populations rurales.

Chaque semaine, le bulletin est maintenant distribué à raison de plus de 1 500 exemplaires en ourdou et de plus de 1 000 exemplaires en anglais; la demande est en réalité bien supérieure à ces chiffres; seule l'insuffisance des crédits empêche de la satisfaire.

En plus du bulletin, le centre a recours, pour faire connaître les Nations Unies, aux diverses méthodes énumérées ci-après:

Le centre se met en rapport avec des directeurs d'établissements d'enseignement; il organise dans les universités et dans les écoles des réunions consacrées aux Nations Unies; chaque fois qu'il le peut, il crée de petits groupes dont les membres discutent des questions relatives aux Nations Unies.

Il aide les organisations non gouvernementales à tenir des réunions.

Il organise des séances de cinéma à l'intention des établissements d'enseignement et des troupes du Pakistan.

Il fournit de la documentation générale et des articles spéciaux aux journaux de langue anglaise et aux journaux rédigés en d'autres langues.

Il remet à la presse des épreuves sur papier glacé et des clichés en matière plastique qui se rapportent à l'activité des Nations Unies.

Il encourage les étudiants des universités et le public en général à venir étudier au centre même les problèmes particuliers qui les intéressent.

Il procure aux établissements d'enseignement, aux firmes commerciales et aux organisations non gouvernementales de la documentation visuelle, notamment sous la forme d'affiches et de bandes pour projection fixe.

De concert avec Radio-Pakistan, il met au point un ensemble de causeries, de reportages et de programmes destinés à faire connaître les buts et les objectifs des Nations Unies. Le centre met à la disposition de Radio-Pakistan, pour la préparation d'émissions de cet ordre, la documentation de base nécessaire qui comprend, soit des ouvrages généraux, soit des articles spécialement rédigés pour la circonstance.

Plus de 40 000 textes divers, rédigés tant en anglais qu'en ourdou, concernant la Journée des Nations Unies ont été distribués en 1951.

Le Centre de Karachi a également assuré une publicité régulière aux travaux des institutions spécialisées et aux résultats qu'elles ont obtenus, tout particulièrement lorsque ces activités intéressaient le Pakistan et les pays voisins. Plusieurs représentants des institutions spécialisées se sont rendus au Pakistan à l'occasion de divers programmes d'assistance technique.

Karachi est le premier aéroport de l'Asie du Sud-Est qu'atteignent les voyageurs venant de l'Occident. Cette situation particulière a valu au Centre de Karachi la visite de nombreux fonctionnaires du siège ou des institutions spécialisées qui se rendaient en des points divers de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est. Le centre s'efforce de rendre à ces visiteurs les services dont ils peuvent avoir besoin; toutefois, cette activité supplémentaire constitue un surcroît considérable de travail pour le centre, qui ne dispose que d'un personnel limité.

Tableau 21-6.—Centre d'information de Londres

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
Directeurs et administrateurs généraux			
1	1	Administrateur général	14 790
Services organiques			
1	1	Administrateur de 1ère classe	10 670
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 470
1	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	5 290
			38 220
<i>A déduire: Taux différentiel (25 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>			7 170
			31 050
Services généraux			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
4	4	Assistant	7 860
8	8		38 910
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			1 560
TOTAL			37 350

Le Centre d'information de Londres fonctionne depuis janvier 1947; il dessert le Royaume-Uni, les Pays-Bas, les territoires qui dépendent de la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Dans le domaine du cinéma et de la télévision, le centre a pu assurer, par l'entremise soit des firmes locales de distribution commerciale, soit de la British Broadcasting Corporation, soit encore des services non commerciaux du gouvernement ou d'autres organismes, la diffusion de la plus grande partie de la documentation préparée par la Division du cinématographe. C'est ainsi que le film des Nations Unies *The Grand Design* a passé en 2 mois dans 3 000 cinémas du Royaume-Uni, et que 13 autres films ont été projetés pendant toute l'année dans des salles commerciales. Dans le domaine non commercial, une organisation a assuré, à elle seule, 874 projections du film des Nations Unies *Crossroads of Life*, qui a été vu par environ 1 400 000 spectateurs. Des organisations analogues s'occupent de distribuer 10 autres films des Nations Unies. Il n'est pas exagéré de dire qu'au Royaume-Uni plus de 15 millions de personnes ont, en 1951, vu les films des Nations Unies.

Plus de 4 millions de spectateurs suivent actuellement au Royaume-Uni les programmes de télévision; pendant la session de l'Assemblée générale en 1951, des programmes consacrés exclusivement aux travaux des Nations Unies sont passés 3 fois par semaine sur les écrans de la télévision.

Le centre sert d'organe de liaison avec la BBC, qui a accepté une quantité importante de la documentation des Nations Unies pour ses services d'émissions tant métropolitaines que d'outre-mer. Le centre a mis à profit la connaissance qu'il a du pays pour faire paraître des articles dans la presse de province et dans les journaux techniques. En tant que source centrale de renseignements, le centre est appelé à fournir la documentation et les services dont les organismes nationaux ont besoin pour préparer leurs programmes ou leurs campagnes concernant des sujets d'importance mondiale intéressant les Nations Unies.

Le centre a continué à tenir, en 1951, des conférences de presse qui ont été très suivies. Il distribue un bulletin d'information hebdomadaire à un certain nombre de personnes et il envoie régulièrement, sur demande, des communiqués spéciaux aux spécialistes de certaines questions.

Le centre a toujours eu soin de répondre aux besoins des services de vente situés dans la région desservie, ainsi qu'à ceux des critiques; en se conformant aux méthodes de publicité en usage dans le pays et en donnant satisfaction à un public exigeant, il est parvenu, grâce à ses communiqués hebdomadaires et à ses campagnes de vente, à faire connaître les publications des Nations Unies à un public important et étendu.

Le centre profite de ce que l'étude des événements d'actualité est encouragée dans les établissements scolaires, les écoles normales, les universités, les centres d'enseignement pour adultes et parmi les membres des forces armées pour fournir à des professeurs et à des conférenciers l'assistance et les avis qui leur permettent de mieux faire comprendre à leur auditoire les buts et l'activité des Nations Unies. Il est rare que des organisations officielles ou des organisations non gouvernementales instituent des cycles d'études ou fassent paraître de la documentation sur les Nations Unies sans avoir au préalable consulté le centre.

Le grand nombre de demandes de renseignements auxquelles le centre doit répondre nécessite la présence constante du personnel; le centre peut donc difficilement détacher des fonctionnaires et les envoyer en mission dans la région qu'il dessert. Néanmoins le centre a pu assurer, pour la presse et des associations bénévoles des Pays-Bas, des services réguliers

d'information, de reportage, etc., qui sont très utiles; le Service d'information du Gouvernement des Pays-Bas et le Service néerlandais d'information concernant les Nations Unies continuent à être d'un concours très précieux en distribuant, pour tous les moyens d'information, de la documentation relative aux Nations Unies.

Le centre coopère avec le British Colonial Office et l'aide à répondre aux demandes de renseignements de nature très variée émanant d'institutions et de particuliers des territoires d'outre-mer qui dépendent du Royaume-Uni. C'est ainsi qu'en 4 mois le centre a fourni les éléments de réponse à 500 demandes relatives à la seule question de l'assistance technique, et que le British Colonial Office s'est chargé de transmettre les réponses aux intéressés.

Le centre a pour principe de constituer, dans les pays desservis, des centres annexes qu'il charge de diffuser la documentation qu'il leur remet; le concours que lui apportent dans ce domaine les services gouvernementaux et les organisations non gouvernementales permet au centre de satisfaire, avec un personnel très réduit, le nombre maximum de demandes de renseignements et de documentation, qui proviennent d'endroits éloignés et très divers.

De tous les points de la région qu'il dessert, le centre reçoit sans cesse un grand nombre de demandes de renseignements détaillés portant sur toutes les questions qui ont trait aux Nations Unies et aux institutions spécialisées. En outre, l'enseignement relatif aux questions internationales joue un grand rôle dans les divers établissements du Royaume-Uni. Les nouvelles saillantes que les rédacteurs de journaux reçoivent par l'entremise des agences de presse provoquent une plus forte demande de documentation de la part des fonctionnaires des services gouvernementaux, des journalistes, des étudiants, des organisations non gouvernementales et des firmes commerciales. Ces facteurs, parmi bien d'autres, contribuent à accroître le nombre des demandes adressées au centre. Chaque mois, à elle seule, la bibliothèque répond en moyenne à 1 000 demandes de documentation et de renseignements détaillés sur toutes sortes de questions concernant les Nations Unies.

Tableau 21-7.—Centre d'information de Londres; Bureau de voyage

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur adjoint de 1ère classe	7 220
A déduire: Taux différentiel (25 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)			1 350
			5 870
<i>Services généraux</i>			
<small>(Équivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</small>			
2	2	Assistant	4 280
3	3		10 150
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			410
TOTAL			9 740

En dehors des activités du centre en matière d'information, d'enseignement relatif aux Nations Unies et de liaison, le Bureau de voyage du Centre d'information de Londres prête son concours aux fonctionnaires des Nations Unies qui sont en déplacement: il prend des billets, retient des places et des chambres d'hôtel et s'occupe également des questions de

passports et de visas. En 1951, le Bureau de voyage a dû organiser un nombre exceptionnel de voyages, pour les fonctionnaires du Secrétariat et les membres des délégations qui ont participé à la sixième session de l'Assemblée générale à Paris.

Tableau 21-8.—Centre d'information de Mexico

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 430
1	1	Administrateur de 1ère classe	10 000
1	1	Administrateur de 2ème classe	8 740
			31 170
A déduire: Taux différentiel (15 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)			3 500
			27 670
<i>Services généraux</i>			
<small>(Équivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</small>			
2	2	Assistant	4 380
5	5		32 050
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			1 280
TOTAL			30 770

Le Centre d'information de Mexico a été ouvert au mois d'août 1947; il dessert le Mexique et les pays de l'Amérique centrale.

En 1951, le centre a fourni 492 communiqués de presse, représentant 51 992 exemplaires, qui ont été distribués à 110 journaux des pays de la région; le centre a également fourni des reproductions de photographies des Nations Unies. Toute cette documentation a été largement utilisée par la presse.

Le centre a organisé 76 séances de cinéma au cours desquelles des films des Nations Unies, sur pellicule de 35 mm, ont été projetés devant 190 000 spectateurs environ; d'autre part, 596 projections de films des Nations Unies, sur pellicules de 16 mm, ont été organisées soit directement par le centre lui-même, soit avec le concours de la firme locale de distribution. On estime que 56 000 personnes environ ont vu ces films. En outre, 235 bandes pour projection fixe ont été remises à des établissements d'enseignement et autres institutions.

Le centre a préparé et facilité l'enregistrement d'une documentation qui a servi à monter 535 programmes radiophoniques diffusés par les différentes stations de la région; il a fourni des films pour 12 programmes que les services de télévision, récemment constitués à Mexico, ont fait passer sur les écrans.

Le centre veille à l'impression de l'édition en langue espagnole du *United Nations Bulletin* et prend toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la distribution. Le centre a en outre distribué à des particuliers ou à des organisations un total de 101 000 affiches et brochures.

Le centre a été représenté à 52 réunions de la Commission permanente du Mexique pour l'UNESCO, qui s'occupe maintenant de l'enseignement relatif aux Nations Unies; il a participé à l'élaboration des programmes relatifs à cet enseignement qui doivent être appliqués dans les écoles du Mexique. Des résultats satisfaisants ont aussi été obtenus dans la République Dominicaine, au Costa-Rica et à Cuba.

centre a pris une part active à l'organisation des manifestations qui ont eu lieu dans les écoles pour célébrer la naissance des Nations Unies; il a également participé à l'organisation de la Journée des droits de l'homme. Il a distribué de la documentation et les affiches appropriées, aidé les écoles à organiser ces deux journées et collaboré à plusieurs émissions phoniques.

Le centre a assuré les services d'information durant la session que la Commission économique pour l'Amérique latine a tenue à Mexico. Il a accompli auprès des services administratifs du pays toutes les démarches nécessaires pour 22 membres de l'Administration de l'assistance technique, et il a présenté le Secrétaire général de l'Organisation et le Directeur général de l'UNESCO à plusieurs réunions internationales.

Tableau 21-9.—Centre d'information de Monrovia

Nombre de postes permanents 1953	Catégories et classes	Traitements bruts
		Dollars
	<i>Services organiques</i>	
1	Administrateur de 1ère classe	9 790
	<i>Services généraux</i>	
	(Équivalent en dollars des traitements afférents aux postes des services généraux d'après les barèmes locaux)	
1	Assistant	3 210
2		13 000
	A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel	520
	TOTAL	12 480

Le Centre d'information de Monrovia a été ouvert en octobre 1950; il dessert le Libéria.

Le centre s'est rendu compte que, seuls, la radio, le cinéma et en général les moyens visuels d'information permettent d'atteindre réellement les populations insuffisamment développées qui habitent le Libéria; il a donc fait projeter des films des Nations Unies dans toutes les villes et dans tous les endroits où l'électricité est installée, et il a fait passer des diapositives pour projection fixe dans les écoles primaires et secondaires et à l'université.

À diverses reprises, notamment à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée des droits de l'homme, le centre a organisé d'importantes expositions. En 5 endroits, il s'est ouvert des expositions permanentes, soit disposé des panneaux d'affichage où figurent des photographies, des publications et des bulletins d'information relatifs aux Nations Unies.

En plus des émissions spéciales qu'il organise pendant la semaine, le centre fait diffuser par les réseaux nationaux 4 émissions hebdomadaires de 15 minutes chacune. Deux de ces émissions, ainsi que les programmes diffusés par la radio de Cape Mount, comportent l'audition d'enregistrements des Nations Unies. Quelques disques des Nations Unies, comme le second anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, "Le document A/777" et "Citoyens du monde", ont été également entendus au cours de grandes réunions publiques.

Le centre publie régulièrement des communiqués de presse qui constituent pour la presse du pays une source importante de documentation sur les Nations Unies.

Le centre fournit des renseignements et une assistance au gouvernement du Libéria, lorsque celui-ci lui en fait la demande; de nombreux employés du gouvernement, des étu-

diants et d'autres lecteurs utilisent la documentation de documentation du centre.

La Journée des Nations Unies—qui a été déclarée jour férié au Libéria—et la Journée des droits de l'homme ont été célébrées dans tout le pays.

L'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies est désormais inscrit au programme de toutes les écoles du Libéria. Le gouvernement a récemment désigné un professeur qui se rendra dans toutes les écoles du Libéria pour y donner cet enseignement.

Tableau 21-10.—Centre d'information de Moscou

Nombre de postes permanents 1952	1953	Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	
1	1	Administrateur général	14 330
		<i>Services organiques</i>	
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
2	2	Administrateur de 2ème classe	16 310
		<i>A ajouter: Taux différentiel (25 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>	<i>40 430</i>
			7 580
			48 010
		<i>Services généraux</i>	
		(Équivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)	
3	3	Assistant	12 740
7	7		60 750
		A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel	2 430
		TOTAL	58 320

Le Centre d'information de Moscou fonctionne depuis avril 1948 et dessert l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Dans le domaine de l'information, les activités du Centre de Moscou comprennent principalement la publication et la distribution de communiqués de presse ainsi que des conférences d'information; le centre organise également des expositions de documents, de publications et de documentation visuelle.

Ce sont les émissions des Nations Unies en langue russe qui constituent la source d'informations la plus importante. Tous les jours, le centre écoute ces émissions, qui lui apportent les renseignements les plus récents sur l'activité des Nations Unies et qui lui fournissent les éléments de ses communiqués de presse et de ses conférences d'information. De plus, le centre organise dans ses locaux, à l'intention des visiteurs, en particulier des étudiants et des chercheurs, des auditions collectives d'émissions en langue russe diffusées du siège.

Le centre a considérablement développé, au cours de 1951, et a enrichi de nouveaux éléments l'exposition qu'il avait organisée en novembre 1950 et qui comprenait des photographies et des documents concernant les travaux de la cinquième session de l'Assemblée générale. Parmi les documents exposés figuraient le texte de discours prononcés par les membres de diverses délégations au cours de réunions des Nations Unies, le texte de résolutions que divers organes des Nations Unies avaient adoptées ou étaient en train d'examiner, des procès-verbaux de séance ainsi que des messages officiels des représentants des Etats Membres. Parmi les éléments

nouveaux ajoutés en 1951, il y a lieu de signaler une documentation spéciale de l'UNESCO sur les droits de l'homme.

Le centre a distribué à des établissements d'enseignement, à des clubs, à des étudiants et à des professeurs, des publications du Département de l'information, notamment la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la brochure intitulée *Ce que fait l'Organisation des Nations Unies*, des documents concernant les territoires non autonomes et, plus particulièrement, des publications de caractère économique et statistique.

Le centre a mis à la disposition du Ministère du cinématographe des films des Nations Unies et des bandes d'actualités, dont un certain nombre ont été incorporées aux actualités soviétiques et projetées dans les salles de cinéma ou à la télévision.

Les journaux et les périodiques ont largement utilisé, surtout pendant la sixième session de l'Assemblée générale, les photographies des Nations Unies que le centre leur a distribuées. Le centre a également fourni des documents et des publications à des conférenciers qui ont traité des événements internationaux.

Au cours de 1951, la bibliothèque du Centre de Moscou a reçu de la documentation relative aux institutions spécialisées et s'est, de ce fait, considérablement enrichie. Le nombre de visiteurs, particulièrement d'étudiants et de diplômés de l'université, n'a cessé de croître au cours de l'année. Le centre a répondu à des questions de plus en plus nombreuses et a fourni, sur demande, de la documentation à un certain nombre de personnes.

Dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le centre a organisé une conférence consacrée à l'Organisation des Nations Unies; des séances de cinéma, au cours desquelles des films de 16 mm ont été projetés, ont eu lieu dans la salle de lecture devant une assistance composée d'invités et de personnes qui fréquentent régulièrement le centre. En outre, le centre a fait paraître un communiqué de presse spécial sur le programme de films des Nations Unies qui comprenait, notamment, 14 films en russe et en anglais. Afin d'assurer la distribution rapide du "Reportage photographique de la Journée des Nations Unies", le centre avait tiré par avance à 250 exemplaires les légendes en langue russe des photographies.

Dans les derniers mois de 1951, le centre s'est consacré plus particulièrement à l'organisation de la célébration de la Journée des droits de l'homme. C'est ainsi que le centre a publié des textes provisoires de communiqués de presse, et qu'il a organisé dans la salle de lecture une exposition spéciale d'ouvrages, de documents, d'affiches et de photographies. A partir du 5 novembre, le centre a organisé, au bénéfice de ses visiteurs et des personnes qui s'intéressent aux questions internationales, des causeries quotidiennes sur les droits de l'homme. L'agence Tass, le Conseil central des syndicats de l'URSS, ainsi que d'autres organismes et des particuliers ont reçu une documentation relative aux droits de l'homme.

Le Centre d'information de New-Delhi, qui a commencé à fonctionner en janvier 1947, dessert la Birmanie, Ceylan et l'Inde.

Après avoir acquis la certitude que l'information visuelle offre l'un des moyens les plus efficaces de faire connaître l'Organisation des Nations Unies à la population de la région qu'il dessert, le centre a immédiatement établi une étroite coopération avec le Département du cinématographe du Gouvernement de l'Inde. De la sorte, le centre a pu rendre compte, d'une manière satisfaisante et sans frais pour l'Organisation, de toutes les réunions et de tous les événements

Tableau 21-11.—Centre d'information de New-Delhi

Nombre de postes permanents 1952 1953		Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
			21 870
<i>A déduire: Taux différentiel (10 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>			1 640
			20 230
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
2	2	Assistant	2 910
4	4		23 140
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			980
			TOTAL 22 210

internationaux importants relatifs aux Nations Unies, qui ont eu lieu dans l'Inde pendant l'année 1951. Les "Actualités hebdomadaires de l'Inde" ont présenté des événements tels que la remise des denrées alimentaires offertes par le Secrétariat, le cycle d'études en matière de protection de la jeunesse et la célébration de la Journée des Nations Unies.

Le centre a rendu compte, au cours de l'année, d'un nombre croissant de travaux des Nations Unies; il a, par exemple, contribué à faire filmer diverses phases de la mise en œuvre de certains programmes, notamment le plan de mise en valeur des terres, le plan de défrichement des terres envahies par le *kans grass*, financé par la Banque internationale, et les campagnes de lutte contre le paludisme.

A la demande d'organisations locales, le centre a organisé dans les provinces des centaines de séances cinématographiques. La demande de moyens d'information visuelle de toute catégorie a, dans son ensemble, dépassé les possibilités techniques du centre, qui a dû dresser une liste de priorité afin de satisfaire, pendant les périodes très chargées, un public aussi nombreux que possible.

La multiplicité des langues en usage dans la région complique la tâche du centre pour ce qui est de la diffusion des informations au moyen de publications. Tout en ayant pour principe de s'adresser aux populations dans leur langue propre, le centre doit avant tout établir un ordre d'urgence judicieux qui tienne compte, d'une part, de l'importance respective des divers groupes linguistiques et, d'autre part, des moyens limités dont dispose le centre, tant en ce qui concerne les crédits que l'effectif. Le centre a été toutefois en mesure d'augmenter régulièrement le nombre de langues dans lesquelles il fait paraître des documents: c'est ainsi qu'en 1951, il a pu ajouter le birman, le poutou, le cingalais et le bengali à l'hindi, à l'ourdou et au tamoul. Le texte de la Déclaration des droits de l'homme existe maintenant en 4 autres langues, le télougou, le malayâla, l'oriya et le pendjabi, qui, toutes, ont été ajoutées pendant l'année 1951. Plusieurs publications (dont certaines en tamoul et en bengali), fondées sur de la documentation des Nations Unies, ont paru dans l'Inde par l'entremise d'organisations privées et sans frais pour l'Organisation. En plus des communiqués de presse, le centre publie un résumé hebdomadaire qu'il reçoit en morse et qui est très utilisé, surtout par les journaux de moindre importance, comme source de nouvelles relatives aux Nations Unies. Le nombre d'exemplaires distribués a doublé par rap-

port à 1950, bien que ce résumé ne soit envoyé que sur demande spéciale. Afin que le public des régions éloignées de New-Delhi puisse se procurer aisément les publications des Nations Unies, le centre a créé un service de vente dans l'Inde méridionale.

Le réseau de centres bénévoles d'enseignement et de groupes bénévoles de correspondance et de conférenciers s'est encore étendu. Le nombre des associations pour les Nations Unies, qui ont toujours collaboré avec le centre, est passé en 1951 de 9 à 70. Les centres bénévoles d'enseignement, les groupes bénévoles de correspondance et de conférenciers et les associations pour les Nations Unies ont pris une part très active aux manifestations qui se sont déroulées à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Le centre a également collaboré étroitement avec les organisations suivantes: Rotary Clubs, Caravan of India, Indian Forum et Indian Council of World Affairs.

Les communiqués de presse publiés par le centre continuent à accorder une large place aux informations relatives aux activités des institutions spécialisées.

Tableau 21-12.—Centre d'information de Paris

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Administrateur général	14 790
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	12 050
2	1	Administrateur de 2ème classe	9 430
			36 270
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
4	4	Assistant	11 200
8	7		47 470
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel. . . .			1 900
TOTAL			45 570

Le Centre d'information de Paris a commencé à fonctionner en mars 1947. Il dessert la France et les territoires français d'outre-mer, la Belgique et le Congo belge, ainsi que le Luxembourg.

En ce qui concerne les publications, le centre distribue la *Semaine aux Nations Unies*, bulletin hebdomadaire de 4 à 6 pages, édité par le centre et imprimé par le Service français de documentation de la Présidence du Conseil. Le centre adresse chaque semaine ce bulletin à 2 000 personnes, le Service de documentation et la Présidence du Conseil à 5 000 autres lecteurs. En outre, le centre fait parvenir à 260 journaux et à quelques particuliers les *Nouvelles des Nations Unies* qu'il reçoit régulièrement de New-York.

Deux fois par mois, le centre distribue 515 exemplaires d'une circulaire intitulée *Pour votre information*, et qui contient un aperçu de l'activité des Nations Unies ainsi que des nouvelles concernant les institutions spécialisées.

Une fois par mois, le centre publie et distribue une liste des publications et des documents reçus de New-York.

Outre ces bulletins et ces communiqués périodiques, le centre a publié, en 1951, 45 communiqués de caractère général, 109 communiqués relatifs, soit à des questions d'ordre économique et financier, soit à l'OMS ou à d'autres institutions spécialisées.

Pendant l'année, 37 000 affiches et 150 000 brochures et dépliant ont été distribués, en grande partie à divers établissements d'enseignement.

Les films de 16 mm relatifs aux activités des Nations Unies ont été de plus en plus utilisée en 1951; près de 700 films de 16 mm ont été fournis sur demande. Près de 3 000 bandes pour projections fixes et 2 500 photographies ont été distribuées; les photographies ont été distribuées principalement pendant la sixième session de l'Assemblée générale, qui a provoqué une utilisation abondante de la documentation visuelle des Nations Unies. Le centre a contribué dans une grande mesure à l'organisation d'expositions consacrées aux Nations Unies et aux institutions spécialisées.

A la fin de 1951, le centre avait 55 correspondants bénévoles, qui se chargeaient de diffuser en dehors de Paris les publications et les communiqués du centre et d'assurer la liaison avec la presse de province, les établissements d'enseignement et les autorités locales. Ces correspondants ont rendu de très précieux services pour l'organisation de la Journée des Nations Unies.

Trente-sept groupes d'études, qui se sont constitués dans divers lycées, facultés et universités, ont coopéré avec le centre qui leur a fait tenir régulièrement de la documentation. Trente-six autres groupes, qui se sont organisés dans divers établissements d'enseignement, et qui se proposent d'intéresser la jeunesse aux problèmes internationaux par l'étude des Nations Unies et de l'UNESCO, se sont réunis régulièrement et ont fait largement appel aux services de documentation et d'information du centre.

Sur l'initiative des professeurs de l'Académie de Poitiers, le centre a organisé une série d'études sous les auspices du Ministère de l'éducation nationale. Les résultats obtenus ont été si encourageants que le centre se propose d'organiser des cycles identiques dans d'autres académies.

Les services de documentation du centre ont été de plus en plus utilisés. Les personnes qui viennent demander des renseignements et des documents se chiffrent par centaines tous les mois; le volume des demandes écrites augmente également.

A partir de la fin du premier semestre de 1952, en vertu de contrats passés par l'entremise du centre, la *Revue des Nations Unies* doit être éditée et imprimée à Paris. En conséquence, la suppression d'un poste d'éditeur est proposée pour 1953.

Tableau 21-13.—Centre d'information de Prague

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
			21 870
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
2	2	Assistant	5 540
4	4		27 410
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel. . . .			1 100
TOTAL			26 310

Le Centre d'information de Prague fonctionne depuis décembre 1947 et dessert la Tchécoslovaquie.

Par rapport aux années précédentes, le programme de publications du centre, tant en tchèque qu'en slovaque, s'est accru.

Désireux de présenter un tableau complet de toutes les activités des Nations Unies, le centre a fait choix d'un bulletin hebdomadaire miméographié comme principal instrument de diffusion des nouvelles relatives aux Nations Unies.

En 1951, le centre a fait paraître 57 numéros de ce bulletin ; le nombre de pages a varié de 19 à 39, car, de temps à autre, le bulletin comportait un supplément qui contenait des extraits d'ouvrages de statistique et d'économie, des listes de films et de publications des Nations Unies, etc. En dehors de ce bulletin, la collection de documentation publiée par le centre a comporté 9 numéros, dont un numéro double à l'occasion de la Journée des Nations Unies. Le centre a adapté ou traduit dans les 2 langues de la région qu'il dessert un total de 3 680 documents divers, relatifs aux Nations Unies, parmi lesquels 988 se rapportent aux institutions spécialisées. La Déclaration des droits de l'homme, en tchèque et en slovaque, a été largement distribuée ; il en a été de même d'un exposé appartenant à la série de brochures intitulée *Ce que fait l'Organisation des Nations Unies*, et qui rendait particulièrement compte des travaux de la Commission économique pour l'Europe.

Le centre a miméographié et distribué 55 000 exemplaires de 75 documents divers, y compris le bulletin hebdomadaire, la collection de documentation et les publications spéciales. Sept cent cinquante exemplaires du bulletin sont distribués régulièrement.

Le centre a fait parvenir par la poste ou a remis directement à ses visiteurs 28 266 exemplaires au total de documents, rédigés en anglais, en français et en russe, et se rapportant aux Nations Unies et aux institutions spécialisées.

Au cours de 1951, le centre s'est tenu de plus en plus étroitement en rapport avec les établissements d'enseignement. Indépendamment de la documentation adaptée ou traduite puis miméographiée par les soins du centre, 9 566 exemplaires de documents d'information ont été distribués aux écoles de tous les cycles, aux institutions publiques, aux organisations non gouvernementales, etc. Des articles techniques d'ordre économique ont été très demandés par les étudiants en statistique en économie. Des élèves des établissements du second degré ont demandé à recevoir, pour leurs cours d'instruction politique, des documents de base sur les Nations Unies appartenant à la série *Ce que fait l'Organisation des Nations Unies*. Au total, le centre a distribué, parmi les étudiants et les élèves de divers établissements d'enseignement, 485 textes de la Charte en anglais, en français et en russe, et 3 000 exemplaires, en langue tchèque, de la Charte réimprimée en 1951—et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, publiés par le Département de l'information d'après la traduction fournie par le Ministère des affaires étrangères de Tchécoslovaquie. En outre, le centre a régulièrement distribué 35 exemplaires du *Courier de l'UNESCO* à des écoles et à des universités.

Comme il le fait tous les ans depuis 1948, le centre a fait inscrire au programme du Festival cinématographique annuel de Karlovy-Vary les versions tchécoslovaques de 2 films des Nations Unies classés hors concours. Le bulletin hebdomadaire donne régulièrement la liste des films des Nations Unies ; en conséquence, le centre a prêté à 122 reprises différentes (soit deux fois plus souvent qu'en 1950), des films de 16 mm et, à 23 reprises, des films de 35 mm. Ce sont surtout des écoles et, aux fins de recherche, l'Agence cinématographique du Gouvernement tchécoslovaque, qui ont bénéficié de ces prêts. On évalue à 70 000 environ le nombre total de

spectateurs qui ont vu, en 1951, des films des Nations Unies.

En 1951, 156 photographies ont été distribuées par l'intermédiaire de la CETEKA, qui est l'agence de presse officielle.

Le centre s'est tenu en contact étroit avec la Fédération tchécoslovaque des associations pour les Nations Unies, le Bureau central de l'Union internationale des étudiants et l'Organisation internationale des journalistes ; ces deux dernières organisations ont leur siège à Prague. Parmi les sections tchécoslovaques des organisations non gouvernementales, le centre a coopéré avec l'Union des syndicats (URO), qui fait partie de la Fédération syndicale mondiale et à qui le centre a remis de la documentation d'information spécialement destinée à son école de secrétariat. Enfin, le centre a fourni de la documentation aux écoles centrales de l'Union tchécoslovaque de la jeunesse, à la section tchécoslovaque de l'Union internationale de la jeunesse démocratique, au Conseil des femmes et à l'Union des juristes tchécoslovaques.

Au cours de 1951, un millier de personnes environ se sont rendues à la bibliothèque pour demander des renseignements ou faire des recherches. Tous les mois, le centre a répondu, en moyenne, à 190 demandes de renseignements portant sur les diverses activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le centre est resté en rapports réguliers et suivis avec le dépositaire des publications des Nations Unies. La vente des publications a été plus importante en 1951 qu'en 1950.

Tableau 21-14.—Centre d'information de Rio-de-Janeiro

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	12 080
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 350
			21 430
<i>Services généraux</i>			
<small>(Équivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local pour le personnel des services généraux)</small>			
2	2	Assistant	9 000
4	4		30 430
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			1 220
TOTAL			29 210

Le Centre d'information de Rio-de-Janeiro fonctionne depuis mars 1947 et dessert l'ensemble du Brésil.

Au cours de 1951, la coopération du centre avec le Conseil national des organisations non gouvernementales du Brésil et avec le Rotary Club du Brésil, qui compte 200 clubs locaux et quelque 5 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire, s'est considérablement développée. C'est ainsi que le Rotary Club est maintenant disposé à prendre sa charge les frais qu'entraîne la publication en portugais de la *Gazette des Nations Unies*. De par ses statuts, le Rotary Club ne fait pas partie du Conseil des organisations non gouvernementales, mais il coopère étroitement avec le centre et a participé activement à l'organisation de la Journée des Nations Unies. Indépendamment du Conseil national des organisations non gouvernementales et des clubs locaux du Rotary Club, le centre s'est assuré des concours d'autres organisations en vue de la diffusion des nouvelles et de l'enseignement relatifs aux Nations Unies ; parmi ces intermédiaires figurent des correspondants bénévoles et des professeurs qui, tous, ont reçu de la documentation en portugais.

Pour assurer la diffusion des nouvelles relatives aux Nations Unies et encourager l'enseignement sur les Nations

Unies et les institutions spécialisées, le centre publie et distribue largement le *Noticiário das Nações Unidas*, bulletin hebdomadaire en portugais, qui est de plus en plus demandé.

Le centre fournit de la documentation à la presse locale, sous forme de communiqués de presse et de documents photographiques.

Le centre a pris les dispositions nécessaires pour faire passer à la télévision des films de 16 mm et a continué la distribution des bandes pour projection fixe. Les films de 16 mm sont de plus en plus appréciés, ainsi qu'en témoignent les nombreuses demandes que le centre a reçues en 1951 de la part de diverses institutions et de nombreux particuliers.

Dans le domaine de la radiodiffusion, le centre a fait radiodiffuser les premiers programmes enregistrés d'une série intitulée *Como Funcionam as Nações Unidas*, et il envoie régulièrement de la documentation aux stations d'émission.

Le centre a coopéré avec la Commission économique pour l'Amérique latine et a rendu divers services au personnel de cette commission.

Le centre a prêté son concours au Bureau du personnel pour le recrutement de personnel pour les services du siège; les hauts fonctionnaires du Secrétariat ainsi que les missions des Nations Unies, en général, ont eu largement recours aux services du centre pendant leur séjour au Brésil.

Le centre a accordé aux boursiers de l'Administration de l'assistance technique toute l'aide en son pouvoir et il a également coopéré avec l'AAT à qui il a fourni du matériel et divers services à l'occasion des cycles d'études en matière d'administration publique que l'AAT a organisés à Rio-de-Janeiro. Le centre a encouragé la diffusion parmi le public de la connaissance des buts et des objectifs de l'Administration de l'assistance technique. Le centre a aussi apporté son concours lors du cycle d'études suivant en matière d'administration publique.

Le centre fait régulièrement figurer les nouvelles relatives aux institutions spécialisées dans son programme d'information. Il a apporté toute la coopération nécessaire aux organisateurs de la Conférence de l'UNESCO sur le développement des bibliothèques publiques en Amérique latine qui s'est tenue à Sao-Paulo.

La célébration de la Journée des Nations Unies et de la Semaines des Nations Unies a été caractérisée en 1951 par la spontanéité de la participation des organisations privées, des particuliers et des organes d'information des masses, ainsi que par la participation des personnalités officielles, des écoles et des organisations non gouvernementales. A Rio-de-Janeiro, l'ouverture de la campagne du FISE a coïncidé avec la campagne lancée par le gouvernement pour le Fonds brésilien de secours à l'enfance. Le centre a organisé parmi les élèves des écoles secondaires de tout le pays un concours destiné à récompenser la meilleure illustration de devise; la proclamation des résultats a eu lieu au cours de la Journée des Nations Unies et tous les envois des participants ont été exposés au centre. Les manifestations qui ont eu lieu à l'occasion de ces deux journées ont provoqué un accroissement du volume des demandes d'information et de documentation.

Le Centre d'information de Changhaï a commencé à fonctionner au mois d'avril 1947 et dessert la Chine, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande.

Au cours de 1951, le centre n'a pu se livrer, en Chine, qu'à une activité réduite; par contre, des résultats importants ont été obtenus en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande.

Le Directeur du centre s'est rendu dans diverses villes de 7 pays ou territoires desservis, en vue de prendre les mesures qui doivent permettre au centre d'exercer dans ces pays ou

Tableau 21-15.—Centre d'information de Changhaï

Nombre de postes permanents 1952 1953		Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
<i>Directeurs et administrateurs principaux</i>			
1	1	Administrateur général	14 000
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 300
1	1	Administrateur de 2ème classe	7 470
			30 770
<i>A ajouter: Taux différentiel (30 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)</i>			6 930
			37 700
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
3	3	Assistant	11 740
6	6		49 440
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			21 860
			TOTAL 27 580

territoires son activité en matière d'information. Le Directeur a conclu des accords satisfaisants qui, dans la plupart des cas, déjà reçu un commencement d'application important.

Dans chacun de ces pays ou territoires, les autorités se sont engagées à faire paraître, à leurs frais, une ou plusieurs publications dans la langue de la région; il s'agit soit d'adaptations de publications des Nations Unies, soit de traductions de textes des Nations Unies.

Grâce à la coopération des autorités locales, le centre a pu faire paraître des publications en 9 langues. Le nombre d'exemplaires imprimés et distribués en 1951 s'est élevé à près de 500 000. Le centre a bénéficié d'une coopération analogue pour l'impression et la distribution de 125 000 affiches sur des sujets intéressant les Nations Unies.

Le centre a pu faire procéder également à la distribution de 35 000 affiches supplémentaires (parmi lesquelles 4 000 affiches concernant les droits de l'homme ont été distribuées avec le concours des autorités locales); il a également fait distribuer plus de 125 000 publications supplémentaires, y compris une distribution spéciale pour le compte du Bureau international du Travail.

L'information visuelle constitue le moyen d'information le plus efficace dans cette région et, en conséquence, le centre a organisé une série d'expositions, d'ampleur diverse, qui avaient pour sujet les activités des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les expositions les moins importantes étaient présentées surtout par des groupes mobiles dépendant des autorités locales. Plus de 200 groupes mobiles ont présenté des photographies, des films et des bandes fixes. On estime que 2 millions de personnes environ ont vu ces expositions.

Six expositions plus complexes, organisées dans de grandes salles publiques, ont attiré de nombreux visiteurs. A la suite de ces expositions, la radio et la presse ont porté un intérêt encore plus grand à l'Organisation et ont fait une plus large place à ses activités; en même temps, la demande de films et de documentation a augmenté. Les dépenses afférentes à 4 expositions de ce genre se sont élevées, pour l'Indonésie seulement, à près de 35 000 dollars, y compris les frais de main-d'œuvre, la documentation, la location des salles, etc. Sur cette somme, le centre n'a eu à verser que 1 000 dollars.

au total, étant donné que le solde été couvert par les autorités locales ainsi que par des organisations privées, et que les services ont été fournis gratuitement.

La distribution de films et de photographies n'a eu d'autre limite que le nombre d'exemplaires reçus du siège.

Les films de 35 mm dont disposait le centre ont été projetés devant de nombreux spectateurs, dans des salles commerciales, lors de foires municipales ou en plein air. A une seule foire municipale (à Sourabaya, en Indonésie), près de 200 000 personnes ont vu ces films.

Les films de 16 mm ont été projetés principalement par les groupes mobiles et lors de séances privées, en particulier dans les établissements d'enseignement. On estime que près de 2 millions de personnes ont vu, en 1951, les films de 16 mm projetés par les 200 groupes mobiles.

Le centre s'est occupé de faire incorporer dans les actualités cinématographiques des bandes relatives aux Nations Unies. L'Indonesian Film Studio a tourné un film spécial, en 5 bobines, sur la Conférence des organisations non gouvernementales qui s'est tenue à Bali; ce film a été projeté dans un grand nombre de cinémas. En Indonésie également, les manifestations qui ont marqué la Journée des Nations Unies et l'inauguration d'une exposition des Nations Unies ont été filmées et les métrages ont été projetés dans tous les cinémas comme actualités.

Le centre a envoyé à 15 000 destinataires des communiqués de presse rédigés en 5 langues. Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Les stations radiophoniques locales ont apporté leur collaboration efficace à la radio des Nations Unies, soit en émettant des programmes réguliers. Aux Philippines, toutes les stations radiophoniques commerciales émettent régulièrement des programmes consacrés aux Nations Unies. En Indonésie et en Thaïlande, des programmes spéciaux ont été organisés, indépendamment des émissions normales. Les stations de Hong-kong, de Saïgon et de Singapour diffusent également des informations sur les Nations Unies.

Dans le domaine de l'enseignement, des progrès sensibles ont été enregistrés.

Les écoles du second degré du Cambodge, de Hong-kong, de l'Indonésie, de la Fédération des États malais, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande et du Vietnam ont commencé à inscrire à leurs programmes l'enseignement relatif aux Nations Unies ou l'ont développé. A Hong-kong, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam, les universités ont accepté de donner des cours spéciaux sur les Nations Unies. Dans plusieurs universités, la fréquentation de ces cours est obligatoire pour l'obtention des diplômes.

La célébration de la Journée des Nations Unies et de la Journée des droits de l'homme a donné lieu à de nombreuses manifestations dans les pays de la région qui sont Membres des Nations Unies.

En Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande, la Déclaration des droits de l'homme a été publiée en diverses langues sans frais pour l'Organisation. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le centre a organisé une manifestation spectaculaire: des avions ont lancé des dizaines de milliers de textes de la Déclaration des droits de l'homme au-dessus des principales villes de l'Indonésie; cette manifestation n'a d'ailleurs entraîné aucune dépense pour le centre.

Le centre s'est tenu étroitement en rapport avec les diverses institutions spécialisées.

En Indonésie, le centre a servi de bureau d'information à la Mission de l'Administration de l'assistance technique, au

FISE, à l'OMS, à l'UNESCO, à l'OOACI et à la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie.

En outre, plusieurs projets spéciaux ont été exécutés par le centre en collaboration avec l'UNESCO en Indonésie et aux Philippines, et avec la FAO en Thaïlande.

Le centre a organisé à Bali, en Indonésie, une Conférence régionale des organisations non gouvernementales à laquelle ont participé des représentants de la Birmanie, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines et de la Thaïlande.

Tableau 21-16.—Centre d'information de Sydney

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	13 750
A déduire: Taux différentiel (40 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements de base)			4 120
			9 630
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
1	1	Assistant	1 740
2	2		11 370
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel.			450
TOTAL			10 920

Le Centre d'information de Sydney, qui dessert l'Australie et la Nouvelle-Zélande, a été inauguré au mois de novembre 1948.

La campagne que le centre a lancée à l'automne de 1951, en vue d'assurer une plus large diffusion du *Bulletin des Nations Unies*, a permis d'augmenter la vente de façon notable.

Depuis janvier 1951, une des plus grandes firmes cinématographiques a composé un film avec des "Revue de l'écran" des Nations Unies; la série continue de recevoir un accueil favorable et les revues sont projetées devant de nombreux spectateurs dans les principaux cinémas d'Australie.

Par l'entremise de la même firme cinématographique, le centre a pu assurer une excellente distribution du film des Nations Unies intitulé *The Grand Design*. Ce film a été projeté à Sydney et à Melbourne pendant 3 semaines. La première représentation avait eu lieu à l'occasion de la Journée des Nations Unies. En novembre, *The Grand Design* a été projeté dans les capitales des autres États de l'Australie et, partout, a attiré un public nombreux. Vers le milieu de l'année 1951, le film *Highlights of 1950* a été distribué et les résultats ont été satisfaisants.

Le centre a entamé, avec une importante société de production de films documentaires, des négociations en vue de tourner un film documentaire sur le rôle de l'Australie dans les activités des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le centre a été pressenti par une autre firme cinématographique désireuse de tourner un film documentaire sur les droits de l'homme à l'intention des enfants des écoles.

La Division cinématographique de la Bibliothèque nationale du Commonwealth, à Canberra, a continué pendant toute l'année à s'occuper activement de la distribution des films des Nations Unies en Australie.

En Nouvelle-Zélande, le centre a conclu avec le Service de radiodiffusion de la Nouvelle-Zélande un accord en vertu duquel l'émission "Your United Nations" fait régulièrement partie du programme diffusé par le réseau radiophonique national de la Nouvelle-Zélande.

En Australie, le réseau de radiodiffusion Macquarie a diffusé pendant toute l'année les deux émissions "Your United Nations" et "United Nations Story". Ces émissions doivent se poursuivre en 1952. Pendant la session de l'Assemblée générale, une des stations de radiodiffusion a transmis de Paris, en émission directe, un reportage quotidien de 3 minutes.

La Commission australienne de la radiodiffusion utilise abondamment, pour son programme hebdomadaire "United Nations Specialists Report to You", la documentation qui se trouve dans les albums des Nations Unies; le succès de ce programme n'a cessé de croître. Au début de 1951, la Commission australienne de radiodiffusion a retransmis toute la série du "Price of Peace". En outre, la commission a largement utilisé, dans ses importantes émissions scolaires, la documentation que lui fournit régulièrement le centre.

Pour célébrer la troisième Journée des droits de l'homme, le centre a fait remettre un agrandissement du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme à 60 universités, écoles normales et bibliothèques publiques et municipales des grandes villes d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ce texte de la Déclaration y sera exposé en permanence pour rappeler l'Organisation des Nations Unies et son œuvre. En outre, le centre a distribué 150 exemplaires non encadrés de la Déclaration, qui sont destinés à d'autres bibliothèques importantes et à des bâtiments publics, notamment aux salles des syndicats des capitales des Etats et de grands centres industriels.

A l'occasion de la célébration de la Journée des droits de l'homme, le bibliothécaire de la Bibliothèque nationale du Commonwealth, à Canberra, a organisé dans le King's Hall du Parlement fédéral une exposition consacrée aux droits de l'homme. La documentation, ou du moins certains de ses éléments, avait déjà été exposée auparavant à Melbourne, et elle le sera plus tard à Sydney, à Brisbane et dans les capitales des autres Etats. La presse et la radio nationales ont largement rendu compte de cette exposition.

Au cours de la semaine des Nations Unies et pendant toute la sixième session de l'Assemblée générale à Paris, un grand nombre d'articles de fond et d'articles d'actualité ont été publiés dans les journaux et les périodiques, tant de la métropole que de la province. La presse et la radio ont rendu compte de la Journée des droits de l'homme; des articles spéciaux, fondés sur la documentation de base et illustrés de photographies fournies par le centre, ont été publiés à cette occasion. En ce qui concerne les photographies, les principaux journaux utilisent celles qui leur sont remises par le centre et la presse de province reçoit les reportages, avec ou sans flan.

Au cours de l'année, l'Association australienne pour les Nations Unies s'est chargée, en tant qu'agent auxiliaire, de la vente des publications des Nations Unies.

Parmi les conférenciers éminents qui ont pris la parole au centre, on comptait les directeurs d'organismes tels que la Royal Empire Society et le Rotary Club de Sydney.

Le Centre d'information de Téhéran a été ouvert en mai 1950 et dessert l'Iran et l'Afghanistan.

Outre les communiqués distribués à la presse de la région, le centre publie un bulletin hebdomadaire qui renferme de la documentation extraite des communiqués de presse et des rapports quotidiens qu'il reçoit du siège et des institutions

Tableau 21-17.—Centre d'information de Téhéran

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 790
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
1	1	Assistant	2 610
2	2		12 400
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			500
TOTAL			11 900

spécialisées; cette documentation est traduite dans la langue du pays. Ce bulletin est adressé aux journaux, aux périodiques, aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, aux établissements d'enseignement ainsi qu'à certains particuliers. Il est de plus en plus demandé.

Le centre a fourni de la documentation de base à des écrivains et à des journalistes. Il a distribué 10 237 brochures et dépliants relatifs aux Nations Unies et 4 000 brochures et dépliants relatifs aux institutions spécialisées.

Le centre a communiqué aux journaux des photographies et de la documentation visuelle. La plus grande partie de cette documentation a été reproduite. Le centre a fourni aux écoles, à diverses organisations culturelles ainsi qu'à des particuliers, des affiches et des montages photographiques. Le nombre total d'exemplaires distribués s'est élevé à 9 050.

Des films des Nations Unies ont été projetés dans les écoles, devant des organisations gouvernementales et des sociétés culturelles; le nombre de ces projections a été, en moyenne, de 2 ou 3 par semaine. Le centre fournit en général l'appareil de projection et l'opérateur. Avec le concours du Service cinématographique mobile du gouvernement, le centre a été en mesure de projeter des films des Nations Unies dans des provinces éloignées.

Des écrivains, des fonctionnaires du gouvernement et des étudiants ont eu abondamment recours à la bibliothèque de documentation du centre.

Avec le concours d'organisations officielles et d'organisations non gouvernementales, le centre a préparé les manifestations qui ont marqué la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme.

Le Gouvernement afghan a émis des timbres commémoratifs spéciaux à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

En vue d'augmenter le volume de la documentation des Nations Unies existant dans la langue du pays, le centre a publié l'ABC des Nations Unies en persan et a encouragé la reproduction de cette brochure. Un almanach local très répandu dans la région a reproduit le texte persan intégral de l'ABC des Nations Unies, en illustrant de photographies appropriées que lui avait remises le centre.

Le centre a également pris les dispositions nécessaires pour encourager des revues persanes à publier la traduction de divers documents des Nations Unies et de l'UNESCO.

Indépendamment de ses fonctions ordinaires, le centre a prêté son concours aux missions de l'assistance technique et a facilité leurs relations avec le public; il a publié en leur nom des communiqués de presse et organisé des conférences; il a également rendu divers services aux experts et aux membres des missions.

Tableau 21-18.—Centre d'information de Washington

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
<i>Services organiques</i>			
1	1	Administrateur hors classe	15 000
1	1	Administrateur de 1ère classe	9 910
			24 910
<i>Services généraux</i>			
2	2	Assistant	7 570
4	4		32 480
<i>A ajouter:</i> Ajustement de l'indemnité de cherté de vie			2 110
			34 590
<i>A déduire:</i> Ajustement pour mouvements de personnel			1 380
			33 210
TOTAL			33 210

Le Centre d'information de Washington a été créé en octobre 1946. Le centre s'occupe principalement de maintenir la liaison avec les correspondants à Washington de la presse et de la radio nationales et internationales, les services gouvernementaux, les ambassades, les légations et les institutions spécialisées qui ont leur siège ou un bureau régional à Washington, ainsi qu'avec les organes officiels d'information des Etats-Unis.

Le centre coopère avec 16 stations de radiodiffusion et 4 stations de télévision qui émettent des programmes dans la région de Washington. Il fournit également de la documentation aux commentateurs de la radio qui, de la capitale des Etats-Unis, participent à des programmes destinés à l'ensemble du territoire ainsi qu'à divers programmes pour les pays étrangers. Le centre se tient en contact étroit avec la National Association of Broadcasters, dont le siège est à Washington.

Dans le domaine de la diffusion des informations par l'intermédiaire du film et des bandes pour projection fixe, le Centre de Washington encourage la projection et la distribution de films des Nations Unies par l'entremise de divers services gouvernementaux, d'organisations gouvernementales

et du Washington Film Council, dont font partie les fonctionnaires qui s'occupent des questions de cinéma dans diverses ambassades et missions.

Le centre collabore avec diverses organisations non gouvernementales qui ont à Washington une représentation importante et y exercent une grande activité.

Il convient de mentionner particulièrement la coopération du centre et du United States Citizen's Committee for United Nations Day; ce comité se charge de remettre de la documentation aux gouverneurs des Etats, aux maires de 3 400 villes et à un grand nombre de comités locaux et de particuliers sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis.

La bibliothèque de documentation et de référence du Centre de Washington possède une collection complète de tous les documents des Nations Unies. Cette documentation est abondamment utilisée par les ambassades, les légations, les agences d'information internationales et nationales, la presse et la radio, les organisations non gouvernementales, les étudiants, etc. Le centre met en permanence un bureau à la disposition du fonctionnaire de la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies qui est détaché auprès de la bibliothèque du Congrès.

Le centre prête son concours à un très grand nombre de fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisés en visite à Washington, ainsi qu'aux membres des missions qui font des bureaux du centre leur quartier général. C'est ainsi qu'en 1951, le centre a fourni à plusieurs reprises des bureaux et des services divers à des organes tels que le Département des questions sociales et le Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies, l'Administration de l'assistance technique et le FISE. Il constitue aussi un point de ralliement pour près de 150 boursiers de l'Administration de l'assistance technique, venus aux Etats-Unis de tous les points du globe.

Le Centre d'information de Washington est également chargé d'assurer la liaison avec l'industrie cinématographique des Etats-Unis; en conséquence, un fonctionnaire des services cinématographiques du centre est détaché à Los Angeles (Californie).

Tableau 21-19.—Récapitulation; postes permanents

l'uméro des tableaux	Centres d'information	Nombre de postes		Traitements bruts	Dédutions pour mouvements de personnel	Totaux
		1952	1953			
				<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
21-1	Belgrade	2	2	10 090	400	9 690
21-2	Buenos-Aires	4	4	21 250	850	20 400
21-3	Le Caire	4	5	30 410	1 220	29 190
21-4	Copenhague	4	4	20 640	820	19 820
21-5	Karachi	2	2	11 760	470	11 290
21-6	Londres	8	8	38 910	1 560	37 350
21-7	Bureau de voyage de Londres	3	3	10 150	410	9 740
21-8	Mexico	5	5	32 050	1 280	30 770
21-9	Monrovia	2	2	13 000	520	12 480
21-10	Moscou	7	7	60 750	2 430	58 320
21-11	New-Delhi	4	4	23 140	930	22 210
21-12	Paris	8	7	47 470	1 900	45 570
21-13	Prague	4	4	27 410	1 100	26 310
21-14	Rio-de-Janeiro	4	4	30 430	1 220	29 210
21-15	Changhai	6	6	49 440	21 860	27 580
21-16	Sydney	2	2	11 370	450	10 920
21-17	Téhéran	2	2	12 400	500	11 900
21-18	Washington	4	4	34 590	1 380	33 210
TOTAUX		75	75	485 260	39 300	445 960

	Dollars
ii) <i>Personnel temporaire</i>	20 800
1952:	20 200
1951:	31 315

Le crédit demandé, calculé d'après l'expérience acquise au cours des années antérieures, est destiné à permettre le remplacement des fonctionnaires en congé et l'engagement du personnel technique, employé temporairement ou à temps partiel, dont on pourra avoir besoin pendant des périodes de pointe, par exemple pour préparer la Journée des Nations Unies, etc.; ce crédit permettra aussi de faire exécuter des travaux de traduction dans des centres qui desservent des régions où l'on ne parle pas les langues officielles de l'Organisation.

	Dollars
iii) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	3 000
1952:	3 300
1951:	3 181

Des crédits sont prévus pour la rémunération des heures supplémentaires effectuées pendant la période où, pour rendre compte des travaux de l'Assemblée générale et d'autres réunions et conférences tenues dans les régions desservies par chaque centre, les fonctionnaires doivent travailler au-delà de l'heure normale. Une part considérable des crédits demandés est réservée au Bureau de voyage de Londres, qui doit souvent préparer, après les heures normales de service et pendant les fins de semaines et jour fériés, les voyages des fonctionnaires et représentants qui sont en déplacement.

	Dollars
iv) <i>Personnel employé de façon intermittente</i>	38 950
1952:	42 600
1951:	39 752

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes au personnel employé de façon intermittente: plantons, chauffeurs, mécanographes, garçons de bureau, etc.

ARTICLE II

	Dollars
Dépenses communes afférentes au personnel	105 660
1952:	91 090
1951:	89 627

i) <i>Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge</i>	5 000
1952:	5 000
1951:	3 814

Ces prévisions couvrent les dépenses résultant du recrutement, de la mutation ou de la cessation de services de membres du personnel.

	Dollars
ii) <i>Contributions à la Caisse des pensions du personnel</i>	55 200
1952:	55 000
1951:	45 362

Les contributions que l'Organisation des Nations Unies devra verser ont été évaluées d'après les renseignements dont on dispose au sujet des membres du personnel affiliés à la Caisse.

	Dollars
iii) <i>Prime de rapatriement</i>	1 000
1952:	1 000
1951:	87

Les crédits demandés permettront le versement de la prime de rapatriement aux fonctionnaires qui y auront droit lors de la cessation de leurs fonctions.

	Dollars
iv) <i>Indemnité pour charges de famille</i>	13 780
1952:	12 310
1951:	12 179

Ces crédits couvrent le paiement aux ayants droit de l'indemnité pour charges de famille. Le taux différentiel fixé pour la région est applicable à l'indemnité pour charges de famille.

	Dollars
v) <i>Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine</i>	21 830
1952:	7 200
1951:	15 125

Ces prévisions couvrent les frais de voyage des membres du personnel qui auront droit en 1953 au congé dans leur pays d'origine.

	Dollars
vi) <i>Contributions à l'assurance-maladie et aux assurances sociales</i>	2 250
1952:	6 580
1951:	4 798

Ces crédits sont destinés à couvrir les contributions que l'Organisation des Nations Unies devra verser aux caisses d'assurance-maladie et d'assurances sociales dans les pays où les fonctionnaires des centres d'information sont tenus de s'affilier à ces caisses ou y sont autorisés.

	Dollars
vii) <i>Prime d'installation et indemnité de licenciement</i>	6 600
1952:	4 000
1951:	8 262

Ces crédits sont destinés à couvrir les frais de recrutement des nouveaux membres du personnel, ainsi que le paiement des indemnités de licenciement auxquelles ont droit les membres du personnel.

ARTICLE III

	Dollars
Autres frais de service	267 380
1952:	250 480
1951:	236 032

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	35 000
1952:	30 000
1951:	33 309

Ces prévisions couvrent les frais de voyage des fonctionnaires chargés de mission de liaison dans les zones desservies par les centres. L'augmentation provient des frais de voyage dus à la réunion que les directeurs des centres d'information doivent tenir en 1953.

	Dollars
ii) <i>Services postaux</i>	24 250
1952:	24 000
1951:	23 490

Ces prévisions couvrent les frais d'envoi par la poste du courrier de toute catégorie.

	Dollars
iii) <i>Communications</i>	31 250
1952:	32 250
1951:	28 607

Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses de télégrammes, de téléphone, de communications par radio, de télétype et de services de radio; ils couvrent également les dépenses occasionnées par les arrangements conclus avec les compagnies locales, nationales ou commerciales de radio-diffusion pour l'écoute des informations radiodiffusées par les Nations Unies, ainsi que les frais de location de matériel amplificateur pour les centres.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Fournitures et services de radio, de photographie et de cinéma</i>	7 050
1952:	6 980
1951:	4 876

Ces prévisions couvrent le coût des fournitures et services de photographie, de cinéma, de radio, etc.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Location et entretien des locaux et du matériel</i>	62 550
1952:	62 650
1951:	60 324

Les prévisions ci-dessus couvrent les frais afférents à la location et à l'entretien des locaux actuellement occupés par les Centres; on prévoit une augmentation des dépenses pour les Centres du Caire, de Londres, de Rio-de-Janeiro et de Sydney.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	17 500
1952:	18 000
1951:	14 041

Ces prévisions couvrent l'achat de papeterie et autres fournitures non durables utilisées dans les bureaux.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Fournitures pour la reproduction des documents</i>	21 700
1952:	21 000
1951:	16 881

Ces crédits sont destinés à couvrir l'achat de matériel et de fournitures, en particulier de papier, qui servent à la reproduction des documents. Ces prévisions sont étroitement subordonnées au nombre de communiqués et autres documents que préparent les centres.

	<i>Dollars</i>
viii) <i>Entretien et utilisation du matériel de transport</i>	8 730
1952:	11 350
1951:	8 936

Ces prévisions couvrent les frais de réparation, d'entretien, de carburant, etc., pour les voitures que possèdent et qu'utilisent les centres et le Bureau de voyage.

	<i>Dollars</i>
ix) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	17 350
1952:	15 500
1951:	16 996

Ces crédits couvrent les frais d'expédition de marchandises, de publications et de films, y compris les frais d'emballage.

	<i>Dollars</i>
x) <i>Fournitures et services divers</i>	42 000
1952:	28 750
1951:	28 572

Ces prévisions couvrent le coût des services contractuels et l'acquisition de fournitures diverses pour lesquelles des crédits ne sont pas demandés sous d'autres rubriques. L'augmentation représente un crédit supplémentaire de 14 000 dollars qui est demandé pour la publication, en vertu d'arrangements contractuels, de la *Revue des Nations Unies*.

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Matériel	10 550
1952:	14 450
1951:	21 805

i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	3 900
1952:	2 850
1951:	14 149

Ces prévisions couvrent l'achat de mobilier, de classeurs, de machines à écrire et de matériel pour la miméographie.

Tableau 21-20.—Récapitulation; montant total des prévisions relatives aux centres d'information

<i>Centres d'information</i>	<i>Article premier</i>	<i>Article II</i>	<i>Article III</i>	<i>Article IV</i>	<i>Totaux</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Belgrade	11 590	1 860	8 300	700	22 450
Buenos-Aires	22 500	7 880	11 650	800	42 830
Le Caire	31 890	2 660	15 150	500	50 200
Copenhague	22 670	3 450	18 550	500	45 170
Karachi	13 490	1 760	13 750	800	29 800
Londres	54 690	18 030	26 550	700	99 970
Mexico	33 820	8 340	13 300	550	56 010
Monrovia	14 430	6 230	8 800	500	29 960
Moscou	62 520	8 610	24 980	1 250	97 360
New-Delhi	24 510	7 960	11 600	850	44 920
Paris	50 270	6 605	33 820	500	91 195
Prague	30 060	8 450	13 350	600	52 460
Rio-de-Janeiro	34 910	5 810	15 700	500	56 920
Changhaï	35 280	6 890	20 650	300	63 120
Sydney	14 020	1 820	11 130	750	27 720
Téhéran	14 900	2 050	9 750	450	27 150
Washington	37 160	7 255	10 350	300	55 065
TOTAUX	508 710	105 660	267 380	10 550	892 300

ii) Livres, périodiques et cartes pour les bibliothèques	Dollars
	4 950
	1952: 7 800
	1951: 4 256

Ces prévisions couvrent l'achat de livres, de périodiques, de cartes et autres publications dont les centres ont besoin, principalement à titre d'ouvrages de référence.

iii) Matériel de transport	Dollars
	—
	1952: 2 000
	1951: 1 375

Aucun crédit n'est demandé sous ce poste pour 1953.

iv) Matériel de radio, de photographie et de cinéma	Dollars
	1 700
	1952: 1 800
	1951: 2 025

Ces prévisions couvrent l'achat de projecteurs pour bandes fixes, d'enregistreurs pour les émissions radiophoniques et de matériel de photographie et de cinéma destinés aux centres d'information.

TITRE VI

COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

(à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)

1 924 800 dollars (1952: 1 708 500 dollars; 1951: 1 435 890 dollars¹)

Chapitre 22.—Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

1 043 800 dollars (1952: 973 800 dollars; 1951: 852 293 dollars¹)

L'organisation et les fonctions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a fixé, à sa huitième session, le programme de travail de son secrétariat pour les années 1952 et 1953. Ce programme, qui répartit tous les travaux sous les 3 rubriques ci-après, est exposé en détail dans le rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/2171)²:

- 1) Projets prioritaires permanents;
- 2) Projets prioritaires spéciaux;
- 3) Autres projets.

Les prévisions ont été établies compte tenu des projets inscrits sous les rubriques 1 et 2, sous réserve de l'examen du rapport de la Commission par le Conseil économique et social à sa quatorzième session. Le troisième groupe comprend des projets qui ont été ajournés, par suite du manque de personnel, ou qui seront entrepris au fur et à mesure que l'on disposera des moyens nécessaires.

Le Conseil économique et social ayant décidé, à sa treizième session, de proroger sans limite de date la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, l'organisation du secrétariat de la Commission a fait l'objet d'un examen approfondi, compte tenu du programme de travail de 1953. A la suite de cet examen, plusieurs mutations ont eu lieu entre les diverses sections; le but de cette réorganisation était d'utiliser au maximum le personnel dont dispose le secrétariat.

La Commission a entrepris à sa huitième session 14 nouvelles études prioritaires. Une étude détaillée de chacun des programmes ainsi que des fonctions afférentes à chaque poste a révélé que 2 de ces 14 études, savoir celles relatives aux matériaux de construction et à l'industrie artisanale, ne pouvaient être entreprises si l'on ne créait pas 2 postes de la catégorie des services organiques et un poste de la catégorie des services généraux. Ces postes sont en conséquence compris dans les prévisions.

On se propose d'apporter en 1953 deux modifications de structure au secrétariat de la Commission. Ces modifications sont les suivantes: a) transfert au bureau du représentant régional de l'Administration de l'assistance technique des fonctions consultatives en matière de service social qui incombait jusqu'à présent au Cabinet du Secrétaire exécutif; et b) création d'un service agricole restreint, dont le personnel sera fourni conjointement par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et par l'Organisation pour

l'alimentation et l'agriculture. C'est pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission à sa huitième session que l'on envisage de créer le nouveau service agricole; en effet, à sa huitième session, la Commission a demandé que l'on accorde une plus grande attention aux questions agricoles et qu'une collaboration plus étroite soit établie entre le secrétariat de la Commission et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. A la suite de cette réorganisation, 2 postes—un poste des services organiques et un poste des services généraux—dont les titulaires s'occupaient des fonctions consultatives en matière de service social ont été supprimés et 4 nouveaux postes—2 postes des services organiques et 2 postes des services généraux—ont été créés; ils représentent la contribution de la Commission à la constitution du nouveau service agricole. Conformément à un accord conclu entre le Secrétaire exécutif et le Directeur de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO prendra à sa charge 2 postes des services organiques de la nouvelle section.

Par rapport à l'effectif des services organiques, le personnel des services généraux est très peu nombreux dans le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Un examen approfondi de la situation a montré que pour que le personnel des services organiques puisse travailler dans des conditions acceptables, il fallait que les services généraux comptent au minimum 9 postes de plus. Des crédits sont prévus pour ces postes supplémentaires.

Par suite du programme de travail que la Commission a approuvé pour le Bureau d'hydraulique fluviale, il a fallu apporter quelques modifications au tableau d'effectif du bureau. On propose de supprimer un poste d'assistant spécialisé et un poste de secrétaire ou commis et créer, à la place, un poste de dessinateur et un poste de dactylographe qui seront classés à des échelons inférieurs. On prévoit également la création d'un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe, dont le titulaire aidera à poursuivre les travaux de recherches du bureau qui deviennent de plus en plus considérables; l'existence de ce poste permettra aux fonctionnaires des services organiques appartenant à des classes supérieures de se consacrer à des tâches plus importantes.

Au total donc, on demande pour 1953 la création de 17 postes supplémentaires, soit 5 postes de la catégorie des services organiques et 12 postes de la catégorie des services généraux. Toutefois, par suite de la suppression de 2 postes dont les titulaires s'occupaient des fonctions consultatives en matière de service social, l'augmentation nette du nombre de postes est de 4 pour la catégorie des services organiques et de 11 pour la catégorie des services généraux. C'est principalement cet accroissement du nombre des postes qui explique l'augmentation par rapport à 1952 du montant des prévisions au titre des traitements et salaires.

Le montant total des crédits prévus pour les dépenses communes afférentes au personnel dépasse de 26 900 dollars le montant approuvé pour 1952. Cette majoration s'explique en

¹ Ne sont pas compris dans les prévisions les frais afférents à la Conférence pour le développement du commerce (3 917 dollars), qui sont inscrits au chapitre 3b.

² Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, quatorzième session, Supplément N° 3*.

partie par l'augmentation normale des crédits prévus pour les frais de voyage dans le pays d'origine, la prime de rapatriement, etc., et en partie aussi par le fait que l'on demande pour 1953 la création de postes supplémentaires.

Le fait que le montant des crédits demandés sous la rubrique "Autres frais de service" dépasse de 17 000 dollars le chiffre de 1952 s'explique au premier chef par les augmentations intervenues dans les prix et tarifs des services et fournitures.

Le montant des crédits demandés au titre du "Matériel" est à peu près le même qu'en 1952.

Pour calculer le montant des dépenses affectuées sur place on s'est fondé sur un taux de change de 21 ticals pour un dollar des Etats-Unis.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	647 400
	1952: 618 600
	1951: 508 355
;) Postes permanents	610 600
	1952: 584 600
	1951: 485 028

Cabinet du Secrétaire exécutif.—En 1953, ce cabinet comprendra 9 fonctionnaires: le Secrétaire exécutif et son adjoint, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur adjoint

Tableau 22-1.—Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
			Dollars
		<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>	
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	2 500
1	1	Administrateur général	15 470
		<i>Services organiques</i>	
5	4	Administrateur hors classe	47 800
14	16	Administrateur de 1ère classe	159 120
1	1	Fonctionnaire d'administration de 1ère classe	9 460
16	18	Administrateur de 2ème classe	143 500
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	7 420
5	5	Administrateur adjoint de 1ère classe	32 830
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	14 960
			451 060
		<i>A ajouter: Taux différentiel (10 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>	33 830
			484 890
		<i>Services généraux</i>	
		<i>(Equivalent en dollars du montant des traitements par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>	
		<i>Secrétaires ou commis</i>	
11	11	Classe 9	40 820
17	18	Classe 8	49 880
6	8	Classe 7	14 680
9	15	Classe 6	21 180
6	8	Classe 5	8 280
7	7	Classe 4	4 800
4	4	Classe 3	2 110
15	15	Classe 2	6 430
9	9	Classe 1	2 930
131	145		636 000
		<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>	25 400
		TOTAL	610 600

de 2ème classe et 4 secrétaires ou commis. Ce personnel comprend le fonctionnaire chargé de l'information et sa secrétaire.

Service agricole.—Ce service comptera 6 postes. La CEAEQ prendra à sa charge 4 de ces postes, savoir 2 postes de la catégorie des services organiques (administrateur de 1ère classe et administrateur de 2ème classe) et 2 postes de la catégorie des services généraux. Les 2 autres postes des services organiques, y compris un poste d'administrateur hors classe dont le titulaire sera chef du service, seront pourvus par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture qui rétribuera directement les titulaires. Le programme de travail de ce service pour 1953, qui a été établi conjointement par la FAO et la CEAEQ, comprend une étude suivie de la situation économique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient, des plans de développement agricole et des mesures de réforme agraire; il est également prévu que le service prètera son concours à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de la préparation de ses conférences régionales et d'études relatives à la commercialisation des produits agricoles.

Section du développement industriel.—Cette section comprendra en 1953 un administrateur hors classe, 5 administrateurs de 1ère classe, 2 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe, 2 administrateurs adjoints de 2ème classe et 7 secrétaires ou commis. Le programme de travail de cette section, tel qu'il a été approuvé par la Commission à sa huitième session, est le suivant:

A.—Développement industriel—Généralités

1. Projets prioritaires permanents
 - a) Examen des progrès accomplis en matière de planification du développement industriel dans la région;
 - b) Etude des répercussions entraînées par les plans nationaux de développement sur la situation en matière de main-d'œuvre qualifiée et réciproquement.
2. Projets prioritaires spéciaux
 - a) Réunion d'un groupe d'études sur la structure et le fonctionnement des organisations industrielles du secteur public;
 - b) Examen des problèmes que posent les besoins et l'approvisionnement de la région de la CEAEQ en DDT et fournitures médicales;
 - c) Les ressources régionales en lignite et autres charbons maigres, leur exploitation et leur utilisation;
 - d) Etude sur l'amélioration des méthodes d'utilisation des matériaux de construction disponibles dans la région.

B. Energie électrique

1. Projets prioritaires permanents

Bulletin de statistique sur les progrès effectués en matière d'électrification.
2. Projets prioritaires spéciaux
 - a) Etude et évaluation de l'expérience acquise par les pays de la région et par certains pays situés en dehors de la région en matière d'électrification des campagnes;
 - b) Rapport sur les méthodes permettant d'évaluer les besoins futurs en énergie électrique.

C.—Fer et acier

1. Projets prioritaires permanents
 - a) Etudes du développement actuel et du développement prévu de l'industrie et du commerce du fer et de l'acier dans les pays de la CEAEQ;

b) Etude de la mise en œuvre des plans ainsi que des problèmes et diffusion de renseignements techniques concernant ces plans et ces problèmes.

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Voyages effectués en vue de certaines études techniques, par des experts appartenant aux pays de la région;

b) Réunion de renseignements sur les besoins d'importation de fonte et de produits d'acier semi-finis ou finis, établissement d'un relevé par pays et envoi de ce relevé aux principaux pays producteurs, aux organes des Nations Unies et aux autres organisations intéressées.

D.—Ressources minérales

1. Projets prioritaires permanents

a) Etude de ressources minérales déterminées et notamment des ressources pétrolières, du kaolin et autres argiles servant à la fabrication de la céramique; ressources essentielles au développement économique de la région et dont la pénurie se fait sentir sur le marché mondial;

b) Diffusion de renseignements techniques.

2. Projets prioritaires spéciaux

Réunion d'experts en matière de ressources minérales.

E.—Artisanat et petite industrie

1. Projets prioritaires permanents

a) Diffusion de renseignements techniques sur les méthodes de production, l'équipement, l'aménagement des locaux, les procédés utilisés et les normes applicables à certaines industries déterminées telles que l'industrie textile, l'industrie des fibres, la fabrication du papier, le jagré, etc.;

b) Etude des définitions et de la classification applicables à l'artisanat et à la petite industrie.

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Création d'une usine témoin de céramique, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique;

b) Enquête sur les institutions de recherches et de formation technique.

Section des recherches et de la statistique.—Cette section, qui est dirigée par un administrateur hors classe, comprend deux groupes: celui des recherches et celui de la statistique.

Le groupe des recherches se composera d'un administrateur de 1ère classe, de 3 administrateurs de 2ème classe et de 5 secrétaires ou commis.

Le groupe de la statistique se composera d'un administrateur de 1ère classe, de 2 administrateurs de 2ème classe, d'un administrateur adjoint de 1ère classe et de 8 secrétaires ou commis. Le programme de travail de cette section, tel qu'il a été approuvé pour 1953 par la Commission, est le suivant:

Groupe des recherches

1. Projets prioritaires permanents

a) *Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication annuelle);

b) *Bulletin économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* (publication trimestrielle).

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Etude, en coopération avec les institutions spécialisées intéressées, de mesures précises de réforme agraire, en fonction des plans de développement économique des pays de la région et octroi d'une aide en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre coordonnée desdites mesures;

b) Etudes des effets de l'industrialisation sur l'augmentation de la population dans les pays de la CEAEO.

Groupe de la statistique

1. Projets prioritaires permanents

a) Etablissement de séries statistiques de base sur la production, les transports, le commerce, les prix, les finances, etc., à utiliser pour la préparation des *Etudes économiques* annuelles, des *Bulletins économiques* trimestriels, etc.;

b) Etude des méthodes utilisées pour l'établissement des statistiques dans les pays de la CEAEO afin de rendre ces statistiques comparables et conformes aux normes internationales et pour chercher à les améliorer, en collaboration avec le Bureau de statistique et d'autres divisions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions spécialisées intéressées;

c) Etude sur l'organisation des services de statistique dans les pays de la CEAEO et sur l'activité de ces services.

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Organisation d'une conférence régionale de statisticiens dans la région de la CEAEO;

b) Etablissement d'un index des statistiques économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées.

Section commerciale et financière.— Cette section comprendra un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 4 administrateurs de 2ème classe et 5 secrétaires ou commis. Le programme de travail de cette section, tel qu'il a été approuvé par la Commission pour 1953, est le suivant:

A.—Etudes commerciales

1. Projets prioritaires permanents

Etude du développement des échanges commerciaux et des perspectives offertes à la région. Les études prévues pour 1953 porteront notamment sur les échanges commerciaux avec l'Europe, les fournitures de biens d'équipement, de matières premières et de produits semi-finis; elles comprendront aussi une analyse des accords commerciaux et financiers.

2. Projets prioritaires spéciaux

Etudes de marchés. Enquêtes entreprises à titre expérimental et comprenant des analyses et des recommandations portant sur certains produits déterminés des pays de la région de la CEAEO. Les travaux comprendront:

- i) Une étude exécutée pays par pays, sur les débouchés de produits que le pays désire exporter;
- ii) La préparation d'un rapport détaillé sur les renseignements publiés au sujet de la distribution des produits;
- iii) La préparation, à titre d'exemple, d'une série de rapports contenant une étude des marchés de certains produits importants des pays de la région;
- iv) La préparation de manuels relatifs aux études de marchés à l'intention des représentants commerciaux des différents pays.

B.—Services de développement des échanges commerciaux et services de développement du tourisme

1. Projets prioritaires permanents

a) Extension des services de développement des échanges commerciaux;

b) Bureau central chargé de réunir et de diffuser les renseignements commerciaux; ces projets comportent notamment la publication des *Trade Promotion Series*, d'un *Calendrier mensuel des conférences, foires et expositions*

commerciales et du périodique mensuel intitulé *Trade Promotion News*;

c) Développement du tourisme.

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Organisation de la deuxième conférence de la CEAE0 sur le développement des échanges commerciaux, en vue notamment de la présentation de propositions relatives à un programme de travail portant sur les mesures propres à augmenter les exportations des pays de la région et les revenus tirés de ces exportations;

b) En commun avec l'UNESCO, suite à donner aux mesures propres à augmenter les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région.

C.—Etudes financières et économiques

1. Projets prioritaires permanents

a) Mobilisation des ressources financières nationales;

b) Etude des aspects financiers des programmes de développement économique.

Section des transports.—Cette section se composera en 1953 d'un administrateur hors classe, de 3 administrateurs de 1ère classe, de 2 administrateurs de 2ème classe, d'un administrateur adjoint de 1ère classe et de 4 secrétaires ou commis. Le programme de travail de cette section, tel qu'il a été approuvé par la Commission pour 1953, est le suivant:

A.—Généralités

1. Projets prioritaires permanents

Réunion, analyse et diffusion de renseignements et notamment de statistiques sur les transports, services de bibliothèque et *Bulletin trimestriel sur les transports*.

2. Projets prioritaires spéciaux

Coordination des moyens de transport.

B.—Chemins de fer

Projets prioritaires spéciaux

a) Organisation, en coopération avec l'Administration de l'assistance technique, d'un centre de formation destiné au personnel des services de l'exploitation et de la signalisation;

b) Etudes sur l'utilisation économique des combustibles dans les locomotives;

c) Etudes sur l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre dans les ateliers de chemins de fer;

d) Etudes sur la mécanisation des méthodes d'entretien des voies;

e) Etudes comparées des mesures permettant d'éviter les réclamations ou de les régler rapidement.

C.—Routes

1. Projets prioritaires permanents

Etude permanente et recommandations relatives à la construction et à l'entretien des routes; les prochaines études devront porter sur un registre normalisé des ponts, un formulaire uniforme pour l'enregistrement des renseignements sur les chaussées en ciment et un formulaire uniforme pour l'établissement des devis des ponts et chaussées; enfin, achèvement du registre des routes.

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Entretien des véhicules; formation de conducteurs et de mécaniciens, notamment utilisation de camions de démonstration et élaboration d'un manuel simplifié devant être traduit dans les langues et dialectes de la région;

b) Etudes sur la remise en état des pièces usées.

D.—Voies fluviales et installations portuaires

1. Projets prioritaires permanents

a) Examen des méthodes permettant d'améliorer la navigabilité des cours d'eau et des canaux;

b) Diffusion de renseignements concernant les méthodes qui permettent d'améliorer le rendement des transports par voie fluviale et par canaux.

2. Projets prioritaires spéciaux

a) Amélioration de la construction et de l'exploitation des bâtiments, y compris l'utilisation de bâtiments pousseurs et les méthodes de remorquage;

b) Centre de formation professionnelle destiné au personnel des transports fluviaux;

c) Etudes sur la possibilité d'instituer et d'utiliser dans les pays de la CEAE0 des méthodes uniformes ou comparables de jaugeage des bâtiments.

Section des services administratifs, des conférences et des services généraux et de la bibliothèque.—Cette section comptera 2 administrateurs de 1ère classe (dont un traducteur-interprète), 5 administrateurs de 2ème classe (4 traducteurs-interprètes et un fonctionnaire chargé du service financier), 2 administrateurs adjoints de 1ère classe (un fonctionnaire chargé des questions de personnel et un bibliothécaire) et 60 postes de la catégorie des services généraux; le personnel des services généraux comprendra notamment 5 secrétaires administratifs ou assistants spécialisés et 25 personnes qui seront employées de façon intermittente.

Assistance technique et services consultatifs.—En plus des projets précis qui seront mis en œuvre par les diverses sections du secrétariat comme il a été indiqué ci-dessus, la Commission a recommandé que le secrétariat, de concert avec le Bureau de l'assistance technique et l'Administration de l'assistance technique, fournisse, pour de courtes périodes, des services consultatifs concernant des questions qui rentrent dans le cadre du programme approuvé, aide les gouvernements de la région à obtenir le concours d'experts soit directement soit au titre du programme élargi d'assistance technique, et participe à des missions de caractère préliminaire ou autre organisées en application du programme élargi d'assistance technique. La Commission a également invité le secrétariat à continuer comme par le passé à formuler des observations sur les demandes de bourses d'études et de bourses de perfectionnement que les gouvernements de la région font tenir à l'Administration de l'assistance technique. Ces diverses tâches incomberont aux sections intéressées.

	Dollars
ii) <i>Consultants</i>	18 000
	1952: 15 000
	1951: 14 364

Le crédit demandé permettra d'engager 3 consultants pendant une période d'environ cent jours chacun; un des consultants sera chargé des programmes relatifs à l'étude des marchés, un autre s'occupera de l'étude et du développement des ressources en lignite de la région et le troisième se rendra dans les pays de la région pour aider à organiser la deuxième conférence régionale de statisticiens.

	Dollars
iii) <i>Personnel temporaire</i>	16 000
	1952: 17 500
	1951: 6 116

Ces prévisions couvrent le remplacement du personnel en congé ainsi que l'engagement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe dans le travail.

	<i>Dollars</i>
iv) Heures supplémentaires	2 800
	1952: 1 500
	1951: 2 847

Ces prévisions couvrent le paiement des heures supplémentaires qui devront être faites pendant les sessions de la Commission et de ses comités. Ces prévisions se fondent sur le montant des dépenses effectives.

ARTICLE II

Bureau d'hydraulique fluviale	<i>Dollars</i>
	85 450
	1952: 88 600
	1951: 73 504

Les fonctions du Bureau d'hydraulique fluviale sont exposées dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

i) Postes permanents	<i>Dollars</i>
	70 450
	1952: 73 600
	1951: 60 832

Tableau 22-2.—Bureau d'hydraulique fluviale

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
1	1	Administrateur général	<i>Dollars</i> 16 730
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	28 330
1	1	Administrateur de 1ère classe	10 350
—	1	Administrateur adjoint de 2ème classe	4 250
			59 660
A ajouter: Taux différentiel (10 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)			
			4 480
			64 140
<i>Services généraux</i>			
<i>(Équivalent en dollars du montant des traitements prévus par le barème local applicable au personnel des services généraux)</i>			
2	1	Assistant spécialisé (classe 9)	4 150
2	1	Secrétaire ou commis (classe 8)	2 470
1	2	Dessinateur (classe 5)	2 120
—	1	Dactylographe (classe 4)	570
			73 450
9	10		3 000
A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel			
			TOTAL 70 450

Le Bureau d'hydraulique fluviale a été constitué au printemps de 1949 par le Conseil économique et social, lors de sa septième session [résolution 144 D (VII) I, en vue du développement de l'hydraulique fluviale et des travaux du même ordre dans la région de la CEAEO. Lors de sa huitième session, la Commission a félicité le Bureau pour l'œuvre qu'il a accomplie et a été d'avis qu'après avoir fait porter ses travaux sur l'hydraulique fluviale, il convenait que le bureau se préoccupe des aspects plus larges de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Les projets prioritaires que la Commission a approuvés pour 1953 sont les suivants:

a) Etude sur l'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux;

b) Amélioration des méthodes de défense contre les inondations, y compris l'étude en commun avec les organisations techniques de la région, du problème des sédiments, de la protection des berges et des ouvrages de régularisation;

c) Conseils et assistance technique aux gouvernements qui en font la demande;

d) Etude des problèmes techniques de défense contre les inondations sur les fleuves internationaux;

e) Coordination des moyens actuels et des programmes de recherches des laboratoires d'hydraulique;

f) Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques; publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du *Journal de la défense contre les inondations*; distribution de rapports et de publications techniques;

g) Organisation d'un centre de formation pour la mise en valeur des ressources hydrauliques (en coopération avec l'Administration de l'assistance technique).

ii) Consultants	<i>Dollars</i>
	15 000
	1952: 15 000
	1951: 12 672

Ces prévisions couvrent l'engagement de consultants en vue de travaux liés à l'étude de l'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux, des méthodes de défense contre les inondations sur les fleuves internationaux; elles couvrent aussi le coût du matériel technique d'expérimentation.

ARTICLE III

Dépenses communes afférentes au personnel	<i>Dollars</i>
	181 000
	1952: 154 100
	1951: 151 366

i) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	<i>Dollars</i>
	24 000
	1952: 16 000
	1951: 22 538

Ces prévisions couvrent les frais de voyage ainsi que les frais d'expédition des effets personnels de 15 fonctionnaires ayant au total 25 personnes à leur charge et résidant soit dans la région soit à l'extérieur de la région.

ii) Contributions à la Caisse des pensions	<i>Dollars</i>
	65 000
	1952: 64 000
	1951: 57 997

Par rapport à l'exercice précédent, le montant des prévisions accuse une augmentation qui s'explique par les augmentations normales des traitements.

iii) Prime de rapatriement	<i>Dollars</i>
	5 000
	1952: 1 000
	1951: 1 306

Le nouveau règlement s'appliquera sans restriction en 1953 à tous les fonctionnaires qui quitteront l'Organisation au cours de l'année.

iv) Indemnité pour charges de famille, indemnité pour l'éducation des enfants et pour les voyages s'y rapportant	<i>Dollars</i>
	34 000
	1952: 32 700
	1951: 28 162

Ces prévisions couvrent le versement de ces indemnités pour 186 enfants de fonctionnaires appartenant aux catégories des services organiques et des services généraux.

v) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	<i>Dollars</i>
	35 000
	1952: 24 500
	1951: 19 446

En 1953, 30 fonctionnaires, ayant à leur charge 79 personnes, auront droit au congé dans leur pays d'origine. On a présumé, en établissant les prévisions, que certains congés seraient pris en retard.

	Dollars
vi) <i>Formation du personnel</i>	500
1952:	500
1951:	—

Ces prévisions couvrent l'organisation de cours de langues analogues à ceux qui sont donnés au siège, ainsi que l'organisation de cours de thaï.

	Dollars
vii) <i>Bien-être du personnel</i>	500
1952:	400
1951:	899

Ces prévisions couvrent l'organisation, par l'Association du personnel, d'activités récréatives pour le personnel.

	Dollars
viii) <i>Assurance-maladie</i>	6 000
1952:	6 000
1951:	1 014

Ces prévisions couvrent les dépenses relatives à l'examen médical périodique des membres du personnel ainsi que les contributions à l'assurance-maladie.

	Dollars
ix) <i>Prime d'installation et indemnité de licenciement</i>	11 000
1952:	9 000
1951:	20 004

Ces prévisions couvrent le versement d'une prime d'installation aux nouveaux fonctionnaires et le paiement des jours de congé annuel non pris au moment de la cessation des fonctions.

ARTICLE IV

	Dollars
Autres frais de service	119 500
1952:	102 500
1951:	108 350

i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	50 000
1952:	50 000
1951:	35 124

Il n'est demandé aucun crédit supplémentaire à ce titre, malgré la création du service agricole, l'élargissement du programme de travail du secrétariat et l'augmentation des tarifs des voyages. Le crédit demandé comprend une somme de 10 000 dollars pour 10 courts déplacements et 10 longs voyages que les membres du Bureau d'hydraulique fluviale seront appelés à faire.

	Dollars
ii) <i>Communications</i>	18 000
1952:	13 000
1951:	17 915

Le crédit demandé est destiné à couvrir les frais de téléphone, de services postaux, de câblogrammes, etc. L'augmentation qu'accusent les prévisions est due au fait que les tarifs des services postaux (les dépenses à ce titre représentent 80 pour 100 du total) ont augmenté de 50 pour 100 environ en Thaïlande.

	Dollars
iii) <i>Services contractuels</i>	6 000
1952:	5 000
1951:	5 138

Ces prévisions couvrent les frais d'entretien et de réparation des locaux qui sont mis gratuitement à la disposition de la Commission par le Gouvernement thaïlandais.

	Dollars
v) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	22 000
1952:	17 000
1951:	25 004

Malgré une hausse considérable des prix, le montant des prévisions est inférieur à celui des dépenses effectives de 1951. On espère en effet réduire, grâce à des mesures d'économie très strictes, la consommation de papier et de fournitures de bureau.

	Dollars
v) <i>Entretien et utilisation du matériel de transport</i>	7 500
1952:	7 500
1951:	6 869

Ces prévisions couvrent les frais d'entretien des véhicules ainsi que les frais d'essence et d'huile.

	Dollars
vi) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	10 000
1952:	6 000
1951:	11 399

Ce crédit couvre les frais d'expédition de documents aux gouvernements des Etats membres, aux membres associés et aux institutions spécialisées ainsi que les frais relatifs au service de la valise diplomatique entre Bangkok et le siège de l'Organisation des Nations Unies.

	Dollars
vii) <i>Fournitures et services divers</i>	6 000
1952:	4 000
1951:	6 901

Ces prévisions concernent les frais de l'assurance couvrant la responsabilité civile de la Commission pour les véhicules automobiles, les frais d'assurance-incendie, le paiement des commissions perçues par les banques pour la conversion des fonds et autres frais du même genre.

ARTICLE V

	Dollars
Matériel	10 450
1952:	10 000
1951:	10 718

i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	6 450
1952:	6 000
1951:	6 965

Ces prévisions couvrent les frais d'achat ou de remplacement de 14 machines à écrire, d'une machine à miméographe, de 12 classeurs, de 10 bureaux et 10 fauteuils de bureau, de 10 ventilateurs électriques, d'une machine à calculer électrique, de rayonnages pour la bibliothèque et d'articles divers.

	Dollars
ii) <i>Bibliothèque</i>	4 000
1952:	4 000
1951:	3 753

Ces prévisions couvrent l'achat d'ouvrages de référence ainsi que les frais d'abonnement à des périodiques et à des revues techniques. Elles comprennent également les frais de reliure.

L'organisation et les fonctions de la Commission économique pour l'Amérique latine sont exposées en détail dans le *Recueil des règlements administratifs*, volume I, Organisation.

La Commission ne devant pas tenir de session régulière en 1952, c'est le Comité plénier de la Commission qui a, au mois de février 1952, passé en revue le programme et l'ordre d'urgence des travaux qu'exécutera en 1952-1953 le secrétariat de la Commission pour l'Amérique latine. Le quatrième rapport annuel de la Commission, présenté à la quatorzième session du Conseil économique et social (E/2185), expose en détail, sous la forme d'une liste des projets, classés par ordre de priorité (études continues, spéciales, ajournées), le programme de travail définitif arrêté par le Comité plénier.

Avant l'établissement des présentes prévisions budgétaires, il a été procédé à une révision détaillée de l'organisation du secrétariat, compte tenu du programme de travail envisagé pour 1953. A la suite de cette révision, on a réorganisé, en procédant à des mutations, les diverses divisions du secrétariat de la Commission, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace du personnel actuel.

L'exécution du programme approuvé pour 1953 entraînera pour le secrétariat un surcroît de travail par rapport à 1952. Pour mener à bien les études nouvelles sur les transports et sur l'énergie qui sont projetées pour 1953, il sera nécessaire de créer un poste d'administrateur de 1ère classe et d'ouvrir des crédits supplémentaires pour les consultants et les frais de voyage.

Etant donné que le Conseil économique et social a décidé, au cours de sa treizième session, de maintenir les commissions économiques régionales en fonction, sans limite de durée, la Commission économique pour l'Amérique latine, à sa quatrième session, a invité son Secrétaire exécutif à poursuivre, au titre des études continues, l'étude de la situation économique, les études précédemment approuvées dans les domaines du développement économique, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et les études portant sur l'intégration des économies nationales des pays de l'Amérique centrale. La Commission a également chargé son Secrétaire exécutif d'instituer un Centre pour le développement économique et de prendre, de concert avec le Directeur général de l'Administration de l'assistance technique, les dispositions nécessaires en vue d'accroître les activités communes à la CEPAL et à l'AAT.

Conformément à ces recommandations, la Division du développement économique du secrétariat a été réorganisée et fonctionnera désormais en tant que Centre pour le développement économique. Ce centre comprendra, en 1953, une section nouvelle chargée du programme mixte CEPAL-AAT en matière de formation économique. Le personnel supplémentaire dont le centre a besoin—soit un administrateur de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe et un administrateur adjoint de 2ème classe—viendra d'autres divisions du secrétariat.

Le Bureau de Mexico s'occupe des problèmes particuliers concernant le développement économique des 10 pays du nord de l'Amérique latine. Le Comité plénier a jugé que l'étude sur l'intégration des économies nationales des pays de l'Amérique centrale devait être entreprise par priorité. Cette étude fait ressortir l'importance considérable de la collaboration avec l'AAT en matière de programmes d'assistance technique en Amérique centrale, qui constitue l'une des tâches permanentes du secrétariat. Le travail que le Bureau

de Mexico devra fournir en 1953 ne lui permettrait pas de s'acquitter de manière satisfaisante de ces nouvelles fonctions en ce qui concerne les pays du nord de l'Amérique latine. On propose donc de créer un poste supplémentaire d'administrateur de 1ère classe dans ce bureau, qui travaillerait en coopération avec le Centre pour le développement économique à Santiago et notamment avec le Groupe mixte CEPAL-AAT de ce centre.

Le personnel de bureau actuellement affecté à Santiago est insuffisant par rapport au personnel technique; ce déséquilibre des effectifs a des conséquences fâcheuses tant pour le rendement que pour la qualité du travail du personnel des services organiques. Un examen attentif de la situation a montré qu'il faudrait créer au moins 5 postes supplémentaires de la catégorie des services généraux pour établir un équilibre satisfaisant entre fonctionnaires des services généraux et fonctionnaires des services organiques.

C'est donc au total 7 postes supplémentaires—2 postes pour les services organiques et 5 postes pour les services généraux—qui sont demandés pour 1953. Les crédits demandés doivent également permettre de couvrir pendant un exercice entier les dépenses afférentes à 4 postes des services organiques que les prévisions supplémentaires pour 1952 ne permettaient de pourvoir que pendant une partie de l'année. On propose également la révision du barème des traitements du personnel local de Santiago, compte tenu des barèmes locaux en vigueur. Le crédit prévu au titre des consultants a été augmenté de 20 600 dollars, afin que puissent être entreprises les études nouvelles que la Commission a demandées et qui sont bien plus nombreuses qu'en 1952. Une augmentation de 16 800 dollars est également prévue au titre du personnel temporaire qu'il faudra recruter pour faire face au problème que pose périodiquement, comme on l'a constaté, le grand nombre de travaux de traduction, de dactylographie et de reproduction à effectuer avant la Conférence annuelle.

L'augmentation de 18 200 dollars qui apparaît à l'article II (Dépenses communes afférentes au personnel) tient à deux raisons principales; la première est l'accroissement des versements à la Caisse des pensions qui résulte du fait qu'un nombre plus élevé de fonctionnaires a été admis à s'affilier à cette caisse; la seconde est l'introduction, dans cet article, d'un nouveau poste—Assurance-maladie—qui représente la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'assurance-maladie du personnel international et local de la Commission.

Les prévisions relatives aux divers postes de l'article III (Autres frais de service) sont approximativement les mêmes qu'en 1952, sauf en ce qui concerne les frais de voyage du personnel en mission et les services contractuels d'entretien des locaux.

L'augmentation de 3 000 dollars à l'article IV (Matériel) représente les crédits supplémentaires qui sont demandés pour l'achat de machines à calculer, de mobilier et de matériel destinés au Bureau de Mexico.

On s'est basé, pour établir l'état estimatif des dépenses locales des Bureaux de Santiago et de Mexico, sur un taux de change de 105 pesos chiliens et 8,64 pesos mexicains pour un dollar des Etats-Unis.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	651 200
	1952: 545 900
	1951: 418 218

		<i>Dollars</i>
i) Postes permanents		549 700
	1952:	481 800
	1951:	318 034

Tableau 23-1.—Commission économique pour l'Amérique latine

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
<i>Dollars</i>			
Directeurs et administrateurs généraux			
1	1	Directeur principal	
		Traitement	18 000
		Indemnité de représentation	3 000
2	2	Administrateur général	29 280
<i>Services organiques</i>			
6	6	Administrateur hors classe	75 730
12	14	Administrateur de 1ère classe	133 780
1	1	Fonctionnaire d'administration de 1ère classe	12 080
14	14	Administrateur de 2ème classe	107 760
1	1	Fonctionnaire d'administration de 2ème classe	7 330
9	9	Administrateur de 1ère classe	58 820
3	3	Administrateur adjoint de 2ème classe	15 830
49	51		461 610
<i>A déduire: Taux différentiel pour le personnel détaché à Mexico (15 pour 100 sur 75 pour 100 du montant des traitements)</i>			11 000
			450 610
<i>Services généraux</i>			
<i>(Equivalent en dollars des montants prévus par le barème local des traitements afférents aux postes des services généraux)</i>			
5	5	Secrétaire ou commis (classe 9)	16 510
3	3	Secrétaire ou commis (classe 8)	8 620
3	3	Secrétaire ou commis (classe 7)	8 400
9	11	Secrétaire ou commis (classe 6)	22 200
13	16	Secrétaire ou commis (classe 5)	31 450
17	17	Secrétaire ou commis (classe 4)	25 660
1	1	Secrétaire ou commis (classe 3)	1 410
1	1	Chauffeur (classe 3)	1 400
1	1	Chef de groupe (classe 3)	1 400
5	5	Préposé à la surveillance et à l'entretien des locaux (classe 2)	4 190
1	1	Préposé à la surveillance et à l'entretien des locaux (classe 1)	750
108	115		572 600
<i>A déduire: Ajustement pour mouvements de personnel</i>			22 900
TOTAL			549 700

La Section de l'industrie comprend un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe et 4 secrétaires ou commis.

La Section de l'agriculture est organisée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Cette section comprend un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un secrétaire ou commis. L'administrateur hors classe et l'un des 2 administrateurs de 1ère classe sont fournis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Pour 1953, le programme de travail du Centre pour le développement économique est le suivant:

Etudes continues

a) Etude sur les problèmes généraux posés par le développement économique et sur la technique requise pour l'élaboration de programmes, avec réunion d'experts;

b) Aspect financier du développement économique:

i) Etude sur les politiques monétaires et fiscales dans leur rapport avec les nécessités du développement économique, et réunion d'experts;

ii) Etude des mesures susceptibles d'accroître le rythme de la formation interne des capitaux et d'acheminer l'épargne vers des voies productives;

c) Etudes sur le développement économique de pays déterminés;

d) Formation d'économistes;

e) Collaboration avec l'Administration de l'assistance technique pour le développement économique;

f) Etudes sur le développement d'industries déterminées—sidérurgie, papier et pâte à papier, industries chimiques, alimentaires et textiles;

g) Etude des facteurs affectant la productivité dans l'agriculture;

h) Etudes sur le développement agricole dans certains pays;

i) Etudes sur les conditions et les tendances actuelles dans le domaine de l'agriculture.

Etudes spéciales

a) Etude sur la recherche et la formation technique en Amérique latine;

b) Etude sur les transports: le manque de moyens de transport considéré en tant qu'entrave au développement économique;

c) Etude sur les besoins en énergie dans leurs rapports avec le développement économique.

Division des études économiques.—Cette division se compose d'un administrateur hors classe, de 3 administrateurs de 1ère classe, d'un administrateur de 2ème classe, d'un administrateur adjoint de 1ère classe, de 2 administrateurs adjoints de 2ème classe et de 3 secrétaires ou commis. Le Groupe de statistique, qui comprend un administrateur de 1ère classe et 3 secrétaires ou commis, et la bibliothèque avec un administrateur adjoint de 2ème classe et 2 secrétaires ou commis, font également partie de la Division des études économiques. La division compte, parmi ses fonctions générales et permanentes, la préparation de l'Etude sur la situation économique de l'Amérique latine et celle du Bulletin trimestriel.

Division du commerce extérieur.—Cette division comprend un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 2ème classe et un administrateur adjoint de 1ère classe à Santiago;

Cabinet du Secrétaire exécutif.—Le Cabinet du Secrétaire exécutif comprend le Secrétaire exécutif, 2 administrateurs de 1ère classe (dont un chargé du service de l'information) et 3 secrétaires ou commis.

Centre de la CEPAL pour le développement économique.—Ce centre est dirigé par un administrateur général, assisté de 2 administrateurs de 1ère classe; il comprend la Section des études spécialisées, la Section mixte CEPAL-AAT chargée du programme de formation, la Section de l'industrie et la Section de l'agriculture.

La Section des études spécialisées comprend un administrateur de 1ère classe, 3 administrateurs de 2ème classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et 2 secrétaires ou commis.

L'Administration de l'assistance technique fournit et rétribue directement le personnel de la Section mixte CEPAL-AAT chargée du programme de formation; en 1953, cette section comprendra un administrateur de 1ère classe et un secrétaire ou commis.

un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et un secrétaire ou commis à Washington.

Le programme de travail de la Division du commerce extérieur pour 1953 comprend :

Etudes continues

- a) Etudes sur le commerce entre l'Amérique latine d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, d'autre part;
- b) Etudes sur le commerce intrarégional, avec réunion d'experts.

Etudes spéciales

Etudes sur le maintien du pouvoir d'achat des soldes en devises étrangères accumulés au cours de la période de crise.

Bureau de Mexico.—Le Bureau de Mexico comprend un administrateur général, 2 administrateurs hors classe, un administrateur de 1ère classe, 4 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe, 11 secrétaires ou commis et un préposé à la surveillance et à l'entretien des locaux. Le programme de travail du Bureau de Mexico pour 1953 comprend :

Etudes continues

- a) Etudes sur l'intégration des économies nationales des pays de l'Amérique centrale;
- b) Etudes sur le commerce intrarégional, notamment entre le Mexique, l'Amérique centrale et les Antilles;
- c) Etude sur l'évolution et les tendances économiques récentes dans les pays du nord de l'Amérique latine.

Etudes spéciales

- a) Organisation d'une réunion d'experts en matière de transports en Amérique centrale, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique;
- b) Organisation d'une réunion d'experts en matière de crédit agricole en Amérique centrale, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- c) Etude préliminaire sur les mesures destinées à assurer l'utilisation maximum des installations de la zone franche de Colon (République de Panama).

Indépendamment des études énumérées ci-dessus, le Bureau de Mexico participera à d'autres études régionales qu'entreprendra le secrétariat à Santiago.

Section des services administratifs et des services généraux.—Cette section comprend un fonctionnaire d'administration de 1ère classe, un administrateur de 2ème classe (service financier) et un traducteur ayant le grade d'administrateur adjoint de 1ère classe. Les autres membres du personnel de cette section sont recrutés sur place et appartiennent à la catégorie des services généraux; ils se répartissent comme suit: un secrétaire administratif, 2 traducteurs, un commis préposé aux fournitures, 2 aides-comptables, un commis pour le service de l'enregistrement, un chauffeur, une téléphoniste, 2 commis chargés du service des documents, une secrétaire, 10 sténodactylographes groupées dans un service central de dactylographie et 6 préposés à l'entretien et à la surveillance des locaux (nettoyeurs et plantons).

ii) <i>Consultants</i>	Dollars
	75 000
	1952: 54 400
	1951: 70 857

Le crédit demandé servira à rémunérer les services de 2 experts pendant 6 mois à l'occasion de l'étude sur les transports, de 4 experts pendant 6 mois à l'occasion de l'étude

sur l'énergie, de 2 experts pendant 3 mois et de 4 experts pendant 6 semaines à l'occasion de l'étude sur le commerce intrarégional, de 2 experts pendant 6 mois à l'occasion de l'étude sur l'intégration des économies nationales des pays de l'Amérique centrale, de 6 experts pendant 4 mois et de 3 experts pendant 2 mois à l'occasion des études sur les industries chimiques et sur les industries alimentaires et pour la suite de l'étude sur le papier et la pâte à papier, l'étude sur les industries textiles et de l'étude sur la sidérurgie, et d'un expert pendant 3 mois à l'occasion de l'enquête sur le fonctionnement de la zone franche de Colon (République de Panama).

iii) <i>Personnel temporaire</i>	Dollars
	25 000
	1952: 8 200
	1951: 27 606

Pendant les 4 mois qui précèdent la conférence annuelle, le secrétariat doit exécuter un grand nombre de travaux de traduction, dactylographie et reproduction des documents. Afin de faire face à ce surcroît de travail et d'assurer la distribution, en temps voulu, de la documentation destinée à la conférence, on propose, pour éviter d'augmenter le nombre des postes permanents, d'engager sur place, pour de courtes périodes, du personnel qui serait rémunéré au moyen de crédits inscrits au poste du Personnel temporaire; c'est ainsi qu'on envisage le recrutement de 4 traducteurs pour 4 mois, de 2 traducteurs pour 2 mois, de 10 dactylographes pour 4 mois, de 10 commis chargés du service des documents pour 3 mois et de 5 statisticiens pour 5 mois. Les crédits demandés couvrent en outre la rémunération du personnel temporaire requis pour remplacer les secrétaires ou commis en congé annuel, en congé dans leur pays d'origine ou en congé de maladie.

iv) <i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i> ..	Dollars
	1 500
	1952: 1 500
	1951: 1 721

Ces prévisions couvrent le paiement des heures supplémentaires faites pendant la préparation de la conférence annuelle et pendant les autres périodes de pointe.

ARTICLE II

Dépenses communes afférentes au personnel . . .	Dollars
	128 200
	1952: 110 000
	1951: 73 787

i) <i>Frais de voyage et frais de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge</i>	Dollars
	15 000
	1952: 15 000
	1951: 15 348

Ces prévisions couvrent les frais de voyage lors de l'entrée en fonctions des membres du personnel, les frais de voyage des personnes à leur charge ainsi que les frais de transport des effets personnels et du mobilier des membres du personnel.

ii) <i>Contributions à la Caisse des pensions</i>	Dollars
	60 000
	1952: 50 000
	1951: 34 321

Les crédits demandés représentent les contributions de l'Organisation des Nations Unies à la Caisse des pensions en faveur du personnel international et local de la Commission.

iii) <i>Prime de rapatriement</i>	Dollars
	1 000
	1952: 1 000
	1951: —

Le crédit demandé est purement nominal.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Indemnité pour charges de famille, indemnité pour éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant</i>	16 500
1952:	17 000
1951:	10 162

Indépendamment de l'indemnité pour charges de famille à laquelle a droit le personnel international, le crédit demandé couvre le versement d'une indemnité modique pour charges de famille versée au personnel local de Santiago conformément à la coutume du pays.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine</i>	16 000
1952:	16 000
1951:	6 244

Ces prévisions couvrent les frais de voyage de 8 fonctionnaires qui auront droit en 1953 au congé dans leur pays d'origine.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Bien-être du personnel</i>	1 700
1952:	2 000
1951:	1 555

Ces prévisions couvrent le paiement de services médicaux, l'examen périodique des membres du personnel, ainsi que l'achat d'une certaine quantité de produits pharmaceutiques; elles comprennent également des subventions pour l'organisation des loisirs du personnel.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Assurance-maladie</i>	10 000
1952:	—
1951:	—

Ce nouveau poste représente la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'assurance-maladie des membres du personnel international et local.

	<i>Dollars</i>
viii) <i>Prime d'installation et indemnité de licenciement</i>	8 000
1952:	9 000
1951:	6 157

Ces prévisions couvrent le versement d'une prime d'installation aux nouveaux fonctionnaires et le paiement des jours de congé annuels non pris au moment de la cessation des fonctions.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Autres frais de service	90 600
1952:	70 800
1951:	81 327

	<i>Dollars</i>
i) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	40 000
1952:	28 600
1951:	34 104

Ces prévisions sont fondées sur l'expérience des dernières années. Elles couvrent les frais de voyage des membres du secrétariat qui sont chargés de réunir la documentation nécessaire à l'Étude économique ou de se mettre en rapport avec les services des gouvernements et les experts; elles couvrent également les frais de 3 voyages qu'effectueront des membres du secrétariat de la Commission qui se rendront à Mexico et au siège pour procéder à des consultations ou participer à des réunions. Les crédits demandés couvrent également les dépenses afférentes à l'envoi de petits groupes d'économistes dans certains pays, dont ils étudieront le développement économique à la demande des gouvernements intéressés.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Communications</i>	7 300
1952:	10 000
1951:	9 340

Ces prévisions couvrent les frais de téléphone, de services postaux, de câblagrammes et de télégrammes.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Services contractuels d'entretien des locaux</i> ..	29 500
1952:	15 700
1951:	13 979

Ces prévisions couvrent les frais prévus pour la location de nouveaux locaux à Santiago, pour la location de bureaux à Washington en 1953 et pour la remise en état des bureaux actuels qui seront libérés en mars 1953, ainsi que les frais qu'entraînera le transport du mobilier, de l'équipement, du matériel de bibliothèque et des documents dans le nouveau bâtiment. L'augmentation qu'accusent ces prévisions provient également de ce qu'à la suite de la hausse générale des prix, la Commission doit verser un loyer plus élevé pour les nouveaux bureaux de Santiago, dont la superficie est d'ailleurs plus étendue que celle des anciens locaux.

Les locaux destinés au Bureau de Mexico ont été mis gracieusement à la disposition de l'Organisation des Nations Unies par le Gouvernement du Mexique.

	<i>Dollars</i>
iv) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	6 000
1952:	7 000
1951:	12 646

Ces prévisions couvrent les frais d'achat de papeterie et de fournitures de bureau, ainsi que de fournitures pour la reproduction des documents.

	<i>Dollars</i>
v) <i>Entretien et utilisation du matériel de transport</i>	800
1952:	1 000
1951:	811

Ces prévisions couvrent les frais d'utilisation et d'entretien d'une automobile, y compris les frais d'essence et d'huile.

	<i>Dollars</i>
vi) <i>Transport de marchandises, camionnage et messageries</i>	5 000
1952:	6 000
1951:	9 096

Ces prévisions couvrent l'envoi de documents aux gouvernements des Etats Membres, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales et aux 1 000 destinataires d'Amérique latine qui reçoivent les documents de la CEPAL. Ces prévisions couvrent également le service de la valise diplomatique à destination du siège de l'Organisation des Nations Unies.

	<i>Dollars</i>
vii) <i>Fournitures et services divers</i>	2 000
1952:	2 500
1951:	1 351

Ces prévisions couvrent les frais d'assurance, le paiement des commissions perçues par les banques pour la conversion des fonds, les services généraux de banque, ainsi que divers autres services.

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Matériel	11 000
1952:	8 000
1951:	10 270

	<i>Dollars</i>
i) <i>Mobilier et installations fixes</i>	7 000
1952:	4 000
1951:	5 359

Ces prévisions couvrent l'achat de mobilier et de matériel de bureau supplémentaires se répartissant comme suit: 4 machines à calculer pour Santiago, 2 machines à calculer et 4 machines à écrire neuves pour le Bureau de Mexico, mobilier et matériel pour les nouveaux locaux de Santiago et pour le Bureau de Mexico.

	<i>Dollars</i>
ii) <i>Livres et cartes pour la bibliothèque</i>	4 000
1952:	4 000
1951:	2 661

Ces prévisions reposent sur l'expérience acquise au cours des dernières années et couvrent les frais qu'entraînent les achats normaux de livres pour la bibliothèque, ainsi que l'abonnement à des journaux, à des périodiques et à des bulletins techniques.

	<i>Dollars</i>
iii) <i>Matériel de transport</i>	—
1952:	—
1951:	2 250

TITRE VII

DEPENSES DE REPRESENTATION

Chapitre 24.—Dépenses de représentation

20 000 dollars (1952: 20 000 dollars; 1951: 18 251 dollars)

Les prévisions au titre du présent chapitre correspondent aux dépenses de représentation faites au siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux locaux.

Le crédit demandé permettra de rembourser aux membres du Secrétariat les dépenses de représentation indispensables

encourues dans l'exercice de leurs fonctions; il permettra également d'assurer le remboursement de tous autres frais de représentation approuvés à l'avance par le Secrétaire général, et notamment celui d'une partie des dépenses de représentation qu'entraînera une réception qui doit avoir lieu au cours de la huitième session de l'Assemblée générale.

TITRE VIII

TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE

1 756 000 dollars (1952: 1 649 830 dollars; 1951: 1 742 148 dollars)

Toutes les prévisions de dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, à l'exception de celles qui ont trait à la Cour internationale de Justice, sont présentées en bloc, ce qui permet d'étudier plus facilement le programme complet de publications de l'Organisation des Nations Unies.

Toutes les publications pour lesquelles il est demandé des crédits dans les présentes prévisions ont été approuvées par le Comité des publications, qui se prononce dans chaque cas sur l'utilité de l'ouvrage, sa portée, sa longueur, le nombre d'exemplaires à tirer, les langues dans lesquelles il paraîtra, la date probable de publication et le devis total.

Les diverses mesures d'économie introduites graduellement au cours des deux dernières années quant au format et à la présentation des documents, et dont il a été fait mention dans les prévisions budgétaires antérieures, sont maintenant uniformément appliquées à tous les documents et publications officiels. En outre, on a renoncé aux reliures cartonnées, sauf dans le cas des exemplaires destinés à la vente, dont les frais sont couverts. C'est maintenant une pratique établie que d'imprimer sans délai les documents officiels sous forme de

fascicules. En 1951-1952, pour la première fois, la totalité des documents officiels de l'Assemblée générale a été imprimée et publiée dans les 3 langues de travail moins de 2 mois après la clôture de la session. Ce progrès a eu une conséquence importante: on a pu libérer une partie de l'espace occupé jusque-là par les stocks de documents miméographiés.

Alors qu'en 1950, le montant des travaux d'imprimerie exécutés dans des pays autres que les Etats-Unis atteignait 420 000 dollars, en 1951, les dépenses afférentes à ces travaux s'élevaient à 743 000 dollars, soit 42 pour 100 du total des dépenses relatives aux travaux d'imprimerie ou 60 pour 100 de l'ensemble des travaux d'imprimerie, si l'on considère le nombre de pages imprimées. Cette proportion a été maintenue au cours des cinq premiers mois de 1952, en partie parce que la sixième session de l'Assemblée générale s'est tenue à Paris. De ce fait on a pu aussi trouver de nouveaux marchés en Europe et l'on espère pouvoir confier, en 1953, 50 pour 100 au moins des travaux d'imprimerie à des pays qui appliquent des tarifs inférieurs à ceux des Etats-Unis. Les présentes prévisions sont fondées sur cette hypothèse.

Chapitre 25.—Documents officiels

800 500 dollars (1952: 823 530 dollars¹; 1951: 825 407 dollars¹)

ARTICLE PREMIER

	<i>Dollars</i>
L'Assemblée générale, ses commissions et comités	446 000
1952:	500 000
1951:	431 377

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût Dollars</i>
i) Comptes rendus de séances en 5 langues (460 séances)	3 200	229 000
ii) Annexes en 5 langues (70 fascicules)	1 680	121 000
iii) Suppléments en 5 langues (25 volumes)	1 166	96 000

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	161 000
1952:	80 030
1951:	75 209

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût Dollars</i>
i) Comptes rendus de séances en 5 langues (150 séances)	1 800	128 700
ii) Suppléments en 5 langues	352	25 100
iii) Suppléments spéciaux en 5 langues (4 rapports)	100	7 200

¹ Ces chiffres comprennent un montant de 22 690 dollars pour 1952 et un montant de 44 293 dollars pour 1951, au titre de la Conférence des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles. Il n'est demandé aucun crédit à ce titre pour 1953.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	41 120
1952:	48 320
1951:	72 820

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût Dollars</i>
i) Comptes rendus des séances de 2 sessions, en 2 langues (88 séances)	704	19 320
ii) Annexes relatives aux 2 sessions, en 2 langues (35 fascicules)	140	3 800
iii) Suppléments (rapports des commissions en 2 langues et résolutions en 5 langues, 13 volumes)	414	18 000

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	40 600
1952:	50 030
1951:	60 448

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estimation du coût Dollars</i>
i) Comptes rendus des séances de 2 sessions, en 2 langues (90 séances)	720	19 500
ii) Annexes relatives aux 2 sessions, en 2 langues	200	10 000
iii) Suppléments (rapports en 2 langues et résolutions en 5 langues, 6 volumes)	276	11 100

Les crédits prévus pour la publication des annexes permettront la publication des documents qui sont essentiels à la

compréhension des débats et des conclusions de Conseil. Ils ne permettront pas l'impression de toutes les pétitions dont le Conseil est saisi. Le Secrétaire général estime que dans la plupart des cas il suffit de publier les pétitions sous forme miméographiée.

ARTICLE V

	Dollars
Commissions et comités d'enquête et de recherche	—
1952:	23 500
1951:	21 890

Les crédits destinés au règlement des frais d'impression des rapports des commissions et comités d'enquête et de recherche peuvent être considérés comme étant compris dans les prévisions provisoires concernant ces organes, prévisions qui figurent au chapitre 5. Les prévisions détaillées relatives aux travaux d'imprimerie nécessaires en 1953 seront jointes ultérieurement aux prévisions de dépenses détaillées qui seront établies pour chacune des commissions approuvées pour l'année 1953.

ARTICLE VI

	Dollars
Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	11 780
1952:	8 960
1951:	7 956

Nombre de pages
du texte anglais

Estimation
du coût
Dollars

i) Rapport au Conseil économique et social sur les statistiques des stupéfiants pour 1952 et sur les travaux du Comité en 1953, en 3 langues	102	4 350
ii) Additif au rapport cité à l'alinéa i ci-dessus, en 2 langues	63	2 310
iii) Estimations des besoins du monde en stupéfiants en 1954, en 3 langues	100	2 920
iv) Estimations des besoins du monde en stupéfiants: 4ème supplément aux estimations de 1952 et 1er, 2ème et 3ème suppléments aux estimations de 1953, en 3 langues	25	2 200

ARTICLE VII

	Dollars
Documents officiels (arriéré 1946-1949, en 5 langues)	100 000
1952:	90 000
1951:	111 414

* * *

D'après les listes de distribution, il convient de faire tirer le nombre d'exemplaires indiqué ci-après (moyennes) :

	Anglais	Français	Espagnol	Chinois	Russe
Assemblée générale	3 000	1 100	580	300	400
Conseil de sécurité	2 300 ²	2 300 ²	400	150	250
Conseil économique et social	3 000	1 000	—	—	—
Conseil de tutelle	2 700	1 100	—	—	—
Commissions et comités d'enquête et de recherche	3 200	1 500	600	250	350
Comité central permanent de l'opium	2 500	1 400	550	—	—

On évalue à 35 000 dollars le montant des recettes qui proviendront en 1953 de la vente de toutes les publications énumérées au présent chapitre.

* Publications bilingues.

Chapitre 26.—Publications¹

956 100 dollars (1952: 826 300 dollars; 1951: 916 741 dollars)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Publications des départements du siège	792 900
1952:	691 250
1951:	805 176
i) Cabinet du Secrétaire général	3 500
1952:	4 990
1951:	1 445

	Nombre de pages du texte anglais	Estima- tion du coût Dollars
1. Accords conclus entre des institutions spécialisées, en 2 langues	100	2 500
2. Articles divers		1 000
TOTAL		3 500

	Dollars
ii) Bibliothèque	7 250
1952:	6 580
1951:	7 022

	Nombre de pages du texte anglais	Estima- tion du coût Dollars
1. Listes numériques des documents de l'Organisation des Nations Unies (4 volumes)	892	7 250

¹ Il y a lieu de noter que les titres des ouvrages qui doivent paraître en 1953 ne sont pas tous arrêtés de façon définitive.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de la Bibliothèque s'éleveront, en 1953, à 2 000 dollars.

	Dollars
iii) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	4 650
1952:	2 780
1951:	858

	Nombre de pages du texte anglais	Estima- tion du coût Dollars
1. Supplément n° 2 au tome I de la bibliographie internationale des ouvrages concernant l'énergie atomique	70	950
2. Supplément n° 2 au tome II de la bibliographie internationale des ouvrages concernant l'énergie atomique	300	3 700
TOTAL		4 650

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de ce département s'éleveront, en 1953, à 1 000 dollars.

	Dollars
iv) Département des questions économiques	206 090
1952:	185 730
1951:	199 658

	Nombre de pages du texte anglais (sauf dans le cas des nombres suivis d'un astérisque)	Estima- tion du coût Dollars
A.—Publications périodiques et publications à intervalles irréguliers		
1. Revue des transports et des communications (publication trimestrielle), en 2 langues...	300	9 000
2. Bulletin mensuel de statistique, publication bilingue	620*	26 500
3. Mise en œuvre de la politique de plein emploi, en 3 langues.....	400	10 800
4. Rapport sur l'économie mondiale, 1952-1953, en 2 langues	450	17 160
5. Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base, 1953, en 2 langues	56	2 270
6. Annuaire statistique, 1953, publication bilingue	620*	26 500
7. Annuaire démographique, 1953, publication bilingue	400*	13 500
7a. Supplément à l'Annuaire démographique, publication bilingue	600*	19 500
8. Statistiques du revenu national de divers pays pour 1952	250	7 000
9. Annuaire statistique du commerce international, 1952	176	5 500
10. Répertoire des travaux d'ordre économique et social, n° 3, en 2 langues.....	144	5 900
11. Etude sur les finances publiques, en 2 langues	96	2 100
12. Conventions fiscales internationales, volume IV, en 3 langues	240	8 700
B.—Autres publications		
13. Effets des mesures fiscales sur les investissements privés étrangers en Amérique latine, en 2 langues	90	2 650
14. Impôt foncier	112	1 100
15. La réforme agraire: coopération agricole, en 2 langues	112	2 100
16. Evolution de la réforme agraire, en 2 langues	300	6 800
17. Les ressources en minerai de fer, en 3 langues	84	3 900
18. Statistiques des finances publiques, 1938-1952, publication bilingue	250*	4 500
19. Les ressources naturelles et leur utilisation aux fins du développement économique: les métaux non ferreux, édition en espagnol..	64*	795
20. Les ressources naturelles et leur utilisation aux fins du développement économique: les combustibles et l'énergie, édition en français	96*	2 315
TOTAL		206 090

Le tirage de ces publications, pour l'édition en anglais, est de 3 400 exemplaires environ. Le tirage du *Bulletin mensuel de statistique* et celui de l'*Annuaire statistique* atteignent chacun 6 000 exemplaires et celui du *Rapport sur l'économie mondiale*, 4 650 exemplaires. Pour les éditions en français et en espagnol, le tirage moyen est respectivement de 1 250 et 1 150 exemplaires.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de ce département, en 1953, s'élèveront à 60 800 dollars.

	Dollars
v) Département des questions sociales.....	152 790
1952:	123 550
1951:	98 790

	Nombre de pages du texte anglais (sauf dans le cas des nombres suivis d'un astérisque)	Estima- tion du coût Dollars
A.—Publications périodiques et publications paraissant à intervalles irréguliers		
1. Bulletin des stupéfiants; 4 numéros, en 2 langues	224	9 400
2. Résumé du Bulletin des stupéfiants; 4 numéros, en 3 langues	—	1 500
3. Revue internationale de politique criminelle; 2 numéros, en 2 langues	160	8 700
4. Bulletin démographique; 2 numéros, en 2 langues	128	3 670
5. Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes — Bulletin; 3 numéros, en 2 langues	360	12 000
6. Cartographie mondiale, en 2 langues.....	96	3 100
7. Résumé annuel des lois et règlements relatifs aux stupéfiants, en 2 langues	56	1 675
8. Résumé des rapports annuels des gouvernements sur les stupéfiants, en 2 langues	240	6 500
9. Recueil de lois et de règlements relatifs aux stupéfiants, en 2 langues	64	1 925
10. Annuaire des droits de l'homme, en 2 langues	500	11 000
B.—Autres publications		
11. Le rayonnement de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 3 langues...	48	1 700
12. Ces droits et libertés ..., édition française..	256*	1 550
13. Condition de la femme en droit public, en 2 langues	80	1 550
14. Aperçu de la législation de divers pays en matière de population, en 2 langues	100	3 000
15. Sources des statistiques des migrations, 1925-1950, publication bilingue	276*	5 500
16. Causes et conséquences de l'évolution démographique, en 2 langues	600	13 250
17. Evolution récente de la natalité dans certains pays, en 2 langues	52	1 470
18. Manuel sur les méthodes d'estimation et de projection démographiques, en 3 langues..		4 400
19. Aspects démographiques du problème des vieillards et des retraités, en 2 langues....	128	4 300
20. Eléments de documentation démographique, en 3 langues	20	1 220
21. Application des normes internationales aux recensements de la population active, édition en français	168*	2 000
22. Etude sur l'adoption, en 2 langues	140	2 575
23-28. Séries législatives et administratives, en 2 langues		13 950
a) Protection de l'enfance, de la jeunesse et de la famille	360	
b) Défense sociales	132	
c) Réadaptation des personnes physiquement diminuées	128	
d) Habitation	128	
e) Migrations	88	
f) Protection des vieillards	88	
29. Formation et perfectionnement du personnel du service social dans les régions insuffisamment développées, en 2 langues.....	120	2 010
30. Recueil de textes législatifs nationaux relatifs au statut juridique et à la situation sociale des immigrants, en 3 langues.....	240	4 295
31-33. Etudes régionales comparatives du problème de la délinquance juvénile:		
a) Dans le Moyen et le Proche-Orient, en 2 langues	192	3 015
b) En Amérique latine, en 3 langues ...	192	4 465
c) En Asie et en Extrême Orient, en 2 langues	192	3 015

	Nombre de pages du texte anglais (sauf dans le cas des nombres suivis d'un astérisque)	Estima- tion du coût Dollars
34. Libération conditionnelle et assistance postpénitentiaire, en 2 langues	192	2 915
35. Résultats pratiques et incidences financières de l'organisation de la mise à l'épreuve, en 2 langues	192	2 940
36. Eléments de la politique d'immigration ..	48	1 500
37. Commentaires sur le projet de convention unique relative aux stupéfiants, en 2 langues	—	1 550
TOTAL		142 790

Le tirage moyen de ces publications est, pour l'édition en anglais, de 2 600 exemplaires et, pour l'édition en français, de 1 200 exemplaires.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de ce département, en 1953, s'élèveront à 13 000 dollars.

	Dollars
vi) Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	34 620
1952:	24 820
1951:	31 615

	Nombre de pages du texte anglais	Estima- tion du coût Dollars
A.—Publications périodiques et publications paraissant à intervalles irréguliers		
1. Recueil périodique de renseignements provenant des territoires non autonomes, en 3 langues	64	3 320
2. Analyses et résumés des renseignements provenant des territoires non autonomes, en 3 langues	900	21 000
B.—Autres publications		
3. Etude sociale, en 3 langues	250	6 500
4. Monographie sur le régime de tutelle	272	3 400
TOTAL		34 620

Le tirage moyen de ces publications est, pour l'édition en anglais, de 3 700 exemplaires. Pour les éditions en français et en espagnol, le tirage moyen est de 1 580 et 700 exemplaires respectivement.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de ce département, en 1953, s'élèveront à 1 200 dollars.

	Dollars
vii) Département de l'information	252 650
1952:	220 000
1951:	319 884

	Nombre d'exemplaires pour chaque numéro ou édition	Estima- tion du coût Dollars
1. <i>United Nations Bulletin</i> (publication bimensuelle)	18 000	71 800
2. <i>Boletín de las Naciones Unidas</i> (publication bimensuelle)	3 500	20 250
3. <i>Revue des Nations Unies</i> (publication mensuelle)	3 000	7 200
4. <i>Nouvelle des Nations Unies</i> (publication hebdomadaire)	11 400	51 000

	Nombre d'exemplaires pour chaque numéro ou édition	Estima- tion du coût Dollars
Edition en anglais	3 800 exemplaires	
Edition en français	1 500 exemplaires	
Edition en espagnol	900 exemplaires	
Edition en danois	500 exemplaires	
Edition en islandais	500 exemplaires	
Edition en norvégien	500 exemplaires	
Edition en suédois	500 exemplaires	
Edition en portugais (publication mensuelle)	3 000 exemplaires	
Edition en turc (publication bimestrielle)	200 exemplaires	
5. <i>United Nations Reporter</i> (publication mensuelle)	50 000	4 500
6. Ce qu'il faut savoir des Nations Unies	15 000	10 000
7. Annuaire des Nations Unies: coût de 368 exemplaires achetés par l'Organisation des Nations Unies	—	2 300
8. Brochures reproduisant des extraits du <i>United Nations Bulletin</i> , du <i>Boletín de las Naciones Unidas</i> et de la <i>Revue des Nations Unies</i> , 60 titres, 500 000 exemplaires au total	—	15 000
9. Brochures	242 500	22 500
Ce que fait l'ONU, en 3 langues, 6 titres, 70 000 exemplaires.		
ABC des Nations Unies, 50 000 exemplaires en anglais, 40 000 exemplaires en d'autres langues.		
La Charte des Nations Unies, 50 000 exemplaires en anglais, 10 000 exemplaires en français, 10 000 exemplaires en espagnol.		
Les peuples travaillent ensemble, 12 500 exemplaires.		
10. Dépliants	120 000	13 000
L'Organisation des Nations Unies: ce qu'elle est, 50 000 exemplaires.		
La Déclaration des droits de l'homme, 20 000 exemplaires en 50 langues environ.		
Les institutions spécialisées des Nations Unies, 50 000 exemplaires en 8 langues environ.		
11. Documentation relative à la Journée des Nations Unies, y compris un dépliant sur la Journée des Nations Unies et un exposé historique		14 100
12. Publications documentaires ou à l'usage des établissements d'enseignement	76 000	5 000
L'Organisation des Nations Unies, à l'usage des écoles élémentaires; 15 000 exemplaires en anglais, 5 000 en français et 5 000 en espagnol.		
Comment se renseigner sur l'Organisation des Nations Unies; 20 000 exemplaires en anglais, 5 000 en français et 5 000 en espagnol.		
L'Organisation des Nations Unies et les territoires non autonomes, 15 000 exemplaires en anglais, 3 000 en français et 3 000 en espagnol.		
13. Panneaux photographiques, graphiques et autre documentation imprimée destinée aux expositions		13 000
14. Recueils d'émissions radiophoniques	67 000	3 000
En anglais (publication semestrielle)	50 000 exemplaires	
En espagnol (publication trimestrielle)	15 000 exemplaires	
En arabe (publication semestrielle)	2 000 exemplaires	
TOTAL		252 650

De façon à maintenir le montant des recettes ou à l'augmenter, le département s'est efforcé, lorsqu'il a établi son programme de publications pour 1953, de faire la plus large part possible aux publications dont la vente procurera un bénéfice ou permettra de couvrir tous les frais. C'est ainsi que,

sur les crédits demandés au titre du *United Nations Bulletin*, 7 600 dollars seront utilisés pour faire paraître 5 000 exemplaires supplémentaires destinés à la vente, ce qui procurera une recette nette de 11 250 dollars.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de ce département, en 1953, s'élèveront à 55 000 dollars environ, ce qui ramènera à 197 650 dollars le montant des dépenses afférentes au programme des publications.

	<i>Dollars</i>
viii) Département juridique	108 350
	1952: 95 830
	1951: 100 310

	<i>Nombre de pages du texte anglais (sauf dans le cas des nombres suivis d'un astérisque)</i>	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
1. Recueil des Traités, 24 volumes, en plusieurs langues	9 600*	60 000
2. Index du Recueil des Traités, 2 volumes, en 2 langues	400	12 000
3. Documents élaborés en vertu des articles 16 et 21 du statut de la Commission du droit international, en 3 langues	400	8 200
4. Série législative: législations nationales sur les eaux territoriales, volume V	750	5 400
5. Séries législatives: lois sur la nationalité, volume VI	564	4 000
6. Manuel des clauses finales, édition en français	100*	1 500
7. Accords et protocoles		5 000
8. Recueil des sentences arbitrales, volume VI, en 2 langues	600	3 650
9. Manuel sur le statut juridique, les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, en 2 langues	132	4 000
10. Etat des conventions et accords multilatéraux (édition sur feuillets mobiles), en 2 langues	80	2 600
11. Conclusions écrites pour affaires en cours..		2 000
TOTAL		108 350

Le tirage moyen de ces publications est, pour l'édition en anglais, de 1 700 exemplaires et, pour l'édition en français, de 800 exemplaires; celui du *Recueil des Traités* atteint 2 100 exemplaires.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de ce département, en 1953, s'élèveront à 11 000 dollars.

	<i>Dollars</i>
ix) Conférences et services généraux	10 000
	1952: 7 360
	1951: 12 170

	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
1. Blocs imprimés, cachets, étiquettes, papier à en-tête, etc., graphiques et certificats	9 000
2. Clichés pour l'impression des documents officiels (listes des dépositaires, etc.)	1 000
TOTAL	10 000

	<i>Dollars</i>
x) Services administratifs et financiers	1 000
	1952: 1 630
	1951: 4 048

	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
1. Reliure des pièces comptables relatives au personnel....	700
2. Manuel à l'usage des nouveaux fonctionnaires	300
TOTAL	1 000

	<i>Dollars</i>
xi) Publicité	22 000
	1952: 17 980
	1951: 29 376

	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
Impression de catalogues, brochures et dépliant en plusieurs langues; publicité dans certains journaux et périodiques, publicité par correspondance; expositions diverses; publicité en coopération avec les dépositaires; autres frais de publicité, y compris les frais d'expédition sous contrat.....	22 000
TOTAL	22 000

ARTICLE II

	<i>Dollars</i>
Publications du Bureau des Nations Unies à Genève	89 600
	1952: 71 870
	1951: 64 003

	<i>Dollars</i>
i) Services généraux	9 000
	1952: 7 360
	1951: 10 207

	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
1. Liste des ouvrages catalogués (510 pages)	3 800
2. Liste des articles sélectionnés (220 pages)	1 700
3. Fiches bibliographiques (4 000)	2 000
4. Imprimés divers	1 500
TOTAL	9 000

Les publications de la bibliothèque sont distribuées gratuitement. Un grand nombre d'exemplaires de ces publications servent à des échanges très avantageux pour la bibliothèque.

	<i>Dollars</i>
ii) Services d'information	2 300
	1952: 670
	1951: 952

	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
1. Guide illustré à l'usage des visiteurs (100 000 exemplaires)	2 300
TOTAL	2 300

Le guide est offert gratuitement aux personnes qui viennent visiter le Palais des Nations et acquittent un droit d'entrée.

	<i>Dollars</i>
iii) Commission économique pour l'Europe....	78 300
	1952: 63 840
	1951: 52 844

	<i>Estima- tion du coût Dollars</i>
1. Bulletin de statistiques des transports (publication trimestrielle, bilingue)	1 000
2. Bulletin économique pour l'Europe (3 numéros), en 3 langues	19 000
3. Bulletin de statistiques de l'acier (publication trimestrielle, bilingue)	7 700
4. Bulletin de statistiques du bois (publication trimestrielle, bilingue)	7 700

	<i>Estima- tion du coût</i>
	<i>Dollars</i>
5. Bulletin de statistiques du charbon (publication trimestrielle, bilingue)	3 800
6. Bulletin de statistiques du logement (publication semestrielle, bilingue)	600
7. Etude sur la situation économique de l'Europe, 1952, en 3 langues	19 200
8. Bulletin de statistiques des transports (publication annuelle, bilingue)	2 300
9. Etudes sur la coordination des transports, en anglais....	2 400
10. Conventions et accords relatifs aux transports, bilingue..	5 100
11. Etude sur les tendances de la consommation du bois, bilingue	8 000
12. Cartes, graphiques et tableaux statistiques	1 500
TOTAL	78 300

Le tirage des éditions bilingues est de 1 500 exemplaires en moyenne. En ce qui concerne la distribution de l'Etude sur la situation économique, les besoins sont de 5 500 exemplaires pour l'édition en anglais, de 3 000 exemplaires pour l'édition en français et de 1 000 exemplaires pour l'édition en russe.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de cette commission, en 1953, s'élèveront à 11 000 dollars.

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Publications de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	40 600
1952:	31 680
1951:	22 752

	<i>Nombre de pages du texte anglais (sauf dans le cas des nombres suivis d'un astérisque)</i>	<i>Estima- tion du coût</i>
		<i>Dollars</i>
1. Bulletin économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (3 numéros)	238	2 700
2. Bulletin des transports de la CEAEO (publication trimestrielle)	300	3 600
3. Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient, édition de 1953	400	4 500
3a. Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient, 1952, édition en français	100*	900
4. Bulletin de statistiques sur le développement de la production de l'énergie électrique, en 2 langues	100	3 300
5. Défense contre les inondations, n° 4: le problème de l'ensablement, en 2 langues ...	65	2 100
6. Défense contre les inondations, n° 5: aménagement des cours d'eau et revêtement des rives, en 2 langues	45	1 600
7. Echanges commerciaux entre les pays de la CEAEO et l'Europe, en 2 langues	250	4 000
8. Répertoire des statistiques pour l'Asie, en 2 langues	56	1 800

	<i>Nombre de pages du texte anglais (sauf dans le cas des nombres suivis d'un astérisque)</i>	<i>Estima- tion du coût</i>
		<i>Dollars</i>
9. Liste des laboratoires et instituts de recherche en Asie et en Extrême-Orient, en 2 langues	150	3 500
10. L'industrie sidérurgique en Asie et en Extrême-Orient, en 2 langues	310	8 800
11. Défense contre les inondations, n° 3, édition en français	230	3 300
12. Cartes, graphiques et tableaux		500
TOTAL		40 600

Le tirage moyen de ces publications, est, pour l'édition en anglais, de 3 000 exemplaires; le tirage de l'Etude économique atteint 5 000 exemplaires. Pour les éditions en français, le tirage est de 1 500 exemplaires en moyenne.

On prévoit que les recettes provenant de la vente de ces publications, en 1952, s'élèveront à 6 000 dollars.

ARTICLE IV

	<i>Dollars</i>
Publications de la Commission économique pour l'Amérique latine	33 000
1952:	31 500
1951:	24 810

	<i>Nombre de pages du texte anglais</i>	<i>Estima- tion du coût</i>
		<i>Dollars</i>
1. Bulletin économique pour l'Amérique latine (publication trimestrielle), en 2 langues	216	6 480
2. Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, en 2 langues	236	7 000
3. Etablissement de programmes de développement économique, en 2 langues	120	3 200
4. Intégration des économies nationales des pays de l'Amérique centrale, en 2 langues	60	1 700
5. Etude des échanges commerciaux à l'intérieur de la région (Amérique latine), en 2 langues	148	4 200
6. Etudes agricoles, en 2 langues	200	1 870
7. Problèmes généraux de développement économique, en 2 langues	300	2 850
8. Etude sur le fer et l'acier, en 2 langues....	300	2 850
9. Fluctuations cycliques en Argentine, en 2 langues	300	2 850
TOTAL		33 000

Le tirage moyen de ces publications est, pour l'édition en anglais, de 3 500 exemplaires; le tirage de l'Etude sur la situation économique atteint 4 500 exemplaires. Pour les éditions en espagnol, le tirage est de 1 500 exemplaires en moyenne.

On prévoit que les recettes provenant de la vente des publications de cette commission, en 1953, s'élèveront à 4 000 dollars.

TITRE IX

PROGRAMMES TECHNIQUES

1 392 900 dollars (1952: 1 392 900 dollars; 1951: 1 307 490 dollars)

Par ses résolutions 518 (VI) et 583 (VI), l'Assemblée générale a décidé que les crédits ouverts en 1951 pour les activités approuvées par les résolutions 200 (III), 246 (III) et 418 (V) devraient continuer à être inscrits au budget de l'Organisation pour 1952, et a recommandé que les projets d'activités supplémentaires au profit des pays insuffisamment développés, dans les domaines économique, social et de l'administration publique, soient considérés dans le cadre du programme élargi d'assistance technique lorsque le financement ne pourrait en être imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

En raison de la résolution 594 (VI), on a donné aux prévisions du présent titre un caractère plus complet, de manière qu'elles englobent tous les programmes d'action à exécuter dans le cadre du programme coordonné d'assistance technique que l'Organisation des Nations Unies administre avec des crédits inscrits au budget ordinaire et des sommes provenant

du compte spécial. Les crédits nécessaires pour les programmes d'action s'élèveront à 8 850 000 dollars, à prélever sur le montant (environ 10 millions de dollars) qui sera sans doute nécessaire pour l'ensemble du programme. Pour pouvoir exécuter l'ensemble du programme, il est demandé, pour chaque chapitre, des crédits d'un montant global égal à celui qui avait été alloué pour 1952; le montant total demandé au titre des programmes techniques s'élève donc à 1 392 900 dollars.

Pour tenir compte de tous les aspects des 3 principaux programmes d'action, il faut envisager des dépenses dont le montant sera à peu près le suivant:

	<i>Dollars</i>
Activités sociales	1 615 000
Développement économique	1 825 000
Administration publique	1 410 000

Chapitre 27.—Activités sociales

768 500 dollars (1952: 768 500 dollars; 1951: 685 499 dollars)

Les crédits demandés permettront de poursuivre en 1953 les activités énumérées ci-après, y compris celles pour lesquelles, lors des exercices précédents, les crédits étaient inscrits sous la rubrique "Fonctions consultatives en matière de service social":

a) Permettre à des experts des questions sociales, en particulier du service social, de fournir des services consultatifs à la demande des gouvernements, et de mettre en œuvre, pendant une période appropriée, des méthodes nouvelles; fournir également le matériel dont les experts auront besoin pour leurs travaux; assurer la publication et la distribution des rapports des experts.

	<i>Dollars</i>
Emoluments des experts et dépenses connexes (y compris les frais d'impression des rapports)	749 500
Matériel	20 000
	<hr/> 769 500

b) Permettre à des fonctionnaires qualifiés spécialistes des questions sociales, et notamment du service social, d'observer les expériences faites et de se familiariser avec les méthodes appliquées dans d'autres pays et permettre à des personnes dûment qualifiées qui ne peuvent pas recevoir dans leur propre pays une formation professionnelle dans certaines

branches du service social, d'acquérir la formation appropriée dans les pays étrangers qui possèdent les moyens de formation nécessaires.

	<i>Dollars</i>
Bourses de perfectionnement, bourses d'études et dépenses connexes	564 000
c) Organiser des centres de formation, des projets témoins, des conférences, des cycles d'études et d'autres programmes spéciaux dans le domaine social, en particulier dans celui du service social, à la demande des gouvernements, et fournir la documentation technique, les films et le matériel nécessaires à ces activités	281 500 dollars

Les chiffres indiqués ci-dessus pourront être modifiés dans les limites du crédit global ouvert pour le chapitre, puisque les programmes dépendent des demandes formulées par les Etats Membres.

Il est également demandé un crédit de 768 500 dollars pour l'exécution du programme de fonctions consultatives en matière de service social envisagé dans la résolution 418 (V) de l'Assemblée générale; ce crédit représente la somme dont on a besoin pour arriver au chiffre de 1 615 000 dollars qui correspond au montant nécessaire pour les activités sociales. Le solde, soit 846 500 dollars, sera prélevé sur les crédits alloués au titre du programme élargi d'assistance technique.

Chapitre 28.—Développement économique

479 400 dollars (1952: 479 400 dollars; 1951: 478 725 dollars)

Les crédits demandés permettront de poursuivre en 1953 les activités énumérées ci-après, y compris celles pour lesquelles, lors des exercices précédents, les crédits étaient ins-

crits sous la rubrique "Assistance technique en vue du développement économique":

a) Fournir aux gouvernements, sur leur demande, des

experts qui leur donneront des avis pour les questions touchant le développement économique; fournir également le matériel dont les experts auront besoin pour leurs travaux; assurer la publication et la distribution des rapports des experts.

	<i>Dollars</i>
Emoluments des experts et dépenses connexes (y compris les frais d'impression des rapports)	2 854 700
Matériel	760 300
	3 615 000

b) Prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés, à qui seront offertes des bourses qui leur permettront d'étudier dans les pays ou les établissements qui ont atteint dans ces domaines particuliers un degré élevé de compétence technique.

	<i>Dollars</i>
Bourses de perfectionnement, bourses d'études et dépenses connexes	1 100 000

c) Organiser des centres de formation, des projets témoins, des conférences, des cycles d'études et d'autres programmes spéciaux dans les différents domaines du développement économique, et, notamment, fournir le matériel nécessaire à ces activités; fournir également la documentation technique et les films nécessaires à l'exécution de ce programme.

1 110 000 dollars

Les chiffres indiqués ci-dessus pourront être modifiés dans les limites du crédit global ouvert pour le chapitre, puisque les programmes dépendent des demandes formulées par les Etats Membres.

Il est demandé un crédit de 479 400 dollars qui permettra de fournir l'assistance technique en vue du développement économique envisagée dans la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale. Ce montant permettra d'atteindre le chiffre de 5 825 000 dollars qui représente le montant nécessaire pour exécuter d'autres tâches dans les mêmes domaines. Le solde, soit 5 345 600 dollars, sera prélevé sur les crédits alloués au titre du programme élargi d'assistance technique.

Chapitre 29.—Administration publique

145 000 dollars (1952: 145 000 dollars; 1951: 143 266 dollars)

Les crédits demandés permettront de poursuivre en 1953 les activités énumérées ci-après, y compris celles pour lesquelles, lors des exercices précédents, des crédits étaient inscrits sous la rubrique "Programme de formation professionnelle en matière d'administration publique":

a) Fournir aux gouvernements, sur leur demande, des experts qui leur donneront des avis pour les questions touchant l'administration publique; fournir également le matériel dont les experts auront besoin pour leurs travaux; assurer la publication et la distribution des rapports des experts.

	<i>Dollars</i>
Emoluments des experts et dépenses connexes (y compris les frais d'impression des rapports)	670 750
Matériel	10 000
	680 750

b) Prendre des dispositions pour assurer la formation à l'étranger d'experts des pays insuffisamment développés, à qui seront offertes des bourses qui leur permettront d'étudier dans les pays ou les établissements appropriés.

	<i>Dollars</i>
Bourses de perfectionnement, bourses d'études et dépenses connexes	413 000

c) Organiser des centres de formation, des projets témoins, des conférences, des cycles d'études et d'autres programmes

spéciaux touchant les divers aspects de l'administration publique, et fournir la documentation technique et le matériel nécessaires à ces activités 301 250 dollars

d) Accorder des subventions annuelles au Comité des méthodes administratives de l'Institut international des sciences administratives de Bruxelles et à divers établissements analogues pour leur permettre de développer l'échange de renseignements techniques sur des questions d'administration publique 15 000 dollars

Les chiffres indiqués ci-dessus pourront être modifiés dans les limites du crédit global ouvert pour le chapitre, puisque les programmes dépendent des demandes formulées par les gouvernements.

Il est également demandé un crédit de 145 000 dollars au titre de programmes de formation professionnelle en matière d'administration publique du genre de ceux qu'envisage la résolution 246 (III) de l'Assemblée générale; ce crédit représente le montant dont on a besoin pour arriver au chiffre de 1 410 000 dollars qui est la somme nécessaire pour l'ensemble de l'assistance technique. Le solde, soit 1 265 000 dollars, sera prélevé sur les crédits alloués au titre du programme élargi d'assistance technique.

TITRE X

DEPENSES SPECIALES

2 149 500 dollars (1952: 2 649 500 dollars¹; 1951: 1 649 470 dollars)

Chapitre 30.—Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations

649 500 dollars (1952: 649 500 dollars; 1951: 649 470 dollars)

Par sa résolution 250 (III), l'Assemblée générale a pris des dispositions pour la liquidation des crédits d'un montant de 10 809 529 dollars 21 dû à certains Etats Membres par suite du transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.

Des crédits d'un montant de 1 067 535 dollars 21, qui

¹ Y compris 1 million de dollars au titre du chapitre 31a.

correspondent à des avoirs autres que les avoirs en capital permanent, ont déjà été liquidés.

Des dispositions ont été prises pour liquider en 15 annuités égales, de 1951 à 1965, le reliquat des crédits correspondant aux avoirs en capital permanent, soit 9 741 994 dollars. Le crédit demandé représente le montant de la troisième annuité qui sera versée pour la liquidation de ces crédits.

Chapitre 31.—Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège de l'Organisation des Nations Unies

1 500 000 dollars

(1952: 1 million de dollars; 1951: 1 million de dollars)

Par sa résolution 242 (III), l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Secrétaire général relatif au siège de l'Organisation des Nations Unies (document A/627) dans lequel était reproduit le texte de l'accord relatif au prêt d'un montant de 65 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique à l'Organisation des Nations Unies.

L'accord relatif au prêt prévoit que les montants dus aux Etats-Unis seront prélevés sur le budget ordinaire de l'Or-

ganisation des Nations Unies. Le remboursement, sans intérêt, s'étendra sur une période de 31 ans et sera effectué par versements annuels dont le montant s'échelonnara entre 1 million de dollars et 2 500 000 dollars, la première annuité devant être versée le 1er juillet 1951 et la dernière le 1er juillet 1982.

Le crédit de 1 500 000 dollars inscrit au présent chapitre représente le montant du troisième versement qui doit être effectué le 1er juillet 1953, conformément au tableau qui figure dans l'accord relatif au prêt.

B.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

TITRE XI

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

640 800 dollars (1952: 639 860 dollars; 1951: 596 539 dollars)

Chapitre 32.—Cour internationale de Justice

640 800 dollars (1952: 639 860 dollars; 1951: 596 539 dollars)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et indemnités des membres de la Cour	343 100
1952:	328 000
1951:	307 956

i) Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges.....	307 800
1952:	307 800
1951:	293 309

Ces prévisions sont conformes à la résolution 474 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1950.

	Dollars
ii) Contributions à la Caisse des pensions.....	100
1952:	—
1951:	—

Conformément à l'Article 32 du Statut, un règlement fixant les conditions dans lesquelles des pensions sont allouées aux membres de la Cour a été adopté par l'Assemblée générale [résolution 86 (I)]. Aucune décision n'a encore été prise touchant la création d'une caisse spéciale destinée à financer les engagements assumés de ce fait. Le crédit demandé est donc purement nominal.

	Dollars
iii) Pensions.....	13 750
1952:	1 750
1951:	1 133

Les prévisions comprennent un crédit pour les pensions de trois juges dont le mandat est venu à expiration en février 1952 et pour le versement d'une pension à la veuve d'un membre de la Cour, conformément à la résolution 86 (I) de l'Assemblée générale.

	Dollars
iv) Frais de voyage du personnel en mission...	2 250
1952:	2 250
1951:	551

v) Voyages annuels et voyages de congé.....	18 000
1952:	15 000
1951:	8 219

Pour établir les prévisions, on a tenu compte des droits que l'Assemblée générale, dans sa résolution 85 (I), a reconnus à tous les juges. En 1951, un certain nombre de juges ressortissants de pays situés hors d'Europe n'ont pas usé du droit qu'ils avaient de se rendre en congé dans leur pays; le montant total des dépenses est donc inférieur à celui du crédit qui avait été ouvert pour 1951.

	Dollars
vi) Frais de voyage et de déménagement des membres de la Cour et des personnes à leur charge	1 000
1952:	1 000
1951:	757

Le montant du crédit demandé est identique à celui du crédit ouvert pour 1952.

	Dollars
vii) Fournitures et services divers.....	200
1952:	200
1951:	139

Ce crédit couvre toutes dépenses imprévues, comme celles qui sont occasionnées par les cérémonies auxquelles les membres de la Cour sont tenus de participer.

	Dollars
viii) Juges ad hoc, assesseurs, témoins et experts	—
1952:	—
1951:	3 848

La désignation de juges *ad hoc* et d'assesseurs ainsi que la convocation de témoins ou la nomination d'experts dépendent de la nature des affaires dont est saisie la Cour: les dépenses à faire de ce chef ont donc un caractère éventuel. Le budget ne contient pas de crédit correspondant à ces dépenses, mais le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1953 prévoit que le Secrétaire général pourra avancer, par voie de prélèvements sur le Fonds de roulement, les sommes nécessaires pour faire face à ces engagements. Cette méthode a déjà été appliquée lors d'exercices financiers antérieurs.

ARTICLE II

	Dollars
Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe.....	227 500
1952:	231 380
1951:	219 304

Tableau 32-1.—Greffier et personnel du Greffe de la Cour

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts
1952	1953		
Dollars			
<i>Directeurs et administrateurs généraux</i>			
1	1	Directeur principal	
		Traitement.....	18 000
		Indemnité de représentation.....	3 000
1	1	Directeur	16 600
<i>Services organiques</i>			
2	2	Administrateur hors classe	24 160
2	2	Administrateur de 1ère classe	19 580
1	1	Administrateur de 2ème classe	8 820
5	5	Administrateur adjoint de 1ère classe	35 350
<i>Services généraux</i>			
4	4	Agent de 1ère classe	23 520
3	3	Agent de 2ème classe	14 440
1	1	Agent de 3ème classe	4 000
5	6	Agent de 4ème classe	19 420
5	5	Agent de 5ème classe	7 550
30	31		194 440
A déduire: Taux différentiel.....			36 440
			TOTAL 158 000

	<i>Dollars</i>
i) Postes permanents	158 000
	1952: 152 380
	1951: 149 675

Le taux différentiel appliqué aux traitements du personnel du Greffe reste fixé à 25 pour 100 pour 1953. Il s'applique à 75 pour 100 du montant des traitements.

On propose la création d'un poste d'agent de 4ème classe (services généraux). Le crédit demandé pour le personnel temporaire est réduit en conséquence.

	<i>Dollars</i>
ii) Traitements du personnel temporaire.....	28 000
	1952: 33 700
	1951: 37 600

Les engagements à titre temporaire s'effectuent selon les besoins de la Cour. Etant donné que l'on propose de créer un nouveau poste permanent (dactylographe), le crédit demandé pour la rémunération du personnel temporaire est réduit d'un montant correspondant. En outre, l'utilisation d'appareils d'enregistrement sur fil fait que l'on n'a plus besoin d'engager à titre temporaire autant de sténographes de séance que par le passé, ce qui permet encore de diminuer de 1 000 dollars le crédit demandé sous cette rubrique.

	<i>Dollars</i>
iii) Heures supplémentaires	900
	1952: 900
	1951: 669

Le paiement des heures supplémentaires est effectué aux mêmes conditions qu'au Secrétariat de l'Organisation. Seul le personnel subalterne y a droit.

	<i>Dollars</i>
iv) Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	600
	1952: 1 000
	1951: 609

	<i>Dollars</i>
v) Prime d'installation	700
	1952: —
	1951: 735

Les prévisions pour les rubriques iv et v ci-dessus sont fondées sur les dépenses effectives de 1951. Le chiffre de 1 000 dollars qui est indiqué pour 1952 sous la rubrique iv correspond aux rubriques iv et v, étant donné que, dans les prévisions budgétaires pour 1952, les dépenses en question figuraient sous une rubrique unique, intitulée "Frais de déménagement à l'occasion de la prise ou de la cessation de services".

	<i>Dollars</i>
vi) Contributions à la Caisse des pensions du personnel	21 550
	1952: 20 730
	1951: 19 351

Le montant de ces prévisions est calculé d'après une estimation des traitements du Greffier et du personnel permanent.

	<i>Dollars</i>
vii) Indemnités pour charges de famille, indemnités pour l'éducation des enfants et pour voyages s'y rapportant	5 900
	1952: 5 900
	1951: 4 888

Ces prévisions sont établies selon le règlement applicable au Secrétariat.

	<i>Dollars</i>
viii) Contributions aux assurances-maladies et à l'assurance-groupe sur la vie	1 000
	1952: 1 420
	1951: 80

Le crédit demandé est calculé sur la base de la contribution que le Secrétariat de l'Organisation a versée en 1952, savoir 50 dollars par fonctionnaire en moyenne.

Etant donné que les fonctionnaires du Greffe n'ont pas tous contracté une des assurances-maladies qui existent actuellement à New-York, on pense que le crédit demandé (1 000 dollars) suffira pour l'exercice financier 1953.

	<i>Dollars</i>
ix) Prestations au titre du régime de sécurité sociale	150
	1952: 150
	1951: —
x) Frais de voyage pour le congé dans le pays d'origine	1 000
	1952: 3 500
	1951: 726

Pour établir ces prévisions, on s'est fondé sur le règlement applicable au Secrétariat de l'Organisation. Le nombre de fonctionnaires qui auront droit au congé dans le pays d'origine sera moins élevé en 1953 qu'en 1952.

	<i>Dollars</i>
xi) Bien-être du personnel	200
	1952: 200
	1951: 106
xii) Frais de voyage du personnel en mission.....	9 500
	1952: 11 500
	1951: 4 865

ARTICLE III

	<i>Dollars</i>
Charges communes	63 500
	1952: 73 780
	1951: 63 091
i) Contribution à la Fondation Carnegie.....	18 000
	1952: 18 000
	1951: 12 632
ii) Amortissement des frais d'aménagement des nouveaux locaux	2 640
	1952: 2 640
	1951: 2 631
iii) Amortissement supplémentaire du coût des nouveaux locaux	2 640
	1952: 2 640
	1951: 2 631

Les prévisions afférentes aux rubriques i, ii et iii ci-dessus ont été établies conformément aux dispositions de l'Accord entre la Fondation Carnegie et l'Organisation des Nations Unies concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye. En application des résolutions 84 (I) et 586 (VI) de l'Assemblée générale, l'Organisation doit verser une contribution annuelle de 68 400 florins néerlandais (18 000 dollars) pour se conformer à cet accord.

	<i>Dollars</i>
iv) Frais de distribution des documents.....	1 420
	1952: 1 200
	1951: 1 428

Ces prévisions ont été établies d'après les dépenses de 1951.

	<i>Dollars</i>
v) Services téléphoniques	900
	1952: 900
	1951: 787
vi) Câblogrammes, télégrammes et communications par radio	1 800
	1952: 1 800
	1951: 1 625

vii) <i>Services postaux</i>	<i>Dollars</i>	2 300
	1952:	2 300
	1951:	2 015
viii) <i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	<i>Dollars</i>	7 500
	1952:	7 000
	1951:	7 116

Dans les prévisions budgétaires pour 1952, les crédits pour les rubriques v, vi et vii ci-dessus étaient demandés sous une seule rubrique "Postes, télégraphe et téléphone" pour laquelle l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 5 000 dollars. En s'appuyant sur les faits constatés, on demande pour 1953 un crédit analogue.

ix) <i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	<i>Dollars</i>	25 000
	1952:	36 000
	1951:	31 931

En 1951, les frais d'impression se sont élevés à environ 32 000 dollars. Pour 1953, on estime qu'un crédit de 25 000 dollars est suffisant. Les frais d'impression dépendent très exactement du nombre et du volume des documents soumis à la Cour par les parties intéressées.

x) <i>Frais de vérification des comptes</i>	<i>Dollars</i>	500
	1952:	500
	1951:	—
xi) <i>Fournitures et services divers</i>	<i>Dollars</i>	700
	1952:	700
	1951:	295

Les prévisions comprennent 400 dollars pour les frais de gestion des fonds de la Cour et 300 dollars pour toutes dépenses imprévues, comme celles qui sont occasionnées par les cérémonies auxquelles les membres du Greffe sont tenus de participer.

xii) <i>Dépenses diverses (archives de Nuremberg)</i>	<i>Dollars</i>	100
	1952:	100
	1951:	—

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt auprès du Greffe par la France, le Royaume-Uni, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg¹. En 1950, les dépenses engagées à ce titre se sont élevées à 1 345 dollars. Le crédit demandé pour 1953 est purement nominal.

ARTICLE IV

<i>Matériel</i>	<i>Dollars</i>	6 700
	1952:	6 700
	1951:	6 188
i) <i>Mobilier et installation d'aménagements supplémentaires</i>	<i>Dollars</i>	3 500
	1952:	3 500
	1951:	3 620
ii) <i>Bibliothèque</i>	<i>Dollars</i>	3 200
	1952:	3 200
	1951:	2 568

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, séances plénières, Annexe*, point 39 de l'ordre du jour, document A/1232, paragraphe 140.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

	A			B	
	Siège de l'Organisation des Nations Unies et bureaux régionaux (à l'exception du Bureau de Genève)			Bureau des Nations Unies à Genève	
	1953 Esti- mation	1952 Estimation approuvée	1951 Chiffre exact	1953 Esti- mation	1952 Estimation approuvée
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
i) Contributions prélevées sur les traite- ments et indemnités du personnel.....	3 990 000	4 322 700	3 667 757	613 000	598 000
ii) Recettes provenant des loyers (location de bureaux, garage).....	101 000	88 500	48 737	178 000	180 000
iii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spé- cialisées et à d'autres organismes.....	35 000	65 000	36 993	160 000	159 300
iv) Recettes provenant de la vente des publi- cations et des documents officiels.....	150 000	175 000	87 757	50 000	50 000
v) Recettes provenant de la distribution de films.....	55 000	45 000	34 917	—	—
vi) Intérêts des placements.....	100 000	120 000	111 388	—	—
vii) Autres intérêts.....	6 400	9 900	17 391	500	600
viii) Vente de matériel usagé (matériel de bu- reau, de transport, etc.).....	36 000	64 000	137 055	9 000	2 500
ix) Remboursement de dépenses des exercices précédents.....	50 000	75 000	93 957	500	1 500
x) Remboursement des dépenses au titre du Lido Beach Hotel.....	38 000	38 000	38 275	—	—
xi) Contributions d'Etats non membres.....	50 000	—	—	—	—
xii) Autres recettes.....	25 000	40 000	94 359	25 000	20 000
xiii) Recettes provenant de la vente des tim- bres-poste des Nations Unies.....	380 000	300 000	375 312	18 000	—
xiv) Participation du Gouvernement chilien aux frais supplémentaires entraînés par la tenue à Santiago de la douzième session du Conseil économique et social.....	—	—	77 624	—	—
TOTAUX	5 016 400	5 343 100	4 821 522	1 054 000	1 011 900

i) Contributions prélevées sur les traitements et indemnités du personnel

Pour évaluer le montant des recettes que fourniront en 1953 les contributions prélevées sur les traitements et indemnités, on s'est fondé sur l'expérience acquise; en conséquence, les présentes prévisions marquent une amélioration certaine par rapport à celles de 1951 et de 1952 qui, par suite de l'application du nouveau barème des traitements, n'avaient pu être établies avec précision.

ii) Recettes provenant des loyers (location de bureaux, garage)

Pour l'exercice 1953, on prévoit que ces recettes s'élèveront à 101 000 dollars au siège, soit:

a) Location de bureaux (environ 2 700 pieds carrés), 11 000 dollars;

b) Location de places dans le garage, 90 000 dollars.

Pour Genève, on estime que la location de bureaux rap-
portera 178 000 dollars.

RECETTES ACCESSOIRES
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE
TOTAL

	<i>C</i>					
	<i>Cour internationale de Justice</i>					
<i>1951 Chiffre exact</i>	<i>1953 Esti- mation</i>	<i>1952 Estimation approuvée</i>	<i>1951 Chiffre exact</i>	<i>1953 Esti- mation</i>	<i>1952 Estimation approuvée</i>	<i>1951 Chiffre exact</i>
<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
582 498	30 500	32 200	30 712	4 633 500	4 952 900	4 280 967
153 162	—	—	—	279 000	268 500	201 899
155 826	—	—	—	195 000	224 300	192 819
48 865	2 500	1 500	3 391	202 500	226 500	140 013
—	—	—	—	55 000	45 000	34 917
—	—	—	—	100 000	120 000	111 388
491	100	75	113	7 000	10 575	17 995
9 047	—	—	—	45 000	66 500	146 102
3 402	—	—	—	50 500	76 500	97 359
—	—	—	—	38 000	38 000	38 275
—	9 000	11 025	9 236	59 000	11 025	9 236
19 550	—	—	—	50 000	60 000	113 909
—	—	—	—	398 000	300 000	375 312
—	—	—	—			77 624
<u>972 841</u>	<u>42 100</u>	<u>44 800</u>	<u>43 452</u>	<u>6 112 500</u>	<u>6 399 800</u>	<u>5 837 815</u>

iii) Remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes

Etant donné le grand nombre de conférences qui doivent avoir lieu au siège en 1953, les prêts de personnel seront vraisemblablement négligeables.

On prévoit que les recettes à ce titre atteindront 35 000 dollars au siège. Aucun changement important n'est envisagé pour ce qui est de Genève où le montant des recettes sera, prévoit-on, de 160 000 dollars.

iv) Vente des publications et documents officiels

La liste des dépositaires dépendant du siège vient d'être modifiée et complétée et on pense qu'il s'ensuivra une augmentation des recettes malgré certains facteurs défavorables. On espère que la librairie continuera à augmenter son chiffre de ventes en raison notamment des meilleures installations dont elle disposera bientôt.

Après un examen attentif, on évalue pour 1953 les recettes du siège à 150 000 dollars, soit:

a) Recettes provenant des ventes de la librairie, 60 000 dollars;

b) Recettes provenant des ventes des dépositaires dépendant du siège, 90 000 dollars.

Pour Genève et la Cour internationale de Justice, les recettes sont estimées à 50 000 et 2 500 dollars respectivement.

v) *Recettes provenant de la distribution des films*

Les recettes à ce titre ont augmenté progressivement et on peut prévoir que la vente de bandes pour projection fixe qui vient d'être entreprise procurera quelques recettes supplémentaires.

vi) *Intérêt des placements de fonds*

Le financement temporaire de l'exécution du budget au moyen de crédits prélevés sur le Fonds de roulement empêche d'utiliser pour les placements une partie très considérable du Fonds. Cette situation existe, à des degrés divers, pendant la majeure partie de l'année. Les recettes que l'on peut attendre des placements de fonds se trouvent donc très réduites. On estime que ces recettes s'élèveront en 1953 à 100 000 dollars.

vii) *Autres intérêts*

On prévoit le remboursement de la majeure partie du dépôt de garantie des immeubles de Parkway Village; en conséquence, les recettes pour 1953 ne seront que de 6 400 dollars au siège. Ni Genève ni la Cour internationale de Justice ne prévoient de changement important pour ce qui est de leurs recettes.

viii) *Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.)*

On estime qu'au siège ces recettes s'élèveront en 1953 à 36 000 dollars, provenant notamment:

- a) De la vente de matériel de transport (16 000 dollars);
- b) De la vente de dictaphones (enregistrement et transcription) (13 000 dollars).

ix) *Remboursement de dépenses des exercices précédents*

En raison de l'amélioration progressive des méthodes d'achat et de contrôle financier, les remboursements n'ont

cessé de diminuer au cours des derniers exercices. On déploie des efforts constants pour réduire le montant des remboursements et on estime que, pour le siège, les recettes s'élèveront à 50 000 dollars en 1953.

De même, les prévisions de Genève ont été ramenées à 500 dollars.

x) *Remboursement des dépenses au titre du Lido Beach Hotel*

Cette rubrique a trait au versement qui doit être fait à l'Organisation des Nations Unies, selon les conditions fixées pour la liquidation du Lido Beach Hotel.

xi) *Contributions des Etats non membres*

Le paragraphe 6 de la résolution 582 (VI) adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1951 dispose que les Etats non membres qui sont signataires d'instruments internationaux relatifs aux stupéfiants sont appelés à contribuer aux dépenses annuelles résultant de l'application desdits instruments. Pour le siège, les prévisions que l'on a établies d'après les dépenses de 1952 correspondent aux recettes qui découleront en 1953 de l'application de cette résolution.

Pour la Cour internationale de Justice, les prévisions de recettes se fondent sur le paragraphe 5 de la même résolution, qui traite des contributions des Etats non membres aux dépenses de la Cour internationale de Justice.

xii) *Divers*

On estime le montant de ces recettes à 50 000 dollars pour 1953, répartis également entre le siège et Genève.

xiii) *Recettes provenant de la vente de timbres-poste des Nations Unies*

D'après l'expérience acquise, on estime que les ventes de timbres aux philatélistes rapporteront 380 000 dollars au siège. L'émission de 4 timbres commémoratifs est prévue pour 1953.

Les recettes provenant des ventes à Genève sont évaluées à 18 000 dollars.

I.—Traitements et salaires

Chapitres	Articles	I.—Traitements et salaires			
		Postes permanents Dollars	Consultants Dollars	Personnel temporaire et personnel employé de façon intermittente Dollars	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit Dollars
TITRE PREMIER.—SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DES CONSEILS					
1.	L'Assemblée générale, ses commissions et comités	—	—	218 000	55 000
	I. Session de l'Assemblée générale	—	—	—	—
	II. Comité consultatif	—	—	—	—
	III. Comité des contributions	—	—	—	—
	IV. Commission du droit international	—	—	—	—
	V. Comité des commissaires aux comptes	—	—	—	—
	VI. Tribunal administratif	—	—	—	—
2.	Conseil de sécurité	—	—	—	—
3.	Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	—	—	—	—
	I. Conseil économique et social	—	—	—	—
	II. Commission des droits de l'homme	—	900	—	—
	III. Commission des stupéfiants	—	2 600	—	—
	IV. Commission de la population	—	1 300	—	—
	V. Commission des finances publiques	—	—	—	—
	VI. Commission des transports et des communications	—	—	—	—
	VII. Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base	—	—	—	—
	VIII. Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants	—	—	—	—
	IX. Comité spécial du travail forcé	—	—	18 400	—
3a.	Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	—	—	—	—
3b.	Commissions économiques régionales	—	—	—	—
I-III.	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	—	—	—	—
IV.	Commission économique pour l'Amérique latine	—	—	—	—
4.	Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	—	—	—	—
	Mission de visite, 1953	—	—	—	—
TOTAL DU TITRE PREMIER		—	4 800	236 400	55 000
TITRE II.—ENQUÊTES ET RECHERCHES					
5.	Enquêtes et recherches	—	—	—	—
5a.	Service mobile des Nations Unies	426 700	—	8 000	5 000
TOTAL DU TITRE II		426 700	—	8 000	5 000
TITRE III.—SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK					
6.	Cabinet du Secrétaire général	410 600	1 000	12 000	3 500
6a.	Bibliothèque	440 100	900	32 000	1 400
7.	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	749 200	3 000	6 500	4 500
8.	Secrétariat du Comité d'état-major	136 700	—	500	1 000
9.	Administration de l'assistance technique	—	—	—	—
10.	Département des questions économiques	2 183 500	74 950	56 700	5 300
11.	Département des questions sociales	1 670 000	43 000	34 000	4 500
12.	Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	941 200	4 000	10 000	2 500
13.	Département de l'information	2 145 750	4 800	41 000	6 000
14.	Département juridique	443 700	4 000	7 500	1 200
15.	Conférences et services généraux	9 058 600	2 000	244 400	190 000
16.	Services administratifs et financiers	1 474 200	37 700	43 000	5 100
17.	Dépenses communes afférentes au personnel	—	—	—	—
18.	Charges communes	—	—	—	—
19.	Matériel	—	—	—	—
19a.	Améliorations apportées aux locaux	—	—	—	—
TOTAL DU TITRE III		19 653 550	175 350	487 600	224 100
TITRE IV.—BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE					
20.	Bureau des Nations Unies à Genève	2 967 500	26 500	195 500	17 100
20a.	Haut Commissariat pour les réfugiés	526 700	1 000	2 000	1 200
TOTAL DU TITRE IV		3 494 200	27 500	197 500	18 300
TITRE V.—CENTRES D'INFORMATION					
21.	Centres d'information	445 960	—	59 750	3 000
TITRE VI.—COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES					
22.	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	681 050	33 000	16 000	2 800
23.	Commission économique pour l'Amérique latine	549 700	75 000	25 000	1 500
TOTAL DU TITRE VI		1 230 750	108 000	41 000	4 300
TITRE VII.—DÉPENSES DE REPRÉSENTATION					
24.	Dépenses de représentation	—	—	—	—
TITRE VIII.—TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE					
25.	Documents officiels	—	—	—	—
26.	Publications	—	—	—	—

APITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1953 PAR GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES

Personnel et salaires		III.—Frais de voyage et de transport					IV.—Fournitures et services contractuels			
Personnel temporaire et personnel employé de façon intermittente	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	II.—Dépenses communes afférentes au personnel	Représentants		Congé dans le pays d'origine, autres frais de voyage, etc.	Communications	Services d'information	Entretien des locaux et éclairage, chauffage, énergie et eau		Travaux contractés d'impression
			Dollars	Dollars				Au siège	En dehors du siège	
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
218 000	55 000	—	186 000	15 000	—	—	8 000	—	—	—
—	—	—	50 000	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10 000	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	63 500	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10 000	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	10 800	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	9 000	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	7 200	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	9 000	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	9 000	1 100	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2 000	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	6 100	—	—	—	—	—	—	—
18 400	—	—	5 800	5 800	—	—	—	—	—	—
—	—	—	23 700	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	32 000	—	2 800	—	—	—	—
—	—	—	—	50 000	—	1 000	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
236 400	55 000	—	402 100	103 900	—	3 800	8 000	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8 000	5 000	69 500	—	5 000	30 000	—	—	—	—	—
8 000	5 000	69 500	—	5 000	30 000	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 000	3 500	—	—	25 000	—	—	—	15 000	—	—
32 000	1 400	—	—	2 000	—	—	—	—	—	—
6 500	4 500	—	—	6 000	—	—	—	—	—	—
500	100	—	—	100	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
56 700	5 350	—	—	28 000	—	—	—	—	—	—
34 000	4 500	—	—	25 000	—	—	—	—	—	—
10 000	2 500	—	—	6 000	—	—	—	—	—	—
41 000	6 000	—	—	27 000	—	—	550 450	—	—	—
7 500	1 200	—	—	5 700	—	—	—	—	—	—
244 400	190 000	—	—	10 500	—	—	—	—	—	—
43 000	5 100	—	29 500	24 100	—	—	—	—	—	—
—	—	3 247 150	—	—	1 212 750	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	467 200	525 000	2 249 300	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
487 600	224 150	3 247 150	29 500	159 400	1 212 750	467 200	1 075 450	2 264 300	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
195 500	17 100	577 800	—	37 900	41 000	90 000	5 700	—	127 600	—
2 000	1 200	48 000	—	41 000	2 000	10 500	—	—	24 000	—
197 500	18 300	625 800	—	78 900	43 000	100 500	5 700	—	151 600	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
59 750	3 000	83 830	—	35 000	21 830	55 500	7 050	—	62 550	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16 000	2 800	146 000	—	50 000	35 000	18 000	—	—	6 000	—
25 000	1 500	112 200	—	40 000	16 000	7 300	—	—	29 500	—
41 000	4 300	258 200	—	90 000	51 000	25 300	—	—	35 500	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES

IV.—Fournitures et services contractuels

é dans le d'origine, es frais yage, etc.	Entretien des locaux et éclairage, chauffage, énergie et eau									Total par chapitres
	Communications	Services d'information	Au siège		Travaux contractuels d'imprimerie	Fournitures et services divers	V.—Biens et matériel	VI.—Subven- tions	VII.—Crédits non répartis	
			Dollars	Dollars						
Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
—	—	8 000	—	—	—	22 500	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	36 000	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	674 000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	89 000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 700
—	2 800	—	—	—	—	5 700	—	—	—	—
—	1 000	—	—	—	—	8 700	—	—	—	100 200
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	50 000	50 000
—	3 800	8 000	—	—	—	36 900	—	—	86 000	936 900
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30 000	—	—	—	—	—	18 000	3 000	—	2 000 000	2 000 000
30 000	—	—	—	—	—	18 000	3 000	—	—	565 200
—	—	—	15 000	—	—	—	—	—	—	467 100
—	—	—	—	—	—	15 000	—	—	—	491 400
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	769 200
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	137 400
—	—	—	—	—	—	—	—	386 700	—	386 700
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 348 500
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 776 500
—	—	550 450	—	—	—	—	—	—	—	963 700
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 775 000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	462 100
—	—	—	—	—	—	22 000	—	—	—	9 527 500
—	—	—	—	—	—	7 000	—	—	—	1 620 600
212 750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 459 900
—	467 200	525 000	2 249 300	—	—	677 600	—	15 000	—	3 934 100
—	—	—	—	—	—	—	282 200	—	—	282 200
—	—	—	—	—	—	—	30 700	—	—	30 700
212 750	467 200	1 075 450	2 264 300	—	—	721 600	312 900	401 700	—	30 432 600
41 000	90 000	5 700	—	127 600	—	190 100	103 000	—	—	4 379 700
2 000	10 500	—	—	24 000	—	16 500	1 000	—	—	673 900
43 000	100 500	5 700	—	151 600	—	206 600	104 000	—	—	5 053 600
21 830	55 500	7 050	—	62 550	—	107 280	10 550	—	—	892 300
35 000	18 000	—	—	6 000	—	45 500	10 450	—	—	1 043 800
16 000	7 300	—	—	29 500	—	13 800	11 000	—	—	881 000
51 000	25 300	—	—	35 500	—	59 300	21 450	—	—	1 924 800
—	—	—	—	—	—	—	—	—	20 000	20 000
—	—	—	—	—	800 500	—	—	—	—	800 500
—	—	—	—	—	934 100	22 000	—	—	—	956 100

		TOTAL DU TITRE PREMIER	—	4 800	236 400	55 000
TITRE II.—ENQUÊTES ET RECHERCHES						
5.	Enquêtes et recherches	—	—	—	—	—
5a.	Service mobile des Nations Unies	426 700	—	8 000	5 000	69 500
		TOTAL DU TITRE II	426 700	—	8 000	5 000
TITRE III.—SIÈGE DE L'ORGANISATION À NEW-YORK						
6.	Cabinet du Secrétaire général	410 600	1 000	12 000	3 500	—
6a.	Bibliothèque	440 100	900	32 000	1 400	—
7.	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	749 200	3 000	6 500	4 500	—
8.	Secrétariat du Comité d'état-major	136 700	—	500	100	—
9.	Administration de l'assistance technique	—	—	—	—	—
10.	Département des questions économiques	2 183 500	74 950	56 700	5 350	—
11.	Département des questions sociales	1 670 000	43 000	34 000	4 500	—
12.	Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes	941 200	4 000	10 000	2 500	—
13.	Département de l'information	2 145 750	4 800	41 000	6 000	—
14.	Département juridique	443 700	4 000	7 500	1 200	—
15.	Conférences et services généraux	9 058 600	2 000	244 400	190 000	—
16.	Services administratifs et financiers	1 474 200	37 700	43 000	5 100	—
17.	Dépenses communes afférentes au personnel	—	—	—	—	3 247 150
18.	Charges communes	—	—	—	—	—
19.	Matériel	—	—	—	—	—
19a.	Améliorations apportées aux locaux	—	—	—	—	—
		TOTAL DU TITRE III	19 653 550	175 350	487 600	224 150
TITRE IV.—BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE						
20.	Bureau des Nations Unies à Genève	2 967 500	26 500	195 500	17 100	577 800
20a.	Haut Commissariat pour les réfugiés	526 700	1 000	2 000	1 200	48 000
		TOTAL DU TITRE IV	3 494 200	27 500	197 500	18 300
TITRE V.—CENTRES D'INFORMATION						
21.	Centres d'information	445 960	—	59 750	3 000	83 830
TITRE VI.—COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES						
22.	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	681 050	33 000	16 000	2 800	146 000
23.	Commission économique pour l'Amérique latine	549 700	75 000	25 000	1 500	112 200
		TOTAL DU TITRE VI	1 230 750	108 000	41 000	4 300
TITRE VII.—DÉPENSES DE REPRÉSENTATION						
24.	Dépenses de représentation	—	—	—	—	—
TITRE VIII.—TRAVAUX CONTRACTUELS D'IMPRIMERIE						
25.	Documents officiels	—	—	—	—	—
26.	Publications	—	—	—	—	—
		TOTAL DU TITRE VIII	—	—	—	—
TITRE IX.—PROGRAMMES TECHNIQUES						
27.	Activités sociales	—	—	—	—	—
28.	Développement économique	—	—	—	—	—
29.	Administration publique	—	—	—	—	—
		TOTAL DU TITRE IX	—	—	—	—
TITRE X.—DÉPENSES SPÉCIALES						
30.	Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations	—	—	—	—	—
31.	Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège permanent	—	—	—	—	—
		TOTAL DU TITRE X	—	—	—	—
TITRE XI.—COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE						
32.	Cour internationale de Justice	465 800	—	28 000	900	44 950
		TOTAL GÉNÉRAL	25 716 960	315 650	1 058 250	310 650

	Traitements et salaires	Dépenses communes afférentes au personnel
	Dollars	Dollars
PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR 1953	27 401 510	4 329 430
CRÉDITS APPROUVÉS POUR 1952	26 440 860	3 915 150
DÉPENSES DE 1951	24 206 434	5 576 852

55 000	—	402 100	103 900	—	3 800	8 000	—	—
5 000	69 500	—	5 000	30 000	—	—	—	—
5 000	69 500	—	5 000	30 000	—	—	—	—
3 500	—	—	25 000	—	—	—	15 000	—
1 400	—	—	2 000	—	—	—	—	—
4 500	—	—	6 000	—	—	—	—	—
100	—	—	100	—	—	—	—	—
5 350	—	—	28 000	—	—	—	—	—
4 500	—	—	25 000	—	—	—	—	—
2 500	—	—	6 000	—	—	—	—	—
6 000	—	—	27 000	—	—	550 450	—	—
1 200	—	—	5 700	—	—	—	—	—
190 000	—	—	10 500	—	—	—	—	—
5 100	—	29 500	24 100	—	—	—	—	—
—	3 247 150	—	—	1 212 750	—	—	—	—
—	—	—	—	—	467 200	525 000	2 249 300	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
224 150	3 247 150	29 500	159 400	1 212 750	467 200	1 075 450	2 264 300	—
17 100	577 800	—	37 900	41 000	90 000	5 700	—	127 600
1 200	48 000	—	41 000	2 000	10 500	—	—	24 000
18 300	625 800	—	78 900	43 000	100 500	5 700	—	151 600
3 000	83 830	—	35 000	21 830	55 500	7 050	—	62 550
2 800	146 000	—	50 000	35 000	18 000	—	—	6 000
1 500	112 200	—	40 000	16 000	7 300	—	—	29 500
4 300	258 200	—	90 000	51 000	25 300	—	—	35 500
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
900	44 950	—	11 750	19 000	5 000	—	—	23 280
310 650	4 329 430	431 600	483 950	1 377 580	657 300	1 096 200	2 264 300	272 930

Dépenses communes
afférentes au
personnel

Dollars
4 329 430
3 915 150
5 576 852

Frais de voyage
et de transport

Dollars
2 293 130
2 602 960
3 134 457

Fournitures et services
contractuels

Dollars
7 232 430
6 933 400
7 320 398

PREMIER	—	4 800	236 400	55 000	—	402 100	103 900	—	3 800	8 000
	426 700	—	8 000	5 000	69 500	—	5 000	30 000	—	—
TITRE II	426 700	—	8 000	5 000	69 500	—	5 000	30 000	—	—
	410 600	1 000	12 000	3 500	—	—	25 000	—	—	—
	440 100	900	32 000	1 400	—	—	2 000	—	—	—
	749 200	3 000	6 500	4 500	—	—	6 000	—	—	—
	136 700	—	500	100	—	—	100	—	—	—
	2 183 500	74 950	56 700	5 350	—	—	28 000	—	—	—
	1 670 000	43 000	34 000	4 500	—	—	25 000	—	—	—
onomes	941 200	4 000	10 000	2 500	—	—	6 000	—	—	—
	2 145 750	4 800	41 000	6 000	—	—	27 000	—	—	550 450
	443 700	4 000	7 500	1 200	—	—	5 700	—	—	—
	9 058 600	2 000	244 400	190 000	—	—	10 500	—	—	—
	1 474 200	37 700	43 000	5 100	—	29 500	24 100	—	—	—
	—	—	—	—	3 247 150	—	—	1 212 750	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	467 200	525 000
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TITRE III	19 653 550	175 350	487 600	224 150	3 247 150	29 500	159 400	1 212 750	467 200	1 075 450
	2 967 500	26 500	195 500	17 100	577 800	—	37 900	41 000	90 000	5 700
	526 700	1 000	2 000	1 200	48 000	—	41 000	2 000	10 500	—
TITRE IV	3 494 200	27 500	197 500	18 300	625 800	—	78 900	43 000	100 500	5 700
	445 960	—	59 750	3 000	83 830	—	35 000	21 830	55 500	7 050
	681 050	33 000	16 000	2 800	146 000	—	50 000	35 000	18 000	—
	549 700	75 000	25 000	1 500	112 200	—	40 000	16 000	7 300	—
TITRE VI	1 230 750	108 000	41 000	4 300	258 200	—	90 000	51 000	25 300	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TITRE VIII	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TITRE IX	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TITRE X	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	465 800	—	28 000	900	44 950	—	11 750	19 000	5 000	—
GÉNÉRAL	25 716 960	315 650	1 058 250	310 650	4 329 430	431 600	483 950	1 377 580	657 300	1 096 200

	Dépenses communes afférentes au personnel		Frais de voyage et de transport	
	Traitements et salaires		Dollars	
	Dollars		Dollars	
R 1953	27 401 510	4 329 430	2 293 130	
R 1952	26 440 860	3 915 150	2 602 960	
E 1951	24 206 434	5 576 852	3 134 457	

								50 000	50 000
3 800	8 000				36 900			86 000	936 900
					18 000	3 000		2 000 000	2 000 000
					18 000	3 000		2 000 000	2 565 200
		15 000							467 100
					15 000				491 400
									769 200
									137 400
							386 700		386 700
									2 348 500
									1 776 500
	550 450								963 700
									2 775 000
									462 100
					22 000				9 527 500
					7 000				1 620 600
467 200	525 000	2 249 300			677 600		15 000		4 459 900
						282 200			3 934 100
						30 700			282 200
467 200	1 075 450	2 264 300			721 600	312 900	401 700		30 432 600
90 000	5 700		127 600		190 100	103 000			4 379 700
10 500			24 000		16 500	1 000			673 900
100 500	5 700		151 600		206 600	104 000			5 053 600
55 500	7 050		62 550		107 280	10 550			892 300
18 000			6 000		45 500	10 450			1 043 800
7 300			29 500		13 800	11 000			881 000
25 300			35 500		59 300	21 450			1 924 800
								20 000	20 000
				800 500					800 500
				934 100	22 000				956 100
				1 734 600	22 000				1 756 600
							768 500		768 500
							479 400		479 400
							145 000		145 000
							1 392 900		1 392 900
						649 500			649 500
						1 500 000			1 500 000
						2 149 500			2 149 500
5 000			23 280	25 000	10 420	6 700			640 800
657 300	1 096 200	2 264 300	272 930	1 759 600	1 182 100	2 608 100	1 794 600	2 106 000	47 765 200

Fournitures et services contractuels

Dollars

7 232 430

6 933 400

7 320 398

Biens et matériel

Dollars

2 608 100

3 444 750

2 450 849

Subventions

Dollars

1 794 600

1 785 700

1 669 249

Crédits non répartis

Dollars

2 106 000

2 973 960

4 270 144

Total

Dollars

47 765 200

48 096 780

48 628 383